DOCUMENT DE PROJET

Programme des Nations Unies pour le Développement

UNDP-GEF Medium-Size Project (MSP)

Gouvernement du Maroc

PIMS no. 4050 « Intégration de la Biodiversité dans les chaînes de valeur des Plantes Aromatiques et Médicinales Méditerranéennes au Maroc »

Résultat (s) UNDAF : Les conditions organisationnelles renforcées visent à protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel au service du développement humain

Résultat principal du Plan stratégique du PNUD pour l'environnement et le développement durable: Les pays développent et utilisent des mécanismes de marché pour soutenir la gestion de l'environnement.

Résultat secondaire du Plan stratégique du PNUD: Politiques, stratégies et partenariats mis en place en vue de promouvoir la collaboration du public-privé avec le secteur privé et le développement du marché qui profite aux pauvres et garantit l'accès des ménages à faible revenu et des petites entreprises à un large éventail de services financiers et juridiques.

Résumé du Projet

Le projet vise à renforcer la capacité des institutions gouvernementales marocaines, des organisations non gouvernementales et des citoyen(ne)s concernés afin de contribuer à la conservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté en augmentant la valeur des PAM cueillies en milieu naturel et leur accès aux marchés tout en assurant la durabilité de la production.

En améliorant la coopération et en créant des partenariats parmi les pionniers nationaux et locaux, le projet peut créer un environnement de transformation, un développement approprié des compétences et des progrès technologiques au profit des participants à la chaîne de valeur des PAM.

Le projet mettra en place les mécanismes nécessaires, l'appui technique, législatif et institutionnel, afin de mieux intégrer la richesse de la biodiversité des PAM dans la chaîne de valeur de l'ensemble du sous-secteur, tout en tenant compte de la nécessité de créer une attitude de gérance responsable de la part de tous les intervenant(e)s du secteur en vue de préserver les ressources en mettant en œuvre une série de mécanismes pour assurer la viabilité du système.

TABLE DES MATIERES

PAGE DE SIGNATURE **4**
ACRONYMES **5**
SECTION I: CONCEPTION DU PROJET **7**
I.I ANALYSE DE LA SITUATION **7**
I.II STRATÉGIE **10**
Composantes du projet 11
Renforcement institutionnel des capacités pour la conservation et l'utilisation durable des PAM. 11
Considérations sur la diversité biologique dans la transformation du marché 13
Services de la chaîne de valeur 14
I.III MODALITES DE MISE EN OEUVRE **16**
Structure de gestion 16
Unité de gestion du Projet 16
Rôles et responsabilités des organisations principales 17
Structure organisationnelle du projet 18
Le comité de pilotage 19
L'assurance qualité 20
Le Coordonnateur National du Projet 20
I.IV CADRE DE SUIVI ET EVALUATION **21**
Lancement du projet 21
Suivi du Projet et Responsabilités 21
Rapports de suivi du projet 22
Evaluation indépendante 25
Apprentissage et partage des connaissances 25
Plan de travail indicatif du Suivi/Evaluation et budget correspondant 26
I.V CONTEXTE JURIDIQUE **28**
SECTION II: CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS **29**
SECTION III: BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL **34**
III.I Budget Total 34
III.II Plan de travail initial 38
ANNEXES **47**
ANNEXE 1 .... **48**
Plantes et processus de sélection des régions 48
ANNEXE 2 .... **69**
Les préoccupations, obstacles et aspirations des coopératives et associations locales engagées dans des activités de cueillette des PAM en milieu naturel 69
ANNEXE 3 .... **71**
Indicateurs vérifiables 71
ANNEXE 4 .... **89**
Lettre d'intention de la Fondation FairWild® 89
ANNEXE 5 .... **91**

Lettres d'Engagement 91
ANNEXE 6 .... **102**
Partenariats de l'Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques avec divers organismes 102
ANNEXE 7 .... **106**
Coopératives et associations potentielles des PAM avec lesquelles des activités du projet peuvent être menées 106
ANNEXE 8 .... **107**
Base de données des intervenants marocains dans le secteur des PAM (*Septembre 2009*)..... 107
ANNEXE 9 .... **121**
Document de la phase préparatoire PPG soumis au Secrétariat du FEM........................... 121

PAGE DE SIGNATURE

Pays: Maroc

Résultat (s) / Indicateur (s) UNDAF :	Les conditions organisationnelles sont renforcées pour protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel au service du développement humain
Résultat (s) / Indicateur (s) CPAP escomptés:	Le cadre légal et institutionnel de protection et de valorisation du patrimoine culturel et naturel est renforcé en harmonie avec les instruments internationaux et intègre l'impact du changement climatique.
Produit (s) / Indicateur (s) CPAP escomptés:	Les institutions nationales et locales sont dotées de capacités pour intégrer les conventions internationales de développement durable dans les politiques et plans d'action nationaux et décentralisés, avec une attention particulière au genre et aux populations vulnérables
Entité / Partenaire d'exécution	Haut Commissariat aux Eaux & Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)
Entité / Partenaires de mise en œuvre	

Titre du Projet : PIMS no. 4050 « Intégration de la Biodiversité dans les chaînes de valeur des Plantes Aromatiques et Médicinales Méditerranéennes au Maroc »

Durée du programme: 3 années
Atlas Award ID: 00059275
Atlas Project ID: 00074082
PIMS # : 4050
Date de début: Juin 2011
Date de fin : Juin 2014
Dispositifs de gestion : National Exécution (NEX)

Total des ressources requises :	**4,325,000.00 US$**
Total des ressources allouées :	2,808,916.00 US$
• **FEM**	950,000.00 US$
• **Co-financement:**	
o **TRAC**	200,000.00 US$
o **Gouvernement**	
▪ **HCEFLCD**	580,000.00 US$
▪ **SEEE/DE**	188,916.00 US$
▪ **MAPM**	TBD
▪ **ADO (espèces & nature)**	500,000.00 US$
▪ **APDESPS**	100,000.00 US$
o **En nature**	
▪ **HCEFLCD**	240,000.00 US$
▪ **APDESPS**	50,000.00 US$
Total des ressources à mobiliser :	**1,516,084.00 US$**

Approuvé par (Gouvernement):

NOM SIGNATURE Le Secrétaire Général du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Date/mois/année

24 JUIN 2011

Signé : Abderrahim HOUMY

Approuvé par (PNUD):

NOM Ali Al-Dabbagh SIGNATURE

Date/mois/année

7.7.2011

ACRONYMES

AAI	Agriculture et Agrobusiness Intégrés (Projet USAID / Maroc)
ADS	Agence pour le Développement Social
ADO	Agence de l'Oriental
AECI	Agence Espagnole de Coopération Internationale
AGE/AGR	Activités Génératrices d'Emploi/ Activités Génératrices de Revenus
AMAPAM	Association Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales
APDESPS	Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud
APR	Annual Project Report / Rapport Annuel du Projet
AWP	Annual Work Plan/Plan de travail annuel
CADEF	Coopérative à Marrakech
CEDDEM	Centre d'Etudes et de Développement Durable Euro-méditerranéen des productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales
CMPE	Centre marocain de Promotion des Exportations
CNRF	Centre National de la Recherche Forestière
CP/GTC	Comité de Pilotage / Groupe Technique Consultatif
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
EACCE	Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations
ECHA	Agence Européenne des Produits Chimiques
FairWild®/ IMO	Institute for Marketecology : organisme certificateur du label FairWild® (Certification sociale et Fairtrade)
FWF/FairWild®	Fondation FairWild® / Système de certification axé sur la protection des plantes sauvages et le développement des communautés qui les récoltent.
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GTZ	Agence de Coopération Technique Allemande
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INIA	Institut National de Recherche et de Technologie Agronomique et Alimentaire
INPMA	Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IR	Inception Report / Rapport de lancement
ISSC-MAP	International Standard for Sustainable Wild Collection for Medicinal and Aromatic Plants / Système de certification de collecte durable
IUCN	Union Mondiale pour la Nature
IW	Inception workshop / Atelier de lancement
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MEMEE	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
MICNT	Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
MOU	Memorandum of Understanding / Protocole d'entente

PAC	Project Appraisal Committee/Réunion du Comité d'approbation du projet
PAM	Plantes Aromatiques et Médicinales
PIR	Project Implementation Report / Rapport Annuel de Mise en Œuvre
S&E	Suivi et Evaluation
SEEE	Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de l'Environnement
SIG	Système d'information géographique
SNIMA	Service de Normalisation Industrielle Marocaine
SOMAPAM	Société Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales
TPR	Tripartite Review / Revue Annuelle Tripartite
TTR	Terminal Tripartite Review / Revue Tripartite Finale
USAID	Agence américaine pour le développement international
VCSU	Value Chain Service Unit : Unité de services de la chaîne de valeur
WSR	Whole System in a Room

SECTION I: CONCEPTION DU PROJET

I.I ANALYSE DE LA SITUATION

1. ***Le Secteur:*** Le Maroc dispose de l'un des sous-secteurs de plantes aromatique et médicinales (PAM) les plus riches au monde, en raison de sa diversité (4,200 espèces dont 800 endémiques), parmi lesquelles près de 400 espèces sont reconnues pour leur usage médicinal et/ou aromatique, ainsi que pour leur potentiel de développement, en particulier dans le secteur de l'exportation (taux de croissance d'exportation de 100% entre 2004 et 2009). Le marché mondial de PAM est estimé à 15 milliards US$. En 2008/2009 le Maroc a participé à ce marché en exportant plus de 28,700 tonnes de PAM séchées et près de 60 tonnes d'huiles essentielles. En enregistrant un taux de croissance de 2% au cours de la dernière saison, ces exportations ont généré une valeur globale de près de 80 millions US$, soit 4% du marché mondial. 112 produits PAM ont été exportés via l'instauration de L'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) contre 69 produits cinq saisons auparavant. Les PAM récoltées directement de la nature (cueillette en milieu naturel) enregistrent une tendance à la hausse. Il existe près de 30 exportateurs de PAM, un nombre qui ne cesse de croître, mais qui demeure relativement faible compte tenu du potentiel du marché. Comme le secteur continue à croître, les organismes gouvernementaux responsables de la protection des forêts et parcours nationaux sont confrontés à un défi de taille : comment conserver la biodiversité et protéger les ressources naturelles du Maroc tout en créant un environnement permettant aux communautés rurales de participer aux activités de cueillette à potentiel économique en milieu naturel afin d'améliorer leurs moyens de subsistance.
2. Le marché international devient de plus en plus structuré et plus exigeant à un moment où les normes de qualité et la qualité de l'étiquetage deviennent des conditions préalables au commerce. Le marché est devenu de plus en plus concurrentiel notamment avec l'émergence des pays en développement en tant que fournisseurs principaux. Le Maroc est l'un de ces pays, axé principalement sur le marché international avec une main-d'œuvre à faible coût et une biomasse abondante à l'état spontané. La plupart des produits marocains proviennent d'une végétation abondante et sauvage et, à ce jour, le pays demeure vulnérable aux aléas des marchés internationaux. Le pays ne manque pas d'intervenants hautement qualifiés et convenablement engagés dans le secteur des PAM qui ont récemment uni leurs efforts afin d'établir une stratégie nationale pour les PAM sous l'égide du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) - stratégie qui n'est pas forcément adoptée par toutes les parties prenantes. Néanmoins, le secteur est miné par la méfiance et la concurrence, ce qui empêche un flux constant d'informations entre les principaux acteurs, une nécessité pour la collaboration, la coordination, la formalisation du secteur, et pour une croissance responsable des activités liées aux PAM au sein de l'économie nationale.
3. **Le Projet**: Le projet proposé dans le présent document est appelé **«Intégration de la biodiversité dans les chaînes de valeur des plantes aromatiques et médicinales Méditerranéennes au Maroc».** Il vise à renforcer la capacité des institutions gouvernementales Marocaines, des organisations non gouvernementales et des citoyens concernés à contribuer à la conservation de la biodiversité et à atténuer la pauvreté en augmentant la valeur des PAM cueillies en milieu naturel et leur accès aux marchés tout en assurant une pérennité de la production. En améliorant la coopération et en créant des partenariats parmi les pionniers nationaux et locaux, le projet peut créer un environnement de transformation, un développement approprié des compétences, et des progrès technologiques au profit des participants à la chaîne de valeur des PAM. Le projet mettra en place les mécanismes nécessaires, l'appui technique, législatif et institutionnel, afin de mieux intégrer la richesse de la biodiversité des PAM dans la chaîne de valeur de l'ensemble du sous-secteur, en tenant compte de la nécessité de créer une attitude de gérance responsable et viable de la part de tous les intervenants du secteur en vue de préserver les ressources.

4. ***Les Plantes***: La grande majorité des espèces de plantes aromatiques et médicinales utilisée au Maroc est issue de la cueillette sauvage. Les espèces sont surexploitées au moment de la floraison et souvent déracinées, sans se préoccuper de leur régénération. Les cueilleurs en milieu naturel sont généralement payés en fonction de la quantité récoltée ; ainsi, l'incitation est de recueillir la quantité maximale possible. Cette forme non durable de cueillette expose plusieurs espèces, en particulier celles en forte demande, à une menace réelle d'érosion génétique et, dans certains cas, augmente les risques de leur extinction. Des visites de terrain par des experts ont confirmé la réduction de plusieurs espèces qui étaient autrefois abondantes. Des études menées par les populations locales ont abouti à la même conclusion.

5. Cette situation environnementale drastique résultant de l'exploitation non durable est encore plus inquiétante pour les communautés locales dépendant de la cueillette de ces espèces en milieu spontané. Elles sont en train d'observer passivement cette dégradation de leur environnement naturel qui est aggravée par d'autres facteurs comme le surpâturage, la déforestation et le changement climatique. Pour remédier à cette situation et continuer à récolter le bénéfice de ces ressources, tous les acteurs de la chaîne/filière doivent intégrer les principes d'exploitation durable des PAM et veiller à ce qu'ils soient strictement respectés. Dans certains cas, il y aura lieu de cultiver certaines espèces («domestication» ou «culture»), de les replanter dans le cadre d'un plan d'action de réhabilitation.

6. Après une évaluation rigoureuse des espèces cibles possibles dans le cadre des activités de ce projet, dans laquelle des critères écologiques, économiques et sociaux ont été utilisés pour déterminer les choix des plantes et régions (voir **Annexe 1** – Processus de Sélection des Espèces et Sites d'intervention issu du Rapport écologique réalisé par Imane Thami Alami), les espèces suivantes sont celles qui ont été retenues dans le cadre du présent projet:

   - *Romarinus officialis (romarin) à Jerada / Talsint,*
   - *Thymus satureioides (thym) à Ijoukak, (à 90 km de Marrakech),*
   - *Anacyclus pyrethrum (pyrèthre) à Timahdit (30 km d'Azrou),*
   - *Origanum elogatum (origan) dans la région de Chefchaouen,*
   - *Origanum compactum (origan) dans la région de Chefchaouen.*

7. *Romarinus officialis* est de loin l'espèce la plus largement exploitée, étant donné l'étendue de sa zone géographique et la demande internationale actuelle de ses produits (herbes et huiles essentielles). Les Normes de son utilisation durable existent déjà ; elles sont appropriées et ont seulement besoin d'être diffusées à grande échelle. Sa régénération, cependant, est confrontée à un problème grave en raison des conditions de sécheresse, de surpâturage et surtout de surexploitation. Ces trois facteurs ont contribué à réduire la population du romarin. Le reboisement, qui a été expérimenté avec succès, doit être répété et adopté, accompagné de règles de cueillette en milieu naturel responsable.

8. *Thymus satureioides*, qui constitue l'essentiel du thym exporté, est nommée à tort comme thym ordinaire (Thymus vulgaris), et est donc mal étiqueté. Le Thym ordinaire, qui est largement cultivé en Europe est un thym à thymol, tandis que Thymus satureioides est essentiellement un Thym à bornéol, qui est un chémotype unique. Tirer avantage de cette particularité/spécificité permet au projet d'augmenter significativement sa valeur sur le marché international. Il est actuellement fortement exploité, menaçant réellement son peuplement végétal, en particulier dans certaines zones fragiles.

9. *Anacyclus pyrethrum* est une espèce qui subit la plus forte pression compte tenu de son prix élevé. Les cueilleurs de cette plante peuvent gagner entre 300 et 400 DH [1]/ kg. Les racines sont les seules parties de la plante qui sont commercialisées ; elle est donc déracinée avant que les graines ne se forment. Comme l'Asteraceae, *A. pyrethrum* a toutefois un grand potentiel de multiplication et de propagation. Le pyrèthre est devrait être présent sur toute la vaste région montagneuse du Maroc, mais aujourd'hui, il

---

[1] *1 US $ = 7,66 DH (au taux de l'ONU pour le mois d'octobre 2009)*

ne peut être trouvé que dans la région de Timahdit. Son habitat a également été complètement perturbé par le surpâturage, ce qui a totalement modifié sa composition botanique. L'utilisation durable exige que les plantes soient intactes au cours de la période de repos (la durée doit être définie) et les modes de pratiques de collecte doivent être améliorés.

10. *Origanum compactum* est une espèce à chimiotypes hautement aromatisés en raison de sa forte teneur en carvacrol ; l'Origanum elongatum est le seul origan avec une composante dominante d'huile essentielle à thymol, ce qui le rend utile pour les industries médicinales et aromatiques. Cette espèce est soumise à de fréquents conflits entre les apiculteurs qui recherchent cette souche particulière pour produire du miel de qualité et les cueilleurs en milieu naturel qui la vendent sous forme de plante séchée pour le marché des huiles essentielles. Les deux espèces d'origan ont une régénération végétative faible et sont très sensibles à la surexploitation. En raison de la forte demande locale et internationale, elles ont été gravement endommagées en raison de la destruction de la plante entière alors que seules les feuilles sont recherchées. Ces plantes sont devenues si rares qu'elles ne se développent que dans des endroits inaccessibles. L'application de normes strictes de cueillette en milieu naturel pourrait préserver ces espèces là où la cueillette en milieu naturel est encore possible. La domestication a déjà été pratiquée, mais seulement à petite échelle. À l'heure actuelle, le potentiel économique de l'origan est loin d'être réalisé. Si elles sont commercialisées sous un véritable label de qualité, ces deux espèces pourraient prendre de l'importance commerciale. L'*Origanum compactum* est la seule des espèces (retenues) qui pourrait générer des revenus significatifs à condition que soit considérée la biodiversité, notamment en l'exploitant de manière durable et efficace -,

11. ***Les organisations locales partenaires***: Afin de souligner la durabilité écologique, économique et sociale de la gestion et du commerce des espèces PAM prioritaires au Maroc, le projet du PNUD travaillera en partenariat avec la Fondation FairWild® dans le but d'aider les coopératives et associations locales dans quatre régions à atteindre la certification FairWild® concernant cinq espèces sélectionnées avec l'intention de créer des prix du commerce équitable et des placements sociaux au profit des communautés de producteurs et contribuer à des relations commerciales à long terme avec les acheteurs intéressés. Le projet fonctionnera à travers des organisations, des coopératives ou des associations de contact dans les hommes et les femmes des communautés ciblées par le projet pour assurer un plus grand impact potentiel sur les bénéficiaires. Voici quelques coopératives avec lesquelles le projet a prévu de travailler :

    - Beni Taha / Ofoq à Jerada / Tilsint,
    - CADEFA à Marrakech,
    - Atlas fil & Couleur à Timahdit,
    - Jbel El Alam, Aïn Lhjar, Bni Boufrah et GIE Farida dans la région de Chefchaouen.

    Chacune de ces organisations ont été contactée pour leur présenter les objectifs du projet. Elles ont toutes exprimé un grand intérêt à participer.

12. ***Les Institutions***: En établissant la certification FairWild® de deux (romarin et thym) à cinq espèces sélectionnées dans les communautés ciblées, le projet offre aux parties prenantes marocaines dans le domaine des PAM (y compris les partenaires institutionnels, les coopératives locales et les leaders de l'industrie) des mesures concrètes à suivre dans un effort collectif visant à conserver la biodiversité précieuse du Maroc tout en favorisant la croissance économique rurale. Les normes de certification seront une feuille de route pour l'activation de la Stratégie nationale dans le secteur des PAM et la transformation de ce secteur en une activité plus formelle et ayant plus d'impacts positifs/étant plus profitable à la population locale.

13. Il est suggéré la mise en place d'une unité de renforcement de la chaîne de valeur (Unité RCV) afin d'agir de manière neutre parmi tous les acteurs du domaine des PAM, y compris les institutions publiques sur lesquelles dépend la croissance du secteur. Les institutions qui bénéficient des actions du projet et de l'Unité RCV sont: le HCEFLCD, le Ministère de l'Agriculture (MAPM), le Ministère de l'Energie, des Mines,

de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), l'Agence pour la promotion économique et sociale et le développement des provinces du sud du Royaume du Maroc (APDESPS), la Direction de l'Aménagement du territoire (DAT), l'Agence de l'Oriental (ADO), l'Institut national des plantes médicinales et aromatiques (INPMA), les institutions de recherche et de formation (INRA , IAV, Facultés des Sciences, etc.), le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies (MICNT), le Ministère de l'Education supérieure, de la Formation et de la Recherche Scientifique (MESFRS), le Ministère de l'Intérieur (MI) et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

14. L'accès au marché, qui dépend d'une connaissance du marché en temps opportun, est un impératif pour assurer le flux du produit et la réalisation de revenus substantiels. Alors que le HCEFLCD continue à se concentrer de plus en plus sur la contractualisation avec les populations locales regroupées en coopératives et associations pour l'octroi de zones d'exploitation des PAM, ses représentants sont constamment à la recherche de moyens d'engager les populations locales dans la protection des ressources naturelles.

15. ***Le Réseau:*** le HCEFLCD a annoncé qu'il souhaite mettre en place une sensibilisation plus importante et adopter la Stratégie nationale concernant les PAM à travers une unité de communication interne. Le projet aidera le HCEFLCD et autres acteurs importants dans la mise en œuvre d'une structure de coordination, un réseau d'unités de communications, en se concentrant sur les PAM pour améliorer la synergie des efforts, l'engagement dans la conservation de la biodiversité et l'accès aux marchés. Cette unité sera le fer de lance d'un effort de plaidoyer unifié d'un comité professionnel des PAM au sein de l'EACCE en vue de surveiller et contrôler les exportations des PAM, au même titre que les autres chaînes de valeur agricoles marocaines plus formalisées (olives, fruits, etc.)

I.II STRATÉGIE

16. En Décembre 2006, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification a pris la responsabilité de mener un exercice sur l'élaboration d'une stratégie nationale et un plan d'action pour les PAM au Maroc. La stratégie nationale comporte un plan d'action portant sur 5 composantes stratégiques, (1) rendement des ressources des PAM, (2) commercialisation et marketing, (3) recherche, formation, information et sensibilisation, (4) financement et mesures incitatives, et (5) soutien législatif et réglementaire.

17. La Stratégie Nationale dans le domaine des PAM a été adoptée par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) en Juillet 2008. Le projet basera ses activités sur la Stratégie Nationale en vue d'assurer une direction stratégique et une coopération à grande échelle, et portera particulièrement sur les points suivants:

    IV.2.5.2. Développement de la population locale
    IV.2.5.3. Gestion durable des ressources naturelles et conservation de l'environnement

18. Une stratégie nationale théorique, réunissant les bonnes intentions de nombreux intervenants dans le secteur des PAM, ne serait être suffisante, elle doit s'accompagner de la mise en œuvre d'une stratégie et des actions concrètes démontrant à quel point les bonnes intentions peuvent devenir des actes novateurs. Ce projet offre, étape par étape, les actions visant à unir tous les intervenants/acteurs tout au long de la chaîne de valeur des PAM pour faire des progrès dans l'amélioration de la gestion des ressources des PAM cueillies en milieu naturel tout en favorisant les moyens d'existence durables autour des activités génératrices de revenus dans le domaine des PAM.

Composantes du projet

19. Le projet se propose de répondre aux besoins du secteur des PAM afin de soutenir les activités de la conservation de la biodiversité et de lutte contre la pauvreté par le biais d'un programme intégré composé de trois éléments interdépendants :

I. Renforcement institutionnel des capacités pour la conservation et l'utilisation durable des PAM
II. Considérations sur la biodiversité dans la transformation du marché
III. Services de la chaîne de valeur

Renforcement institutionnel des capacités pour la conservation et l'utilisation durable des PAM

20. Essayer d'améliorer la circulation de l'information et introduire un nouveau programme de certification dans le secteur des PAM requiert une quantité considérable de capacité de la part de tous les acteurs participants. Le projet propose d'offrir des formations sur deux pistes: une formation sur le service de la chaîne de valeur et une formation sur la certification FairWild®.

21. Formation sur le service de la chaîne de valeur: Les formations suivantes seront destinées aux représentants des associations locales, l'INPMA, le HCEFLCD, le Ministère de l'Agriculture, le Département de l'Environnement, le Ministère de l'Intérieur (INDH) et le secteur privé:

    a. Formations/mentorat en communication pour aider à établir unités/représentants communication efficaces dans toutes les organisations participantes et assurer la croissance du secteur grâce à la coordination des efforts ;

    b. Formation dans l'analyse de la chaîne de valeur pour rassembler les acteurs et les investisseurs en vue d'établir des plans d'action qui permettront d'améliorer la compétitivité des PAM spontanées, cueillies en milieu naturel ;

    c. Formations institutionnelles de développement au profit des PME, PMI, fournisseurs de services sur les technologies appropriées, l'emballage, l'étiquetage ;

    d. Formations en marketing afin de renforcer les capacités à créer et maintenir des liens avec les marchés rentables.

22. Formation sur la certification FairWild®: les progrès sur la certification FairWild® dans les sites de démonstration seront partagés avec les institutions au niveau national afin que toutes les parties prenantes dans le domaine des PAM puissent bénéficier des leçons apprises et participer à la politique nationale de conservation de la biodiversité et établir des liens avec la lutte contre la pauvreté. Les parties prenantes au niveau national seront invitées à participer à la série de formations et d'activités qui se produiront dans les sites de démonstration. L'assistance technique sur mesure comprendra ce qui suit:

    a. Soutien technique consultatif et à la formation/renforcement des capacités au profit de l'équipe et des partenaires du projet (coopératives, associations, institutions gouvernementales, entreprises privées) dans l'application des exigences de FairWild®, y compris:

        - L'évaluation des ressources et la planification de la gestion
        - L'analyse de la situation
        - L'évaluation de l'état de conservation
        - L'évaluation appropriée des ressources et stratégies de surveillance pour chaque espèce / lieu de collecte

b. Soutien technique consultatif et à la formation/renforcement des capacités pour identifier les scénarios pertinents de mise en œuvre de la norme FairWild® pour chaque espèce et lieu de collecte, y compris:

   - Certification FairWild® utilisant le système de notation
   - Pratiques nationales et gestion / conservation/ production de ressources in- situ qui répondent aux critères écologiques de la norme FairWild® et contribuent à la Stratégie Nationale des PAM
   - Adoption et appropriation par les partenaires de l'industrie des directives de bonnes pratiques volontaires qui répondent aux critères de la norme FairWild®

c. Soutien technique consultatif et à la formation/renforcement des capacités afin de concevoir et mettre en œuvre la certification FairWild® des espèces PAM sélectionnées, dans la mesure où cette approche est appropriée et réalisable, y compris:

   - Analyse du marché et des risques d'accès
   - Développement du marché
   - Lieu de collecte et documentation de la chaîne d'approvisionnement

d. Soutien technique et soutien au renforcement des capacités à travers une formation et une accréditation de certification, afin de créer un réseau d'entités de certification locales qui pourrait élargir le programme de certification au Maroc et pourrait également être recruté par la fondation FairWild® pour fournir des services de certification dans toute la région et/ou à l'échelle internationale.

23. Le conseil technique et la formation viseront à:

- Améliorer la capacité des représentants institutionnels, des populations locales et des intervenants nationaux afin d'analyser les chaînes de valeur et élaborer des stratégies pertinentes d'évaluation et de surveillance des ressources pour chaque espèce/lieu de collecte.
- Améliorer la circulation de l'information à travers des structures de communication, renforcer la capacité des parties prenantes pour maintenir un réseau.
- Améliorer la capacité des décideurs au niveau des communes pour évaluer les ressources, effectuer une planification de gestion et des analyses de situation et effectuer des évaluations de l'état de conservation
- Habiliter les organismes marocains pour effectuer des certifications pour le compte de FairWild® au Maroc et à l'échelle mondiale.
- Soutenir les institutions du gouvernement dans leur effort de promouvoir la conservation de la biodiversité dans d'autres régions du Maroc.

24. L'unité de projet effectuera un inventaire des ressources existantes des espèces ciblées en tant que ligne de base au démarrage du projet (ceci sera appuyé par un système d'information géographique) et effectuera un inventaire similaire juste avant l'achèvement du projet afin de déterminer l'évolution sur le terrain de l'espèce[2] . L'analyse sera menée au cours de la première saison de croissance de la première année de mise en œuvre du projet.

[2] *Cette activité n'est pas inclue dans le plan S&E étant donné que la manière et l'exactitude de cette démarche dépendra de la disponibilité des fonds et de la capacité de recherche en collaboration avec les universités et institutions de recherche.*

Considérations sur la diversité biologique dans la transformation du marché

25. Bien que les communications et les services de marché soient en cours de progression aux niveaux national et local à travers la composante des services de la chaîne de valeur, le projet va prendre des mesures audacieuses avec les partenaires institutionnels marocains, les acteurs du secteur privé et les communautés locales afin de donner une certification FairWild® à au moins deux espèces (à priori le romarin et le thym) et jusqu'à cinq espèces qui revêtent une importance écologique significative au Maroc. En octroyant la certification FairWild® dans les sites ciblés, le projet aidera les institutions gouvernementales à fournir des mesures très concrètes à prendre pour assurer la gestion durable des PAM. La question sur comment impliquer la population locale dans la gestion forestière et accroître ses bénéfices sera traitée par les éléments « commerce équitable » de la norme FairWild®.

26. La certification FairWild® peut ne pas être appréciée initialement par les représentants du secteur privé qui pourraient considérer la certification comme une mesure prise par les leaders internationaux des PAM pour rendre difficile l'accès au marché. Cependant, il faudra sensibiliser sur le fait que les produits certifiés FairWild® devraient avoir un meilleur accès au marché dans les années à venir et la certification offrira un moyen clair de préserver les ressources naturelles forestières. En octroyant cinq certifications FairWild® à des plantes qui doivent encore être certifiées au niveau international, le projet va démarrer le processus de labellisation des espèces autochtones du Maroc au niveau international. Grâce à une collaboration étroite avec le HCEFLCD et le Ministère de l'Agriculture, les systèmes juridiques et fonctionnels appropriés seront mis en place pour reproduire le modèle dans d'autres régions à travers le Maroc.

27. La Fondation FairWild® enverra ses experts pour accompagner les partenaires nationaux à travers le processus afin de comprendre comment cette certification peut être appliquée aux ressources du Maroc et comment elle établit un lien direct avec les efforts de conservation de la biodiversité et de lutte contre la pauvreté. Les représentants de FairWild® se rendront au Maroc périodiquement afin d'effectuer des évaluations, offrir des consultations et des recommandations, fournir des formations et des orientations et apporter des conseils aux coopératives et associations, institutions gouvernementales et représentants du secteur privé sur les normes FairWild®. Ils formeront également les entités nationales de certification pour devenir des certificateurs.

28. L'INPMA, la Faculté des Sciences, le Ministère de l'Agriculture et les instituts de recherche participeront, avec le HCEFLCD, à la certification FairWild® ainsi qu'à l'élaboration de normes spécifiques, en analysant certaines espèces récoltées sur les sites afin de surveiller et déterminer leur conformité aux exigences de qualité officielles (monographies officinales) ou commerciales (spécifications). En offrant aux producteurs des certificats d'analyse indépendants, documents attestant que les espèces sont conformes à la norme définie, le travail de commercialisation des plantes deviendra plus facile. Dans ce volet, ces activités seront axées sur les plantes sélectionnées dans les régions ciblées. Toutefois, l'analyse de toutes les espèces végétales marocaines cueillies en milieu naturel sera une partie intégrante des services de la chaîne de valeur décrits ci-dessous. Comme les groupes de producteurs dans tout le pays ne possèdent pas les ressources ou les appareils pour vérifier eux-mêmes régulièrement la qualité des espèces récoltées et si elles sont ou non vendables, cette manière de renforcer les liens de la chaîne de valeur offrira à tous une solution gagnant-gagnant. En somme, la composante de la biodiversité va:

- Procéder à une évaluation de la disponibilité de la biomasse, l'application de cartographie géographique de chimiotypes des espèces sélectionnées ;
- Rédiger et diffuser des guides de "meilleures pratiques de cueillette en milieu naturel», des manuels et des clips vidéo, s'inspirant des ISSC-MAP, Fondation FairWild®, experts locaux ;
- Développer une culture *in-situ* pour la conservation des espèces menacées dans leur habitat naturel;

- Transmettre les technologies appropriées aux groupes spécialisés sur la certification FairWild®, la récolte et exploitation durable et la commercialisation et le marketing des produits ;
- Démontrer la durabilité écologique, économique et sociale par la mise en œuvre de la norme FairWild® sur les sites du projet ciblés pour la production, le commerce et l'utilisation d'au moins deux des espèces identifiées:
    - *Anacyclus pyrethrum* (région du Moyen Atlas: Timahdit)
    - *Origanum compactum* (région nord: Chefchaouen)
    - *Origanum elongatum* (région nord: Chefchaouen)
    - *Rosmarinus officinalis* (région de l'Oriental: Jerada, Tinsilt)
    - *Thymus satureioides* (région du Grand Atlas: Marrakech et Régions) ;

- Pour les espèces non ciblées par la norme FairWild®, les zones ciblées auront l'option d'avoir la démonstration de normes spécifiques basées sur un accord entre les utilisateurs PAM et le HCEFLCD ;
- Lors de la certification FairWild®, promouvoir les espèces sélectionnées qui génèreront des prix du commerce équitable et des primes de développement pour des projets sociaux au profit des communautés de producteurs, et contribuer à des relations commerciales à long terme avec les acheteurs intéressés ;
- Améliorer la capacité des parties prenantes des PAM à surveiller la biodiversité et les impacts des moyens de subsistance des PAM cueillies en milieu naturel ;
- Améliorer la commercialisation et marketing à travers le lancement d'une marque marocaine d'espèces autochtones PAM.

Services de la chaîne de valeur

29. Des efforts importants ont été entrepris par divers intervenants travaillant sur la chaîne de valeur des PAM en vue de préserver l'environnement et fournir aux populations locales l'accès aux avantages économiques du secteur. Les entités du secteur privé sont pleinement engagées et de nombreuses institutions gouvernementales font de leur mieux pour assurer un leadership et une orientation en faveur de ceux qui investissent dans les PAM. En plus, il existe plusieurs projets financés par des bailleurs qui tentent d'appuyer les institutions gouvernementales marocaines et les organisations non gouvernementales dans leurs efforts vers un impact positif sur la croissance du secteur et l'amélioration des moyens de subsistance.
30. Bien qu'il y ait beaucoup d'exemples de réussites individuelles, sous forme d'expériences pilotes, il existe peu d'initiatives pour harmoniser les efforts ou pour développer des partenariats, ce qui est impératif pour un impact à grande échelle et pour le renforcement de la chaîne de valeur. Les intervenants du secteur des PAM évoquent souvent la nécessité de renforcer la coordination et la collaboration. Bien qu'il y ait, dans une certaine mesure, un niveau superficiel de partage de l'information, la collaboration réelle, qui préconise le partage des ressources et la planification de travail intégré, fait défaut. Certaines organisations ont signé plusieurs protocoles d'entente (PE), mais la transformation de ces bonnes intentions en pratique reste le maillon faible. Pourtant, il existe un fort potentiel pour que soient développer des synergies. Le projet devrait contribuer en ce sens à travers le développement d'une unité de services de la chaine de valeur (VCSU). Cette unité sera chargée de fournir les services essentiels de la chaîne de valeur des PAM spontanées pour tous les intervenants.
31. L'unité VCSU fournira des services de communication, marketing et d'appui à l'organisation de la chaîne de valeur pour l'ensemble du secteur des PAM en offrant un «guichet unique» pour l'information

relative aux PAM cueillies en milieu naturel où les intervenants, provenant d'organismes publics et/ou privés, peuvent trouver ce qui suit:

- Analyse de la chaîne de valeur des PAM cueillies en milieu naturel
- Informations sur le marché local et international, meilleur flux d'informations sur les événements nationaux et internationaux concernant les PAM
- Newsletters concernant le secteur, publications web et autres documents pédagogiques
- Amélioration du contrôle spécialisé pour la commercialisation et les exportations
- Centre d'échange et de documentation sur les PAM au Maroc
- Appui à la préparation du commerce équitable (FairTrade)
- Actualisation de la base de données des intervenants PAM
- Maintien des liens avec les dirigeants nationaux et internationaux du secteur privé pour soutenir les PME
- Activités promotionnelles et éducatives pour le grand public

32. L'unité VCSU organisera des événements pour sensibiliser le public et pour promouvoir les efforts de plaidoyer ciblé, tout en renforçant les liens entre intervenants afin qu'une large partie de la population puisse se concentrer sur les liens étroits entre la gestion de la biodiversité, les chaînes de valeur fonctionnelles et les meilleurs pratiques de cueillette en milieu naturel. Elle contribuera à la création de partenariats stratégiques entre des institutions gouvernementales en interne et des représentants des médias en externe. L'objectif de cette unité sera de générer et diffuser l'information de manière à devenir un service de « référence » en cas de besoin d'informations sur les plantes marocaines cueillies en milieu naturel.

33. L'unité VCSU va travailler à l'échelle nationale et dans des zones locales ciblées afin de veiller à ce que la croissance à ces deux niveaux soit liée, que l'information circule mieux dans toutes les directions, et que les possibilités de croissance du secteur soient optimisées. Elle permettra de:

- Superviser l'analyse de la chaîne de valeur de plantes cueillies en milieu naturel en préparation d'une commercialisation à haute valeur ajoutée,
- Fournir une visibilité et un accès aux nouveaux marchés,
- Mettre en place un protocole de communication à travers un réseau d'acteurs enclins à partager les informations et collaborer sur des questions relatives au secteur PAM,
- Améliorer la capacité des institutions à coordonner leurs activités plus facilement à travers les structures de communication établies,
- Appuyer l'activation de la Stratégie Nationale pour les PAM à travers l'intégration et appropriation des parties prenantes,
- Sensibiliser davantage les intervenants et le grand public sur l'importance des PAM dans la croissance économique marocaine,
- Parrainer la création ou réactivation d'un comité d'intervenants dans le secteur des PAM pour établir et réglementer les normes d'étiquetage et d'exportation des PAM
- Intégrer d'avantage les PAM dans la croissance économique, notamment dans le développement industriel du secteur pharmaceutique et biochimique (antioxydants et autres produits végétaux secondaires).

I.III MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Structure de gestion

34. Le projet «Intégration de la conservation de la biodiversité des chaînes de valeur des PAM Méditerranéennes au Maroc» sera géré administrativement par le HCEFLCD et sera placé sous le contrôle de qualité du PNUD Maroc, comme une entité neutre au service du secteur tout entier. La mission du projet sera de fournir une assistance technique ciblée au profit des différents intervenants du secteur des PAM par l'application des trois composantes du projet et dans l'objectif de favoriser la coordination et la collaboration entre tous les acteurs dans le domaine des PAM: institutions gouvernementales, entités du secteur privé, institutions de recherche et scientifiques, associations, ONG, coopératives, médias et grand public. En outre, il identifiera régulièrement les besoins du système d'assistance technique et organisera des formations sur mesure et ensuite harmonisera ces besoins avec les fournisseurs d'aide technique à court terme. Ces derniers seront, soit contractés par le projet, soit ralliés à travers le projet pour fournir des services.
35. Le projet sera exécuté sur une période de trois ans avec les dispositions d'exécution suivantes: le Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), au nom du Gouvernement du Maroc, sera le partenaire national d'exécution désigné du projet en vertu de l'appui du PNUD à l'exécution nationale (NEX).
36. Le PNUD garantira une mise en œuvre technique et financière de haute qualité au projet grâce à son bureau local au Maroc et garantira l'assurance qualité du projet et le rôle de soutien du projet. Tous les services seront fournis conformément aux procédures, règles et règlements du PNUD. Le PNUD Maroc sera chargé de surveiller et d'assurer la bonne utilisation des fonds du PNUD-FEM pour les activités confiées, effectuer des rapports de progrès de l'exécution pour le PNUD-FEM ainsi qu'entreprendre les évaluations obligatoires et non- obligatoires. Tous les services d'achat de biens et services, ainsi que le recrutement du personnel doivent être fournis conformément aux procédures, règles et règlements du PNUD.

Unité de gestion du Projet

37. L'unité de gestion du Projet sera basé à Rabat et sera composée de:
    - Un(e) **coordonnateur/coordonnatrice de projet** avec une expérience dans la gestion des ressources naturelles
    - Au moins deux **chargé(e)s de programme nationaux / fournisseurs de services de la chaîne de valeur** avec une expérience dans le domaine de la communication ou des relations publiques.
    - Un(e) **assistant(e) financier et administratif**
38. Les unités de services de la chaine de valeur décrites ci-dessus seront basées dans les quatre sites ciblés et travailleront à plein temps à partir de là, en tant que bureaux satellites, en collaboration étroite avec les deux chargés de programmes nationaux / fournisseurs de services de la chaîne de valeur au bureau de Rabat. Les VCSU seront composés de 4 facilitateurs pour l'intégration au niveau local, avec une expérience dans le domaine de la communication, et/ou des relations publiques. Ils se concentreront sur la coordination, la formation, les flux de l'information et le suivi et évaluation des activités.
39. L'unité de gestion du projet coordonnera toutes les formations et interventions de l'unité VCSU et de l'équipe de la Fondation FairWild® afin que les intervenants de plusieurs secteurs puissent bénéficier des activités du projet. L'unité veillera à ce que les membres du Comité de pilotage / Groupe technique consultatif (CP / GTC) soient toujours impliqués dans la consultation du projet et participent aux activités du projet.

40. L'unité de gestion du projet sera soutenue par une assistance technique locale et internationale à court terme dont les services seront appelés en cas de besoin et selon les exigences du secteur des PAM afin d'aider le système à faire le saut technologique nécessaire. L'unité de gestion du projet demandera toujours conseil auprès du HCEFLCD et du Comité de Pilotage/ Groupe Technique Consultatif avant de s'engager dans une intervention technique ciblée qui aura toujours pour objectif de servir les différentes parties prenantes dans la poursuite d'objectifs communs à travers des actions de collaboration. Quelques exemples du type d'assistance technique dans le secteur des PAM sont énumérés ci-dessous et ont été déterminés suite à des entretiens avec des représentants des institutions, des associations et des coopératives:

   - La technologie de transformation pour la production d'huiles essentielles ;
   - Identification des caractéristiques des plantes et de leurs extraits pour répondre aux besoins des clients liés à l'utilisation des PAM;
   - Utilisation et posologie recommandées;
   - Identification de débouchés de commercialisation et de marketing en dehors des foires et expositions qui permettent la vente en vrac;
   - Certification et étiquetage pour une meilleure valeur ajoutée aux produits;
   - Analyse de la chaîne de valeur;
   - Communication stratégique pour l'intégration des systèmes;
   - Techniques d'exploitation durable;
   - Développement institutionnel;
   - Développement des PME.

41. Pour plus d'informations sur les préoccupations, besoins et aspirations des coopératives et associations locales engagées dans des activités de cueillette en milieu naturel des PAM, prière de se référer à l'Annexe 2.

42. La Fondation FairWild® exercera ses activités dans le cadre d'un projet de sous-traitance en vue de fournir ses services de formation, consulting et certification avec un programme personnalisé et adapté au contexte marocain. Une lettre d'intention reflétant ce projet de sous-traitance est jointe en Annexe 4.

Rôles et responsabilités des organisations principales

43. Suite à un processus de concertation, il a été jugé que le Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) serait le plus adapté/apte pour le rôle de partenaire d'exécution du présent projet. Le HCEFLCD sera responsable de la gestion globale du pilotage pour la conception, la coordination et la mise en œuvre des différentes étapes du projet. Son rôle est de servir de point de contact principal pour l'interaction officielle par l'intermédiaire du coordonnateur national du projet avec ses homologues et partenaires, assurer la conformité avec les termes du contrat, assurer que les objectifs du programme, les livrables et les résultats soient atteints dans les délais préconisés et suivant le budget prévu et le meilleur rapport coût-efficacité possible. Le HCEFLCD détient aussi le rôle de chef de file dans la planification et l'organisation des activités de coordination, et de contribuer activement à l'amélioration du plan de mise en œuvre pendant toute la durée du projet et fournir l'expertise nécessaire pendant l'exécution du projet.

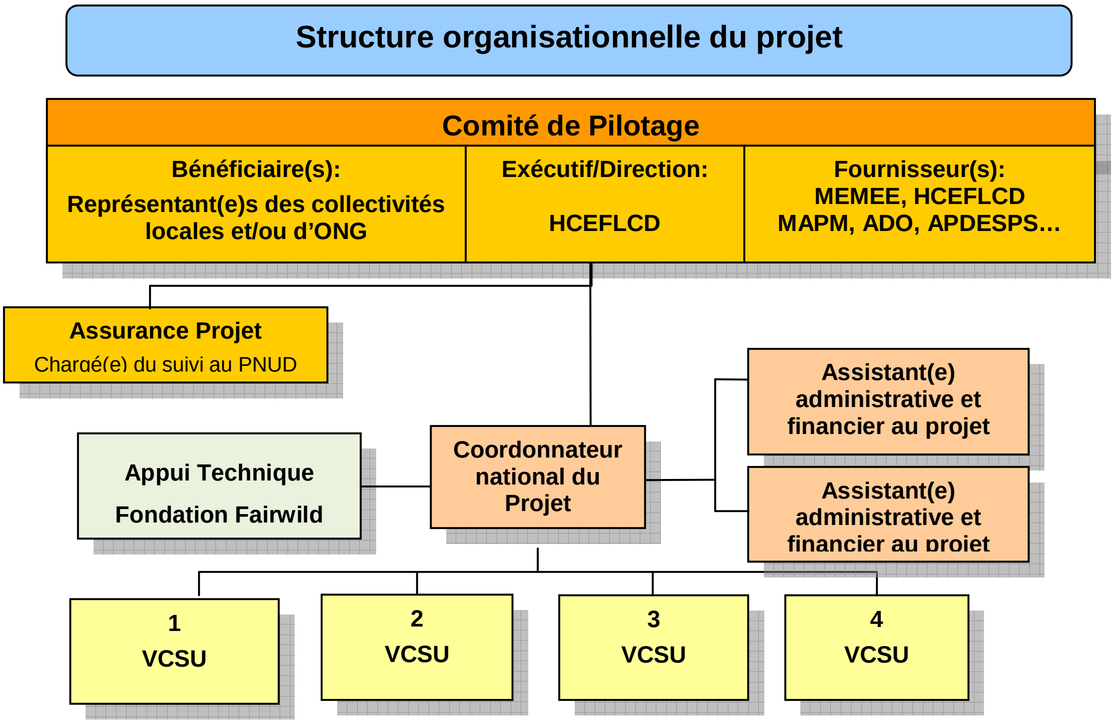
44. Le HCEFLCD, en tant que partenaire d'exécution, travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), l'Agence de l'Oriental (ADO), l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud (APDESPS), le Département de l'Environnement (DE) sous la tutelle du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau & de l'Environnement (MEMEE), la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), l'Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques (INPMA) et autres institutions de recherche, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et des Nouvelles Technologies (MICNT), le Ministère du Commerce Extérieur (MCE), ainsi que plusieurs ONG, le secteur privé et les organisations multilatérales, notamment : GTZ, l'AECI et l'USAID.

45. Un comité de pilotage et/ou un groupe technique consultatif sera créé représentant chacun des ministères indiqués ci-dessus en vue d'assurer une représentativité appropriée et la participation de tous les intervenants du secteur des PAM. Le comité de pilotage ou le groupe technique consultatif sera chargé du conseil, assurant la supervision et la direction de l'exécution du projet, fournissant une expertise dans les domaines techniques et fournissant une assistance aux flux d'information entre les intervenants principaux.

46. Le projet a été présenté à de nombreux partenaires institutionnels potentiels qui ont tous exprimé leur intérêt à participer aux efforts visant à formaliser le secteur PAM et accroître la valeur des plantes cueillies en milieu naturel tout en assurant la conservation de la biodiversité. Alors que quelques uns d'entre eux n'ont pas encore fourni des lettres d'engagement à l'attention du projet, en raison du calendrier de la préparation de ce rapport, certains partenaires ont demandé plus de temps pour mobiliser leurs ministères dans cet effort.

47. Dès le lancement du projet, tous les partenaires énumérés ci-dessous seront rassemblés pour un travail collaboratif de planification afin d'établir des objectifs communs autour de la conservation de la biodiversité et l'atténuation de la pauvreté, confirmer les engagements et élaborer des plans de travail collaboratifs, qui deviendraient le canevas par lequel l'unité de gestion du projet commencerait à concevoir des interventions techniques et des activités stratégiques d'intégration des systèmes. A ce sujet, le coordonnateur national du projet présentera un plan de travail détaillé au Comité de Pilotage/ Groupe technique consultatif modifié en fonction des engagements des parties prenantes, pour leur approbation.

Structure organisationnelle du projet



Cette section présente les responsabilités et les engagements en matière de planification des programmes et de gestion des partenaires et des organismes participants.

Le comité de pilotage

48. Le Comité de pilotage du projet est chargé de valider des décisions relatives à l'orientation du projet lorsque des directives sont sollicitées par le coordonnateur national du projet, y compris l'approbation des révisions. Le Comité de pilotage joue un rôle essentiel dans le suivi et l'évaluation de la qualité assurant ces processus et produits, l'utilisation des évaluations pour l'amélioration des performances, la responsabilisation et l'apprentissage. Il garantit que les ressources nécessaires soient engagées et assure l'arbitrage des conflits au sein du projet ou négocie une solution à tout problème avec les organismes externes. En outre, il approuve la nomination et les responsabilités du gestionnaire du projet et toute délégation ayant des responsabilités d'assurance du projet. Basé sur le plan de travail annuel approuvé, le Comité de pilotage peut aussi examiner et approuver les plans trimestriels et approuver tout écart essentiel par rapport aux plans originaux. Des revues du projet sont effectués par ce comité à une fréquence semestrielle, sur des points de décisions déterminés pendant la durée du projet et/ou lorsque le Coordonnateur National les juge nécessaires.

49. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD dans l'atteinte des résultats du projet, les décisions du Comité de pilotage du projet seront effectuées conformément aux normes qui doivent assurer la gestion pour l'atteinte de résultats de développement, la meilleure valeur des fonds, l'équité, l'intégrité, la transparence et la concurrence internationale effective. En cas de non-consensus au sein du Comité de pilotage, la décision finale incombe au gestionnaire du projet au niveau du PNUD.

50. Les membres potentiels du Comité de pilotage sont examinés et recommandés pour approbation lors de la réunion du PAC. Ce comité comporte trois intervenants:

   i) Une direction qui préside le comité et qui est responsable du projet, en collaboration avec les partenaires et le fournisseur. Le rôle de la Direction est d'assurer que le projet soit focalisé pendant toute sa durée sur la réalisation de ses objectifs et produits. La Direction doit garantir que le projet offre un bon rapport qualité/prix, assurant une approche consciente des coûts et équilibrant les demandes des bénéficiaires et fournisseurs.

   ii) Un Fournisseur principal constitué de personne ou groupe qui représente les intérêts des parties qui fournissent un appui financier et/ou technique au projet (élaboration, développement, facilitation, achats, mise en œuvre). La fonction principale du fournisseur au sein du Comité de projet est de fournir des orientations par rapport à la faisabilité et viabilité technique du projet.

   iii) Les principaux partenaires ou bénéficiaires principaux sont les utilisateurs/utilisatrices (personne ou groupe) du produit final et sont responsables de contrôler que les solutions correspondent aux besoins exprimés, dans les contraintes du projet. Cet intervenant ? représente les intérêts de tous ceux qui bénéficieront du projet, ou de ceux pour qui les livrables résultants des activités réaliseront des objectifs spécifiques. Les partenaires évaluent le progrès par rapport aux objectifs prévus et aux critères de qualité.

Les responsabilités du comité de pilotage sont les suivantes :

51. Au lancement du projet (PAC) : le comité de pilotage, en consultation avec les partenaires, se réunira au lancement du projet et sur la base du document du projet, il étudiera la faisabilité du projet, les risques encourus et les partenariats potentiels.

52. Revues trimestrielles :

   i) d'évaluer l'état d'avancement du projet par rapport au plan de travail prévu - cette évaluation sera faite sur la base de l'examen des rapports d'activités et financiers trimestriels, et des journaux de suivi présentés par le coordonnateur de projet ;

   ii) de valider les révisions éventuelles et de signer le plan de travail du trimestre suivant ;

   iii) de faire des recommandations et des propositions afin d'assurer le bon déroulement du projet ;

53. Revues annuelles :

   i) le comité de pilotage se réunira chaque fin d'année au cours du cycle du projet afin d'évaluer les résultats annuels du projet ;

   ii) de veiller à la coordination entre les différentes parties prenantes et à l'harmonisation de l'approche ;

   iii) d'identifier les modalités d'élargissement et de réplication de l'expérience ;

   iv) de valider la planification de l'année suivante.

54. A la clôture du projet : Le comité de pilotage, en consultation avec les autres partenaires du projet, se réunira à la clôture du projet afin d'évaluer les résultats finaux du projet et la réalisation des activités escomptées, de tirer les enseignements et de proposer un plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation finale du projet.

55. Toute question liée à la mise en œuvre, ou tout changement relatif à la conception ou à la portée du projet, devra être discuté par le comité de pilotage.

L'assurance qualité

56. Le rôle d'assurance qualité du projet est de soutenir le Comité de pilotage en procédant à des fonctions objectives et indépendantes de surveillance et de suivi des projets. Cette fonction sera sous la responsabilité du PNUD, qui veillera au bon déroulement et à la qualité du projet et qui appuiera et conseillera le projet en mettant à sa disposition les réseaux d'expertise des Nations Unies et des autres bailleurs de fonds parties prenantes du projet. Il est nécessaire de séparer les fonctions d'appui au projet et d'Assurance du projet, afin de maintenir l'indépendance du contrôle qualité élaborée par l'Assurance du projet. A cet effet, les rôles du Coordonnateur et d'assurance qualité du projet ne sont jamais détenus par la même personne pour le même projet.

Le Coordonnateur National du Projet

57. Le coordonnateur national du projet a le pouvoir de gérer le projet sur une base quotidienne au nom du partenaire d'exécution dans les limites fixées par le Conseil. La responsabilité principale du coordonnateur national du projet est d'assurer que le projet produise les résultats visés dans le document de projet, selon les normes de qualité requises et en respectant les contraintes de temps et de coûts.

58. Le rôle de soutien du projet comprend l'administration du projet, le soutien à la gestion et l'appui technique au coordonnateur national du projet tel que requis par les besoins du projet ou par le coordonnateur national.

I.IV CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Lancement du projet

59. Un atelier de démarrage du projet sera mené avec toute l'équipe du projet, les partenaires de cofinancement et tout autre partenaire concerné, le Bureau du PNUD et la représentation de l'unité de coordination régionale du PNUD-FEM, et, le cas échéant, la représentation du siège du PNUD-FEM.

60. L'objectif fondamental de cet atelier de lancement est d'aider l'équipe du projet à comprendre et s'approprier les objectifs et buts du projet, ainsi que de finaliser la préparation du premier plan de travail annuel (AWP) sur la base de la matrice du cadre logique du projet. Cela permettra notamment de revoir le cadre logique (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses et risques), communiquant des détails supplémentaires au besoin, et sur la base de cet exercice, finaliser le plan de travail annuel (AWP) avec des indicateurs de performance précis et mesurables, et d'une manière conforme aux résultats attendus du projet.

61. En outre, le but et l'objectif de l'atelier de lancement (IW) sera de: (i) présenter le personnel du projet à l'équipe du PNUD-FEM qui soutiendra le projet pendant sa mise en œuvre, à savoir le Bureau du PNUD et le personnel responsable de l'unité de coordination régionale basé à Bratislava; (ii) spécifier les rôles, soutenir les services et les responsabilités complémentaires du Bureau du PNUD et du personnel de l'unité de coordination régionale vis-à-vis de l'équipe de projet, (iii) fournir un aperçu détaillé des exigences de rapports, de suivi et d'évaluation (S&E) du PNUD-FEM, avec un accent particulier sur les rapports de mise en œuvre du projet (PIRs) et la documentation connexe, le rapport annuel du projet (APR), les revues tripartites (TPR), ainsi que les évaluations indépendantes finales. De même, l'atelier de lancement sera l'occasion pour informer l'équipe du projet sur la planification budgétaire du PNUD, les révisions budgétaires, et les reports budgétaires obligatoires.

62. L'IW constituera également une occasion pour toutes les parties d'assimiler leurs rôles, fonctions et responsabilités au sein des structures de gestion du projet, y compris les flux de communication & de rapports, et les mécanismes de résolution des conflits. Les termes de référence du personnel des projets et des structures de prise de décisions seront examinés de nouveau, au besoin, afin de préciser, pour tous, les responsabilités de chaque partie pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Suivi du Projet et Responsabilités

63. Un calendrier détaillé des réunions du projet sera élaboré par le Coordonnateur National en concertation avec la direction du projet, les partenaires d'exécution du projet et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de lancement du projet. Le calendrier comprendra les éléments suivants: (i) les échéanciers provisoires des revues tripartites, réunions du Comité de pilotage (ou autres mécanismes consultatifs et/ou de coordination pertinents) et (ii) les activités de suivi et d'évaluation.

64. ***Le suivi quotidien de la mise en œuvre*** sera la responsabilité du coordonnateur national du projet, basé sur le Plan de travail annuel (AWP) du projet et de ses indicateurs. L'équipe du projet informe le PNUD de tout retard ou difficulté rencontré lors de la mise en œuvre afin qu'un soutien approprié ou des mesures correctives puissent être adoptés en temps opportun et de manière réparatrice.

65. Le Coordonnateur national du projet affinera les indicateurs de progrès de performance et d'impact du projet en consultation avec toute l'équipe du projet à l'atelier de lancement avec le soutien du PNUD et assisté par l'unité de coordination régionale du PNUD-FEM. Des objectifs spécifiques des indicateurs de mise en œuvre de la première année ainsi que leurs moyens de vérification seront élaborés à cet atelier. Ceux-ci seront utilisés pour évaluer si la mise en œuvre se poursuit au rythme prévu et dans la bonne direction et feront partie du plan de travail annuel. Les partenaires locaux d'exécution prendront

également part à l'atelier de lancement dans lequel une vision commune des objectifs globaux du projet sera établie. Les cibles et indicateurs des années ultérieures seront définis annuellement dans le cadre de processus d'évaluation et de planification interne entrepris par l'équipe projet.

66. La mesure des indicateurs d'impact liés aux intérêts globaux aura lieu conformément au calendrier défini dans l'atelier de lancement et sera exposée provisoirement dans le modèle indicatif de mesure d'impact à la fin de ce document. La mesure de ces indicateurs sera menée dans le cadre des sous-contrats ou avec les institutions compétentes telles que l'INPMA qui a accepté de diriger l'inventaire de la population végétative des espèces clés à travers des inventaires au début et avant la clôture du projet.

67. ***Le suivi périodique des progrès de mise en œuvre*** sera assuré par le PNUD au travers des réunions trimestrielles avec le coordonnateur national du projet, ou plus fréquemment lorsque cela est jugé nécessaire. Cela permettra aux parties de faire le point et de résoudre tous les problèmes se rapportant au projet en temps opportun pour assurer la bonne exécution des activités du projet.

68. Le Bureau du PNUD à Rabat et le PNUD-FEM, selon le cas, effectueront des visites annuelles aux sites, ou plus souvent sur la base d'un calendrier convenu qui va être détaillé dans le rapport de lancement du projet pour évaluer le progrès du projet. Tout autre membre du comité de pilotage/comité technique consultatif peut également se présenter, tel que décidé par le comité de pilotage. Un rapport de visite de terrain sera préparé par le PNUD et distribué au plus tard un mois après la visite à l'équipe de projet, à tous les membres du comité de pilotage, et à l'unité de coordination régionale du PNUD-FEM.

69. Le ***suivi annuel*** se fera par la revue tripartite (TPR). Il est considéré comme la réunion au plus haut niveau des parties directement impliquées dans la mise en œuvre d'un projet. Le projet sera soumis à un examen tripartite (TPR) au moins une fois chaque année. La première réunion aura lieu dans les douze premiers mois suivant le début de l'application effective. Le coordonnateur du projet préparera un rapport annuel du projet (APR) et le soumettra au Bureau du PNUD et au bureau régional du PNUD-FEM au moins deux semaines avant la réunion TPR pour examen et commentaires.

70. Le APR sera utilisé comme l'un des documents de base dans les discussions de la réunion TPR. Le coordonnateur du projet présentera le APR à la réunion TPR, mettant l'accent sur les questions et recommandations pour la décision des participants. Le coordonnateur du projet informe également les participants de tout accord conclu par les parties prenantes lors de la préparation de l'APR sur la façon de résoudre les questions opérationnelles. Des examens distincts de chaque composante du projet peuvent également être réalisés si nécessaire. La réunion TPR a le pouvoir de suspendre le déboursement si les points de référence (benchmark) de la performance du projet ne sont pas remplis. Les points de référence seront élaborés à l'atelier de lancement, sur la base de taux de livrables, et l'évaluation qualitative des réalisations.

71. ***Un examen terminal tripartite (TTR)*** aura lieu le dernier mois de fonctionnement du projet. Le coordonnateur du projet est chargé de préparer le rapport final et le soumettre au Bureau du PNUD et à l'unité de coordination régionale du FEM basée à Bratislava. Il doit être élaboré au moins deux mois à l'avance du TTR, afin de permettre une révision, et servira comme base de discussions. L'examen terminal tripartite étudie la mise en œuvre du projet dans son ensemble, en accordant une attention particulière à savoir si le projet a atteint ses objectifs déclarés et contribué à l'objectif environnemental dans son ensemble. Il décide si des actions sont encore nécessaires, notamment en matière de durabilité des résultats du projet, et agit en tant que véhicule par lequel les enseignements tirés peuvent être pris pour alimenter d'autres projets en cours d'application.

Rapports de suivi du projet

72. Le Coordonnateur du projet, en concertation avec l'équipe du PNUD-FEM sera responsable de la préparation et la soumission des rapports suivants qui font partie du processus de suivi. Les éléments de (a) à (f) sont obligatoires et strictement liés au suivi, tandis que les éléments de (g) à (h) ont une fonction

plus large et leur fréquence et nature sont spécifiques au projet et seront définis lors de la mise en œuvre.

(a) Un ***rapport initial (IR)*** du projet sera établi immédiatement après l'atelier de lancement. Il comprendra un plan détaillé de la première année de travail annuel divisé en périodes trimestrielles détaillant les activités et indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre au cours de la première année du projet. Ce plan de travail inclut les dates des visites de terrain spécifiques, les missions d'appui du PNUD ou de l'Unité de coordination régionale PNUD-FEM ou des consultants, ainsi que le programme des réunions sur les structures décisionnelles du projet. Le rapport comprendra également le budget détaillé du projet de la première année de mise en œuvre complète, établi sur la base du plan de travail annuel, ainsi que les exigences de suivi et d'évaluation permettant de mesurer efficacement la performance du projet durant la période de 12 mois ciblée.

    Le rapport initial inclura un récit plus détaillé sur les rôles institutionnels, les responsabilités, les actions de coordination et les mécanismes de rétroaction des partenaires de projet connexes. En outre, une section sera incluse sur les progrès réalisés à ce jour en matière de mise en route de projets et activités de démarrage et la mise à jour des conditions externes qui peuvent affecter la mise en œuvre du projet.

    Une fois finalisé, le rapport sera distribué aux partenaires qui se seront accordés un délai d'un mois pour y répondre avec des commentaires ou requêtes. Avant cette circulation du IR, le Bureau du PNUD et l'Unité de coordination régionale du PNUD-FEM passeront en revue le document.

(b) Le ***rapport annuel du projet (APR)*** est une exigence du PNUD et fait partie du contrôle, du suivi et de gestion des projets PNUD. Il s'agit d'un rapport d'auto-évaluation par le coordonnateur du projet au PNUD et fournit des données au processus de rapport du PNUD et au ROAR, ainsi que la formation d'un apport essentiel à l'examen tripartite du projet. L'APR sera établi sur une base annuelle, avant l'examen tripartite du projet, afin de refléter les progrès accomplis dans la réalisation du plan de travail annuel du projet et d'évaluer la performance du projet en contribuant aux résultats escomptés par les sorties et le travail de partenariat.

    Le format de l'APR est flexible, mais devrait inclure les éléments suivants:

    - Une analyse des résultats du projet par rapport au plan de travail annuel sur la période considérée, y compris les résultats produits et, si possible, des informations sur l'état des résultats
    - Les contraintes rencontrées dans le progrès vers les résultats et les raisons de celles-ci
    - Les contraintes majeures à l'atteinte des résultats ainsi que les facteurs de facilitation qui ont contribué positivement à la réalisation des résultats
    - Le plan de travail annuel et autres rapports sur les dépenses
    - Les enseignements tirés
    - Des recommandations claires pour l'orientation future à traiter les problèmes clés
    - Les changements des conditions extérieures qui nécessitent une adaptation de la stratégie du projet, ainsi que les changements recommandés à l'approbation de l'examen tripartite.

(c) Le ***rapport annuel de mise en œuvre du projet (PIR)*** est un rapport de suivi mandaté par le FEM. Il est devenu un outil essentiel de gestion et de suivi pour les gestionnaires de projet et un élément principal pour l'extraction des leçons tirées de projets en cours. Une fois le projet est mis en œuvre pendant au moins une année, ce rapport doit être élaboré par le coordonnateur national du projet et complété par le PNUD. Le PIR peut être préparé en tout temps durant l'année pour couvrir la période de Juin-Juillet et idéalement avant l'examen tripartite (TPR). Le PIR devrait être examiné durant la réunion tripartite pour que le résultat soit un PIR consenti par le projet, l'agence d'exécution, le PNUD et la coordination régionale du PNUD-FEM concernée.

L’unité de suivi et d’évaluation du FEM fournit la portée et le contenu du PIR. Compte tenu des similitudes du APR et du PIR, le PNUD/FEM a préparé un format harmonisé pour référence.

(d) ***Rapports trimestriels d'avancement:*** des brefs rapports, décrivant les mises à jour principales dans l'avancement du projet, seront fournis trimestriellement au Bureau du PNUD et au bureau régional du PNUD-FEM.

(e) ***Rapports thématiques périodiques***: lorsque demandé par le PNUD, le PNUD-FEM ou le partenaire d'exécution, l'équipe de projet préparera des rapports thématiques spécifiques, se concentrant sur des questions spécifiques ou des domaines d'activité. La demande d’un rapport thématique sera fournie à l'équipe du projet sous forme écrite par le PNUD et indiquera clairement la question ou les activités qui doivent être communiquées au sujet. Ces rapports peuvent être utilisés sous forme d'exercice d’enseignements tirés, de contrôle spécifique dans des domaines clés, ou dans la résolution des exercices pour évaluer et surmonter les obstacles et les difficultés rencontrés. Le PNUD est prié de -limiter ses demandes de rapports thématiques, et quand elles sont nécessaires, acceptera des délais raisonnables pour leur préparation par l'équipe du projet.

(f) ***Rapport final de projet:*** Au cours des trois derniers mois du projet, l'équipe du projet préparera le rapport final du projet. Ce rapport compréhensif résume toutes les activités, les réalisations et les résultats du projet, les enseignements tirés, les objectifs atteints ou non atteints, les structures et dispositifs mis en œuvre, etc., et sera la déclaration définitive des activités du projet durant sa durée de vie. Il préparera également des recommandations concernant toute mesure ultérieure qui peut être prise pour assurer la durabilité et la reproductibilité des activités du projet.

(g) ***Rapports techniques***: les rapports techniques sont des documents détaillés couvrant des domaines spécifiques d'analyse ou de spécialisations scientifiques au sein du projet global. Dans le cadre du rapport initial, l'équipe du projet préparera un projet de liste des rapports, en précisant les rapports techniques qui devraient être établis sur des domaines clés de l'activité au cours du projet et les dates provisoires d'échéance. En cas de besoin, cette liste des rapports sera révisée et mise à jour et ensuite incluse dans les APR ultérieurs. Les rapports techniques peuvent également être préparés par des consultants externes et devraient être compréhensifs, contenant des analyses spécialisées des secteurs clairement définis de recherche dans le cadre du projet et de ses sites. Ces rapports techniques représenteront, selon le cas, la contribution de fond du projet pour des domaines spécifiques, et seront utilisés dans les efforts de diffusion des informations pertinentes et des meilleures pratiques au niveau local, national et international.

(h) ***Publications du projet***: les publications du projet formeront une méthode clé pour documenter, capitaliser et diffuser les résultats et les réalisations du Projet. Ces publications peuvent être des textes scientifiques ou d'information sur les activités et les réalisations du projet, sous la forme d'articles de revues, des publications multimédia, etc. Ces publications peuvent être basées sur des rapports techniques, selon la pertinence, de la valeur scientifique, etc. de ces rapports, ou peuvent être des résumés ou des compilations d'une série de rapports techniques et d'autres recherches. L'équipe du projet déterminera si l'un des rapports techniques mérite publication officielle, et planifiera et produira (en consultation avec le PNUD, le gouvernement et d'autres groupes d'intervenants) ces publications sous un format cohérent et reconnaissable. Les ressources du projet devront être définies et allouées à ces activités selon les besoins et d'une manière compatible avec le budget du projet.

Evaluation indépendante

73. Étant donné la durée limitée du projet qui couvre 3 années, il ne sera soumis qu'une évaluation indépendante finale. Un examen interne approfondi sera effectué à mi-parcours, conjointement par l'équipe du projet, l'équipe élargie du PNUD/FEM et les partenaires nationaux. Les membres du comité de pilotage et du comité d'examen tripartite prendront part à cet exercice afin d'assurer la propriété complète de ses résultats et ses recommandations. Au cours de cette mission d'étude, l'outil de suivi du FEM sera complété par l'équipe du projet et soumis au Secrétariat du FEM à l'issue du rapport d'examen.

74. Une évaluation indépendante finale aura lieu trois mois avant la réunion d'examen terminal tripartite et se concentrera sur les mêmes questions que l'examen à mi-parcours. L'évaluation finale se penchera aussi sur l'impact et la durabilité des résultats, y compris la contribution au développement des capacités et la réalisation des objectifs environnementaux globaux. L'évaluation finale doit également fournir des recommandations sur les activités de suivi. Les termes de référence pour cette évaluation seront établis par le Bureau du PNUD fondés sur les orientations de l'Unité de coordination régionale du PNUD-FEM. L'évaluation finale, constituera non seulement un rapport pour le domaine d'intervention du FEM, mais complètera aussi l'outil de suivi pertinent pour permettre le suivi des progrès et des changements atteints au moment de l'évaluation.

Apprentissage et partage des connaissances

75. Les résultats du projet seront diffusés au sein et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers un certain nombre de réseaux et forums de partage de l'information. En outre:

- Le projet participera, tant que cela apparaît pertinent et approprié, aux réseaux appuyés par le PNUD/FEM, organisés au profit des cadres supérieurs travaillant sur des projets qui présentent des caractéristiques communes. Le PNUD/FEM doit établir un certain nombre de réseaux, tels que la gestion intégrée des écosystèmes, l'écotourisme, la cogestion, les plantes médicinales … qui fonctionneront largement sur la base d'une plate-forme électronique.
- Le projet identifiera et participera, tant que cela apparaît pertinent et approprié, aux réseaux scientifiques, axés sur les politiques et/ou tout autre réseau, qui peut être bénéfique pour l'exécution du projet à travers les leçons apprises.

76. Le projet permettra d'identifier, d'analyser et de partager les leçons apprises qui pourraient être bénéfiques dans la conception et la mise en œuvre de projets similaires à l'avenir. L'identification et l'analyse des enseignements tirés est un processus continu et la nécessité de communiquer ces enseignements, comme l'une des contributions centrale du projet est une exigence qui doit être respectée au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD/FEM fournira un format et aidera l'équipe du projet dans la catégorisation, la documentation et les rapports sur les leçons apprises. À cette fin, un pourcentage des ressources du projet devra être alloué à ces activités.

Plan de travail indicatif du Suivi/Evaluation et budget correspondant

Type d'activité S & E	Parties responsables	Budget US$	Durée
Atelier de lancement	▪ Coordonnateur du Project ▪ Bureau du PNUD au Maroc ▪ PNUD/FEM	$1000	Dans les trois premiers mois de démarrage du projet
Rapport initial de lancement du Projet	▪ Equipe du Projet ▪ Bureau du PNUD au Maroc	Aucun coût	Immédiatement après l'atelier de lancement
Mesure des moyens de vérification des indicateurs de l'objectif du projet	▪ Le coordonnateur du projet supervisera le recrutement d'expertise à court terme pour les études thématiques, établir des instruments de suivi et déléguer des responsabilités aux membres de l'équipe concernée	A finaliser lors de la phase d'atelier de lancement. Coût indicatif: 4000 $	Début, milieu et fin du projet
Mesure des moyens de vérification du progrès et rendement du projet (mesuré sur une base annuelle)	▪ Contrôle effectué par le Conseiller technique du FEM et le coordonnateur du projet ▪ Recrutement d'expertise à court terme pour faire des études spécifiques, établir des instruments de suivi et déléguer des responsabilités aux membres de l'équipe concernée ▪ Mesures par les agents de terrain régionaux et les agents locaux	A déterminer dans le cadre de la préparation du plan de travail annuel. Coût indicatif: 4000 $	Chaque année avant le APR/PIR et à la définition de plans de travail annuels
APR et PIR	▪ Equipe du projet ▪ Bureau du PNUD au Maroc ▪ PNUD/FEM	Aucun coût	Annuellement
TPR et rapport TPR	▪ Homologues Gouvernement ▪ Point Focal Opérationnel du FEM ▪ Bureau du PNUD au Maroc ▪ Equipe de projet ▪ Unité de coordination régionale PNUD-FEM	Aucun coût	Chaque année, dès la réception du APR
Réunions du comité de pilotage	▪ Coordonnateur du Projet ▪ Bureau du PNUD au Maroc	Aucun coût	À la suite de l'atelier de lancement et par la suite, au moins une fois par an
Rapports de situation périodiques	▪ Equipe du projet	$300	À déterminer par l'équipe du projet et le Bureau du PNUD au Maroc
Rapports techniques	▪ Equipe de projet ▪ Consultants engagés selon les besoins	$4000	À déterminer par l'équipe du projet et le Bureau du PNUD au Maroc
Examen à mi-parcours du projet	▪ Equipe de projet ▪ Bureau du PNUD au Maroc ▪ Unité de coordination régionale	$10,000	À mi-parcours de la mise en œuvre du projet

	PNUD-FEM ▪ membres du comité de pilotage ▪ Partenaires d'exécution nationaux		
Évaluation finale externe	▪ Equipe de projet, ▪ Bureau du PNUD au Maroc ▪ Unité de coordination régionale PNUD-FEM ▪ Consultants externes (équipe d'évaluation)	$20,000	3 mois avant la clôture du projet
Rapport final de projet	▪ Equipe de projet ▪ Bureau du PNUD au Maroc ▪ Consultant Externe	Nul	Au moins un mois avant la fin du projet
Leçons apprises	▪ Equipe de projet ▪ Unité de coordination régionale PNUD-FEM	$9,000 *(moyenne de $3,000 par an)*	Annuellement
Audit	▪ Bureau du PNUD au Maroc ▪ Equipe du Projet	$4,000	Annuellement
Visites sur le terrain *(frais de voyage du personnel du PNUD seront imputés sur les frais de l'agence d'exécution FEM)*	▪ Bureau du PNUD ▪ Unité de coordination régionale PNUD-FEM (si applicable) ▪ Représentants gouvernementaux	$15,000 (moyenne d'une visite par an)	Annuellement
TOTAL INDICATIF DU COÛT *Excluant le temps du personnel de l'équipe de projet et du personnel du PNUD et ainsi que leurs frais liés au transport & voyage*		US$ 71,300	

Indicateur impact principal	Cible (Année 3)	Moyens de vérification	Fréquence d'échantillonnage	Emplacement
Nombre d'hectares où les normes ISSC-MAP/FairWild® sont appliquées	220 ha	Enquête sur le terrain, organismes de certification	Fin	Zones cibles
Nombre de permis d'exportation qui reflète l'intégration de la BD	15% supérieur à la base	Registre des plans de production durable	Début, milieu, fin	EACCE
Nombre et superficie des concessions par les coopératives et associations locales démontrant la quantité de biodiversité d'importance mondiale sous la gestion efficace des ressources naturelles	16	Cueillette au champ, fiches de collecte de données, analyse des chiffres de la cellule SIG	Début, fin	Zones ciblées et immédiatement voisines
Nombre d'agriculteurs, coopératives et associations répondant aux normes internationales	30% supérieur à la base	Cueillette au champ, analyse des chiffres de la cellule SIG, MAPM, ADS, HCEFLCD	Début, fin	Zones cibles

I.V CONTEXTE JURIDIQUE

77. Le présent descriptif de projet sera l'instrument ainsi dénommé dans l'Article 1 de l'Accord Standard d'Assistance de Base entre le Gouvernement marocain et le Programme des Nations Unies pour le Développement signé par les parties le 13 mai 1982. Pour les besoins de l'Accord Standard d'Assistance de Base, l'agence de d'exécution du pays d'accueil se référera à l'agence coopérante du Gouvernement décrite dans cet Accord.

78. Afin d'accorder une reconnaissance appropriée au PNUD-FEM pour le financement du projet, les logos FEM et PNUD devraient figurer sur toutes les publications du projet, incluant entre autres, le matériel, et équipement acquis avec des fonds PNUD-FEM. Toute citation de publications concernant des projets FEM devrait également allouer une reconnaissance appropriée au FEM.

79. Le Représentant Résident du PNUD à Rabat est autorisé à apporter par écrit les révisions suivantes à ce document de projet, à condition qu'il / elle ait vérifié l'accord de celui-ci par l'Unité du PNUD-FEM et soit assuré que les autres signataires du document n'ont pas d'objection aux changements proposés:

   - Révision ou ajout à l'une des annexes du document du projet;
   - Les révisions, qui ne comportent pas de changements importants dans les objectifs immédiats, les réalisations ou les activités du projet, mais sont causées par le réarrangement des apports déjà convenus ou par des augmentations de coûts dues à l'inflation;
   - Les révisions annuelles obligatoires qui rééchelonnent la livraison des apports convenus du projet, les coûts d'expert ou autres coûts en raison de l'inflation ou qui tiennent en compte la flexibilité de l'agence de dépenses;
   - L'inclusion d'annexes supplémentaires et pièces jointes uniquement comme indiqué dans ce document de projet

80. Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est incorporé par référence, constituent un document de projet tel que visé au SBAA et toutes les dispositions de CPAP s'appliquent au présent document.

81. Conformément à l'article III de l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sûreté et la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD détenue par le partenaire d'exécution, incombe au partenaire d'exécution.

82. Le partenaire d'exécution doit:

   a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est réalisé;

   b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire d'exécution, et la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

83. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications du plan si nécessaire. L'incapacité de maintenir et mettre en œuvre un plan de sécurité approprié en vertu des présentes doit être considérée comme une violation de cet accord.

84. Le partenaire d'exécution s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun fonds du PNUD reçu conformément au document du projet ne soit utilisé pour fournir un soutien aux personnes ou entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée sur http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm . Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus en vertu de ce document de projet.

SECTION II: CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS

Ce projet contribuera à atteindre les résultats suivants du programme de pays tel que défini dans le CPAP ou CPD: A.1 Le cadre légal et institutionnel de protection et de valorisation du patrimoine culturel et naturel est renforcé en harmonie avec les instruments internationaux est intègre l'impact du changement climatique.					
Indicateurs de résultats du programme de pays:					
Domaine de résultat Environnemental et de développement durable clé: 2. Catalysant la finance environnementale					
Objectif et programme stratégiques applicable du FEM: BD SO 2 / SP 5					
Résultats attendus applicables du FEM: Les systèmes internationaux de certification des biens produits dans les domaines d'agriculture, de pêche, de foresterie et d'autres secteurs incluent des normes techniques rigoureuses de la biodiversité					
Indicateurs de résultats applicables du FEM: • Nombre et étendue (couverture: hectares, paiements générés) de nouveaux paiements pour les régimes de services à l'environnement créés • Systèmes de certification publiés qui incluent des normes techniques rigoureuses de la biodiversité					
Stratégie du projet	**Indicateurs objectivement vérifiables**				
Objectif	Les institutions gouvernementales, les organisations non-gouvernementales et les populations rurales ont la capacité et la motivation de contribuer à la conservation de la biodiversité en raison de la valeur accrue des PAM cueillies en milieu naturel, des marchés accessibles et des pratiques durables de gestion des terres.				
	Indicateur	**Niveau de référence**	**Cible**	**Sources de vérification**	**Risques et hypothèses**
Objectif du projet Intégrer la conservation de la biodiversité dans les chaînes de valeur du sous secteur des PAM	**Impact sur la biodiversité** **1.** Nombre de contrats acheteur/fournisseur liant des prix supérieurs au résultat de la biodiversité, désagrégé par sexe	0	**Année 1** : 2 **Année 2** : 4 **Année 3** : 8 *(dont 4 impliquera les femmes)*	Enquête de terrain	**Risque**: Méfiance de longue date entre l'acheteur et le fournisseur et peu d'incitations pour encourager les cueilleurs à appliquer des pratiques de récolte durables vont ralentir le processus de conclusion des contrats. **Hypothèse**: Soutenant le sous-secteur des PAM pour fournir l'assurance de qualité et de durabilité sur le marché, tout en raccourcissant la chaîne de valeur, présentera de plus grands avantages aux communautés locales.
	Impact sur l'intégration	0	**Année 1** :	Unité de communication	**Hypothèse**:

	2. Nombre d'éléments de communication: a) développés; b) diffusés, et c) visiteurs de site web		a)14 b) 1,250 c)750 **Année 2 :** a) 18 b) 1,625 c) 2,500 **Année 3 :** a) 24 b) 2,150 c) 3,250	existante, distributeurs de bulletins d'information; analyse & statistiques du site web; bénéficiaires; fiches de données	**Année 1**: **a)** 10 bulletins mensuels + 6 communiqués de presse, 2 articles, 2 brochures éducatives; **b)** distribution aux 800 acteurs du secteur PAM, 200 individus dans les institutions liées aux PAM, 250 participants stagiaires; **c)** 5 hits /jour x30 jours pour les 5 derniers mois de l'an 1. Après cela, sur 12 mois. **Années 2 et 3:** augmentation de 25 à 30% dans chaque catégorie;
	Impact sur l'intégration **3.** Nombre de personnes bénéficiant de l'assistance technique du projet	0	**Année 1** : 150 **Année 2** : 500 **Année 3** : 1,100	Fiches de collecte des données	**Risque**: Résistance à l'adoption de pratiques ou mesures prévues par l'assistance technique si elles sont perçues comme limitant la récolte; l'horizon temporel de l'impact risque d'être trop éloigné par rapport aux besoins économiques des populations bénéficiaires. **Hypothèse**: Mesurer le nombre d'entités et leur large représentation est un préposé d'une prise de conscience "intégrée" de la conservation de la biodiversité.
Volet 1 **Renforcement des capacités institutionnelles**	**Impact sur l'intégration** **1.1** Nombre d'autorisations de collecte des PAM accordées, selon le sexe*	Base établie au moment du démarrage du projet	**Année 1** : augmentation de 5% par rapport à la ligne de base (situation de référence) **Année 2** : augmentation de 10% **Année 3** : augmentation de	HCEFLCD et le Ministère de l'Intérieur	**Risque**: Les complications de chevauchement des mandats réglementaires décourageront les cueilleurs à demander des permis de collecte. - Les permis risquent d'être accordés sans l'assurance d'une preuve et engagement que le requérant mettra en œuvre l'intendance de la biodiversité. **Hypothèse**: Les intermédiaires et les transformateurs aideront les collecteurs par le biais d'orientations et des incitations

			15%		afin d'appliquer les meilleures pratiques de conservation de la biodiversité.
	Impact sur la biodiversité **1.2** Nombre d'entreprises utilisant les meilleures pratiques, les outils et les approches mises à disposition par la gestion des connaissances et des initiatives d'apprentissage *	0	**Année 1** : 2 **Année 2** : 5 **Année 3** : 9	Enquêtes et collecte de données	**Risque**: Les participants à la chaîne de valeur ne sont pas en mesure d'accéder aux informations du marché, à la formation ou aux outils à travers le mécanisme contractuel acheteur/fournisseur; les modules de formation ne sont pas suffisamment répétés (en principe, la formation requiert habituellement 3 séances pour les participants afin d'assimiler de nouvelles pratiques, d'adopter de nouveaux outils et approches). L'incapacité de déterminer le point où l'entreprise est admissible ou reste pré-qualifiée dans «l'utilisation » des meilleures pratiques (par ex. dans une enquête). **Hypothèses**: Les entreprises internationales sont ouvertes au transfert des connaissances et outils engageant le participant à la chaîne de valeur
	Impact sur l'intégration **1.3** Nombre d'agriculteurs et de coopératives répondant aux normes internationales *	Enquête initiale menée lors du 1er trimestre de mise en œuvre du projet	**Année 1** : Augmentation 10% par rapport à la situation de référence **Année 2** : Augmentation 20% **Année 3** : Augmentation 30%	Collecte annuelle sur le terrain, fiches de collecte de données, analyse des données de la cellule SIG; MAPM*; Agence de développement social (ADS)*	**Risque:** Les agriculteurs et les coopératives peuvent ne pas considérer les opportunités du marché comme incitation à la gestion des ressources de manière durable. -Le changement climatique qui amplifie la dégradation des sols aura un impact négatif sur les agriculteurs et les coopératives de cueillette en milieu naturel vu que les coûts des systèmes de protection des sols sur les terres concessionnelles sont au-delà de leur portée. **Hypothèses:** Dans le cadre du respect des normes internationales, les agriculteurs et les coopératives, et autres dans la chaîne de valeur, constateront les gains vu que

					chacun est responsable de la fiabilité et qualité des produits.
Volet 2 **Conservation de la biodiversité**	**Impact sur l'intégration** **2.1** Nombre de permis d'exportation qui reflète l'intégration de la BD *	0	**Année 1** : 2 **Année 2** : 4 **Année 1** : 7	(Ministère du *Commerce Extérieur*)	**Risque**: Difficulté de trouver un accord entre un permis qui reflète la BD et un permis qui ne la reflète pas; **Hypothèses**: L'organisation principale doit apporter une contribution en décrivant le permis d'exportation comme reflétant l'intégration de la BD.
	Impact sur la biodiversité **2.2** Nombre d'hectares où les normes ISSC-MAP/FairWild® sont appliquées*	0	**Année 1** : 12ha **Année 2** : 80ha **Année 3** : 220 h	Enquête annuelle sur le terrain confirmée	**Risque**: le processus de certification ne sera pas perçu par la chaîne de valeur comme donnant des orientations sur la manière d'accéder à de nouveaux débouchés à l'exportation. **Hypothèse**: L'application des normes de certification de l'ISSC-MAP portera sur les droits d'utilisation des ressources et les plans de gestion des terres.
	Impact sur la biodiversité **2.3** Nombre et superficie des concessions par les coopératives locales, démontrant la quantité de biodiversité d'importance mondiale sous gestion efficace des ressources naturelles *	Enquête initiale menée lors du 1er trimestre de mise en œuvre du projet	**Année 1** : 1 **Année 2** : 4 **Année 1** : 6	La cueillette sur le terrain, fiches de collecte de données, analyse des données de la cellule SIG	**Risque**: Le terme gestion "efficace" des ressources naturelles pourrait ne pas être compris de façon égale par les coopératives **Hypothèse**: La communication et la formation intensifiée des coopératives et des acteurs en amont et aval de la chaîne de valeur dans la gestion des ressources naturelles auront un impact significatif. Une sensibilisation accrue conduira à la modification des pratiques et à un changement de comportement.
Volet 3 **Service de la chaîne de valeur**	**Impact sur l'intégration** **3.1** Nombre d'analyses de la chaîne de valeur des PAM complétées qui comprennent des points d'intervention de compétitivité *	0	**Année 1** : 2 analyses **Année 2** : 1 analyse + mises à jour **Année 3** : 2 mises à	Détermination par le coordonnateur national en concertation avec la structure principale	**Risque**: Vu la contrainte temps, l'analyse de la chaîne de valeur ne sera pas suffisamment participative ou approfondie et empêchera les intervenants et participants d'élaborer un plan d'action. **Hypothèses**: L'approche WSR servira de base pour le développement du plan de

			jour		travail
	Impact sur la biodiversité **3.2** Nombre de plans d'action élaborés par l'analyse participative de la chaîne de valeur lancée et celle du GIE qui est devenu opérationnel dans le cadre du processus d'agrégation *	0	**Année 1** : 3 **Année 2** : 8 **Année 3** : 16	*Agence de Développement sociale,* *Enquêtes, fiches de collecte de données*	**Risque:** Délai entre l'accord sur les plans d'action et leur opérationnalisation. Réunissant les GIEs sur la base de l'agrégation de multiples niveaux d'acteurs de la chaîne de valeur introduit un nouveau processus de collaboration verticale et pourrait être compromis si l'aggrégateur n'est pas capable de rassembler tous les acteurs. **Hypothèses:** *L'Agence de Développement Sociale* est capable de fournir le soutien nécessaire tout au long du processus de création du GIE.

SECTION III: BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

III.I Budget Total

Titre :	**PIMS 4050: Intégration de la biodiversité dans les chaînes de valeur des plantes aromatiques et médicinales Méditerranéennes au Maroc**
Award ID:	**00059275**
Project ID:	**00074082**
Agence d'exécution:	**Haut Commissariat aux Eaux & Forêts et à la Lutte contre la Désertification**

Résultats	Partie Responsable	Source de financement	Compte budgétaire	Description	Année 1 (USD)	Année 2 (USD)	Année 3 (USD)	Total (USD)	*Notes**
Résultat 1: Renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable des PAM	**HCELFD**	FEM	71200	Consultants Internationaux	5,000	15,000	10,000	30,000	*1*
		FEM	71300	Consultants locaux	9,000	10,000	7,000	26,000	*2*
		FEM	72100	Services contractuels - Sociétés	10,000	50,000	50,000	110,000	*3*
		FEM	71600	Voyage	7,000	8,000	9,000	24,000	*4*
		FEM	72200	Équipement et mobilier	7,000	5,000	5,000	17,000	*5*
		FEM	74200	Audiovisuel et impression de production	5,000	8,500	3,500	17,000	*6*
		FEM	75700	Ateliers de formation et conférences	5,000	7,000	3,550	15,550	*7*
				Total Résultat 1	**48,000**	**103,500**	**88,050**	**239,550**	
Résultat 2: Conservation de la BD	**HCELFD**	FEM	71200	Consultants Internationaux	4,000	8,000	6,000	18,000	*1*
			71300	Consultants locaux	8,600	15,000	15,000	38,600	*2*
			74100	Services professionnels	1,000	3,000	3,000	7,000	*8*
			72100	Services contractuels - Sociétés	3,000	60,000	60,000	123,000	*3*
			71600	Voyage	1,000	10,000	10,000	21,000	*4*
			72200	Équipement et mobilier	1,000	8,000	8,000	17,000	*5*
			74200	Audiovisuel et impression de production	500	2,000	2,000	4,500	*6*

			75700	Ateliers de formation et conférences	6,000	5,000	3,000	14,000	*7*
			74500	Dépenses diverses	500	700	700	1,900	*9*
				Total Résultat 2	**25,600**	**111,700**	**107,700**	**245,000**	
Résultat 3: Chaînes de valeur	**HCELFD**	FEM	71200	Consultants Internationaux	10,000	10,000	10,000	30,000	*1*
			71300	Consultants locaux	5,000	20,000	10,000	35,000	*2*
			72100	Services contractuels - Sociétés	60,000	35,000	50,000	145,000	*3*
			71600	Voyage	15,000	10,000	10,000	35,000	*4*
			72200	Équipement et mobilier	5,000	12,000	14,450	31,450	*5*
			74200	Audiovisuel et impression de production	12,800	10,000	16,000	38,800	*6*
			75700	Ateliers de formation et conférences	16,000	14,000	25,000	55,000	*7*
			74500	Dépenses diverses	2,000	1,600	1,600	5,200	*9*
				Total Résultat 3	**125,800**	**112,600**	**137,050**	**375,450**	
Gestion du projet	**HCELFD**	FEM	71400	Services contractuels / personne	30,000	30,000	30,000	90,000	*10*
				SOUS-TOTAL FEM	**30,000**	**30,000**	**30,000**	**90,000**	
		PNUD	71400	Services contractuels / personne	30,000	30,000	30,000	90,000	*10*
		PNUD	71600	Voyage	10,000	10,000	10,000	30,000	
		PNUD	72500	Fournitures de bureau	15,000	8,000	9,000	32,000	
		PNUD	72200	Équipement	40,000			40,000	*11*
		PNUD	74500	Divers	2,000	3,000	3,000	8,000	
				SOUS-TOTAL PNUD	**97,000**	**51,000**	**52,000**	**200,000**	
				Total Gestion du projet	**127,000**	**81,000**	**82,000**	**290,000**	
				TOTAL (FEM)	**229,400**	**357,800**	**362,800**	**950,000**	
				TOTAL (PNUD)	**97,000**	**51,000**	**52,000**	**200,000**	
				TOTAL PROJET	**326,400**	**408,800**	**414,800**	**1,150,000**	

**** Le budget intégrant l'ensemble des fonds des partenaires du programme sera développé au lancement effectif de la mise en œuvre.***

**** Notes sur le budget***

Facteurs de coûts généraux:

Les consultants locaux sont budgétisés à partir de 750 US$/semaine (pour un assistant de projet) jusqu'à 1990 US$/semaine (pour les experts seniors). Les consultants internationaux sont budgétisés à 3000 US$/semaine.

Note 1:

***L'assistance technique internationale** (78,000 US$, comprenant 26 semaines d'appui à court terme, à raison de 3,000 US$/semaine ; pour les coûts de voyage et de per diem, se référer au budget voyage). Il s'agit de la proportion imputée au budget FEM, qui est complétée par 34 semaines supplémentaires couvertes à partir d'autres sources de financement.*

- *Analyse de la chaîne de valeur et identification des points clés de levier au sein du secteur*
- *Evaluation indépendante finale*
- *Spécialiste en certification et marketing pour soutenir la mise en place de systèmes de certification*
- *Spécialiste des écosystèmes pour l'appui dans le « benchmarking » et l'établissement de la capacité de charge, les pratiques permises de récolte*
- *Analyse institutionnelles et de communication pour soutenir la coordination autour de la stratégie nationale dans le secteur des PAM.*

Note 2:

***Rendement des consultants locaux** (99,600 US$, soit 50 semaines d'appui à court terme au taux de 1,990 US$/semaine). Il s'agit de la proportion attribuée au budget FEM, qui est complétée par une aide supplémentaire aux consultants locaux fournis par d'autres sources de financement. Cette expertise locale sera déployée, soit toute seule soit en tandem avec une expertise internationale afin de fournir au partenaire de mise en œuvre des données sur les points suivants:*

- *Évaluation socio-économique et évaluation de la stratégie du projet*
- *Evaluation écologique et indicateurs pour déterminer les impacts du projet*
- *Evaluation indépendante finale*
- *Engagement communautaire et facilitation*
- *Spécialistes en communication pour la production de matériels de formation, des directives et des notes d'orientation sur les pratiques de récolte durable*
- *Expertise juridique pour étudier le cadre politique existant et aider à l'identification des ajustements, des modifications nécessaires pour renforcer la cueillette en milieu naturel ainsi que l'exploitation et le commerce durables.*

Note 3:

*Des **services contractuels** pour les entreprises à hauteur de 378,000 US$ ont été prévus pour les services contractuels hautement spécialisés devant être contractés sur la base d'appels d'offres nationaux et internationaux lorsque cela est jugé nécessaire. Ils contribueront à ce qui suit:*

- *Programmes de formation et de renforcement des capacités pour les programmes d'apprentissage continu, matériel et formation spécifique pour la création des PME respectueuses de la biodiversité et l'établissement de mesures de contrôle qualité*
- *Soutien à l'administration des douanes dans l'établissement d'un système de suivi et de surveillance du commerce des PAM*
- *Analyse de et appui à la chaîne de valeur avec l'acquisition des normes de certification, de mise en œuvre, soutien à la création de groupes et de coopératives*

Note 4:

Voyages: Une somme de 80,000 US$ a été inscrite au budget voyage en classe économique par des consultants nationaux et internationaux dans le but d'entreprendre les examens requis, la consultation des intervenants, les évaluations des capacités, le développement du matériel de formation et le travail effective de formation et sur le

terrain. Des consultants seront sélectionnés sur une base concurrentielle et peuvent ne pas être présents sur les sites du projet; de plus, le budget de la rubrique « Voyages » couvrira les frais liés aux déplacements dans le cadre de l'évaluation finale, des études à moyen terme et les coûts de déplacement de l'équipe projet sur le territoire national d'un site cible à un autre.

Note 5:

Équipement et mobilier: *65,450 US$ de ressources FEM ont été inscrits au budget pour l'équipement et de mobilier pour : (i) les bureaux de l'équipe du projet à Rabat et dans les sites cibles, (ii) fournir aux coopératives, PME, collectionneurs particuliers le matériel initial pour la mise en œuvre de leurs opérations ; (iii) fournir le matériel de mesure et d'analyse en vue d'évaluer la qualité et le contrôle des produits PAM. Le financement FEM attribué à cette ligne budgétaire est très limité et sera sensiblement complété par d'autres sources.*

Note 6:

Production audiovisuelle et impression : *Une somme de 60,300 US$ a été budgétisée pour couvrir les frais d'impression et de distribution de matériel de communication y compris les lignes directrices des pratiques de récolte durables, les listes de contrôle pour l'identification des espèces et des produits PAM au niveau de l'administration des douanes, la production du matériel de sensibilisation.*

Budget 7:

Formation, ateliers et conférences: *une somme de 86,000 US$ a été attribuée à partir des ressources FEM pour la réalisation des consultations, formations, et conférences intensives sur la durée du projet. Ceci est un élément critique vu que la complexité du secteur et la diversité des acteurs du marché au sein de la chaîne d'approvisionnement nécessitent une politique d'ouverture. En outre, l'élément de formation sera essentiel afin de fournir aux différents acteurs au sein de la chaîne de valeur les compétences nécessaires qui assureront que la qualité des PAM ne soit pas endommagée à un point donné dans la chaîne d'approvisionnement.*

Note Budget 8:

Services professionnels: *une somme 7,000 US$ a été allouée au budget au titre des services professionnels, attribuée principalement aux services de vérification qui seront fournis dans le cadre du projet.*

Budget 9:

Divers *une somme de 7,100 US$ a été attribuée à la rubrique divers pour l'ensemble du projet. Le coût précis des activités sur le terrain sont difficiles à anticiper. Les coûts de voyage et les autres coûts sont également susceptibles d'augmenter au cours de la vie du projet en raison de l'inflation et des fluctuations des devises. Le projet cherchera des économies de coûts autant que possible, notamment en ce qui concerne les déplacements vers les sites, par exemple, quand on peut unir les activités requises et livrer des données au titre des résultats différents et, quand c'est possible, d'identifier des consultants qualifiés capables de fournir ces données afin de réduire le nombre de visites sur un site particulier. Des dépenses diverses couvriront le projet en cas de besoin.*

Note 10:

Services contractuels - particuliers*: 90.000 US$ ont été alloués au personnel financier et administratif du projet qui sera dédié au projet pendant sa durée de vie.*

III.II Plan de travail initial

85. Le tableau suivant résume les activités regroupées de projets liées aux résultats du projet. Il est suivi par un tableau plus détaillé incluant un calendrier de tâches plus spécifiques.

Tableau 1. Plan d'action lié aux résultats

<table>
<tr><td colspan="2">Objectif du projet
Les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales et les populations rurales ont la capacité et la motivation de contribuer à la conservation de la biodiversité en raison de la valeur accrue des PAM cueillies en milieu naturel, des marchés accessibles et des pratiques durables de gestion des terres</td></tr>
<tr><th>Résultats</th><th>Activités</th></tr>
<tr><td colspan="2">Résultat 1: La capacité d'appliquer des techniques de récolte certifiées et durables à travers des plans de gestion respectueux de la biodiversité.</td></tr>
<tr><td>Produit 1.1 Capacité d'appliquer des techniques de récolte certifiées et durables à travers des plans de gestion respectueux de la biodiversité</td><td>• Organiser des tables rondes avec le HCEFLCD et autres partenaires locaux pour introduire le processus FairWild® et commencer les préparatifs pour le processus de certification.
• Développer et tester la fonction multi-institutionnelle sur l'élaboration de plans de gestion participatifs respectueux de la biodiversité</td></tr>
<tr><td>Produit 1.2 Collecteurs/trices formés dans l'identification des PAM et les méthodes de récolte durable</td><td>• L'équipe FairWild® dirige et entraîne l'équipe et les partenaires du projet afin d'identifier les scénarios de mise en œuvre appropriés de la norme FairWild® pour chaque espèce et situation de récolte, y compris:
1. Certification FairWild® grâce à un système de notation
2. Pratiques nationales de gestion/conservation/production des ressources sur le terrain qui répondent aux critères écologiques de la norme FairWild® et contribuent à la Stratégie Nationale des PAM
3. Adoption de directives volontaires de bonnes pratiques par les partenaires de l'industrie qui répondent aux critères de la norme FairWild®
4. Mener le même processus avec une autre équipe de certification internationale</td></tr>
<tr><td>Produit 1.3 Collectionneurs formés au sein d'un système standardisé de la récolte durable et du traitement des PAM</td><td>• Ateliers d'une journée dans chaque communauté - pour présenter les recommandations FairWild® et former les quatre communautés à la préparation à la certification FairWild®.
• Suivi, répétition des ateliers et mis à jour du processus dans chaque communauté deux fois par an.</td></tr>
<tr><td>Produit 1.4 Quantités et fréquences de la collecte des PAM définies</td><td>• L'équipe FairWild® et autres entités de certification fournissent un appui technique consultatif au profit de l'équipe et partenaires du projet pour concevoir et mettre en œuvre la certification pour les espèces sélectionnées, y compris:</td></tr>
</table>

	1. Analyse de marché et analyse des risques d'accès aux marchés 2. Développement du marché 3. Sites de collecte/documentation de la chaîne d'approvisionnement
Produit 1.5 Plans d'utilisation et de gestion des terres dans les zones clés de collecte des PAM développés	• L'équipe FairWild® conduit l'évaluation des ressources et la planification de gestion, y compris: 1. Analyse de la situation 2. Évaluation de l'état de conservation 3. Evaluation appropriée des ressources et suivi des stratégies pour chaque espèce / lieu de collecte
Résultat 2 - Stratégie nationale adoptée dans le secteur des PAM qui comprend des systèmes de certification, le renforcement de l'environnement réglementaire et politique et les considérations de la biodiversité le long de la chaîne de valeur	
Produit 2.1 Stratégie Nationale des PAM finalisée avec l'appui national et local, le long de la chaîne de valeur	• Accéder à FairWild® et une autre entité de certification pour les espèces sélectionnées ce qui générera des prix du commerce équitable et des placements sociaux pour les communautés de producteurs et contribuera à bâtir des relations commerciales à long terme avec les acheteurs intéressés
Produit 2.2 Cadre réglementaire développé sur la collecte, le traitement et le commerce	• Élaborer, avec le HCEFLCD, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Intérieur et les intervenants dans le secteur des PAM un cadre réglementaire pour le traitement et l'exposition accrue des produits PAM marocains sur des marchés diversifiés
Produit 2.3 Modules de formation PAM développés au profit des participants de la chaîne de valeur et des organismes publics	• Partenariat avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce sur l'approvisionnement en produits PAM dans le cadre de son programme biochimique • Table ronde réunissant les représentants FairWild® et les organismes de certification marocains • Formation et accréditation du certificateur
Produit 2.4 Standards, normes et pratiques de traitement des PAM développés et diffusés	• Plaidoyer pour la création d'un comité PAM au sein de l'EACCE • Atelier au profit des partenaires et représentants du secteur privé pour présenter des conclusions des résultats de FairWild®
Résultat 3 - Canaux de communications efficaces et meilleure intégration verticale et horizontale entre les acteurs de la chaîne de valeur permettant des réponses rapides à l'évolution des demandes du marché	
Produit 3.1: La collaboration, les alliances et les flux d'informations circulent dans la chaîne de valeur des PAM	• Initier toutes les organisations partenaires à une approche terrain commune de la gestion du programme • Mettre en place un Comité consultatif intersectoriel • Elaborer une approche commune des organisations partenaires afin

	de déterminer des plans de travail collaboratifs • Établir des voies et des mécanismes de communication avec les partenaires du projet/identification des représentants au niveau de chaque partenaire • Réunions d'engagement avec les intervenants afin de les rallier autour de la stratégie nationale des PAM liée à la conservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté. • L'unité de gestion du projet facilitera la signature de protocoles d'entente et des contrats entre les parties prenantes • Mettre à jour la base de données des intervenants marocains dans le cadre des PAM • Formation en communication stratégique, par assistance technique à court terme, au profit de l'équipe de projet et les organisations partenaires
Produit 3.2 Petites entreprises communautaires formées dans le traitement respectueux de la biodiversité, la commercialisation des produits et compétences techniques.	• L'équipe du projet prévoit des formations techniques associées à l'amélioration des valeurs des PAM
Résultat 4 - Transformateurs, collecteurs et distributeurs "officieux" intégrés dans les chaînes de valeur	
Produit 4.1 Petites entreprises communautaires pour la collecte des PAM et la transformation primaire établies	• L'équipe du projet prévoit des formations techniques associées à l'amélioration des valeurs des PAM
Produit 4.2 Petites entreprises communautaires formées dans les transformations respectueuses de la biodiversité, la commercialisation des produits et compétences techniques	• Assistance aux parties prenantes dans la préparation de foires commerciales • L'équipe du projet prévoit des formations techniques associées à l'amélioration des valeurs des PAM
Produit 4.3 Sensibilisation et plan de diffusion des informations sur les moyens respectueux de la biodiversité élaborés et appliqués le long de la chaîne de valeur	• Appel à candidatures des espèces végétales qui bénéficieraient de l'analyse initiale de la chaîne de valeur • Définir vingt espèces de plantes initiales pour l'analyse de la chaîne de valeur • Collecte des espèces végétales pour l'identification du chémotype

	et de la monographie • Recherche sur le terrain pour les données de la chaîne de valeur • Élaborer une stratégie de communication globale • Journées d'information aux médias, tables rondes • Programme des prix médias • Bulletins bimensuel • Créer un centre d'information sur l'un des sites webs partenaires avec des liens vers tous les sites partenaires...
Gestion de projet	
Activités de programme	• Recruter l'équipe, mise en place de bureaux, et créer une unité de services de la chaîne de valeur • Formation en communication pour l'unité de gestion et l'unité de services de la chaîne de valeur • Contacter la Fondation FairWild® pour entamer la démonstration de la certification dans quatre sites à travers le Maroc, mettant l'accent sur les cinq espèces identifiées.
Suivi et évaluation	• Analyse de base des réseaux sociaux et autres mécanismes de suivi et d'évaluation établis • Suivre les actions de collaboration et de développement de partenariat • Analyse finale de réseaux sociaux pour mesurer l'augmentation du capital social

86. Le tableau suivant est un plan de travail initial qui aidera chaque composante afin qu'elle soit en accord avec la durée du projet en vue de se conformer aux indicateurs de progrès et d'impact. Il ne comprend pas toutes les tâches de gestion nécessaires pour recruter, former et installer le personnel, établir et mettre en œuvre le manuel de procédure du projet ou établir le cadre participatif impliquant le HCEFLCD, le Comité de pilotage consultatif, ainsi que les institutions et agences partenaires.

Tableau2 : Agenda du plan de travail

Volet du projet	**Année 1**				**Année 2**				**Année 3**			
I. Services de la chaîne de valeur												
Finaliser le personnel, mettre en place le bureau, et créer l'unité de services de la chaîne de valeur	x											
Formation en communication pour l'unité de gestion du projet et l'unité de services de la chaîne de valeur	x											

Volet du projet	Année 1				Année 2				Année 3			
Présenter l'approche commune de gestion du programme à tous les organismes partenaires	x											
Mettre en place un comité consultatif intersectoriel	x											
Analyse de base des réseaux sociaux et autres mécanismes de suivi et d'évaluation établis	x											
Elaborer une approche commune des organisations partenaires afin de déterminer des plans de travail collaboratifs	x											
Établir des voies et des mécanismes de communication avec les partenaires du projet/ identification des communications des représentants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Appel à candidatures des espèces végétales qui bénéficieraient de l'analyse initiale de la chaîne de valeur		x										
Décider des espèces initiales pour l'analyse de la chaîne de valeur		x										
Collecte des espèces végétales pour l'identification de chémotype et de la monographie		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Une recherche sur le terrain pour les données des chaînes de valeur		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Réunions d'engagement avec les intervenants afin de les rallier autour de la stratégie nationale des PAM liée à la conservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Elaborer une stratégie de communication globale		x	x									
L'unité de gestion du projet facilitera la signature et l'activation des protocoles d'entente/contrats entre les parties prenantes			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Suivre les actions de collaboration et le développement de partenariat		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Journées d'information aux médias, tables rondes			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Programme de prix médias				x		x		x		x		x
Bulletins bimensuels		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Créer un centre d'information sur l'un des sites webs partenaires avec des liens vers tous les sites partenaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Volet du projet	**Année 1**				**Année 2**				**Année 3**			
Mettre à jour la base de données des intervenants marocains dans le cadre des PAM	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Plaidoyer pour la création d'un comité PAM au sein de l'EACCE		x	x	x	x	x	x					
Appui aux parties prenantes dans la préparation de foires commerciales			x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Partenariat avec Ministère de l'Industrie et du Commerce autour de l'approvisionnement en produits PAM pour servir dans son programme biochimique			x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Deuxième et dernière analyse de réseaux sociaux pour mesurer l'augmentation du capital social						x						x
Suivi et évaluation		x		x		x		x		x		x
II. Conservation de la Biodiversité	**Année 1**				**Année 2**				**Année 3**			
Contacter la Fondation FairWild® pour entamer la démonstration de la certification dans quatre sites à travers le Maroc, mettant l'accent sur les cinq espèces identifiées	x											
Organiser des tables rondes avec le HCEFLCD et autres partenaires locaux pour introduire le processus FairWild® et lancer les préparatifs		x										
L'équipe FairWild® conduit l'évaluation des ressources et la planification de gestion, y compris: • Analyse de la situation • Évaluation de l'état de conservation • Evaluation appropriée des ressources et suivi des stratégies pour chaque espèce/ lieu de collecte			x	x								
L'équipe FairWild® dirige l'équipe et les partenaires du projet afin d'identifier les scénarii de mise en œuvre appropriés de la norme FairWild® pour chaque espèce et situation de récolte, y compris: • Certification FairWild® grâce à un système de notation • Pratiques nationales de la gestion/ conservation/production des ressources sur le terrain qui répondent aux critères			x	x								

Volet du projet	**Année 1**				**Année 2**				**Année 3**			
écologiques de la norme FairWild® et contribuent à la stratégie nationale marocaine des PAM • Adoption de directives volontaires de bonnes pratiques par les partenaires de l'industrie qui répondent aux critères de la norme FairWild®												
Ateliers d'une journée dans chaque communauté – en vue de présenter le résumé des recommandations FairWild® pour quatre communautés sur la façon de préparer à la certification FairWild®.				x								
L'équipe FairWild® fournit un soutien technique consultatif à l'équipe projet et les partenaires pour concevoir et mettre en œuvre la certification FairWild® des espèces PAM sélectionnées, là où cette approche est appropriée et réalisable, notamment: • Analyse de marché et analyse des risques d'accès aux marchés • Développement du marché • Sites de collecte/documentation de la chaîne d'approvisionnement • Formation et accréditation certificateur						x		x		x		
Table ronde réunissant des représentants FairWild® et des organismes marocains de certification				x		x						
Atelier des partenaires et représentants du secteur privé pour présenter les conclusions des résultats de FairWild®				x								
Accéder à la certification FairWild® des espèces sélectionnées ce qui générera des prix du commerce équitable et des placements sociaux pour les communautés de producteurs et contribuera à bâtir des relations commerciales à long terme avec les acheteurs intéressés									x	x	x	x
III. Renforcement des capacités/technologie appropriée	**Année 1**				**Année 2**				**Année 3**			
L'équipe FairWild® conduit des formations au profit de l'équipe du projet et des partenaires sur			x	x								

Volet du projet	Année 1				Année 2				Année 3			
comment faire l'évaluation des ressources et la planification de gestion, y compris: • Analyse de la situation • Évaluation de l'état de conservation • Evaluation appropriée des ressources et suivi des stratégies pour chaque espèce/ lieu de collecte												
L'équipe FairWild® fournit une formation de deux journées au profit de l'équipe du projet et aux partenaires du projet afin d'identifier les scénarii de mise en œuvre appropriés de la norme FairWild® pour chaque espèce et situation de récolte, y compris: • Certification FairWild® grâce à un système de notation • Pratiques nationales de la gestion/ conservation/production des ressources sur le terrain qui répondent aux critères écologiques de la norme FairWild® et contribuent à la stratégie nationale marocaine dans le secteur des PAM • Adoption de directives volontaires de bonnes pratiques par les partenaires de l'industrie qui répondent aux critères de la norme FairWild®			x	x								
L'équipe FairWild® fournit un appui de formation/renforcement des capacités au profit de l'équipe de projet et des partenaires pour concevoir et mettre en œuvre la certification FairWild® des espèces sélectionnées, là où cette approche est appropriée et réalisable, notamment: • Analyse de marché et analyse des risques d'accès aux marchés • Développement du marché • Point de collecte / documentation de la chaîne d'approvisionnement						x		x		x		
Formation en communication stratégique par assistance technique à court terme pour l'équipe de projet et les organisations partenaires	x	x		x		x		x		x		

Volet du projet	Année 1				Année 2				Année 3			
L'équipe du projet prévoit de sélectionner des formations techniques associées à l'amélioration des valeurs PAM			x	x	x	x	x	x	x	x	x	
L'équipe du projet prévoit une formation d'analyse de la chaîne de valeur au profit des coopératives locales et organisations partenaires			x	x	x	x	x	x	x	x	x	
L'équipe du projet prévoit des formations de développement institutionnel pour des coopératives et associations locales			x	x	x	x	x	x	x	x	x	
L'équipe du projet prévoit des formations de commercialisation pour les coopératives et associations locales et organisations partenaires.			x	x	x	x	x	x	x	x	x	
L'équipe FairWild®/IMO fournit une formation et accréditation de certificateur des entités locales marocaines de certification.						x		x		x		

ANNEXES

ANNEXE 1

Plantes et processus de sélection des régions

1. Espèces et processus de sélection du site

La sélection des espèces était basée sur trois facteurs principaux: i) l'importance économique (la demande du marché et les quantités exportées), ii) l'importance de l'écosystème (l'endémisme, la proportion de la flore et la gravité de la menace) et iii) le rôle social pour les populations locales (importance assurance-revenu pour les segments les plus pauvres de la population). Compte tenu de ces trois paramètres, à chacun a été donnée une importance égale, cinq espèces émergentes de la liste initiale des PAM: le romarin, l'origan, le thym et le pyrèthre. La justification de chacun se trouve dans le texte ci-dessous.

Le Romarin (*Romarinus officialis*) est l'espèce la plus exploitée en termes de biomasse et de la zone d'extension de la production. La demande est supérieure à la vitesse de régénération de la plante; la surexploitation menace la survie de l'espèce.

Le Thym (*Thymus satureioides)* est trop exploité et donc pas durable. Comme la plupart des zones de croissance du thym sont dans les montagnes qui sont soumises à des facteurs de dégradation (déboisement, surpâturage, érosion et impacts des changements climatiques), l'espèce est justifiée.

L'origan (Origanum elongatum et O. Compactum) et le pyrèthre (*Anacyclus pyrethrum*) sont tous les deux dans des phases de dégradation avancée. L'exploitation non durable et la destruction de l'habitat sont les facteurs les plus importants à l'origine de cette situation. Toutefois, les espèces ont une valeur ajoutée prometteuse pour le Maroc et le monde entier. Les deux sont autochtones, faisant du Maroc le seul pays qui fournit ces plantes. Tout effort pour leur conservation permettra d'améliorer le risque de perdre la biodiversité des PAM au Maroc.

Le choix du site: Sauf pour l'origan, qui est plus répandu au sein du Maroc, les trois autres espèces sélectionnées se trouvent généralement dans des régions bien définies: L'Oriental (Jerada et Talsint) pour le romarin; le Haut Atlas (Ijoukak, région de Marrakech) pour le thym et le Moyen Atlas pour le Pyrèthre (Timahdit). Vu que la seule région où les deux espèces d'origan se produisent simultanément est la région du Rif, Chefchaouen a été choisie comme quatrième région cible qui produit l'origan. Dans toutes ces régions, nous avons facilement rencontré des associations ou des coopératives, avec des objectifs du développement local comme un moyen de réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable. Certaines ont été sélectionnées en tant que partenaires de collaboration pour le projet en fonction des espèces sélectionnées et la région cible.

2. Evaluation des espèces PAM, considérations économiques, écologiques

2.1 *Importance économique*

Selon les statistiques de l'EACCE, le Maroc a exporté chaque année plus de cinquante plantes aromatiques et médicinales, soit en tant qu'herbes (42.000 t) ou extrait (huile essentielle, poudre etc.).

Parmi les espèces endémique la plupart sont exportées sous forme sèche donc les plus exploitées sont le romarin, le thym, les oignons sauvages, les racines Serghini, la fumeterre, l'origan et le pyrèthre (tableau 1). Alors que le romarin est parmi les espèces communes les plus sauvages transformées en huiles essentielles, il existe d'autres espèces tout aussi intéressantes et parfois avec un avantage économique clair. Il s'agit notamment de la camomille, l'absinthe, le thym et l'origan.

Tableau 1. Espèces PAM exportées à plus de 50 t / an pendant trois saisons (ECAA)

Espèces	**Saison**			**Tendance**
	2005-06	**2006-07**	**2007-08**	
Romarin	2990	4318	3756	Croissant
Thym	1311	1800	1369	Stable
oignons sauvages *	2432	971	987	Décroissant
Racines Serghini	319	244	319	Stable
Fumeterre	144	107	110	Stable
Origan	77	27	15	Régressant
Pyrèthre	53	83	73	Stable
* Muscari, scille, crocus, etc..				

Tableau 2. Huile essentielle d'espèces sauvages exportées (Bureau de change, 2005)

Huile essentielle	**Quantité (Kg)**	**Valeur (Dh)**
Romarin	33993	6359066
Menthe pouliot	8019	1658521
Myrthe	1140	669692
Autre *	226074	52401176

** Camomille bleu, camomille sauvage, sauge, thym, origan, sauce de feuille de laurier, etc.*

En plus des intérêts commerciaux internationaux de ces plantes, la plupart constitue une panacée pour la médecine traditionnelle marocaine et font l’objet par conséquent d’une grande demande dans les marchés locaux. Même si les prix ne reflètent pas la réalité de leur valeur thérapeutique ou aromatique, un nombre important d'espèces disparaissent des habitudes culinaires et des pratiques de santé à l'intérieur du Maroc en raison de la rareté de ces espèces, tel est le cas du thym et de l'origan.

Pratiquement aucune donnée n'existe sur le commerce local des espèces médicinales et aromatiques. Les enquêtes au niveau de certains grands magasins, tels que les grands souks des PAM à Casa et Marrakech montrent que les espèces généralement vendues sont:

- **Casablanca**: pyrèthre, sarghini, sauge, garance, Ajuga iva, Jasmin, Romarin, Withania, Harmel, fenugrec, camomille, thym, marjolaine;
- **Marrakech**: origan, thym, lavande, menthe pouliot, camomille, romarin, garance, Calament, iris, Herniaria, Euphorbia, Nard / Valeriana, Atractylis, Caralluna, moutarde noire, sauge.

2.2 Importance écologique

Endémisme

Comme la flore du Maroc, où le taux d'endémisme est d'environ 20%, les PAM ne dérogent pas à cette règle et sont caractérisées par un fort taux d'endémisme (voir Figure 1). Cet endémisme est particulièrement observé chez les Lamiaceae où plusieurs espèces sont largement utilisées, comme le thym, l'origan et la sauge.

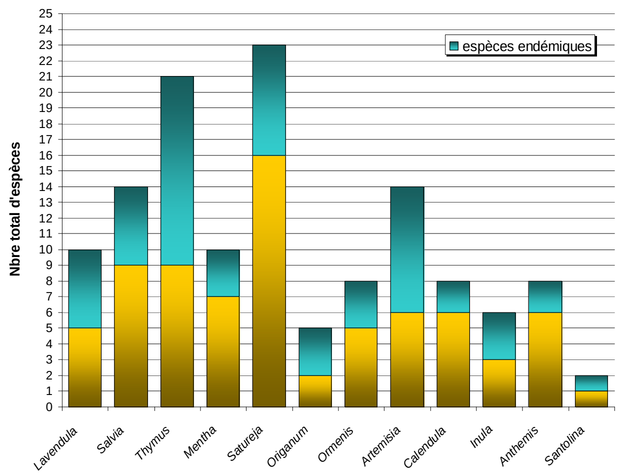


Figure 1. Taux d'endémisme de certaines espèces de PAM au Maroc

Cet endémisme place le Maroc parmi les fournisseurs exclusifs de certains produits, comme la camomille bleue, le thym de Targuist *(Origanum elongatum)*, thym marocain doux *(T. satureioides),* Camomille sauvage *(Ormenis mixta)*. Comme l'arganier, certaines espèces peuvent même être désignées à l'origine géographique pour assurer l'exclusivité et accroître la valeur économique du produit.

Pression en vigueur

La plupart des espèces sont sous la pression de la surexploitation, plaçant la majorité d'entre elles comme des espèces menacées. Le tableau 3 ci-dessous présente quelques cas, le niveau de menaces et causes, y compris la surexploitation et les techniques durables de cueillette en milieu naturel.

Tableau 3. Degré de menace de certaines espèces et causes importantes impliquées

Espèces	Niveau de menace	Facteurs impliqués
Origanum compactum	Très élevé	Surexploitation, exploitation non durable, sécheresse
Origanum elongatum	Assez élevé	Surexploitation et destruction de l'habitat
Thymus broussonetii	Haut	Surexploitation, exploitation non durable, sécheresse
Thymus satureoides	Moyen à élevé	Surexploitation, exploitation non durable, destruction de l'habitat
Corigiola telephiifolia	Haut	Exploitation non durable, demande
Anacyclus pyrethrum	Haut	Exploitation non durable, demande
Ormenis mixta	Moyen à élevé	Surexploitation et agriculture intensive
Tanacetum annum	Moyen à élevé	Surexploitation et agriculture intensive
Rosmarinus officinalis	Moyen à élevé	Forte demande, surexploitation, sécheresse

L'espèce qui a une difficulté de régénération végétative et qui est très sensible à la surexploitation est l'origan, qui a été gravement endommagé en raison de l'arrachement incontrôlé de la plante entière lorsque seulement les feuilles sont recherchées. La plante est si rare qu'elle ne peut être vue que dans des endroits inaccessibles. Afin de préserver cette espèce, il sera nécessaire d'appliquer des normes

strictes de cueillette en milieu naturel. La collecte durable ne peut être atteinte que par d'autres mesures comme la culture. Ce type de solution est d'autant plus justifiable pour l'*Origanum elongatum*, qui est sujet à de fréquents conflits entre les apiculteurs, qui recherchent cette souche particulière pour produire un miel de qualité et les cueilleurs/collectionneurs qui le vendent sous forme de plante séchée ou pour le marché des huiles essentielles.

À l'heure actuelle, le potentiel économique de l'origan est loin d'être réalisé. Par exemple, O. compactum est une espèce à chimiotypes hautement aromatisés en raison de sa teneur en carvacrol élevé. O. compactum est l'un des rares origans avec du thymol, qui est utilisé par les secteurs médicinales et aromatiques. Commercialisées sous un véritable label de qualité, ces deux espèces pourraient conquérir un marché important. Cela illustre une situation où, les considérations de biodiversité pourraient générer des revenus importants si ces deux espèces sont durablement exploitées et commercialisées efficacement.

Le **thym** est généralement une plante beaucoup plus rustique et abondante, mais quelques espèces surexploitées souffrent. Le Thymus broussonettii, par exemple, qui est populaire parmi les Marocains, a pratiquement disparu de certaines régions du Maroc et disparaît rapidement dans d'autres. Étant donné sa taille relativement courte et le fait qu'il pousse dans des sols sableux, sa collecte est généralement synonyme de déracinement. Sa culture ne pose pas de problème et sa réintroduction dans certaines régions doit être envisagée.

Toutefois, le thym le plus exploité, pour lequel le Maroc reste le seul fournisseur, est le *Thymus satureoides*. Ce thym pousse principalement dans le Haut Atlas et constitue une source de revenus importants. Malgré son importance, sa cueillette en milieu naturel et sa collecte ne suivent aucunes norme ou règles. La cueillette en milieu naturel et la coupe commencent avant même que la plante fleurisse, et généralement sur des bosquets qui sont de plus en plus âgés, et qui se rétrécissent par le rythme des coupes successives. La survie de cette espèce, de laquelle les habitants tirent une partie de leur revenu annuel, dépend de l'activation d'un système rigoureux de durabilité qui comprend la réhabilitation des montagnes entières grâce au reboisement.

Si T. broussonetii reste inconnu sur le marché international, il est très recherché sur le marché local, ce qui explique sa quasi-disparition des régions du Maroc en raison de la surexploitation. Il doit être sauvé à travers sa culture dans son environnement naturel particulier. Le marché local peut être une excellente issue pour que le thym ne puisse pas être négligé.

En revanche, le *Thymus satureoides*, qui constitue l'essentiel de thym exporté, est à tort considéré comme le thym commun. Thymus vulgaris, largement cultivé en Europe, est un thym à thymol, tandis que Thymus satureoides est essentiellement un Thym à bornéol marocain avec un chémotype unique. Tirant profit de cette caractéristique il serait possible d'accroître considérablement sa valeur. Cette caractéristique doit être au centre de toute la chaîne de valeur tout en appliquant des normes concernant *T. satureoides* et contribuera davantage à augmenter sa valeur sur le marché international.

Le **romarin** est incontestablement l'espèce la plus populaire, étant donné l'étendue de sa zone géographique et la demande internationale pour ses produits (herbes et huiles essentielles). Les normes de son utilisation durable existent déjà et sont appropriées ; elles auraient seulement besoin d'être diffusées à grande échelle. Le risque existe au niveau de sa capacité de régénération, qui est sérieusement diminuée en raison de la sécheresse, le surpâturage et la surexploitation; tous les trois ont contribué à réduire la population romarin. Le reboisement, qui a été expérimenté avec succès, doit être répété et adopté, accompagné de règles de cueillette responsable. Si une certification FairWild® doit être considérée dans le projet, le romarin serait le choix préférable d'application. Toutefois, une étude de faisabilité économique, sociologique et écologique doit être réalisée au préalable.

La Camomille bleue (Tanacetum annuum) et la camomille sauvage (Ormenis mixta) poussent habituellement dans des régions agricoles et cueillie pour la distillation au moment de la floraison. Avec la demande croissante d'huiles essentielles à partir de ces deux espèces, la pression sur le stock de ressource commence à menacer sa régénération. En outre, le fait que les deux poussent comme de mauvaises herbes dans la zone agricole signifie qu'elles sont exposées aux herbicides et au désherbage mécanique. Dans ce contexte et avec cette espèce, seulement la culture de la plante peut assurer sa durabilité et être en mesure de répondre aux demandes croissantes du marché. La culture est relativement aisée, désormais le défi est la sélection du bon génotype de graines à planter.

Pyrethrum Africa *(Anacyclus pyrethrum)* est une espèce qui subit la plus forte pression compte tenu de son prix élevé. Les cueilleurs en milieu naturel peuvent en gagner entre 300 et 400 DH/ kg. Les racines sont recherchées et sont donc déracinées avant que les graines puissent germer. Toutefois, étant donné le contexte et autant qu'un Asteraceae, *A. pyrethrum* a un grand potentiel pour la multiplication et la diffusion. Pour le moment, c'est sont principal atout ; mais cette capacité particulière risque de ne pas perdurer puisque le pyrèthre qui poussait dans les régions montagneuses du Maroc ne se trouve actuellement plus que dans une : Timahdit. En outre, son habitat a été complètement perturbé par le surpâturage qui bouleverse sa composition botanique. L'utilisation durable suppose d'assurer que la plante ne soit pas dérangée au cours de sa phase de repos dont la durée doit encore être définie, ainsi que les modes de bonnes pratiques de collecte.

***Corigiola telephiifolia* (Serghini)** est une espèce largement utilisée tant au niveau local qu'à l'exportation. Comme avec le pyrèthre, les racines sont la partie précieuse de la plante et sont donc confrontées aux mêmes menaces. Nous proposons d'adopter les mêmes méthodes pour son utilisation durable, sachant que cette espèce se prête davantage à la culture cosmopolite que le pyrèthre.

3. Choix du site

Les espèces mentionnées ci-dessus ont une portée bien définie comme le montre la Figure 2 ci-dessous:

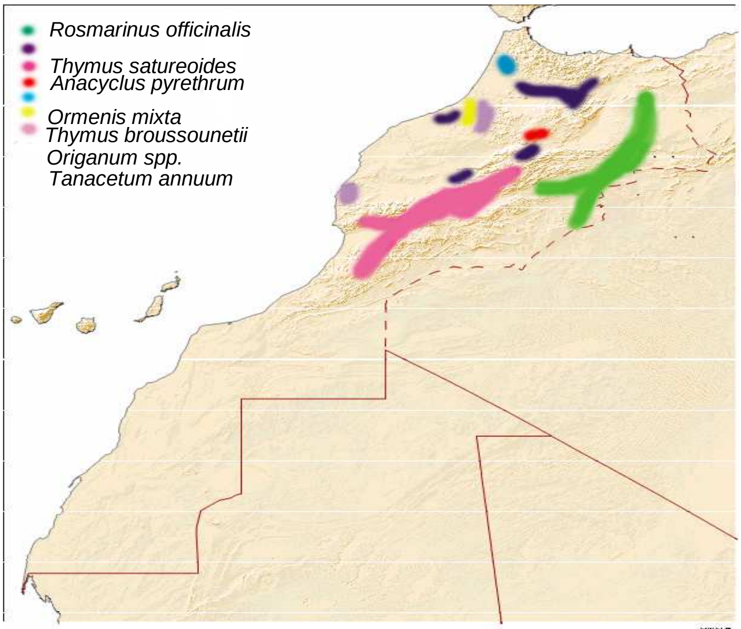


Figure 2. Les principales zones de répartition des espèces médicinales et aromatiques sélectionnées

En adoptant une approche éco-systémique, on peut classifier les régions selon l'espèce dominante dans trois écosystèmes prioritaires par ordre d'importance pour le projet:
• Le Rif et le Pré-Rif *(Origanum sp.* et *Tanacetum annuum)*
• Le haut et Moyen Atlas *(satureoides Thymus, Rosmarinus officinalis, Anacyclus pyrethrum*)
• Bande côtière *(Ormenis mixta, Thymus broussonettii, Corrigiola telephiifolia)*

Les régions du **Rif et du Pré-Rif** sont remarquablement riches en biodiversité. Les conditions météorologiques relativement douces (fortes pluies) et la présence de forêts denses permettent un habitat pour un large éventail de la flore originale. Toutefois, la déforestation conjuguée avec le défrichement des terres pour la culture du cannabis a commencé à dépouiller le sol et l'expose à une forte érosion. La biodiversité des PAM dans cette région est très riche puisque les populations locales n'y portent pas d'intérêt. Elles sont plus préoccupées par l'arboriculture, l'élevage des chèvres et la culture du cannabis. Pourtant, comme une alternative, l'utilisation durable des PAM offre plusieurs avantages pour augmenter les revenus et protéger cette niche écologique unique pour les communautés. Les espèces potentiellement intéressantes dans la région sont : *Origanum compactum, O. elogatum, O. grosii, Myrtus Commins, Mentha plugium, Cistus ladaniferus, Tabnacetum annuum, Inula graveolens, Calamintha ascendens, Centaurium spicatum Corigiola telephiifolia, Hypericum perforatum, Laurus nobilis, etc.* Cette région peut être subdivisée en quatre régions: le Rif Occidental (Province de Larache), le Rif Central (province de Chefchaouen), le Rif oriental (province d'Al Hoceima) et le Pré-Rif (province de Taounate).

Cette région abrite deux grands parcs nationaux : Le Parc national de Talsmtane et Le Parc national d'Al Hoceima.

Le haut et moyen Atlas est aussi un important réservoir de biodiversité, en particulier pour les PAM. L'utilisation des PAM est plus connue et parfois très destructrice, mettant en péril plusieurs espèces phares de cet écosystème. L'élevage a contribué à la dégradation de la végétation en transformant certaines parties en de vrais déserts où seuls les indicateurs de la dégradation des espèces peuvent être soutenus (Euphorbiaceae). Mettre l'accent sur ce domaine est justifié par la présence de certaines espèces importantes telles que *Thymus satureoides, T. ciliatus, T. zygis, Anacyclus pyrethrum, Rosmarinus officinalis, Origanum compactum, O. elongatum, Artemisia Inculata, Laurus azorica, Ziziphora hispanica, Satureja sp. Corigiola telephiifolia, salvia, etc.*. Cette région peut être subdivisée en quatre sous-régions: le Haut Atlas occidental (province de Marrakech-Tahanaout), le Haut Atlas central (province de Beni Mellal-Azilal) le Haut Atlas de l'est (province de Midelt et Er-Rachidia) et le Moyen Atlas (provinces de Khénifra, Taza et Boulemane).

Dans cette région, il y a les parcs nationaux d'Ifrane à Tazekka, l'Est supérieur- et Toubkal.

Le **littoral** couvre la région d'Agadir à Kenitra. Cette région est propice à une richesse d'espèces médicinales et aromatiques. Ici, le problème lié à l'urbanisme et à l'agriculture intensive a endommagé une grande partie de sa biodiversité. Dans la région d'Essaouira, qui se caractérise par un écosystème Argania spinosa, beaucoup d'espèces sont menacées d'extinction voir complètement disparues. Cela s'applique, par exemple à l'une des espèces de Thym les plus autochtones du Maroc, *Thymus broussonettii* qui est en vue de disparaître complètement si aucune mesure concrète n'est prise pour la sauver. Le même sort l'attend dans la région de Rabat (Maamora et forêt de Tifelt). L'espèce *Ormenis mixta* endémique est abondante dans la région de Rabat-Kenitra, mais pas pour longtemps. La pratique de couper pendant la floraison compromet grandement sa survie. Cette région peut être subdivisée en deux: la région d'Essaouira (province d'Essaouira) et la région de Rabat (Province de Kenitra et Khémisset)

4. **Analyse du statut international des espèces PAM marocaines sélectionnées pour la détermination du potentiel d'accès au marché pour la hiérarchisation du projet :**

Les informations suivantes sont fournies par Joseph A. Brinckmann de l'ONU

1. *Artemisia inculta* Delile; syn: *A. herba-alba* Asso. (Asteraceae)
2. *Artemisia mesatlantica* Maire (Asteraceae)
3. *Origanum compactum* Benth (Lamiaceae)
4. *Origanum elongatum* Emberger et Maire (Lamiaceae)
5. *Rosmarinus officinalis* L. (Lamiaceae)
6. *Thymus capitatus* Hoffm. et Link (Lamiaceae)
7. *Thymus satureioides* Coss. (Lamiaceae)
8. *Thymus zygis* L. (Lamiaceae)

---

1. Artemisia inculta Delile; syn: A. herba-alba Asso. (Asteraceae)

Numéro de registre du Chemical Abstracts Service *(CAS)*:	Huile Artemisia herba-alba (à partir d'herbes, de feuilles ou plante entière): 84775-75-7
Etat Officinal:	Pas de monographies connues des normes de qualité ou de monographies thérapeutiques.
Numéro d'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	Huile Artemisia herba-alba (à partir d'herbes, de feuilles ou plante entière): 283-905-5
Code tarifaire du système harmonisé (SH):	pas de code spécifique à 8 ou 10 chiffres du SH attribué.
Nombre du Système international de numérotation du Codex Alimentarius (INS):	Aucun numéro INS attribué.

Condition d'accès au marché dans certains pays (Australie, Canada, UE, USA):

PAYS	**Usage cosmétique**	**Utilisation alimentaire**	**Utilisation médicinale**
AUSTRALIE	Aucune information	Aucune information	Artemisia herba-alba une substance qui peut être utilisée comme un ingrédient actif dans les médicaments «mis en vente » et les« médicaments » sur « ordonnance» pour l'approvisionnement en Australie et à l'exportation. Le nom approuvé australien (AAN) est l'Artemisia de l'Afrique du Nord. • ***Qualité***: pour les ingrédients actifs de médicaments en Australie, les normes de qualité de la pharmacopée britannique (BP) est la norme minimale qui doit être appliquée dans son intégralité. La Pharmacopée européenne (PhEur) et la Pharmacopée United States (USP), respectivement, ont également été adoptées comme normes par défaut supplémentaires en vertu de la Loi sur les produits thérapeutiques. • **Produits**: aucun produit inscrit contenant Artemisia herba-alba comme ingrédient actif n'est présent actuellement dans le

			Registre australien des produits thérapeutiques (GEPA)
CANADA	Pas une substance connue pour être utilisée dans des cosmétiques ou des produits de soins personnels.	Aucune utilisation connue	Néant. Pas de monographie officinale. Aucun produit de santé naturel (PSN) contenant cette espèce.
UNION EUROPÉENNE	L'huile essentielle de l'herbe est utilisée pour parfumer. L'huile essentielle obtenue à partir de la feuille ou de la plante entière est utilisée pour masquage	Cette espèce est inscrite à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) "Compendium de plantes qui contiennent des substances toxiques, provoquant une dépendance, psychotropes ou autres substances préoccupantes." La feuille, capitule et huile essentielle sont des sources naturelles d'arômes ; pour les constituants actifs chimiquement préoccupants contenus dans des sources naturelles d'arômes, Voir: http://www.efsa.europa.eu/cs/BlobServer/External_Rep/esco_compendium_en,0.pdf?ssbinary=true	Néant. Aucune monographie EMEA. Aucune monographie PhEur. Aucun produit à base de plantes médicinales licencié ou enregistré contenant cette espèce comme ingrédient actif.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Aucune utilisation connue	Néant. non inscrite comme généralement reconnue comme sûre (GRAS) pour une utilisation dans les aliments. Classée dans la base de données des plantes toxiques de la FDA. **Utilisation de suppléments alimentaires :** Aucune. Cette espèce n'est pas répertoriée dans la liste des herbes de Commerce, 2e édition qui indique qu'elle n'est pas connue pour être utilisée dans les suppléments à base de plantes alimentaires. Son utilisation dans les produits de complément alimentaire aurait vraisemblablement besoin d'une présentation d'un nouvel ingrédient alimentaire (NDI) avec approbation de	Néant. Non répertoriée comme étant un ingrédient actif généralement reconnu comme sûr et efficace (GRASE) pour une utilisation chez l'homme en vente libre (OTC) ou de médicaments sur ordonnance. Son utilisation dans les produits pharmaceutiques nécessiterait un processus de demande de présentation de nouveau médicament (NDA) et approbation par l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).

		l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).	

2. *Artemisia mesatlantica Maire (Asteraceae)*

Numéro de registre du Chemical Abstracts Service *(CAS)*:	Aucun numéro de registre CAS.
Etat Officinal:	Pas de monographies de normes de qualité connues ou de monographies thérapeutiques.
Numéro d'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	Néant**.**
Code tarifaire du système harmonisé (SH):	Pas de code spécifique à 8 ou 10 chiffres du SH attribué.
Nombre du Système international de numérotation du Codex Alimentarius (INS):	Aucun connu.

Condition d'accès au marché dans certains pays (Australie, Canada, UE, USA):

PAYS	**Usage cosmétique**	**Utilisation alimentaire**	**Utilisation médicinale**
AUSTRALIE	Aucune information	Aucune information	Artemisia mesatlantica n'est pas actuellement un ingrédient "listable actif" pour une utilisation dans les médicaments sur ordonnance ou en vente libre en Australie ; il n'existe aucun produit qui en contient dans le Registre australien des produits thérapeutiques (ARTG).
CANADA	Pas une substance connue pour être utilisée dans des cosmétiques ou de produits de soins personnels.	Aucune utilisation connue.	Néant. Aucune monographie officinale. Aucun produit de santé naturel (PSN) contenant cette espèce.
UNION EUROPÉENNE	Non répertoriée dans la base de données des **ingrédients et substances cosmétiques** de la Commission européenne (CosIng). Donc peu probablement utilisée.	Aucune utilisation alimentaire connue.	Néant. Aucune monographie EMEA. Aucune monographie PhEur. Aucun produit licencié ou enregistré à base de plantes médicinales ne contient cette espèce comme ingrédient actif.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Aucune utilisation connue.	Néant. Non inscrite comme généralement reconnue comme sûre (GRAS) pour une utilisation dans les aliments. Son utilisation dans les aliments pourrait exiger la présentation d'une pétition GRAS à la FDA. **Utilisation de suppléments**	Néant. Non répertoriée comme étant un ingrédient actif généralement reconnu comme sûr et efficace (GRASE) pour une utilisation chez l'homme en vente libre (OTC) ou de médicaments sur ordonnance. Son utilisation dans les produits pharmaceutiques nécessiterait un processus de demande de présentation de nouveau médicament (NDA) et approbation par

		alimentaires: Aucune. Cette espèce n'est pas répertoriée dans la liste des herbes de Commerce, 2e édition qui indique qu'elle n'est pas connue pour être utilisée dans les suppléments à base de plantes alimentaires. Son utilisation dans les produits de complément alimentaire aurait vraisemblablement besoin d'une présentation d'un nouvel ingrédient alimentaire (NDI) avec approbation de l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).	l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).

3. *Origanum compactum Benth (Lamiaceae)*

Numéro de registre du Chemical Abstracts Service *(CAS)*:	Aucun numéro de registre CAS.
Etat Officinal:	Pas de monographies de normes de qualité connues ou de monographies thérapeutiques.
Numéro d'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	Néant**.**
Code tarifaire du système harmonisé (SH):	Pas de code spécifique à 8 ou 10 chiffres du SH attribué.
Nombre du Système international de numérotation du Codex Alimentarius (INS):	Aucun connu.

Condition d'accès au marché dans certains pays (Australie, Canada, UE, USA):

PAYS	**Usage cosmétique**	**Utilisation alimentaire**	**Utilisation médicinale**
AUSTRALIE	Aucune information	Aucune information	*Origanum compactum* n'est pas actuellement un ingrédient "listable actif" pour une utilisation dans les médicaments sur ordonnance ou en vente en Australie ; il n'existe aucun produit qui en contient dans le Registre australien des produits thérapeutiques (ARTG).
CANADA	Pas une substance connue pour être utilisée dans des cosmétiques ou de produits de soins personnels.	Aucune utilisation connue.	Néant. Aucune monographie officinale. Aucun produit de santé naturel (PSN) contenant cette espèce.
UNION EUROPÉENNE	Non répertoriée dans la base de données des **ingrédients et substances cosmétiques** de la	Aucune utilisation alimentaire connue.	Néant. Aucune monographie EMEA. Aucune monographie PhEur. Aucun produit licencié ou enregistré à base de plantes médicinales ne contient cette espèce comme ingrédient actif.

	Commission européenne (CosIng). Donc peu probablement utilisée.		
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Aucune utilisation connue.	Néant. Non inscrite comme généralement reconnue comme sûre (GRAS) pour une utilisation dans les aliments. Listée dans la base de données des plantes toxiques de la FDA. **Utilisation de suppléments alimentaires**: Aucune. Cette espèce n'est pas répertoriée dans la liste des herbes de Commerce, 2e édition qui indique qu'elle n'est pas connue pour être utilisée dans les suppléments à base de plantes alimentaires. Son utilisation dans les produits de complément alimentaire aurait vraisemblablement besoin d'une présentation d'un nouvel ingrédient alimentaire (NDI) avec approbation de l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).	Néant. Non répertoriée comme étant un ingrédient actif généralement reconnu comme sûr et efficace (GRASE) pour une utilisation chez l'homme en vente libre (OTC) ou de médicaments sur ordonnance. Son utilisation dans les produits pharmaceutiques nécessiterait un processus de demande de présentation de nouveau médicament (NDA) et approbation par l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).

4. *Origanum elongatum Emberger et Maire (Lamiaceae)*

Numéro de registre du Chemical Abstracts Service *(CAS)*:	Aucun numéro de registre CAS.
Etat Officinal:	Pas de monographies de normes de qualité connues ou de monographies thérapeutiques.
Numéro d'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	Néant.
Code tarifaire du système harmonisé (SH):	Pas de code spécifique à 8 ou 10 chiffres attribué.
Nombre du Système international de numérotation du Codex Alimentarius (INS):	Aucun connu.

Condition d'accès au marché dans certains pays (Australie, Canada, UE, USA):

PAYS	Usage cosmétique	Utilisation alimentaire	Utilisation médicinale
AUSTRALIE	Aucune information.	Aucune information.	*Origanum elongatum* n'est pas actuellement un ingrédient "listable actif" pour une utilisation dans les médicaments sur ordonnance ou en vente en Australie ; il n'existe aucun produit qui en contient dans le Registre

			australien des produits thérapeutiques (ARTG).
CANADA	Pas une substance connue pour être utilisée dans des cosmétiques ou de produits de soins personnels.	Aucune utilisation connue.	Néant. Aucune monographie officinale. Aucun produit de santé naturel (PSN) contenant cette espèce.
UNION EUROPÉENNE	Non répertoriée dans la base de données des ingrédients et substances cosmétiques de la Commission européenne (CosIng). Donc peu probablement utilisée.	Aucune utilisation alimentaire connue.	Néant. Aucune monographie EMEA. Aucune monographie PhEur. Aucun produit licencié ou enregistré à base de plantes médicinales ne contient cette espèce comme un ingrédient actif.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Aucune utilisation connue.	Néant. Non inscrite comme généralement reconnue comme sûre (GRAS) pour une utilisation dans les aliments. Son utilisation dans les aliments pourrait exiger la présentation d'une pétition GRAS à la FDA. **Utilisation de suppléments alimentaires**: Aucune. Cette espèce n'est pas répertoriée dans la liste des herbes de Commerce, 2e édition qui indique qu'elle n'est pas connue pour être utilisée dans les suppléments à base de plantes alimentaires. Son utilisation dans les produits de complément alimentaire aurait vraisemblablement besoin d'une présentation d'un nouvel ingrédient alimentaire (NDI) avec approbation de l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).	Néant. Non répertoriée comme étant un ingrédient actif généralement reconnu comme sûr et efficace (GRASE) pour une utilisation chez l'homme en vente libre (OTC) ou de médicaments d'ordonnance. Son utilisation dans les produits pharmaceutiques nécessiterait un processus de demande de présentation de nouveau médicament (NDA) et approbation par l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).

5. *Rosmarinus officinalis L. (Lamiaceae)*

Numéro de registre du Chemical Abstracts Service *(CAS)*:	• Feuille romarin: 977002-36-0 • Feuilles Romarin et Huile Essentielle de sommités fleuries: 8000-25-7 • Extrait de fleur de romarin, extrait de feuilles de romarin, extrait de feuilles de romarin, fleurs et tiges, l'eau des feuilles de romarin, huile essentielle de tiges de romarin; extrait de tige de romarin, la cire de romarin obtenue à partir des fleurs, extrait de romarin plante entière: 84604-14-8

	• oléorésine extraite de romarin : 977029-68-7
Etat Officinal:	• feuille Romarin (ou extraits ou jus de la feuille): Normes de qualité: - Pour usage alimentaire: Spécifications de l'Organisation Internationale de normalisation (ISO) 11164:1995 - Pour usage médicinal: pharmacopée européenne (PhEur 6.0 Rosmarini folium -1/2008:1560) Normes thérapeutiques: - Agence européenne des médicaments (EMEA) monographie communautaire de plantes: http://www.emea.europa.eu/pdfs/human/hmpc/rosmarini_folium/1363309en.pdf - Direction canadienne des produits de santé naturels (DPSN) Compendium des monographies: http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/prodnatur/applications/licen-prod/monograph/mono_Rosemary-romarin-eng.php • Huile du Romarin: Normes de qualité: - Saveur alimentaire: spécifications du Food Chemical Codex (FCC 6 huile de tomarin); Spécification de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) 1342:2000 - Médicament: monographie de la Pharmacopée européenne (6,0 PhEur Rosmarini aetheroleum 01/2008: 1846) Normes thérapeutiques: - Agence européenne des médicaments (EMEA) monographie communautaire de plantes http://www.emea.europa.eu/pdfs/human/hmpc/rosmarini_aeteroleum/23545309en.pdf • Oléorésines d'épices du romarin: Normes de qualité: - Spécifications du Food Chemical Codex (FCC 6 Oléorésines d'épices : Oléorésine de romarin)
Numéro d'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	Extrait de fleur de romarin, feuilles de romarin, extrait de feuilles de romarin, fleurs et tiges, l'eau des feuilles de romarin, huile essentielle de tiges de romarin; extrait de tige de romarin, la cire de romarin obtenue à partir des fleurs: 283-291-9
Code tarifaire du système harmonisé (SH):	• Extrait de feuilles de romarin: pas de code à 10 chiffres spécifique ; serait exporté sous un code général à 6 chiffres de 1302.19 • Feuille Romarin: pas de code à 10 chiffres spécifique ; serait exporté sous un code général à 6 chiffres de 1211.90 • Huile Essentielle Romarin: 3301.29.5137 • Oléorésine extraite de Romarin: 3301.90.1050
Nombre du Système international de numérotation du Codex Alimentarius (INS):	Aucun connu.

Condition d'accès au marché dans certains pays (Australie, Canada, UE, USA):

PAYS	Usage cosmétique	Utilisation alimentaire	Utilisation médicinale
AUSTRALIE	huile essentielle, les extraits et les oléorésines sont des ingrédients cosmétiques.	feuilles séchées, huiles essentielles, les extraits et les oléorésines sont des ingrédients alimentaires.	L'huile essentielle obtenue à partir des sommités fleuries de Rosmarinus officinalis peut être utilisée comme un ingrédient actif des médicaments répertoriés en Australie, les médicaments en vente libre, et les médicaments qui sont fabriqués exclusivement pour l'exportation. Elle peut également être utilisée comme ingrédient excipient pour les médicaux répertoriés, les médicaments en vente libre et les médicaments fabriqués pour l'exportation. Le nom approuvé australien (AAN) est l'huile de romarin. • ***Qualité***: pour les ingrédients actifs de médicaments en Australie, les normes de qualité de la pharmacopée britannique (BP) est la norme minimale qui doit être appliquée dans son intégralité. La Pharmacopée européenne (PhEur) et la Pharmacopée des Etats Unis (USP), respectivement, ont également été adoptées comme normes par défaut supplémentaires en vertu de la Loi sur les produits thérapeutiques. • **Produits**: Il existe près de 20 médicaments qui contiennent l'huile de romarin comme un ingrédient actif inscrit au Registre australien des produits thérapeutiques (ARTG)
CANADA	huile essentielle, les extraits et les oléorésines sont des ingrédients cosmétiques.	feuilles séchées, huiles essentielles, extraits et oléorésines sont des ingrédients alimentaires.	La feuille de romarin et ses formes extraites sont des ingrédients actifs de produits de santé naturels (PSN) nécessitant une pré-autorisation de commercialisation et une licence de produit pour une utilisation humaine en vente libre. • **Qualité:** Les normes de pharmacopée actuellement acceptées par la Direction des produits de santé naturels (DPSN) sont la pharmacopée britannique (BP), la Pharmacopée européenne (PhEur) et la Pharmacopée des Etats Unis (USP). L'ingrédient actif

			(feuilles de romarin ou huile de romarin) doit être conforme aux spécifications énoncées dans les monographies publiées dans la Pharmacopée européenne. • **Produits**: Il existe actuellement plus de 150 produits de santé naturels qui contiennent le romarin dans une certaine forme (feuilles séchées, extrait, huile essentielle).
UNION EUROPÉENNE	L'huile essentielle est utilisée pour parfumer. L'extrait de la feuille est utilisé pour des fonctions antimicrobiennes, rafraîchissantes et toniques. L'extrait de la fleur est utilisé en tant qu'antioxydants, déodorants, parfum et conditionnement de la peau. La cire obtenue à partir de la fleur est utilisée pour le masquage. L'eau de la Feuille de romarin (solution aqueuse du distillat à la vapeur obtenu à partir des feuilles du romarin) est utilisée pour le masquage.	Les feuilles, les sommités fleuries et les huiles essentielles sont des sources naturelles d'ingrédients alimentaires. Cette espèce est également mentionnée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) «Compendium des plantes qui contiennent des substances toxiques, addictives, psychotropes ou d'autres substances préoccupantes." Les constituants actifs (chimiques) contenus dans des sources naturelles d'arômes: http://www.efsa.europa.eu/cs/BlobServer/External_Rep/esco_compendium_en,0.pdf?ssbinary=true	Les feuilles séchées, extraits de la feuille séchée, jus de la feuille fraîche et l'huile essentielle sont réglementés comme des ingrédients actifs des médicaments traditionnels à base de plantes (THMP) exigeant une pré-autorisation de commercialisation et un enregistrement du produit. Les THMP doivent être composés des ingrédients de qualité actifs de la Pharmacopée européenne (PhEur). Les monographies des normes de qualité pour les feuilles séchées et les huiles essentielles sont officielles dans la Pharmacopée européenne, 6e édition 2009.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Huile essentielle, extraits et oléorésines sont des ingrédients cosmétiques.	Les feuilles séchées, extraits de feuilles, huile essentielle et l'oléorésine sont généralement reconnus comme sûrs (GRAS) pour une utilisation comme ingrédients de saveur. **L'utilisation de suppléments alimentaires**: Cette espèce est répertoriée dans la liste des herbes de Commerce, 2e édition qui indique qu'elle peut être utilisée dans les suppléments à base de plantes alimentaires. Les Ingrédients des feuilles de romarin sont largement utilisés dans les produits de suppléments diététiques.	Non répertoriée comme étant un ingrédient actif généralement reconnu comme sûr et efficace (GRASE) pour une utilisation chez l'homme en vente libre (OTC) ou comme médicaments d'ordonnance. Son utilisation dans les produits pharmaceutiques nécessiterait un processus de demande de présentation de nouveau médicament (NDA) et approbation par l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).

6. *Thymus capitatus Hoffm. Et Link (Lamiaceae)*

Numéro de registre du Chemical Abstracts Service *(CAS)*:	• Origanum Oil, type espagnol: 008007-11-2 • Thymus capitatus Extrait d'herbe: 90131-59-2 • Thymus capitatus l'huile aux herbes: 90131-59-2
Etat Officinal:	• Origanum Oil, type espagnol: Normes de qualité: - Produits alimentaires: Spécifications du Food Chemical Codex (FCC); Spécification de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) 14717:2008 - Médicaments: Pas de monographies connues Normes thérapeutiques: - Aucune connue
Numéro d'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	• Thymus Capitatus Extrait d'herbes: 290-371-7 • Thymus Capitatus Huile aux herbes: 290-371-7
Code tarifaire du système harmonisé (SH):	pas de code spécifique SH de 8 - ou 10 chiffres attribué.
Nombre du Système international de numérotation du Codex Alimentarius (INS):	Aucun connu.

Condition d'accès au marché dans certains pays (Australie, Canada, UE, USA):

PAYS	**Usage cosmétique**	**Utilisation alimentaire**	**Utilisation médicinale**
AUSTRALIE	aucune information	Huile essentielle peut être utilisée comme ingrédient alimentaire aromatisant.	*Thymus capitatus* peut être utilisé comme ingrédient actif dans les médicaux répertoriés, les médicaments en vente libre et les médicaments fabriqués pour l'exportation. Le nom approuvé australien (AAN) est Conehead Thyme. • **Qualité**: pour les ingrédients actifs de médicaments en Australie, les normes de qualité de la pharmacopée britannique (BP) est la norme minimale qui doit être appliquée dans son intégralité. La Pharmacopée européenne (PhEur) et la Pharmacopée US (USP), respectivement, ont également été adoptées comme normes par défaut supplémentaires en vertu de la Loi sur les produits thérapeutiques. • **Produits**: Aucun produit contenant *Thymus capitatus* comme ingrédient actif n'est inscrit au Registre australien des produits thérapeutiques (ARTG)
CANADA	aucune information	Huile essentielle peut être utilisée comme ingrédient alimentaire aromatisant.	Aucune monographie officinale. Aucun de Produit de santé naturel (PSN) licencié contenant cette espèce.
UNION EUROPÉENNE	L'extrait du *Thymus capitatus et l'Huile*	*substance aromatisante alimentaire*	Néant. Aucune monographie EMEA. Aucune monographie PhEur. Aucun

	Essentielle du Thymus capitatus sont utilisées pour parfumer.		produit licencié ou enregistré à base de plantes médicinales ne contient cette espèce comme un ingrédient actif.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Aucune utilisation connue.	L'huile essentielle est utilisée comme aromatisant. Les Extraits et huiles sont généralement reconnus comme sûrs (GRAS) pour une utilisation dans les aliments. **Utilisation de suppléments alimentaires**: Aucune. Cette espèce n'est pas répertoriée dans la liste des herbes de Commerce, 2e édition qui indique qu'elle n'est pas connue pour être utilisée dans les suppléments à base de plantes alimentaires. Son utilisation dans les produits de complément alimentaire aurait vraisemblablement besoin d'une présentation d'un nouvel ingrédient alimentaire (NDI) avec approbation de l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).	Néant. Non répertoriée comme étant un ingrédient actif généralement reconnu comme sûr et efficace (GRASE) pour une utilisation chez l'homme en vente libre (OTC) ou de médicaments d'ordonnance. Son utilisation dans les produits pharmaceutiques nécessiterait un processus de demande de présentation de nouveau médicament (NDA) et approbation par l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).

7. *Thymus satureioides Coss. (Lamiaceae)*

Numéro de registre du Chemical Abstracts Service *(CAS)*:	Aucun numéro de registre CAS.
Etat Officinal:	Pas de monographies de normes de qualité connues ou de monographies thérapeutiques.
Numéro d'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	Néant.
Code tarifaire du système harmonisé (SH):	Pas de code spécifique de 8 ou 10 chiffres attribué.
Nombre du Système international de numérotation du Codex Alimentarius (INS):	Aucun connu.

Condition d'accès au marché dans certains pays (Australie, Canada, UE, USA):

PAYS	Usage cosmétique	Utilisation alimentaire	Utilisation médicinale
AUSTRALIE	Aucune information.	Aucune information.	*Thymus satureioides* n'est pas actuellement un ingrédient "listable actif" pour une utilisation dans les médicaments sur ordonnance ou en vente en Australie ; il n'existe aucun produit qui en contient dans le Registre australien des produits thérapeutiques (ARTG).

CANADA	Pas une substance connue pour être utilisée dans des cosmétiques ou de produits de soins personnels.	Aucune utilisation connue.	Néant. Aucune monographie officinale. Aucun produit de santé naturel (PSN) contenant cette espèce.
UNION EUROPÉENNE	Non répertoriée dans la base de données des **ingrédients** et substances cosmétiques de la Commission européenne (CosIng). Donc peu probable d'utilisation.	Aucune utilisation alimentaire connue.	Néant. Aucune monographie EMEA. Aucune monographie PhEur. Aucun produit licencié ou enregistré à base de plantes médicinales ne contient cette espèce comme un ingrédient actif.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Aucune utilisation connue.	Néant. Non inscrite comme généralement reconnue comme sûre (GRAS) pour une utilisation dans les aliments. Son utilisation dans les aliments pourrait exiger la présentation d'une pétition GRAS à la FDA. **Utilisation de suppléments alimentaires**: Aucune. Cette espèce n'est pas répertoriée dans la liste des herbes de Commerce, 2e édition qui indique qu'elle n'est pas connue pour être utilisée dans les suppléments à base de plantes alimentaires. Son utilisation dans les produits de complément alimentaire aurait vraisemblablement besoin d'une présentation d'un nouvel ingrédient alimentaire (NDI) avec approbation de l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).	Néant. Non répertoriée comme étant un ingrédient actif généralement reconnu comme sûr et efficace (GRASE) pour une utilisation chez l'homme en vente libre (OTC) ou de médicaments d'ordonnance. Son utilisation dans les produits pharmaceutiques nécessiterait un processus de demande de présentation de nouveau médicament (NDA) et approbation par l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).

8. *Thymus zygis L. (Lamiaceae)*

Numéro de registre du Chemical Abstracts Service *(CAS)*:	• Herbe de Thym : Non connu • Extrait Thym : 084929-51-1 • Huile Essentielle Thymus zygis: 85085-75-2 • Huile Essentielle fleur du Thymus zygis: 85085-75-2 • Extrait d'herbes du Thymus zygis: 85085-75-2 • Huile de thym: 008007-46-3
Etat Officinal:	• Extrait Thym: Pas de monographies connues. • Herbe de Thym:

	Normes de qualité: - Pour usage médicinal : la Pharmacopée européenne (PhEur 6.0 Thymi herba 01/2008:0865) Normes thérapeutiques: - Agence européenne des médicaments (EMEA) monographie communautaire de plantes: http://www.emea.europa.eu/pdfs/human/hmpc/Thymi_herba/23411306enfin.pdf • Huile de thym: Normes de qualité: - Pour les aliments: Food Chemicals Codex (FCC 6 Thyme Oil); Spécifications de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) 14715:1999 - pour la médecine: la Pharmacopée européenne (6,0 PhEur thymidine aetheroleum 01/2008: 1374) Normes Thérapeutiques: - Agence européenne des médicaments (EMEA) monographie communautaire de plantes: http://www.emea.europa.eu/pdfs/human/hmpc/Thymi_aetheroleum/13190109en.pdf • Oléorésines d'épices du thym: Normes de qualité: - Pour les aliments: Food Chemicals Codex (FCC 6 oléorésine Thym)
Numéro d'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS):	• Huile essentielle fleur du Thymus zygis: 285-397-0 • Extrait d'herbes du Thymus zygis Herb Extrait: 285-397-0 • Huile aux herbes Thymus zygis Herb Oil: 285-397-0
Code tarifaire du système harmonisé (SH):	• herbe Thym: SH 0910.99.0600

Condition d'accès au marché dans certains pays (Australie, Canada, UE, USA):

PAYS	Usage cosmétique	Utilisation alimentaire	Utilisation médicinale
AUSTRALIE	aucune information	ingrédient alimentaire aromatisant	*Thymus zygis* peut être utilisé comme ingrédient actif dans les médicaux répertoriés, les médicaments en vente libre et les médicaments fabriqués pour l'exportation. Le nom approuvé australien (AAN) est Conehead Thyme. • ***Qualité***: pour les ingrédients actifs de médicaments en Australie, les normes de qualité de la pharmacopée britannique (BP) est la norme minimale qui doit être appliqué dans son intégralité. La Pharmacopée européenne (PhEur) et la Pharmacopée US (USP), respectivement, ont également été adoptées comme normes par défaut supplémentaires en vertu de la Loi sur les produits thérapeutiques. • **Produits**: Aucun produit contenant *Thymus zygis* comme ingrédient actif n'est inscrit au Registre

			australien des produits thérapeutiques (ARTG)
CANADA	Pas une substance connue pour être utilisée dans les cosmétiques ou produits de soins personnels	ingrédient alimentaire aromatisant.	L'herbe Thymus zygis et ses formes extraites peuvent être des ingrédients actifs de produits de santé naturels (PSN) nécessitant une pré-autorisation de commercialisation et une licence de produit pour l'utilisation humaine en vente libre. • **Qualité**: Les normes de la pharmacopée actuellement acceptées par la Direction des produits de santé naturels (DPSN) sont la pharmacopée britannique (BP), la Pharmacopée européenne (PhEur) et la Pharmacopée des Etats Unis (USP). L'ingrédient actif (feuilles de romarin ou huiles de romarin) doit être conforme aux spécifications énoncées dans les monographies publiées dans la Pharmacopée européenne. • **Produits**: Il n'y a actuellement aucun PSN licencié qui contient zygis Thymus.
UNION EUROPÉENNE	L'huile essentielle est utilisée pour parfumer. L'extrait de l'herbe Thymus Zygis et l'huile essentielle de Thymus Zygis sont utilisés pour parfumer.	Substance aromatisante alimentaire naturelle. Cette espèce est mentionnée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) «Compendium des plantes qui contiennent des substances toxiques, addictives, psychotropes ou d'autres substances préoccupantes." Les constituants actifs (chimiques) contenus dans des sources naturelles d'arômes: Voir http://www.efsa.europa.eu/cs/BlobServer/External_Rep/esco_compendium_en,0.pdf?ssbinary=true	L'herbe séchée, tisanes et autres extraits de l'herbe séchée et son huile essentielle sont réglementés comme des ingrédients actifs des médicaments traditionnels à base de plantes (THMP) exigeant une pré-autorisation de commercialisation et un enregistrement du produit. Les THMP doivent être composés des ingrédients de qualité actifs de la Pharmacopée européenne (PhEur). Les monographies des normes de qualité pour les feuilles séchées et les huiles essentielles sont officielles dans la Pharmacopée européenne, 6e édition 2009.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Aucune utilisation connue.	L'huile essentielle est généralement reconnue comme sûres (GRAS) pour une utilisation dans les aliments comme aromatisant. **Utilisation de suppléments alimentaires**: Cette espèce est répertoriée dans la liste des herbes de	Non répertoriée comme étant un ingrédient actif généralement reconnu comme sûr et efficace (GRASE) pour une utilisation chez l'homme en vente libre (OTC) ou de médicaments d'ordonnance. Son utilisation dans les produits pharmaceutiques nécessiterait un processus de demande de présentation de nouveau médicament

		Commerce, 2e édition qui indique qu'elle peut être utilisée dans les suppléments à base de plantes alimentaires.	(NDA) et approbation par l'Administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments (FDA).

5. Plantes du sud du Maroc et des Oasis

Cas du Sahara et la région subsaharienne

Les PAM jouent un rôle clé dans le style de vie des populations sédentaires et nomades locales dans les régions sahariennes du Maroc, tant dans le présent et le dans passé. Isolées du monde moderne et de ses médicaments, les PAM sont une partie intégrante de leur médecine traditionnelle. Elles sont utiles pour traiter les problèmes de santé liés à l'environnement hostile (morsures de serpents et scorpions, insolation et déshydratation et différentes maladies du corps). Elles fournissent de multiples utilisations pour les ménages et les cosmétiques. En outre, elles sont utilisées de manière efficace dans les soins de chameaux.

Le Sahara possède plusieurs espèces utilisées à des fins médicinales, qui ont été étudiées par rapport à leur importance. Comme la flore dans d'autres régions du Maroc, ces espèces sont caractérisées par un fort taux d'endémisme, qui leur donne une certaine originalité. Parmi les espèces dominantes décrites par certains auteurs il y a : *Ammdaucus leucotricha (cumin velu (soufi)), Calotrpis procera* (Pomme de Sodome), *Leptadenia pyrotechnica, Brocchia* cinerea (Camomille du Sahara), *Matricaria pubescens, Heliotopium bacciferum, Capparis sp*. (Câpres), *Cleome arabica (*Lmkhinza du Sahara*), Maerua crassifolia, Salsola sp,. Euphorbia sp,. Aristida sp,. Reseda sp,. Hyoscyamus muticus (*jusquiame du Sahara*), zygophylulum,* etc.

Certains arbustes sont également à multiple usage, telles que: *Accacia gummifera, A. radiana, A. ehrenbergiana*.

La plupart de ces espèces PAM sont négociés de manière informelle ou vendues localement à des marchés de plantes en gros du Sud comme Marrakech et Agadir. Dans le contexte du projet, l'intégration de cette diversité biologique sur le niveau des chaînes de valeur doit être fondée sur la capitalisation de l'expertise locale importante qui existe pour les espèces répandues de la région. Si durablement exploitées, transformées et conditionnées sur avec les normes paramédicales, elles pourraient être vendues sur le marché local (Sahara), ainsi que les marchés nationaux.

ANNEXE 2

Les préoccupations, obstacles et aspirations des coopératives et associations locales engagées dans des activités de cueillette des PAM en milieu naturel

Données recueillies à partir d'un échantillon d'organisations professionnelles

1. Structure et statut juridique

La plupart des organisations professionnelles contactées (OP) étaient jeunes ayant été créées dans les 8 ou 9 dernières années. Elles sont soit des coopératives composées de membres en nombre généralement faible soit des associations avec des nombres beaucoup plus élevés. La composition des OP est mixte, mais il ya une prédominance des femmes parmi les membres. Le travail est fait par les membres eux-mêmes mais en de rares occasions, ils emploient des travailleurs saisonniers, le plus souvent dans la collecte.

2. Utilisation des terres

Les terres de cueillette en milieu naturel sont essentiellement sous le contrôle du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), mais certaines cueillettes en milieu naturel sont également effectuées sur des terres communales (sous contrôle du Ministère de l'Intérieur). L'accès est ouvert à tous mais, dans certaines régions (l'oriental, par exemple) des discussions sont en cours, notamment avec les OP et dans une moindre mesure avec la population générale, afin de limiter la surexploitation des plantes.

3. Plantes cueillies en milieu naturel prédominantes

Voir tableaux ci-joint.

4. Principales contraintes

Les informations recueillies sur le terrain ont permis d'identifier les principales contraintes qui entravent la valorisation des plantes aromatiques et médicinales par les OP. Ces contraintes sont principalement d'ordre technique ou économique, à savoir:

- Problème de la saisonnalité de la production, ce qui affecte négativement le temps d'occupation des femmes pour la capacité de générer des revenus tout au long de l'année;
- Manque d'information sur le marché;
- Manque de compétences en commercialisation et marketing;
- Manque de disponibilité des plantes ou des graines de remplacement des plantes surexploitées, en particulier dans les forêts;
- Manque d'infrastructures spécifiques aux OP, y compris les usines de transformation à proximité de l'endroit où les femmes vivent;
- Equipements inefficaces, faible capacité et forte consommation d'énergie;
- Coûts d'emballages et de manutention élevés (achat de matériel d'emballage, étiquettes, etc.)

5. Forces et opportunités

Les OP contactés ont des avantages et/ou des possibilités qui permettront d'améliorer leurs performances si elles sont appliquées d'une manière efficace, à savoir:

- Connaissance traditionnelle et ancestrale des opérations de séchage et d'extraction des PAM (utilisation d'extracteurs traditionnels);
- Connaissances des attributs et utilisations des plantes;
- Grandes surfaces qui peuvent endurer la cueillette sauvage en milieu naturel;
- motivation pour le changement technologique afin d'améliorer la productivité;
- Partenariat avec le programme INDH, les Directions Provinciales de l'Agriculture, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, ainsi qu'avec d'autres organismes nationaux et internationaux (INPMA, IAV Hassan II, INRA, ENA Meknès, Universités, USAID, GTZ, etc) ;
- L'esprit d'entreprise chez les jeunes femmes qui veulent générer des revenus à partir des PAM (ex. du cas des femmes dans la région de Taounate, après une baisse spectaculaire des zones de culture du cannabis);
- La valeur des épices issues des PAM dans les aliments de base tels que le couscous;
- Intégrer le tourisme et les activités PAM.

6. Besoins et attentes

Les OP contactées ont exprimé avec enthousiasme leur engagement à travailler dans le sous-secteur des PAM. Ces organisations ont exprimé des préoccupations qui devraient être abordées par les parties prenantes du projet. Ces inquiétudes portent notamment sur:

- Mise en place d'installations de transformation à proximité des lieux de résidences des communautés – afin d'inciter les femmes à les utiliser;
- Formation des membres des OP dans les domaines de:
    - La technologie de transformation pour la production d'huiles essentielles;
    - Identifier les caractéristiques des plantes et leurs extraits pour répondre aux besoins des clients liés aux utilisations des PAM;
    - Usage et posologie recommandés ;
    - La commercialisation et marketing pour potentialités de vente en dehors des foires et expositions qui permettent la vente en vrac/gros;
    - La certification et l'étiquetage pour augmenter la valeur des produits.

7. Possible engagement dans le projet

Lors de la préparation du document de projet, toutes les OP ont déclaré être prêtes à signer un engagement avec le projet si leurs rôles et leurs responsabilités comprennent clairement les droits et obligations de tous les partenaires concernés.

ANNEXE 3

Indicateurs vérifiables

Description et tableaux de synthèse

Clarification des indicateurs

- La description des indicateurs doit être approuvée par toutes les parties concernées à l'atelier de lancement du projet. Le Comité de pilotage du projet et l'équipe de Projet, en concertation avec le PNUD/FEM, peuvent apporter des changements, modifications ou ajouts aux indicateurs et/ou descriptions. Ces changements doivent impérativement faire objet de compte rendu ou PV de réunion pour codifier toute modification survenu lors de la mise en œuvre et S&E du projet.
- Il existe deux niveaux d'indicateurs, les indicateurs qui ont un impact sur la biodiversité et ceux qui ont un impact accentué sur l'intégration ; tous les deux mesurent le rendement vers la réalisation de l'objectif de projet et le progrès vers les résultats du projet.
- Chaque indicateur doit être clairement défini et compris par le partenaire d'exécution et mise en œuvre (HCEFLCD), le Comité de pilotage du projet, et l'équipe du projet.
- L'unité de mesure de l'indicateur utilisée: unités numériques.
- Des fiches de collecte de données sont utilisées pour recueillir des données et des chiffres de référence (en cas de besoin) et sont des outils utilisés pour recueillir et actualiser les informations à partir des sources. Les méthodes de collecte sont fournies dans chaque fiche de collecte de données. Un niveau de référence ou une situation de référence est nécessaire pour chaque indicateur.
- Les indicateurs pour lesquels il existe des chiffres pertinents tels que les chiffres des exportations agrégés du secteur des PAM de l'EACCE et des douanes seront utilisés comme ligne de base (situation de référence) mise à jour au moins annuellement, et plus souvent si nécessaire pour les rapports de progrès.
- L'équipe de projet est responsable de la collecte des données, mais l'agrégation et la préparation du rapport est la responsabilité de la personne chargée du Suivi & Evaluation; Recueillir des données fiables sur certains indicateurs est souvent difficile. Cette section comprend des éléments qui fournissent des informations sur le projet pour garantir des données de haute qualité et anticiper les problèmes éventuels de collecte ou le manque de fiabilité des données. Le projet technique et la personne chargée du S&E vont assurer le contrôle quotidien de qualité au niveau de la collecte des données des différents indicateurs. Ils seront appuyés par le bureau du PNUD Maroc, et pendant certaines périodes, par l'un des consultants liés au processus de certification FairWild®, qui mènera des études détaillées des progrès réalisés pour le respect des normes FairWild®.

Des tableaux récapitulatifs contenant les douze indicateurs retenus pour le projet et la définition des termes sont présentés dans les pages suivantes. Ils fournissent des détails sur les indicateurs d'impact et de progrès qui ont été développés dans le cadre de résultats et de ressources. Tel que stipulé précédemment, quelques ajustements seront nécessaires et seront faits lors de l'atelier de lancement du projet et/ou au cours de la mise en œuvre.

Indicateur Objectif du projet #1:

Impact sur l'intégration de la conservation de la biodiversité

Nombre de contrats acheteur/fournisseur liant des prix prémiums au résultat de la biodiversité

<table>
<tr><td>Indicateur</td><td colspan="3">Nombre de contrats acheteur/fournisseur liant des prix supérieurs au résultat de la biodiversité</td></tr>
<tr><td>Type d'indicateur</td><td colspan="3">Indicateur d'impact</td></tr>
<tr><td>Définition de l'indicateur</td><td colspan="3">Les contrats acheteur/fournisseur sont des accords signés entre les groupes de fournisseurs de matériel végétal (en général dans leur état de récolte) et les acheteurs qui mènent soit la transformation (séchage, triage, nettoyage) soit qui traitent le matériel végétal avec l'intention de le vendre en gros, en détail ou l'exporter. Les prix supérieurs signifient les prix supérieurs à ce que le fournisseur non lié reçoit et ces prix sont généralement annoncés avant la saison de récolte. La liaison se réfère à une relation gagnant-gagnant entre l'acheteur annonçant la conditionnalité (qui a généralement accès au financement) d'acheter à un prix supérieur des cueilleurs si le matériel végétal répond aux normes, essais et contrôle de qualité annoncés. Le résultat de biodiversité fait référence aux actions menées par deux des parties qui ont mis à jour leur produit à un meilleur niveau de conservation de la biodiversité (par exemple, la certification; annonce d'un meilleur prix à un cueilleur qui pratique des meilleures pratiques de collecte)</td></tr>
<tr><td>Informations pertinentes</td><td colspan="3">L'indicateur est une étape importante dans l'évolution souhaitée du secteur des PAM tel que décrit dans la stratégie nationale proposée des PAM où un grand nombre de petits fournisseurs (qui n'ont pas d'accès à un financement ou à la connaissance des prix) sont liés à un groupe d'intermédiaires, qui, avec le fabricant/grossiste/ exportateur forment un GIE, qui est une entité économique plus rationnelle que ? tous les acteurs en amont et en aval de la chaîne de valeur.</td></tr>
<tr><td>Unité de mesure</td><td colspan="3">Nombre</td></tr>
<tr><td>Source des données</td><td colspan="3">Enquête et ministre de l'Agriculture et des pêches maritimes</td></tr>
<tr><td>Méthodes de collecte de données</td><td colspan="3">Enquête</td></tr>
<tr><td>Périodicité de collecte des données</td><td colspan="3">Semi-annuellement</td></tr>
<tr><td>Situation de référence</td><td colspan="3">A déterminer par une enquête avec l'AMAPAM et l'INPMA</td></tr>
<tr><td>Cible</td><td>An 1 – 2</td><td>An 2 – 4</td><td>An 3 – 8</td></tr>
<tr><td>Responsabilité de collecte des données</td><td colspan="3">Spécialiste S & E, personnel technique</td></tr>
<tr><td>Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données</td><td colspan="3">Limitations anticipées de collecte des données: Le temps qu'il faut pour mettre un GIE ou une entité similaire ensemble requiert habituellement au moins un cycle complet de la période de végétation.
Mesures à prendre pour assurer la qualité des données: Établir des repères de niveaux nécessaires pour atteindre un arrangement "de liaison" durant le premier trimestre de mise en œuvre du projet, et fournir des niveaux d'un contrat «de liaison».</td></tr>
<tr><td>Contrôle de qualité des données</td><td colspan="3">Equipe S&E</td></tr>
</table>

(PNUD / FEM)	

Indicateur objectif du projet #2:

Impact sur l'intégration de la conservation de la biodiversité

Nombre d'éléments de communication et activités de communication mises en œuvre: élaborés, diffusés, visiteurs de site web, développement du capital social

Indicateur	Nombre d'éléments de communication: élaborés, diffusés et visiteurs de site web		
Type d'indicateur	Indicateur d'impact		
Définition de l'indicateur	Les **éléments de communication** rassemblent un vaste éventail de produits des médias utilisés pour transmettre un message, des informations de base concernant un sujet spécifique, expliquer comment et pourquoi certaines pratiques sont appliquées ensemble avec l'objectif d'informer un public ciblé. Pour le projet, les éléments de communication sont développés pour améliorer la conservation de la biodiversité, la sensibilité du marché et les compétences techniques d'une population qui dépend de plantes aromatiques et médicinales pour sa subsistance. Ces éléments peuvent être écrits, conçus, parlés ou filmés et appliqués à un média de communication. « **Développés »** signifie concevoir et produire un produit de communication. « **Diffusés »** signifie que le produit est apparu sur un média public ou distribué à l'auditoire cible. Les **visiteurs du site Web** se rapportent au nombre de "hits" le site du projet reçoit au cours d'une période donnée, déterminée par l'analyse du site. Le capital social renvoie au bien-être amélioré grâce à l'établissement de liens, réseau, relations et meilleure compréhension entre individus et groupes, qui, avant, avaient peu ou «avaient entendu ou dit » des informations sur les autres en dehors de leur groupe.		
Unité de mesure	Nombre		
Informations pertinentes	Les trois indicateurs mesurent un résultat clé du projet qui consiste à élaborer et appliquer un plan d'information et de diffusion des pratiques respectueuses de la biodiversité le long des chaînes de valeur.		
Source des données	Division de la Communication, établissements d'accueil, sessions de formation, communiqués de presse, bulletins d'information, analyse de site web		
Méthodes de collecte de données	Données fournies par l'unité de communication, collecte sur le terrain, fréquentation de formation, site Internet		
Périodicité de collecte des données	Trimestriellement		
Situation de référence	0		
Cible	An 1 – total 2,141	An 2 – total 4,143	An 3 – 5,424
Responsabilité de collecte des données	S & E et personnel technique, INPAM		
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre	**Limitations anticipées de collecte des données:** Sans communiqué de presse, médias radio ou clip, il ne sera pas possible de recueillir le nombre de femmes et d'hommes qui écoutent, voient ou apprennent sur		

pour assurer la qualité des données	la conservation de la biodiversité. **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données**: Décision de compiler seulement les produits et objets, puis procéder à un échantillonnage de la population ciblée sur ce qu'elle a entendue, vue et apprise et appliquée sur la base les résultats de la communication.
Contrôle de qualité des données (PNUD / FEM)	PNUD

Indicateur Objectif du projet #3:

Impact sur l'intégration de la conservation de la biodiversité

Nombre d'entités bénéficiant du projet d'assistance technique

Indicateur	Nombre d'entités bénéficiant du projet d'assistance technique		
Type d'indicateur	Indicateur de progression		
Définition de l'indicateur	Les **entités** sont définis comme des institutions, ONG, associations, GIE, coopératives et entreprises (formels ou informels), directement ou indirectement liés aux diverses opérations et fonctions du sous-secteur. **L'assistance technique** du projet est définie comme l'aide fournie à un sous-secteur/entreprise en termes de facilitation de l'accès à la formation, aux marchés, à l'information, aux services de conseil, à l'expertise technique, l'organisation, le financement, le renforcement des capacités et autres services pour accroître la compétitivité du secteur/entreprise. Cet indicateur est censé mesurer le nombre d'entités qui ont un impact positif et efficace sur leur secteur, directement ou indirectement, à la suite de l'assistance technique. Ceci n'inclut pas la formation.		
Unité de mesure	Nombres		
Source des données	Rapports d'assistance technique des projets, entreprises et autres entités qui bénéficient directement de l'assistance technique du projet.		
Méthodes de collecte de données	Examen des fiches de collecte de données		
Périodicité de collecte des données	Deux fois par an		
Moyens de collecte de données	Fiche de collecte de données INPMA		
Situation de référence	0		
Cible	An1- 150	An 2 - 500	An 3 – 1,100
Responsabilité de collecte des données	Chef d'équipe, consultant local, personnel faisant équipe avec spécialiste, ou si nécessaire, expert international, INPMA		
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	Néant		
Contrôle de qualité des données (PNUD / FEM)	S & E consultant externe		

Résultat 1: Indicateur 1.1

Impact sur l'augmentation la chaîne de valeur

Nombre d'analyses de la chaîne de valeur complétées qui comprennent les points d'intervention de la compétitivité

Indicateur	Nombre d'analyses de la chaîne de valeur complétées qui comprennent les points d'intervention de la compétitivité		
Type d'indicateur	Indicateur de progression		
Définition de l'indicateur	Une **analyse de la chaîne de valeur** est un examen profond de liaisons différentes dans un sous -secteur PAM afin d'aider un produit ou un service à parvenir à une position plus concurrentielle sur le marché. Elle implique tous les stades, depuis les apports des fournisseurs jusqu'à la production, transformation, commerce de gros, exportation et le commerce de détail. Une analyse de la chaîne de valeur est considérée **terminée** quand elle couvre tous les facteurs, acteurs, relations et recommandations importants visant à rendre la chaîne de valeur plus compétitive. Les **points d'intervention** du projet sont choisis en fonction du plus grand impact économique.		
Informations pertinentes	Les analyses de la chaîne de valeur couvriront les plantes aromatiques et médicinales cibles identifiées pour le projet. Les résultats de l'analyse aideront à définir les plans d'action appropriés acceptables pour toutes les parties.		
Unité de mesure	Nombre		
Source des données	Intervenants principaux et entreprises impliquées dans le sous-secteur		
Méthodes de collecte de données	Examen des rapports, enquêtes de terrain, réunions avec les intervenants		
Périodicité de collecte des données	Annuellement / Deux fois par an (chaînes de valeur terminées doivent être mises à jour annuellement)		
Moyens de collecte de données	Analyse de l'état actuel du secteur des plantes à travers des données secondaires, visites sur le terrain pour recueillir des informations de première main et des données sur les activités et réunions avec les intervenant(e)s, ateliers.		
Situation de référence	0 – 0 - aucune analyse des chaînes de valeur complétées ou disponibles		
Cible	An 1-trois	An 2-deux + mises à jour	An 3- deux mises à jour
Responsabilité de collecte des données	S & E membre du personnel, analyste spécialiste de la chaîne de valeur, INPMA		
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	**Limitations anticipées de collecte de données:** Non disponibilité / données publiées limitées **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données:** relevés de terrain, contact avec les intervenants du sous-secteur		
Responsabilité de la Formation	Lorsque c'est possible, former le personnel local à la norme internationale d'analyse de la chaîne de valeur		

Résultat 1: Indicateur 1.2

Impact sur l'augmentation la chaîne de valeur

Nombre de plans d'action élaborés par l'analyse participative de la chaîne de valeur, et celle du GIE qui seront opérationnelles à travers l'agrégation ou processus similaire

Indicateur	Nombre de plans d'action élaborés par l'analyse participative de la chaîne de valeur, et celle du GIE qui seront opérationnelles à travers l'agrégation ou un processus similaire		
Type d'indicateur	Indicateur d'impact		
Définition de l'indicateur	Les **plans d'action** sont les descriptions des actions «quelles, où, par qui et dans quel délai" entreprises par le groupe intéressé. **L'analyse participative des chaînes de valeur** est le produit et le processus d'analyse de la dynamique et mesures à travers lesquelles un produit va à travers la chaîne en utilisant les femmes et les hommes membres effectifs de la chaîne comme étant la source principale d'information. L'objectif de l'analyse consiste à réduire les coûts de transaction et renforcer les liens verticaux et horizontaux entre les parties prenantes de la chaîne de valeur. Les GIE sont des entités juridiques des entreprises qui relient les individus et groupes à travers des contrats vendeur/acheteur. Les GIE prennent la forme d'une pyramide, où le plus grand nombre d'agricultrices/teurs / cueilleurs/cueilleuses font la base. Ils sont liés par des accords d'achat avec plusieurs intermédiaires au milieu de la pyramide. Ceux-ci, par des accords similaires sont liées à un/e investisseur /exportateur qui est le plus proche à l'information et fait des contacts avec le marché final. « **Opérationnel »**, c'est quand les flux d'informations et le partage des connaissances se fait de manière effective le long de la chaîne, depuis le marché jusqu'au cueilleur, et où les normes de qualité et les pratiques de la biodiversité sont garantis à partir de l'agriculteur ou le collecteur à l'investisseur/ acheteur pour livrer un produit aux marchés finaux aisément avec une certification des pratiques durables de la biodiversité à tous les niveaux. **L'agrégation** se réfère au processus initié par un/e aggrégateur qui rassemble les groupes et partis ensemble, en facilitant les négociations contractuelles.		
Informations pertinentes	Comme le projet travaillera avec tous les niveaux dans une chaîne de valeur, une façon de renforcer et d'augmenter le produit PAM est de favoriser la création d'organisations juridiques pour aider les associations et coopératives afin de mieux répondre aux transformations du marché.		
Unité de mesure	Nombres		
Source des données	Rapports de visite sur le terrain, rapports de projet, évaluations par le HCEFLCD		
Méthodes de collecte de données	Enquête, évaluations, enquête auprès des importateurs		
Périodicité de collecte des données	Annuellement		
Situation de référence	A déterminer par enquête avec MADRPM		
Cible	An 1 – un	An 2 – deux	An 3 – trois

Responsabilité de collecte des données	Personnel technique, S & E, INPMA
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	**Limitations anticipées de collecte des données**: Le temps qu'il faut pour créer une coopérative ou une association opérationnelle dédiée au secteur des PAM et le point où l'entité devient «opérationnelle» peut être long. **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données**: Le travail avec les socio-organisateurs pour avoir «l'entité en création » détermine les conditions dans lesquelles ils considèrent l'association / l'entité opérationnelle.
Contrôle de qualité des données (PNUD / FEM)	PNUD

Résultat 1: Indicateur 1.3

Impact sur l'augmentation la chaîne de valeur

Nombre de petites entreprises créées par des femmes impliquées dans la cueillette en milieu naturel qui peuvent être tracées pour des activités du projet.

Indicateur	Nombre de petites entreprises créées par des femmes impliquées dans la cueillette en milieu naturel qui peuvent être tracées pour des activités du projet.		
Type d'indicateur	Indicateur d'impact		
Définition de l'indicateur	Les **petites entreprises** sont des entreprises qui sont généralement perçues comme petites par le propriétaire et l'observateur, et généralement emploient moins de 5 personnes, avec une faible capitalisation des activités initiales. **Etre impliqué dans la cueillette en milieu naturel** signifie être directement ou indirectement impliqué à la collecte, séchage, tri, nettoyage ou autre activité à temps partiel. **Tracer les activités du projet** fait référence à une reconnaissance et l'observation de la personne qui finance et les connaissances tirées du projet ont été utilisées pour établir la petite entreprise.		
Informations pertinentes	Comme un indicateur indirect, l'amélioration de subsistance et la réduction de la pauvreté implique la capacité des individus, et particulièrement les personnes au foyer d'avoir la chance de créer leur propre activité de production économique. Cela implique l'augmentation des revenus au point de pouvoir suffisamment se sentir en sécurité et en confiance pour risquer de s'engager dans une entreprise.		
Unité de mesure	Nombres		
Source des données	Rapports de visite sur le terrain, rapports de projet, autorités locales		
Méthodes de collecte de données	Enquête, sondage		
Périodicité de collecte des données	Annuellement		
Situation de référence	0		
Cible	An 1 – 0	An 2 – 6	An 3 – 18
Responsabilité de collecte des données	Personnel technique, personnel de S & E		
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	**Limitations prévues pour la collecte des données**: La ligne fine entre la création d'une entreprise et faire un très petit commerce ad-hoc. **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données**: Une bonne compréhension entre le personnel du projet et l'organisation de soutien de la différence entre une affaire en cours avec des plans d'expansion et un statu quo qui est d'acheter un produit avec l'espoir de le vendre à un prix un peu plus élevé que le prix d'achat, spéculation ?.		
Responsabilité de la formation	*Agence pour le Développement Sociale*, *Crédit Agricole* (pour le capital de prêt)		
Contrôle de qualité des données	PNUD		

(PNUD / FEM)	

Résultat 2: Indicateur 2.1

Impact sur le système de certification et la capacité d'appliquer

Nombre de permis PAM accordés

Indicateur	Nombre de permis PAM accordés		
Type d'indicateur	Indicateur d'impact		
Définition de l'indicateur	Les **permis de collecte** sont définis comme des documents officiellement autorisés par une entité nationale ou régionale compétente qui a accordé un permis à des institutions, coopératives, associations, entreprises ou individus formels ou informels en vue de travailler dans une région donnée en appliquant des pratiques spécifiques qui conduisent à la conservation de la biodiversité. **Accordé** et défini comme un document signé et légalisé		
Informations pertinentes	L'indicateur mesure les nombres supplémentaires de permis accordés à des individus ou des entités dans les régions ciblées et non ciblées si ces entités peuvent raisonnablement être considérées ayant passé des pratiques non classées de récolte et traitement des plantes à celles qui sont internationalement reconnues comme durables et non-nocives pour l'environnement.		
Unité de mesure	Nombre		
Source des données	HCEULCD et Ministère de l'Intérieur, enquête sur le projet		
Méthodes de collecte de données	Enquête		
Périodicité de collecte des données	Annuellement		
Situation de référence	Requiert une enquête de référence		
Cible	An 1 – 5% augmentation par rapport à la base		
Responsabilité de collecte des données	Personnel technique, S&E, INPMA	An 2 – 10% augmentation par rapport à la base	An 3 – 15% augmentation par rapport à la base
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	**Limites prévues pour la collecte des données**: la contrainte sera de référencer géographiquement les nouvelles zones de concession accordées, car il faut qu'une personne aille sur le terrain et détermine les traces de l'emplacement exact afin d'entrer dans la banque de données **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données**: Commencer le projet en divisant la zone ciblée en des cellules SIG. Attribuer un collecteur d'informations dans chaque cellule, et rassembler les résultats.		
Responsabilité de la formation	Prestataire de services SIG et S & E pour former le personnel		
Contrôle de qualité des données (PNUD / FEM)	Spécialiste S & E		

Résultat 2: Indicateur 2.2

Impact sur le système de certification et la capacité d'appliquer

Nombre d'entreprises utilisant les meilleures pratiques, outils et approches mis à disposition par des initiatives de gestion et d'apprentissage

Indicateur	*Nombre d'entreprises utilisant les meilleures pratiques, outils et approches mis à disposition par des initiatives de gestion et d'apprentissage*		
Type d'indicateur	Indicateur de progression		
Définition de l'indicateur	Les **entreprises** sont définies comme des entités petites, moyennes et grandes engagées directement ou indirectement dans les chaînes de valeur des PAM. Elles ne font pas référence à un/e cueilleur individuel sauf si cette personne pratique seulement cette fonction au cours de l'année. Les **meilleures pratiques, outils et approches** sont des engagements planifiés et leurs méthodes de mise en œuvre conçues et testées pour améliorer la conservation de la biodiversité. L'application d'une bonne pratique, outil ou approche sont comptés ensemble comme un seul pour chaque entreprise. Si une entreprise applique une deuxième meilleure pratique, outil ou approche, sera comptée comme «2» dans le décompte numérique. **Mise à disposition par des initiatives de gestion et d'apprentissage** se réfère à la formation, assistance technique, orientation/outils technique dans la chaîne de valeur et visites de démonstrations des sites.		
Informations pertinentes	L'indicateur mesure l'impact différentiel comme acquis grâce aux activités directes d'intégration du projet. Il se réfère spécifiquement à des entités dans les régions ciblées ou des entreprises des régions non-cible qui ont participé à une activité de projet ou visité un site de démonstration du projet.		
Unité de mesure	Nombre		
Source des données	Feuilles de collecte des données		
Méthodes de collecte de données	La cueillette au champ, fiches de présence des événements soutenus des visites du site.		
Périodicité de collecte des données	trimestriellement, agrégé annuellement		
Situation de référence	0 (même si une enquête préliminaire sur les «entreprises» dans les zones ciblées seront de déterminer la ligne cible de base et l'univers des entreprises potentielles)		
Cible	An 1 - 4	An 2 – 8	An 3 –15
Responsabilité de collecte des données	Personnel technique, S & E, INPMA		
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	**Limitations prévues pour la collecte de données**: Définition de la taille de l'entreprise, durée des pratiques optimales adoptées, outil et approche. **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données**: Une entreprise est définie comme une activité économique réalisée au moins 5 mois par an. La meilleure pratique, outil ou approche doit être jugé / appliqué pendant au moins 3 mois. En cas d'abandon, elles vont encore qualifier après 3 mois, preuve qu'elles ont été testées, mais n'étaient pas suffisamment rentables		

	pour continuer.
Contrôle de qualité des données (PNUD / FEM)	PNUD

Résultat 2: Indicateur 2.3

Impact sur le système de certification et la capacité d'appliquer

Nombre d'agriculteurs, coopératives et associations répondant aux normes internationales

Indicateur	Nombre d'agriculteurs/agricultrices, coopératives et associations répondant aux normes internationales		
Type d'indicateur	Indicateur de progression		
Définition de l'indicateur	**Agriculteur/trice** se réfère à toute personne –homme et femme- pratiquante ou impliquée à temps plein ou partiel dans la cueillette en milieu naturel des PAM. Les **Coopératives et associations** font référence à toute entité dont les membres pratiquent ou sont impliqués à temps plein ou partiel dans la cueillette en milieu naturel des PAM. Les **normes internationales** couvrent un large éventail de pratiques reconnues à l'échelle internationale d'un produit durable, traçable, collecté à l'état sauvage ou cultivé, traité, conditionné et manipulé provenant de la production/ récolte à sa consommation exigeant des normes vérifiables.		
Informations pertinentes	L'indicateur suit le nombre supplémentaire de personnes et les coopératives qui ont appris et pratiqué pendant au moins une saison des normes organiques de certification ISSC-MAP ou FairWild®.		
Unité de mesure	Nombre		
Source des données	Agriculteurs/trices, coopératives, associations, entreprises et SIG Impliqués		
Méthodes de collecte de données	La cueillette au champ, feuilles de collecte de données, composante de communication, analyse des chiffres de la cellule SIG		
Périodicité de collecte des données	Annuellement / Semestriellement		
Situation de référence	0		
Cible	An 1 5 coopératives/assoc 1000 personnes	An 2 10 coopératives/assoc 2000 personnes	An 3 10 coopératives/assoc 4000 personnes
Responsabilité de collecte des données	Personnel technique, si nécessaire, en dehors du consultant SIG, INPMA.		
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	**limitations anticipées de collecte de données**: Difficulté dans la détermination des normes et si tous les critères sont remplis, en particulier pendant la première année, puisque l'exigence est d'au moins une saison. **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données**: Informer les responsables communautaires, les coopératives et les participants à la formation de la nécessité de suivre des cibles. Établir pour chacun un point de contact et maintenir des contacts par l'intermédiaire du volet communication.		
Contrôle de qualité des données	Spécialiste S & E		

(PNUD / FEM)	

Résultat 3: Indicateur 3.1

Impact sur l'application des techniques de récolte durable

Nombre de permis d'exportation reflétant l'intégration de la biodiversité

Indicateur	Nombre de permis d'exportation reflétant l'intégration de la biodiversité		
Type d'indicateur	Indicateur d'impact		
Définition de l'indicateur	Les **permis d'exportation** sont des autorisations signées approuvées par l'EACCE (Etablissement Autonome de Contrôle du Commerce à l'Export). **Reflétant l'intégration de la biodiversité** sont les produits PAM les produits PAM **reflétant l'intégration de la biodiversité** sont ceux qui portent un certificat ou la détermination qu'ils répondent aux normes internationales, soit le produit final, la manière avec laquelle ils ont été produits soit les meilleures pratiques adoptées au cours de leur collecte, traitement, stockage ou conditionnement.		
Informations pertinentes	L'indicateur mesure l'impact différentiel comme acquis grâce aux activités directes d'intégration du projet. Il se réfère aux permis obtenus par des entités dans des régions cibles ou non cibles, s'il peut être démontré que le bénéficiaire a bénéficié ou avait été influencé par une activité ou une communication générée par le projet. La zone de permis devrait être inscrite sur la carte GPS.		
Unité de mesure	Nombre		
Source des données	Ministère du Commerce Extérieur		
Méthodes de collecte de données	Enquête		
Périodicité de collecte des données	Semi-annuellement		
Situation de référence	A déterminer par une enquête avec l'EACCE.		
Cible	An 1 – 2	An 2 – 4	An 3 – 7
Responsabilité de collecte des données	Personnel technique, S & E, INPMA		
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	**Limitations prévues pour la collecte des données**: définition d'intégration de la biodiversité. **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données:** une définition plus précise de l'intégration de la BD après démarrage du projet au cours du premier trimestre de la mise en œuvre du projet		
Responsabilité de formation	Prestataire de services SIG et S & E pour former le personnel		
Contrôle de qualité des données (PNUD / FEM)	Spécialiste S & E		

Résultat 3: Indicateur 3.2

Impact sur l'application des techniques de récolte durable

Nombre d'hectares où les normes ISSC-MAP/FairWild® sont appliquées

Indicateur	Nombre d'hectares où les normes ISSC-MAP/FairWild® sont appliquées		
Type d'indicateur	Indicateur d'impact		
Définition de l'indicateur	Un **hectare** est une surface de terre qui mesure un terrain de 100 sur 100 mètres, soit l'équivalent de 10.000 mètres carrés. Des parties d'un hectare sont estimées en divisant la surface terrestre en unités plus petites carrées ou rectangulaires qui peuvent être agrégées en mètres carrés. Les **normes ISSC-MAP/FairWild®** sont des pratiques élaborées au plan international et des niveaux de conformités conçus pour une cueillette en milieu naturel durable des plantes aromatiques et médicinales. Elles sont conçues pour aider ceux qui sont impliqués dans la récolte, la gestion, le commerce, la fabrication et la vente des plantes aromatiques et médicinales cueillies en milieu naturel.		
Unité de mesure	Nombres		
Informations pertinentes	L'indicateur mesure la surface supplémentaire qui est convertie à partir de zones non classifiées de collecte de plantes à celles déterminées et convenues à travers la formation, les tests et la certification pour être en conformité avec l'organisme de normalisation ISSC-MAP/FairWild®. Les données recueillies seront rassemblées pour les PAM sous considération par le projet et d'autres PAM spontanées qui sont récoltées, mais pas nécessairement dans la liste ciblée.		
Source des données	Communautés & entreprises impliqués et éventuellement SIG		
Méthodes de collecte de données	Cueillette au champ, fiches de collecte de données, analyse des chiffres de la cellule SIG, INPMA		
Périodicité de collecte des données	Annuellement / Semestriellement		
Situation de référence	0		
Cible	An 1 – 12	An 2 - 80	An 3 – 220
Responsabilité de collecte des données	Personnel technique, si nécessaire, en dehors du Consultant SIG		
Limites prévues pour la collecte des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	**Limites prévus pour la collecte des données:** l'exhaustivité et la couverture de l'espace sous l'examen et la certification FairWild®, précision des mesures et la nature estimative de la taille des terres couvertes. **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données:** Commencer le projet en divisant la zone ciblée en des cellules SIG et obtenir des cartes fiables de la région. Mettre en place des points de repère visibles qui définissent les limites des champs certifiés.		
Responsabilité de formation	Prestataire de services SIG et S & E pour former le personnel		
Contrôle de qualité des données	Spécialiste S & E		

(PNUD / FEM)	

Résultat 3: Indicateur 3.3

Impact sur l'application des techniques de récolte durable

Nombre et superficie des concessions par les coopératives et associations locales démontrant la quantité de biodiversité d'importance mondiale sous gestion effective des ressources naturelles.

Indicateur	Nombre et superficie des concessions par les coopératives et associations locales démontrant la quantité de biodiversité d'importance mondiale sous gestion effective des ressources naturelles.		
Type d'indicateur	Indicateur d'impact		
Définition de l'indicateur	Une **concession** est un contrat juridique qui transfère l'intendance et les droits exclusifs à une entité pour cultiver, collecter, améliorer et avoir un usage général sur un domaine particulier de terre définis ainsi, pour une période de temps déterminée et un montant de "location" défini. Une **zone** est définie comme une surface de terrain, structures, habitats naturels, eaux de surface et biomasse délimités qui existent sur la parcelle délimitée. Elle n'inclut pas les minéraux ou autres éléments ci-dessous, sur ou au-dessus la surface du lot. Les zones doivent être mappées sur des cellules SIG. Les **coopératives et associations locales** légalement constituées et les entités opérationnelles enregistrées et reconnues par l'organisme GdM compétent. La biodiversité d'importance mondiale est la présence de plantes et d'animaux autochtones diversifiés et traditionnels dans la **zone** sous **concession**. Une **gestion efficace des ressources naturelles** est un procédé appliqué sur une période de deux saisons successives (sèche et pluvieuse) qui suit un plan écrit de gestion des ressources naturelles, convenu par les coopératives locales et les autorités judiciaires locales.		
Unité de mesure	Nombre		
Informations pertinentes	L'indicateur mesure l'augmentation du nombre de zones et la superficie totale dans le cadre d'un plan efficace de gestion des ressources naturelles pour lesquelles il existe une réduction visible et mesurable de la dégradation des ressources naturelles et une amélioration sensible de la diversification des plantes et des animaux, en particulier une augmentation de la biomasse spontanée.		
Source des données	Coopératives & communautés impliqués, SIG		
Méthodes de collecte de données	Cueillette au champ, fiches de collecte de données, analyse des chiffres de la cellule SIG		
Périodicité de collecte des données	Annuellement / Semestriellement		
Situation de référence	0		
Cible	An 1 – 1	An 2 - 8	An 3 – 16
Responsabilité de collecte des données	Personnel technique, si nécessaire, en dehors du consultant SIG.		
Limites prévues pour la collecte	**Limites prévues pour la collecte des données**: l'exhaustivité et la		

des données et les mesures à prendre pour assurer la qualité des données	couverture de l'espace sous l'examen et la certification ISSC-MAP, précision des mesures et nature estimative de la taille des terres couvertes. **Mesures à prendre pour assurer la qualité des données**: Commencer le projet en divisant la zone ciblée en des cellules SIG et obtenir des cartes fiables de la région. Mettre en place des points de repère visibles qui définissent les limites des champs certifiés.
Responsabilité de formation	Prestataire de services SIG et S & E pour former le personnel
Contrôle de qualité des données (PNUD / FEM)	Spécialiste S & E

ANNEXE 4

Lettre d'intention de la Fondation FairWild®

FAIRWILD

CH-8570 Weinfelden, Weststr. 51
Telefon 0041-(0)71-626 0 626
Telefax 0041-(0)71-626 0 623
e-mail info@fairwild.org

17 September 2009

To: Mr. Patrick Papania
Senior Communications Strategist
Academy for Educational Development (AED)
1825 Connecticut Ave., NW, Washington, D.C. 20009-5721
USA

Concerning: Proposed contributions of FairWild Foundation to implementing the UNDP-GEF medium-sized project "Mainstreaming Biodiversity into Value Chains for Mediterranean Medicinal and Aromatic Plants" February 2010 - January 2013

Dear Mr. Papania,

This letter is to confirm the interest of FairWild Foundation in contributing to the implementation of the UNDP-GEF medium-sized project "Mainstreaming Biodiversity into Value Chains for Mediterranean Medicinal and Aromatic Plants" during the proposed project period February 2010 - January 2013.

Attachment 1 provides a summary of FWF's proposed contributions based on our current understanding of the overall project objectives and activities of the in-country project team and partners. Attachment 2 provides an estimated budget of expenses and fees related to the proposed FWF contributions to this project. Please note that fees and expenses associated with certifier training and accreditation are not included in attachment 2. These will be provided next week.

We understand that we will have an opportunity over the coming week to review and revise the proposed FWF contributions and our estimated budget of expenses and fees, based on your further development of the overall project documents.

Sincerely,

Danna J. Leaman, PhD
Chair, FairWild Foundation Executive Board
E-mail: djl@green-world.org

Traduction de la Lettre d'intention de la Fondation FairWild®

CH-8570 Weinfelden, Weststr. 51
Tel 0041 - (0) 71-6260 0 626
Télécopie 0041 - (0) 71-6260 0 623
E-mail info@FairWild.org

17 Septembre 2009

À l'attention de :

M. Patrick Papania
Senior Communication Strategist
Academy for Educational Development (AED)
1825 Connecticut Ave, NW, Washington, DC 20009-5721 (USA)

Objet : Proposition de contributions de la Fondation FairWild® dans la mise en œuvre du projet MSP PNUD-FEM : "Intégration de la biodiversité dans les chaînes de valeur des PAM Méditerranéennes " Février 2010 - Janvier 2013

Monsieur Papania,

Cette lettre a pour vocation de confirmer l'intérêt de la Fondation FairWild® (FWF) à contribuer à la mise en œuvre du projet MSP PNUD/FEM "Intégration de la biodiversité dans les chaînes de valeur des PAM Méditerranéennes " au cours de la période du projet proposée allant du mois de Février 2010- jusqu'au mois de Janvier 2013.

L'Annexe 1 fournit un résumé des contributions proposées de la FWF sur la base de notre compréhension actuelle des objectifs et activités globaux du projet de l'équipe et des partenaires dans le pays. L'Annexe 2 offre un budget prévisionnel des dépenses et frais liés aux contributions de la FWF proposées à ce projet. Veuillez noter que les dépenses et frais associés à la formation et accréditation de certification ne sont pas inclus dans l'Annexe 2. Ils vous seront communiqués la semaine prochaine.

Nous comprenons que nous aurons l'occasion au cours de la semaine prochaine pour examiner et réviser les contributions proposées de la FWF ainsi que notre budget prévisionnel des dépenses et frais, en fonction du développement ultérieur de l'ensemble des documents relatifs au projet.

Cordialement,

Docteur Danna J Laaman
Président, Conseil exécutif de la Fondation FairWild®
E-mail: djl@green-world.org

ANNEXE 5

Lettres d'Engagement

1. **<u>Point Focal Opérationnel du FEM</u>**

2. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUD Maroc

September 30th, 2009

Dear M. Glemarec,

Subject : UNDP/GEF Project Proposal « PIMS 4050 : Mainstreaming Biodiversity into value chains for Medicinal and Aromatic Plants in Morocco »

I hereby confirm the commitment of UNDP Rabat to contribute to the co-financing of the above-mentioned project for an in-cash amount of 200,000 US$.

Sincerely,

Alia Al Dalli
Resident Representative, p.i.

Mr. Yannick Glemarec
Executive Coordinator
UNDP/GEF
New York, NY

13, Avenue Ahmed Balafrej, Souissi, Casier ONU, Rabat - Chellah, 10 000 Rabat, Maroc
Tél. : 212 (0) 5 37 63 30 90 - Fax : 212 (0) 5 37 63 30 89 - Email : registry.ma@undp.org - Site web : www.pnud.org.ma

3. Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification

Royaume du Maroc

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification

Le Secrétaire Général

September 29, 2009

To: Yannick Glemarc
Executive Coordinator UNDP-GEF

ENDORSEMENT LETTER

Subject: Endorsement for "PIMS 4050: Mainstreaming Biodiversity into Value chains for Mediterranean Medicinal and Aromatic Plants"

Dear Sir,

On behalf of the High Commissioner for Water and Forestry and the Fight Against Desertification, we hereby endorse the project "PIMS 4050: Mainstreaming Biodiversity into Value chains for Mediterranean Medicinal and Aromatic Plants" to be presented to the Global Environmental Facility for funding through the United Nations Development Programme (UNDP) in Morocco.

The above mentioned project ensures full complementarity with the priorities of the High Commissioner for Water and Forestry and the Fight against Desertification as it is based on the National Strategy for Medicinal and Aromatic Plants (MAPs) elaborated and adopted by our institution.

The project aims to strengthen the capacity of Moroccan government institutions, non-governmental organizations and concerned stakeholders to contribute to biodiversity conservation and poverty alleviation by increasing the value of wildcrafted MAPs and their access to markets while ensuring production sustainability. This objective is fully in line with the national strategy of sustainable development.

We would like to confirm our commitment to provide cash and in-kind co-financing to the above mentioned project. The total **cash co-financing** is calculated at **580,000 US$** and total **in-kind co-financing** is calculated at **240,000 US$** allocated to:

1. support strengthening of capacities to apply certified and sustainable harvesting techniques through biodiversity-friendly management plans (Outcome 1);
2. support national endorsement and adoption of the National MAP strategy including certification systems, strengthened regulatory and policy enabling environment and biodiversity considerations along value chains (Outcome 2);

3. develop effective channels of communications and improved vertical and horizontal integration among value chain actors allowing quick responses to shifting market demands (Outcome 3);
4. mainstream "informal" processors, collectors and distributors into the MAP value chains (Outcome 4);
5. mobilize engineers and staff to provide technical and administrative support to the project as well as provide premises to host the project units when possible.

We look forward to our fruitful cooperation and significant results from the project.

Sincerely yours,

Mr. Abderrahim Houmy
Secretary General
High Commissioner for Water and Forestry and the Fight against Desertification
Government of Morocco

Le Secrétaire Général du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Signé : Abderrahim HOUMY

Copy to: UNDP Resident Representative
Rabat, Morocco

4. Secrétariat d’Etat chargé de l’Eau et de l’Environnement / Département de l’Environnement

5. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

13/11/09

Reçu le 17/11/25

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Date d'Arrivée : 16 NOV. 2009
Info /: DRR/14
Action :

وزارة الفلاحة و الصيد البحري
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME

N°...1043...DDFP/DPT/SRAR

Rabat, le : 12 NOV 2009

Yassir

A l'attention de

Monsieur le Représentant Résident
PNUD-Maroc
13, Avenue Balafrej, Souissi

Objet: Lettre d'endossement de la proposition "PIMS 4050: Projet de valorisation des Plantes Aromatiques et Médicinales spontanées au service du développement local et de la lutte contre la pauvreté".

J'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime endosse par la présente la requête de financement au FEM pour le projet mentionné ci-dessus, à présenter par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Ce projet qui vise la conservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté par l'exploitation durable de la ressource et en même temps par l'intégration de la filière des plantes médicinales et aromatiques spontanées dans les économies locales et nationales, s'inscrit parfaitement dans les priorités et stratégies de développement des filières du Ministère.

Direction de développement des Filières de Production
Station D'bagh - Avenue Hassan II
Tél.: 05 37 69 41 33 / 05 37 69 00 60 / 05 37 69 11 01 / Fax : 05 37 69 00 15

مديرية تنمية سلاسل الإنتاج
محطة دباغ شارع الحسن الثاني
الهاتف : 00 42 69 37 05 - الفاكس : 15 00 69 37 05

Les engagements du Département de l'Agriculture sont axés sur une implication dans la mise en œuvre du projet à travers une contribution en nature en matière de formation pour le renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles, et d'échanges d'informations et de résultats d'études. La contribution en espèce consistera en le financement de projets concrets qui seront élaborés conjointement sur la base des conclusions des études de caractérisation et de marchés qui seront lancées au courant de l'année 2010 par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, et des investigations entreprises dans le cadre du présent projet.

En vous remerciant vivement pour votre sollicitude, je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant Résident, mes salutations les plus distinguées.

Pour le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche Maritime
Le Secrétaire Général

Signé : Moha MARGHI

6. Agence de l'Oriental

ROYAUME DU MAROC
LE PREMIER MINISTRE
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PRÉFECTURE ET DES PROVINCES DE LA RÉGION ORIENTALE DU ROYAUME

AGENCE DE L'ORIENTAL

388/09

September 29, 2009

To: Yannick Glemarc
Executive Coordinator UNDP-GEF

ENDORSEMENT LETTER

Subject: Endorsement for "PIMS 4050: Mainstreaming Biodiversity into Value chains for Mediterranean Medicinal and Aromatic Plants"

Dear Sir,

On behalf of the Agence de l'Oriental, we hereby endorse the project "PIMS 4050: Mainstreaming Biodiversity into Value chains for Mediterranean Medicinal and Aromatic Plants" to be presented to the Global Environmental Facility for funding through the United Nations Development Programme (UNDP) in Morocco.

The above mentioned project responds to the strategy of the Agence de l'Oriental to provide support to national and local stakeholders for the implementation of development programs in the Eastern Provinces. Moreover, the Agence de l'Oriental has invested in a vast programme to create and equip Rosemary cooperatives and to initiate partnerships to promote and support the creation of economic clusters related to the Medicinal and Aromatic Plants (MAPs) sector.

Through this project, the Agency aims to capitalize on the Rosemary experience and other MAPs initiatives by achieveing the Fairwild certification for the existing wild stocks, making it a development lever for the region by providing national and international market exposure and professionalizing the sector for the local population, contributing to the existing territorial marketing strategy.

We are pleased to confirm our commitment to provide cash and in-kind co-financing to the above mentioned project. The co-financing is calculated at **500,000 US$** allocated to:

12, Rue Mekki Bitaouri - Souissi - Rabat
Tél.: 05 37 63 35 80 - Fax : 05 37 75 30 20
www.oriental.ma

1. support strengthening of capacities to apply certified and sustainable harvesting techniques through biodiversity-friendly management plans, with a focus on the Rosemary experience in Eastern Morocco (Outcome 1);
2. support national endorsement and adoption of the National MAP strategy including certification systems, strengthened regulatory and policy enabling environment and biodiversity considerations along value chains (Outcome 2);
3. develop effective channels of communications and improved vertical and horizontal integration among value chain actors allowing quick responses to shifting market demands (Outcome 3);
4. mainstream "informal" processors, collectors and distributors into the MAP value chains (Outcome 4);

We look forward to our fruitful cooperation and significant results from the project.

Sincerely yours,

Le Directeur Général
Mohamed MBARKI

Mr. Mohamed Mbarki
General Director
Agence de l'Oriental
Government of Morocco

12, Rue Mekki Bitaouri - Souissi - Rabat
Tél.: 037 63 35 80 - Fax : 037 75 30 20
www.oriental.ma

7. Agence du Sud

Royaume du Maroc

Le Premier Ministre

Agence pour la Promotion
et le Développement Economique et Social
des Provinces du Sud du Royaume

September 29, 2009

To: Yannick Glemarc
Executive Coordinator UNDP-GEF

ENDORSEMENT LETTER

Subject: Endorsement for "PIMS 4050: Mainstreaming Biodiversity into Value chains for Medicinal and Aromatic Plants"

Dear Sir,

On behalf of the Agency for the Economic and Social Promotion and Development Of the Southern Provinces of the Kingdom of Morocco (APDESPS), we hereby endorse the project "**PIMS 4050: Mainstreaming Biodiversity into Value chains for Medicinal and Aromatic Plants**" to be presented to the Global Environmental Facility for funding through the United Nations Development Programme (UNDP) in Morocco.

The Southern Provinces are endowed with a rich variety of spontaneous medicinal and aromatic plants (MAPs) and with a considerable number of professional organizations, cooperatives and associations seeking to expand and develop sustainable their activities. The above mentioned project is in line with the priorities of the Agency namely by inciting local development and increasing capacity for local governance entities and local stakeholders in a participatory manner, respecting the environment and the southern regions' cultural heritage.

The Agency will benefit from the approach of conserving biodiversity through the promotion of MAP value chains which implies know-how and appropriate technology transfers, especially related to certification, sustainable use and marketing.

We would like to confirm our commitment to provide cash and in-kind co-financing to the above mentioned project. The total **cash** co-financing is calculated at **100,000 US$** and total **in-kind** co-financing is calculated at **50,000 US$** allocated to:

1. support strengthening of capacities to apply certified and sustainable harvesting techniques through biodiversity-friendly management plans (Outcome 1);

Angle Avenue Moulay Rachid et Rue Patrice Lumumba - Rabat
Tél.: (212-537) 21 92 50 - Fax : (212-537) 70 49 38
E-mail : agencedusud@agencedusud.gov.ma

2. develop effective channels of communications and improved vertical and horizontal integration among value chain actors allowing quick responses to shifting market demands (Outcome 3);

3. mainstream "informal" processors, collectors and distributors into the MAP value chains (Outcome 4);

We look forward to our fruitful cooperation and significant results from the project.

Sincerely yours,

Mr. Ahmed Hajji
General Director
Agency for the Economic and Social Promotion and Development Of the Southern Provinces of the Kingdom of Morocco

Le Directeur de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Sud du Royaume
Ahmed HAJJI

Copy to: UNDP Resident Representative
Rabat, Morocco

Agence pour la Promotion et le Développement
Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume
Angle Avenue Moulay Rachid et Rue Patrice Lumumba - Rabat
Tél : (212) 037 21 92 50 - Fax : (212) 037 70 49 38
E-mail : lagencedusud@lagencedusud.gov.ma

ANNEXE 6

Partenariats de l'Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques avec divers organismes

Partenariat INPAM / CEDDEM

Services de la Chaîne de Valeur

L'INPMA a signé accord de partenariat en Mai 2009 pour la création du Centre d'Etudes et de Développement Durable Euro-méditerranéen des productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (CEDDEM)

Le CEDDEM regroupe plusieurs partenaires internationaux:

France	Cpparm / IHFFC Fnpapam France-Agrimer UESS CRIEPPAM, Office Corsica INRA PACA
Italie	Calabre Sardaigne
Espagne	Association interprofessionnelle PAM
Grèce	Université d'Athènes
Maroc	INPMA
Egypte	Machalico SA

La principale mission du CEDDEM (INPMA) et dans le cadre du CEDDEM (voir description détaillée) est de travailler en tandem pour mettre en œuvre un programme ENPI MEREU dont le coût s'élève à 2 millions € d'engagement sur 4 ans.

Objectif CEDDEM (INPMA)

L'objectif est de créer un outil de soutien pour le développement durable des plantes aromatiques, médicinales et à parfum pour ajouter de la valeur à la parfumerie, cosmétique, alimentation, médecine, culture et secteur du tourisme basé sur des partenariats contenus avec les pays de la Méditerranée.

Pour cela, le CEDDEM a une mission à cinq facettes:

1. Recherche
2. Développement
3. Formation
4. Evaluation
5. Coopération

Le Centre va lancer ou soutenir des activités de recherche visant à réduire les coûts de production, améliorer la qualité et le respect de l'environnement, afin de faciliter aux industries l'utilisation de ces plantes et leurs extraits. Le Centre aidera également les entreprises à développer leurs projets ainsi que dans la recherche de partenaires en quête d'une présence euro-méditerranéenne.

Le Centre renforcera ces projets en proposant et en menant des actions de promotion et de partenariat avec les régions participantes.

Le Centre jouera enfin un rôle dans la coopération entre Nord et Sud de la Méditerranée dans le cadre d'un partenariat euro-méditerranéen.

Activités du CEDDEM :

Les activités tournent autour de 4 axes prioritaires :

1. Création d'un espace et une plate-forme pour les échanges d'information collaboratifs et la coopération à travers la méditerranée ;
2. Mettre en place un centre de ressources numériques de documents sur l'économie et le développement durable des PAM
3. Créer un observatoire du marché des PAM
4. Faciliter un réseau d'experts euro-méditerranéens de partenariat.

Promouvoir la production durable et les PAM dans la Méditerranée :

- Fournir une formation pour développer des réseaux durables des PAM ;
- Fournir un soutien de formation pour développer des stratégies et des chartes de développement durable des PAM ;
- Certifier les chartes de développement durable des PAM ;
- Organisation de séminaires et autres événements qui fournissent une valeur ajoutée au développement durable des PAM;
- Promouvoir des projets de recherche et d'ingénierie sur le développement durable des PAM notamment en termes de réchauffement climatique ;
- Promouvoir la recherche sur l'impact sur la santé humaine et l'environnement des PAM.
- Soutien aux producteurs et utilisateurs de produits naturels en vertu de la législation REACH:
    - Présenter les producteurs auprès de l'ECHA (Agence Européenne des Produits Chimiques chargée de la mise en œuvre du processus REACH) et les organismes gouvernementaux concernés;
    - Organiser une veille sur l'application de REACH pour les produits naturels.

Identifier les débouchés pour les PAM Méditerranées :

- Créer une base de données de plantes méditerranéennes pour devenir une source principale de toutes les données géographiques, économiques, techniques et scientifiques.
- Fournir un soutien, formation et des projets euro-méditerranéens de développement des PAM et en particulier le cas des plantes dans des conditions moyennes à semi-arides.

    1. Facilitation & communication

    2. La facilitation et la préfiguration dans le cadre de CEDDEM pour établir des bases juridiques et organisationnelles d'une structure internationale à l'avenir qui va chercher der partenaires et fournir du contenu:

    • Structurer les sous-secteurs

    • Observatoire économique:

    • Plate-forme collaborative:

    • Dimensions réglementaires:

    • Des modules de formation / séminaires

- Établir et gérer des cours intitulés «développement durable»
- Diversifier et développer de nouveaux produits à valeur ajoutée
- Optimiser les procédures et méthodes
- Tourisme à valeur ajoutée lié aux PAM et produits ethno-alimentaires

Signature d'accords avec des institutions et universités nationales et internationales:

Au niveau national

- Accord de collaboration avec l'Université Benmsik (Casablanca)
- Accord de collaboration avec l'Université Abdelmalki Essad (Tétouan)
- Accord de collaboration avec l'Université Ibn Tofaïl (Kenitra)
- Accord de collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime;

Au niveau international:

- Accord de collaboration avec l'Université de Neuchâtel (Suisse)
- Convention de collaboration avec l'Université Degli Studi di Palermo (Italie)
- Convention de collaboration avec l'Université de Corse Pascal Paoli (Corse-France)
- Convention de collaboration avec l'Université de Liège (Belgique)
- Accord de collaboration avec la Coopération française- Ambassade de France au Maroc (accompagnement, renforcement des capacités)
- Accord de collaboration avec le Pôle de Compétitivité CEDDEM (Région PACA, ONIPAM, Université de saveur et parfum, France; CPPARM/CIHEF, FNPAPAM)
- Signature des accords avec l'industrie notamment dans la Recherche / Développement / Innovation et Transfert technologique

6.3 Accords signés avec les associations et coopératives suivantes

Au niveau national:

- Accord de collaboration avec le Crédit Agricole (développement et soutien aux PME);
- Projet en collaboration avec la société VIALIS - Casablanca (Analyse et évaluation);
- Projet en collaboration avec la Société MAROC AGRI Fès (Culture et enrichissement);
- Projet en collaboration avec la Société AICHA (Création d'un jardin des PAM et valorisation des sous-produits);
- Projet en collaboration avec la Société ZNIBER (Création de plantations de PAM);
- Projet en collaboration avec la société BIOPAM-Taounate (Culture, analyse, distillation et formulation);

- Accord de collaboration avec la CCA de Taounate (développement et soutien aux coopératives et associations);

Au niveau international

- Projet de collaboration avec la Coopération Internationale Scientifque (INCO) de l'Union Européenne (Recherche);
- Projet de collaboration avec l'Institut National du Cancer et l'Institut National de la Santé, USA (Recherche / Développement);
- Projet de collaboration avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) en France, dans le domaine des substances naturelles (Recherche / Développement);
- Projet de collaboration avec le Centre de Technologie Forestière Catalan en Espagne, (appui scientifique, renforcement des capacités des associations);
- Projet de collaboration avec le Programme USAID /AP3 (projet de partenariats agricoles pour la productivité et la prospérité ; Communication et renforcement des capacités);
- Projet en collaboration avec le Centre de la Phytothérapie, Toulouse (accompagnement, formulation et renforcement des capacités);
- Projet de collaboration avec la Société HOFIGAL, Roumanie (spécialisée dans l'homéopathie, phytothérapie, galénique).

Accords avec les associations et coopératives:

- Accord de collaboration avec l'entreprise 'Alghair' comprenant 49 municipalités de la province de Taounate (organisation, formation et soutien aux PME);
- Projet en collaboration avec l'Association de l'initiative de développement des Femmes et les œuvres humaines- Oudrzagh (organisation, formation, coaching, culture, collecte et distillation des PAM);
- Projet en collaboration avec l'Association Kissane Ariaf -Kissane, Taounate (organisation, formation, coaching, culture, collecte et distillation de la rose, safran);
- Projet en collaboration avec l'Association SAHL, Taounate (organisation, formation, coaching, culture, collecte et distillation des PAM);
- Projet de collaboration avec l'Association Zitouna Ghafsai, Taounate (organisation, formation, coaching, culture, collecte et la distillation des PAM);

Accords signés avec les collectivités locales:

- Accord de collaboration avec le Conseil Provincial de Taounate;

ANNEXE 7

Coopératives et associations potentielles des PAM avec lesquelles des activités du projet peuvent être menées

Nom des coopératives et associations	Contacts
Association ELWAHDA pour le développement et le partenariat - Oudrzagh -Taounate	Oudrzagh Taounate,Pr,Taounat
Association AKDSS, Kissane Taounate	Kissane Taounate,Pr,Taounate
Association Amis De la terre pour l'environnement	Ourdzagh Taounate Pr,Taounate
Association Féminine de Production des PAM,	CR,Bouadel, Pr,Taounate
Coopérative Association Attadamoune	CR,Mezraoua Pr,Taounate
Association Ezrizar pour le développement et la coopération	CR,Ezrizar,Pr,Taounate
Association locale Des Besoins Essentiels de Développement	CR,Ain Maatouf-Pr,Taounate
Association Féminine ALWAHDA-Ghmara,	CR,Mezraoua,Pr,Taounate
Fondation Mjid et INDH	Casablanca
Coopérative Ariaf Kissane	CR,Kissane,Cercle Ghafsai,Pr,Taounate
Coopérative Elhassania Boulemane	CR,Awlad Ali Ayoussef ,Pr,Boulemane
Association Féminine Alwahda pour le développement SAHLA	CR,Mezraoua,Pr,Taounate
Association Initiative de développement et Ouvres Humaines	CR,OurdzaghTaounate
Groupement Commune "Elkhaire" province Taounate	Siege Province Taounate
Association Alwifaq pour le développement et la solidarisation Ghafsai	CR, sidi Yahya Bni Zeroual ,Ghafsai,Pr,Taounate

Source: INPAM

ANNEXE 8

Base de données des intervenants marocains dans le secteur des PAM (*Septembre 2009*)

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Producteurs** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	om de la personne responsab	Téléphone1	Téléphone 2	Portable	Fax	Adresses	Ville
Ferme "Haj Taoufik Mohamed "	Producteur PAM	Haj Taoufik Mohamed			068 25 60 29		Rue Atlas 279 Oujda	Oujda
Ferme Ain Smar Sfrou	Producteur PAM	Brahim Cherif Haouat			061660726		84 Rue Imam Malik N 6 Fes	Fes
GAIATECH	Producteur & exportateur de PAM				06 61 95 09 95		11 Av; ibn khladoun	Meknes
L'Herbier de L'Atlas	Production et exportation en gros de plantes aromatiques et médicinales.	Mr. Mohamed Benider	024 33 58 34			024 33 58 35	187 Q.I SIDI GHANEM-route de Safi, Marrakech. Maroc	Marrakech
LAKHAL Mustapha "Pharmacien"	Producteur des PAM.	LAKHAL Mustapha			061 34 58 94		Pharmacie le cèdre Avenue Hassan II Boulemane	BOULEMANE
Les Amandiers	Producteur de PAM.	Mouhagire Fatima	037 64 20 18		067 87 48 55		Les Moulins Ain Atiq Zone Industrielle BP: 4088 Temara	Temara
Les AROMES du MAROC	Production et commercialisation des huiles essentielles, des concrètes et des absolues pour la parfumerie fine, la cosmétique et l'aromathérapie.	Boubker LATRACH	022 89 69 15			022 89 69 15	Agroparc, Km 5, Route d'Azemmour 21000 Casablanca	Casablanca
Ouest Marocain	Producteur de PAM cultive.	Zine Al Abidine Aziz			061 49 25 29	055 52 29 97	Ste Ouest Marocain 17 rue pasteur V. N. Meknes	Meknes
Pepiniere Elkhatabi	Agriculteur de PAM.	El Kahtabi Mohamed (France) Mustapha El Khatabi (Khnifra)			061 17 16 34	035 38 42 58	10 Bld. Hassan II Hay Esalam El Kbab	Khenifra
Producteur de Debdou	producteur des PAM a Debdou.	ZAROUK Abd El Kader			066 05 61 77		CR Sidi AliBen Kacem kayadat El Gaada, Dairat Debdou Provence de Taourirt.	Debdou
SANTIS	Société de production et exportation des PAM.	Khalid Bennani	022 23 74 07	022 23 74 16		022 23 68 57	7 rue Abou Ghaleb Chiani 20100 Casablanca Maroc	Casablanca
SBA	Distillation des PAM.	Benkiran Ahmed	037 90 77 51		061 22 86 77	037 90 85 70	SBA Quartier Industriel, route de Fès B.P. 43 , 16200 Ouazzane	Ouazzane
Société civile Agricole YCHAFA	Production de PAM, agrumes, production miel et autre production agricoles.	Sliman Ziani	022 22 06 91	022 20 57 85		022 27 16 95	10, rue El Oraibi Jilali, Casablanca 20000	Casablanca
Société Herbex	Producteurs de tisanes a base de PAM.	Mr. Derham Salah	023 32 32 60			023 32 35 96	Plage tilal N°342 El Manssoria BP 130 Mohamedia	Mohamedia
Société Planet Azul	Agriculteur des PAM.	Gourrari Zhour			066 25 55 08	036 69 67 46	Azul Boustane 2 p N°37 Zone industrielle Oujda	Oujda
SOCOPRAG	producteurs et Exportateur des PAM	Mohamed BENIDER	0524 44 66 72			0524 44 60 34	46, Lot Akioud-Semlalia Marrakech	Marrakech
Sté. Rachidi	Producteur PAM	Mr. Rachidi	037 36 05 58		061 21 23 05	037 37 33 05	423 Rue Souhil Ben Kacem Bir Rami EST Kenitra	Kenitra
TAROMED	Producteur des huiles essentielles.	Moatbid Amina	0537 71 69 00			035 58 91 56	IAV Hassan II BP 6202 Rabat-Instituts Rabat	Rabat
Wadnaselixir	la production, la transformation et la commercialisation des PAM: PAM à l'état brut. Les huiles essentielles. Miels de PAM (lavande, romarin, thym, origan)	Anas AMRANI JOUTEY. - Wdie RIAHI	062568669		060793067			Rabat

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Exportateurs** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone1:	Téléphone2:	Portable	Fax	Adresses	Ville	E-mail1	Email2	Site Web
4 SEASONS PLANTATIONS SARL	Producteur et exportateur des PAM fraiches et seches.	Karim Belkher Goutr.	037 65 60 23			037 65 60 22	239 Hay Nahda Complement 1. RABAT	Rabat	4SP@mail.com		N/A
ALBIO	Exportateur de PAM	Souhail Lamsouber	0523 37 70 93				280, Zone Industrielle	El Jadida			
AGRIN MAROC	Producteur, Transformateur & Exportateur de Plantes Aromatiques & Médicinales Séchées.	Mouhsine Chami	0535 64 14 63	0535 64 24 37		0535 64 02 26	Q.I Sidi Brahim, BP 1683	Fes	agrin@agrinmaroc.ma		www.agrinmaroc.ma
AL JEFAS	Exportateur de PAM	Moha	0661 21 41 36				121, km 7, C.My Abdellah	El Jadida			
Alkaoutar Import Export	Exportation des huiles essentielles et des plantes Aromatiques.	Mohamed ELKOUSSAIMI	0522 23 04 54				Rte d'Eljadida, km 39,4 Ouled Messoud Bir JDID	Bir Jdid			
Alsalam Al Quabida	Exportateur de PAM	Ahmed CHATER	0524 34 94 03				82, bis Quartier industriel Azli	Marrakech			
Ard Guisser	Exportateur de PAM	Sebti	0535 65 50 07				Lot 61, Q.I Bensouda	Fes			
Aromweb	Exportation des huiles essentielles et des plantes Aromatiques.	Mourad El Hassouni			062 81 79 85				info@aromweb.com		www.aromweb.com
Aromafresh	Exportateur de PAM	Jaime Visquert Gonzales	0537 90 40 98	0537 90 40 90			Cda 904 douar dlala, caida lala mimouna, My Bousselham	Kénitra			
Atlas Fresh Moutia	Exportation des huiles essentielles et des plantes Aromatiques.	Moutia	0522 32 13 14				Lot dandoune n°126 GUISSER	SETTAT			
Atlas Naturel Products	Exportateur, distillateur d'huils essentielles.	Chamarik Mohamed			061 25 05 06	035 20 05 43	CR Mrija par Guercif Bp: 56	Guercif			
Baba Sidi Herbs	société spécialisée dans la production, l'exportation de plantes médicinales, Aromatiques et huiles essentielles.	Hakam Abdelmajid	024 30 43 89			024 30 52 87	BP 7034 Sidi Abbad Marrakech	Marrakech	babasidi-herbs@menara.ma		www.babasidi-herbs.com
Biolandes Maroc.	Producteur, Transformateur, exportateur.	Philippe Marchadour	037 55 26 18			037 55 45 74	BP 87 Khemisset, Maroc	Khemisset	biolandes@iam.net.ma		N/A
C.H.C.I	Exportateur de PAM	Abdellatif Bahous	0535 55 09 29	0535 53 81 89			Z.I Sidi Bouzekri Rte Elhajeb, PB 111	Meknès			
CELEG MAROC	Exportateur de PAM	Boujemaa Mourid	0522 35 46 10	0522 35 46 41			Sis Rue Chefchaoun, Angle Rue Oukacha				
Deborel Maroc SA			022 27 48 75					Casablanca	deborel@casanet.net.ma		
Derrij & Fils	Producteur et exportateur des PAM, epices et huiles essentielles depuis 1988.	Derrij Mohamed	022 26 88 68			022 27 76 14	25 Av. Hassan II Casablanca. Maroc.	Casablanca	derrijherbes@wanadoo.net.ma		http://derrijetfils.ifrance.com/
Ets. Benchaib	Import Export Herboristerie, Huiles essentielles et épices.	BENCHAIB Mohamed	022 62 02 98	022 61 81 55		022 62 02 78	Rue Soldat Raphael Mariscal Ain Borja 20300 Casablanca Maroc	Casablanca	benchaib@benchaib.net		www.benchaib.ma
ERELEM	Exportateur de PAM	Thierry Bardies	0522 96 44 26				Z.I du Sahel, BP 46. Had Soualem	Casablanca			
FORAFRIC	Exportateur de PAM	Mme Yasmina Benjelloun	0522 22 41 32			0522 20 31 85	24, Bd Mohamed V Casa	Casablanca	forafric@menara.ma		
Florarome	Exportateur des huiles essentiel.	IDRISSI OMAR			061 25 02 97		54 Lot Ennamae QI Bensouda Fes	Fes	moroccanoils@yahoo.com		
GAIATECH	Producteur & exportateur de PAM				06 61 95 09 95		11 Av; ibn khladoun	Meknes	a.elasri@gmail.com		
GRECOM	Exportateur de PAM	Driss Terrab	0522 61 92 52				23, Rue Salmane Elfarissi, Ain Borja	Casablanca			
Haddou EL Younoussi et Fils	Exportateur et producteur des huiles essentielle.	El Younsi Redouane	039 96 72 91	039 70 49 00	061 15 37 95	039 96 45 15	5, Rue M,Hammad Al Khatib. Tetouan	Tetouan	haddou@haddou.ma		http://www.haddou.ma/
IB MAROC	Exportateur de PAM	Mohamed Boukssim	0673 43 14 81				Hay Msala, Centre Wawmana	Khenifra			
IMPERIAL des Thés et infusions (SITI)	Exportateur de PAM	Mustapha Baroudi	0524 38 85 00				89, bis Q.I Azli	Marrakech			
Jean Marie Bailliot	Exportateur de PAM	Jean Marie Bailliot	0537 37 27 66				39, Bd Ahmed Chaouki	kenitra			
KEMINORD			022 24 66 10				96, rue de Sijilmassa, Casablanca-2030	Casablanca			
LANA S.A.			022 27 14 30			022 27 85 16	10, place Nations Unies ex place, Casablanca-20000	Casablanca			
Lancaster International	Exportateur de PAM.	John M. Peterson	022237044				N°11 Rue La Gramta APTT: 4 Oasis Casablanca	Casablanca	peterson@securenym.net		
L'atlas du Caroubier	Exportation de graines de caroube et plantes médicinales et aromatiques en l'état.	Bassit Hakim	064 78 77 01					Fes	hakim34@yahoo.fr		N/A
LEDEYMA	Exportateur de PAM	Mris Merran	0523 31 60 92				3, Bd Hassan II,	Mohammedia			
Les Domaines ELBOURA	Exportateur de PAM	Abdellah Radouani	0528 85 24 43	0528 85 35 33		0528 85 23 06	BP 259, Taroudant	Taroudant	elboura@menara.ma		www.elboura.com
MAGEL	Exportateur de PAM										
MARJAC	Exportateur des produites de PAM.		022 26 04 47			022 26 50 54	11, rue Ibrahim Hafid-ex Chateaubriand, Casablanca-20000	Casablanca			
MAZHAR S.A.			022 23 78 78			022 23 79 79	75, rue de Normandie, Casablanca-20100	Casablanca	mazhar@winner.net.ma		
MIGAROMES	Exportateur et producteur des aromes.		022 91 43 97			022 90 54 27	186, bd. Oued Sebou (hay El Oulfa), Casablanca-20200	Casablanca			

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Exportateurs** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone1:	Téléphone2:	Portable	Fax	Adresses	Ville	E-mail1	Email2	Site Web
Mokawalat Al Antaki	Exportateur des PAM	Khadija Rachdi	035 70 31 83		0669 53 05 3		Z3, R 15 Hay Benis Bel khayat,Fès	Fès	rachdi_int_aintaki@hotmail.com		
Mustaphas Of Morocco	Exportation d'huiles essentielles et de PAM	Mostapha Haddouch	0535 52 31 39				109; Z.I Mejjat Meknès	Meknès			
NASSIMO EL WARDE Sarl	Distillation et exportation d'huiles essentielles de plantes.	El Hassane ABOULKASSIM	035 52 17 84			035 40 20 03	1, Rue GHANA Meknès	Meknès	nassimo-el-warde@menera.iam.ma		
Naturex	Distrillation et extraction de plantes aromatiques et medecinales.	-Mr. Axel D`Hauthuile -Mr. Benoit Doithiere	022 53 89 41			022 53 89 95	Technopole Nouasser BP42 20240 Nouasser, Casablanca. Maroc.	Casablanca	naturexmaroc@naturex.com		www.naturex.com
Raha Huile	Société spécialisée dans la fabrication de produits cosmétique a base de PAM.	Lemsaki Abdesslam	024 30 78 65	011 021 491	0664 17 79 67		490 Rue Mssala Sidi youssef BenAli Marrakech				
Santis	Exportation des huiles essentielles et des plantes Aromatiques.	Bennani	0522 23 74 07				km 8,5 Rte Mediouna, Casa	Casablanca			
Senteurs de l'Atlas	Exportateur des PAM	Ali ACHABOUR	0661 36 96 92				Bmloc pam1, ouled dlala, caida lalla mimouna, My Bouselham	Kénitra			
SMAHEP	Exportateur des PAM	Lazrak	0535 65 51 80				Q.I Bensouda, Fes	Fès			
SOCOPRAG	producteurs et Exportateur des PAM	Mohamed BENIDER	0524 44 66 72			0524 44 60 34	46, Lot Akioud-Semlalia Marrakech	Marrakech			
SOMAPAM	transformateur & Exportateur des PAM	Pr. Ismaili Alaoui	0537 77 23 01				BP 6202 Rabat Institut IAV Hassan II	Rabat	somapam@yahoo.fr		
SOPLARMA	Exportateur des PAM	My EL Bachir	0524 44 49 59	0524 44 49 19		0524 34 18 47	Lot 82 bis, Q.I Azli Marrakech	Marrakech			
Sté Civile Agricole Mokala (Mokala s.c.a.)	Exportateur des produites de PAM.		022 27 16 95	022 22 06 91		022 20 57 85	10, rue El Oraibi Jilali -ex Foucauld, 4ét.	Casablanca			
Sté Fettah	Import & Export de produit agro-alimentaires : Epices, herbes, médicinales et aromatique, féculents.	Mme. Boudour Fettah	022 31 11 23	022 31 10 54		022 31 10 68	51, Bd Rahal El Meskini, Casablanca	Casablanca	stefettah@menara.ma		
Sté Laboratoire générika	Herboriste	Franck Leviy	022 36 79 55	022 36 79 56		022 36 79 57		Casablanca	labogenerika@yahoo.fr		
Ste Said Al Anwar	Exportateur de PAM.	Sayed Makhlouf	061 40 41 50				42 Rue Sanhaji Khalil II Hay Mohamadi Casablanca	Casablanca	alanwar5@hotmail.com		
VIALYS	Exportateur, distillateur d'huils essentielles.	Mr. Mounir KOUHEN	022 44 89 52			022 44 99 46	119, Av. Des FAR Casablanca	Casablanca	karimataktak@vialys-export.com		www.vialys-export.com
ZAKAMEX	Collecte des P.A.M, transformation en huiles essencielle plus emballage.	KAMEL Fouad			074 10 96 93	035 46 91 22	B.P107MEKNES	Meknès	zakamex@yahoo.fr		

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Sté. Étrangères**

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone 1	Fax	Adresses	Ville	E-mail 1	Site Web
Balla Abdelouahab "Intemediaire France"	Intemediaire France, Import et export.	Balla Abdelouahab	+33611256124			France		
Bemiddelaar bij import groenten en fruit.	Importer hollandes des fruits et PAM.	Driss El Fillali	+31 174 54 06 22	+31 174 54 06 22	Lepenhof 10 2678 SL De Lier	Hollands	drisselfillali@hotmail.com	
Champon Millennium Chemicals, Inc.	Société Américaine qui fabrique des pesticides pour l'agriculture a base de PAM.	Louis Champon	+1 703 766 3787		Inc. 570 Herndon Parkway, Suite 500, Herndon, VA 20170	USA	champon@ix.netcom.com	
Herbes de Vie	Vente des produits - herbes aromatiques et médicinales, huiles essentielles, tisanes, sirops etc -	Thierry Thevenin	+33 5 55 67 23 25		Merinchal 23420 France	France	thevenin@herbesdevie.com	www.herbesdevie.com
IABVenture.com	Société Américaine qui offre des solutions soutenables pour le marché biologiques des PAM.	Carole Addison Goyne, Trinity Ava Rizzi.			705 Goodwin Ave.,Penngrove,CA 94951	USA	carole@iabventure.com	www.iabventure.com
Inproplant GmbH	International Procurement of Plants,est une société Allemande qui produit des PAM	Werner Leikert	08061 39 26 56	08061 39 26 58		Allemagne	leikert@inproplant.de	www.inproplant.de
Mustapha's	Importateur des PAM.	Mustapha Haddouch	+1206-382-1706	+1206-382-1958	Haddouch Gourmet Imports, Inc. 1417 Elliot Ave. W. Seattle WA, 98119	USA	mustapha@mustaphas.com	www.mustaphas.com
OM Organics	Société internationale productrice des PAM, huiles essentielles BIO.		+1 707 824 8601	+1 707 824 8601	3245 Prairie Avenue, Suite A, Boulder, CO 80301	USA	herbs@omorganics.com	www.omorganics.com/
Pacific Botanicals	Société Américaine spécialise on production des herbes médicinale et les épice.	Mark Wheeler	+1 541 479 7777	+1 541 479 7780	4840 Fish Hatchery Road, Grants Pass, OR 97527	USA	wildfarm1@esrthlink.net	www.pacificbotanicals.com
Simplers Botanical CO.	Société Américaine qui produit des huiles essentielles, des herbes pour l'aromathérapie BIO.	Oren Wool	+1 8006527646 (ext. 110)	+1 707 887 7570	PO Box 2534, Sebastopol, CA 95473	USA	tech@simplers.com	www.simplers.com
The Nature of Interpreting	Interprète certifié	Shelly Browning	+1 707 953 67 12	+ 1 707 536 73 62	528 Humboldt St. Santa Rosa, CA 95404	USA	shellybrowning@hotmail.com	
Traditional Medicinals	Société Américaine qui produit des tisanes de PAM biologiques.	Josef Brinckman			4515 Ross Road, Sebastopol, CA 95472	USA	jbrinkmann@tradmed.com	http://www.traditionalmedicinals.com/
Vertigris Ventures	Société Américaine qui offre des solutions soutenables pour le marché biologiques des PAM.	Scott Goyne	+1 800 543 4372		705 Goodwin Ave.,Penngrove,CA 94951	USA	scott@vertigris.com	www.vertigris.com

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Herboristes** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	iption des ac	Nom de la personne responsable	Téléphone1	Portable	Fax	Adresses	Ville	E-mail	Site Web
Herboristrie El khatib	Herboristrie	El khatib		064 89 16 49			Rabat		
Herboristrie Elarbi Hechlaf	Herboristrie	Elarbi Hechlaf		063 04 58 14		07, Derb Bab Jdid, Beni mhamed Meknes	Meknes	etoilledunord@hotmail.co m	
Herboristrie Elhaj Elhassan Afidi	Herboristrie	Elhaj Elhassan Afidi	037 60 10 25		037 60 10 31				
HERBORISTRIE ELMADINA	Herboristrie	EL IDRISSI MOUSSA	073063122	067 89 59 49		N 1 PAM 1 HAY EDAKHLA BLOC 6 SOUK SEBTT BENI MALAL	BENI MALAL		
Herboristrie Elmarhraoui Mustapha	Herboristrie	Marhraoui Mustapha		072 98 69 54		Blv hassan II 250 Berkane	Berkane		
Herboristrie Eltaoussi Mohamed	Herboristrie	Eltaoussi Mohamed		068 35 79 14					
Herboristrie Erachedi Khadija	Herboristrie	Erachedi Khadija		069 53 05 37					
Herboristrie Essalam	Herboristrie	NAAMAN ABDESLAM		061 73 18 44		N°1833 NAKHLA I EL KELAA DES SRAGHNA	KELAA DES SRAGHNA		
Herboristrie Fadlaoui Rahma	Herboristrie	Fadlaoui Rahma		067 14 20 01	022 54 32 40	11 Janvier Rue AL Wahda N 31 Casablanca	Casablanca		
Herboristrie Hanou Abdelmalek	Herboristrie	Hanou Abdelmalek		067 97 53 19				anasbouayadi@hotmail.co m	
Herboristrie Ibn Sahra	Herboristrie	El Houari Ali	064 40 11 96			N 51 RUE MOULAY YOUSSEF KHEMISSET	KHEMISSET		
Herboristrie Ifzarhen Driss	Herboristrie	Ifzarhen Driss		068 19 37 95					
Herboristrie IHEN IHEN	Herboristrie	EL LAMRANI RACHID, MOULAY TAJ ELMEHDI		068 15 97 99		N°102 RUE 64 SALAM 2 SIDI SAID-MEKNESS	MEKNESS	polene2@hotmail.com	
Herboristrie Kaoutar El Ibrahimi	Herboristrie	Kaoutar El Ibrahimi	063 22 78 70		035 73 33 31			kka_pam@yahoo.fr	
Herboristrie Maadan Abd ellah	Herboristrie	Maadan Abd ellah		062 01 70 47	022 75 36 24	Block 36 N 41 Mansour III Barnousi, Casablanca	Casablanca	maadan01@gmail.com	
Herboristrie MOKHLESS AHMED	Herboristrie	MOKHLESS AHMED		063 87 62 40		N°25 MARCHE KASBA ZANKAT ESSAKIA- MOHAMMEDIA	MOHAMMEDIA		
Herboristrie Nabil Boudra	Herboristrie	Nabil Boudra		068 75 64 44					
Herboristrie Naouar Echams	Herboristrie	Rachid Elsawab		061 44 96 25		Borj moulay Omar HAY Bilaire hay nouart echams Meknes	Meknes		
Herboristrie Said Raji	Herboristrie	Said Raji		061 77 40 42			CASABLANCA	makh01@hotmail.com	
Herboristrie Tabarani	Herboristrie	TABARANI YOUSSEF				N°55 RUE 39 HAY TARIK SIDIBERNOUSSI-CASABLANCA	Casablanca	youssef_tabarani75@hot mail.com	
Herboristrie Zawra	Herboristrie	LAMZABI ABDERAHIM		071 42 61 06		N°59 BIS RUE 85 QUARTIER LAAZIFAT-TANGER	Tanger		
Herbosif	Herboristrie	Saif Eddine Mostafa		061 61 79 18		N°48 BIS BLOC 9 CITE JAMAA Casablanca	Casablanca	herbosif@ayna.com	
HILLAKAT MABCHOUR	Herboristrie	MABCHOUR MOHAMED	022 38 85 28	061 86 38 37		N°49 BD GOUERA , HASSANIA II, Casablanca	Casablanca		
La Maison du Miel	Herboristrie	EL GOURRANY EL MOKHTAR		065149899		N°4 RUE BEN GHAZI QUARTIER BALADIA, Casablanca	Casablanca	gourany56@hotmail.com	
Maashaba	Herboristrie	El Mouman Hassan	037 79 72 56	068 14 26 09		Block D N79 Dyour AL Malk, CYM Rabat	Rabat		
Maashabat Dariouch Ejjilali et Fils	Herboristrie.	Eljillali Driwash	022 73 10 45	061 98 40 81		Amal 1 Rue 5, N 38 Sidi Al Barnousi casablanca	Casablanca	abdeljalil25@hotmail.com	
Maashabat Shifaa	Herboristrie	Konoun Bendaoud	035 58 76 25	066 36 65 53	035 58 84 86	Rue Oujda N 92, Khenifra	Khenifra		
Mashabat Asalam	Herboristrie	Abdennabi Intissar		064 97 37 68		Bld. Al Hizam Al Kabir, Darb Mouman Rue 5, N 50 Hay Al Mohamadi Casablanca	Casablanca	abdelmajid_instissar@hot mail.fr	
Monde des herbes"herboristrie des Indalos"	Herboristerie			061 15 15 83	037 80 11 33	N°10(lotissement andalos, Blv Abd rahim bouabid hay essalam salé	Sale		
Ould Mahdi Mohamed Najib	DES HERBORISTE	Ould Mahdi Mohamed Najib	037 29 07 31	067 66 78 58		lexe El Manal Ave Massira El Manzah Rabat	Rabat		
Societe phto plante	Herboristrie	-Ms. Laila Zahour, - Mr. Fathi Abdaziz		063 80 11 94	035 55 26 59	111 lotissement Grawa Zitoun Meknes	Meknes	zahour2000@hotmail.com	
TADAOUI BI AACHAB	Herboristrie	KAMAL M'BAREK		072 54 45 17		N°72 RUE ELKFAF - KHOURIBGA	KHOURIBGA	kamalmobark@caramail.c om	
Union des herboristes au Maroc	herboristes au Maroc.	Ben Mouloud Rachid	035 70 31 83	064 90 42 35		Rue 3 N°15 Hay Benis Belkhiat Ain Haroun Elsoflla Fes.	Fes	benmouloud_int_intaki@h otmail.com	benmouloud.site.voila.fr

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Bureaux d'études/cabinets conseil** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom du Responsable	Téléphone 1	Portable	Fax	Adresses	Ville	E-mail 1	E-mail 2	Site Web
Cabinet Bendaoud	Bureau de consulting.	- Bendaoud Hamza. - Mohamed Bendaoud		064 16 17 18		85 BD Lalla yacout Casablanca	Casablanca	m.bendaoud@menara.ma		
Conseiller technique avec Zakamex.	Bureau de consulting.	ITTOBANE Najim		061 53 26 97		Faculté des Sciences de Meknès BP; 11 201 Zitoun Meknes	Meknes	Najim.ittobane@caramail.com		
Ecocert	Bureau de consulting et de certification BIO.	Daoud Moha	028 22 07 42	061 43 12 24	028 22 07 42	B.P. 3916 Bureau de Poste Talborjt, Agadir.	Agadir	office.morocco@ecocert.com		www.ecocert.de
EUROPALLIANCES CONSULTING	Bureau de consulting.	Aicha MOUHADDIR	0 74 99 99 43			Technopark, bureau 305, Rte de Nouaceur, Casablanca	Casablanca			
Fellah Conseil	Cabinet conseil spécialisé en stratégie et marketing des filières agricoles	Ali ELISSIGUI	0 522 40 37 37	06 61 38 55 53	0 522 40 38 38	Imm.Mansouria, n°4, Place Alyassir, Belvédère 20300	Casablanca	dg@fconseil.ma	contact@fconseil.ma	
"Free Lance" Chrif Haouat Houriya	Consultante	Chrif Haouat Houriya	022 50 59 60	064 95 08 52		AC 42 Résidence Al Kasbah Appt 19 Ain Chack Casablanca	Casablanca	houriyache@yahoo.fr		
Global Quality Consulting	Bureau de consulting.	Youness Laayouni	022 39 49 84	061 10 16 75	022 39 57 41	Appt 7, Imeuble 10, boulevard Ghandi Casablanca	Casablanca	gqc@menara.ma		
Ingénieur conseil Horticulture	Bureau de consulting en horticulture.	- Laassili thami		061 34 74 00				laassili@hotmail.com		
INTERP	Bureau de consulting.	MAA HASSAN	022 24 78 23	061 09 19 29		357 Boulevard Mohamed V Casablanca	Casablanca	interp@menara.ma		
Link One	Bureau de consulting.	- Ali El Ayoubi	037717515		037717515	Residence Ryad Soundouss II Rue Allim n°4 Hay Riad , Rabat	Rabat	elayoubi@skynet.be		
MERCATUM	etudes & consulting en Marketing et Communication	My Hachem El M'hammedi Alaoui	022 86 04 91	065 10 09 00	022 86 04 90	13, Bd d'Alexandrie quartier des hopitaux casablanca 20100	casablanca	rachalaoui@yahoo.fr	rachalaoui@menara.ma	
ORH Group	Bureau de consulting.	Youssef Diouri		061 20 18 04	022 25 39 17	75 Boulevard Al Massira Khadra. Casablanca	Casablanca	y.diouri@orhgroup.com		
Phyto Consulting	Bureau de consulting.	- Mohamed Ayoub	028246638		028246638	N°6 P2 Imm Elharch, Rte Biogra BP: 784 Ait Melloul Agadir	Agadir	Phytoing@menara.ma		
UNICONSULT	Bureau de consulting.	BOUKIL AHMED	037 79 08 30	061 25 97 0	037 79 08 30	920, Ave des FAR Apprt 6 Al Manzah RABAT		boukilahmed54@yahoo.fr		

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone 1	Téléphone 2	Fax	Adresses	Ville	E-mail 1	E-mail 2	Site Web	Pays
Centre de Recherche Forestiére (CRF) Rabat	Valorisation des plantes aromatiques et médicinales avec nombreuses publications.	-Abderrahman Aafi - Mohamed Ghanmi - Ismaili My Rchid - Aberchane mohamed - EL Abid Ablehak	037673830		037671151	Centre de Recherche Forestiére (CRF) Rabat	Rabat				Maroc
Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès. (ENAM)	formation d'ingénieur agronome, recherche et développement.	- Pr. Bahri Hakima - Pr. BOUABID Rachid - Pr. Ghizlane Echchgadda	035 30 02 39	035 30 02 40	035 30 02 37	km. 10, Route Haj Kaddour, B.P. S/40, Meknès, 50001.	Meknes	ena@enameknes.ac.ma		http://www.enameknes.ac.ma/	Maroc
ENFI (ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS)	Ecole public de formation des cadres.	- Benrahmoune Idrissi Zineb	037 78 97 04	037 86 37 04	037 78 71 49	BP: 511 Tabriquet., Salé	Sale				Maroc
ENIM (Ecole National de l'industrie Minérale)	L'ENIM dispense une formation d'ingénieur rénovée, s'appuyant sur une coopération académique et un partenariat industriel	- Said Hachimi	037 68 02 30		037 77 10 55	BP 753, Agdal, Rabat.	Rabat			http://www.enim.ac.ma/	Maroc
FACULTE DES LETTRES SAISS	Faculte des lettres Fes Saiss.	- Hjjij El Hassan	035 64 41 12		035 64 09 84	B.P. 59 Fès	Fes				Maroc
FACULTE DES SCIENCE de Oujda	FACULTE DES SCIENCE de Oujda	- Ahmed MELHAOUI - ELMALIANI	036 74 47 47		036 74 47 49	B.P. 524 Oujda	Oujda			http://www.univ-oujda.ac.ma/	Maroc
FACULTE DES SCIENCES d'Agadir	FACULTE DES SCIENCES d'Agadir	- Miloud EL Hadek	028 22.02 67		028 22 01 00	B.P. 28 Agadir	Agadir				Maroc
Faculté des sciences de Casablanca	Faculté des sciences de Casablanca	-	022 23 06 82		022 23 06 74	B.P 5366 Casablanca	Casablanca				Maroc
FACULTE DES SCIENCES de Meknes	Faculté des Sciences de Meknes	- Ittobane Najim	035 53 78 96		035 53 68 08	B.P.4010 Meknes	Meknes				Maroc
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES de Mohammedia	FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES de Mohammedia	- Mohamed Akssira - Taoufiq FECHTALI	023 31 46 77		023 31 53 53	B.P 146 Mohammedia	Mohammedia				Maroc
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES de Settat	FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES de Settat	- Boussen ratiba	023 40 09 40		023 40 09 69	B.P. 577 Settat	Settat				Maroc
Faculté des Sciences Kenitra	Faculté des Sciences Kenitra.	- Gmira Najib - Aznague fatima - Fatna Bssaibis - Najib Gmira	037 37 22 01	037 37 22 03	037 37 27 70	B.P 133 Kénitra 14 000Kénitra	Kénitra			http://www.univ-ibntofail.ac.ma/	Maroc
FACULTE DES SCIENCES SEMLALIA	Faculté des Sciences de Marrakech	- Ahmed Benharref	024 43 46 49	024 43 20 76	024 43 74 08	B.P.S. 15 Marrakech	Marrakech			http://www.ucam.ac.ma/	Maroc
Faculté Polythéchnique de Mons	Faculté Polythéchnique de Mons	- Christian Broche	+3265374121		+3265374120	Bd Dolez 31 7000 Mons, Belgique	Mons			www.fpms.ac.be	Belgique
Faculté sciences Dhar Mehraz Fes	Faculté sciences de Fes	- REMAL Adnane	035 64 23 89	035 64 23 94	035 64 25 00	B.P. 1796 Atlas Fès MAROC	Fes			http://www.fsdmfes.ac.ma/	Maroc
FSR (La Faculté des Sciences de Rabat)	L'enseignement est assuré par 474 enseignants-chercheurs. Il comprend un cycle de licence de trois années, un cycle de master de deux années sanctionné et une formation doctorale.	- Pr. Charouf Zoubida - Pr. Achour Redouane	037 77 18 34	037 77 18 35	037 77 42 61	4 Avenue Ibn Battouta B.P. 1014 RP, Rabat.	Rabat			http://www.fsr.ac.ma/	Maroc
FUCAM	Facultés Universitaires Catholiques de Mons ,Académie Universitaire Louvin	- Fouad Riane	+32-0-65323433		+32-0-65323363	chaussée de Brinche 151 -B-7000 Mons Belgique	Mons	international@fucam.ac.be		www.fucam.ac.be	Belgique
I.S.T.A BERKANE	Formation pour les technicien spécialisé en gestion des entreprises, technicien comtable d'entreprises, conseiller clientele a distancet, technicien en secretariat bureautique, electromecaniques des systemes automatises et technicien en froid industriel,	- ABDELLAOUI Abdelghani	036 61 2789		036 61 27 89	Hay Eddakhla B.P. 184	BERKANE				Maroc
IAV Hassan II, Agadir	Institut de formation supérieur dans l'horticulture, protection des plantes, et l'environnement et l'aménagement des ressources naturelles.	- Pr. El Fadl - Pr. Bouhida Med - Pr. Lahcen Kenny	028 24 10 06		028 24 22 43	Km 2 Route de Taroudant, Agadir BP : 18/S Agadir	Agadir			www.iav.ac.ma	Maroc
IAV Hassan II, Rabat	Institut de formation supérieur dans les domaines de l'agronomie, la médecine vétérinaire.	- Pr. Ismaili Alaoui - El HIMDY Badre - Bachir benjilali - Abdelhadi Abousalim - Mohamed Bouhaloua - Faiçale Benchakroune - Hmed Skiredj - Mr. Ahmed Achhal Elkadmiri	037 77 17 45	037 77 14 58	037 77 81 35	BP 6202-Instituts,10101 Rabat	Rabat			www.iav.ac.ma	Maroc
INPMA (Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques.)	Entreprendre, élaborer et conduire des projets de recherche et de développement dans le secteur des PAM.	Pr,Dr Med Hmamouchi Directeur INPMA	035 68 95 00	035 60 84 51	035 60 86 65	BP 159, Taounate principale, Taounate	Taounate	inpma@hotmail.com		http://www.usmba.ac.ma/inpma/	Maroc

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone 1	Téléphone 2	Fax	Adresses	Ville	E-mail 1	E-mail 2	Site Web	Pays
INRA Kénitra	Le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kénitra couvre la zone d'action de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) du Gharb, les Directions Provinciales d'Agriculture (DPA) de Kénitra et Sidi Kacem et une partie de l'ORMVA du Loukou	- Benselmane El Hassane	037 37 47 88		037 37 47 27	14, Rue Abou Temmam B.P. 257 Kénitra Maroc	Kénitra	sbaghi@inra.org.ma		www.inra.org.ma	Maroc
INRA Rabat	Le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Rabat couvre les zones d'action des Directions Provinciales D'agriculture (DPA) de Ben Slimane, Khemisset et Rabat–Salé.	- Dr. LAGE Mounira - Dr. Chawki Al Faiz - Dr. IMANE THAMI ALAMI	037 77 09 55	037 77 26 39	037 77 00 49	Avenue de la Victoire B.P. 415 - Rabat R.P. Maroc	Rabat	contact@inra.org.ma		www.inra.org.ma	Maroc
INRA Settat	Le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Settat couvre la zone d'action de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) des Doukkala et les Directions Provinciales d'Agriculture (DPA) de Casablanca, El Jadida, Khouribga, Settat et Safi.	- Moutiq Rkia	023 72 93 00		023403209 023 40 32 09	Route tertiaire 1406 A 5 Km de Settat Maroc	Settat	gharous@inra.org.ma		www.inra.org.ma	Maroc
ISDD	Institut des Sciences & Developpement des Deserts.	- Mr. Abdelkader Mribiha				BP 184 Oujda Maroc	Oujda				Maroc
ISTA de Tetouan	Formation pour les technicien spécialisé en developpement infomatique, gestion des entreprises, technicien comtable d'entreprises, conseiller clientele a distance et technicien en secretariat bureautique.	- OULMAATI Jilali	039 97 05 25		039 97 05 25	Route de Sebta B.P. 57	Tetouan				Maroc
Mr. Pierre Blieck, Ingenieur Agronome	Mr. Pierre est un ingénieur agronome, développement rural- transfert de technologie- gestion et logistique de projets de développement et d'aide humanitaire.	Pierre Blieck	+32 81 57 07 60		+32 81 57 07 60	14 Rue de l'Eglise 5340 Faulx-les Tombes Belgique.	Belgique	pierre.blieck@tiscali.be			Maroc
The Stat Université Of New Jersey	The Stat Université Of New Jersey	- DR. Ramu Govindasamy	+732/932-info (4636)			Rutgers The state University of New Jersey 55 Dudley Road New Brunswick New jersey 089018520	New jersey			http://www.rutgers.edu/	USA
Université Abdelmalek Essaâdi. Faculté des Sciences	Faculté des Sciences de Tétouan.	- Lamarti Ahmed - Ahmed lamarti	039 97 24 23		039 99 45 00	B.P. 2121 Mhannech II. 93002 - Tétouan	Tétouan			http://www.fst.ac.ma/	Maroc

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: ONG** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone	Fax	Adresses	Ville	E-mail	Site Web	Téléphone 1	Portable	E-mail 2
AMABE	(Asociation marocain de l'agriculture biologic et l'environmnet)	Madrani Abdellah					madrani_agribio@hotmail.com			061 95 85 97	
ADPAM	Association pour le développement des plantes aromatiques et Médicinales.	Pr. Zrira Saadia	037 77 17 45		Institu Agronomique et vétérinaire Hassan II BP: 6202 Rabat Institut Rabat	Rabat	s.zrira@iav.ac.ma				
AMAPPAM	l'Association Marocaine des Professionnels des Plantes Aromatiques et Médicinales.	Mr. Haj Marzouk, Mr. Drissi Mohamed	067 63 71 76		9 Rue Daraa, Apt. 9 Agdal, Rabat (Adresses provisoire).	Rabat	fidanature@menara.ma		063 48 45 40		
AMAPPE (Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise)	Accueil, information et orientation des porteurs de projets: conseil et accompagnement durant les étapes d'élaboration de l'étude de faisabilité et de montage du projet,formation en création d'entreprises et gestion, etc.	M. Abdeljalil Cherkaui	037 68 69 14	037 68 29 88	29, Rue jabal Toubkal Appt. 08 Agdal Rabat	Rabat	amappe@mtds.com	www.amappe.ma			
ANADEC	Association Nationale pour le Développement du Cactus (ANADEC)	Meryam Alaoui			B.P : 74 Al Qods Kelaa des Sraghna - 43000 Maroc	Kelaa des Sraghna	anadec13@yahoo.fr			061 20 58 38	
Association Adrar	Association pour l'environnement et le développement	M. Boularbah	035 67 95 86	035 67 95 86	138 Av. Al Atlas Apt. 128 Tahla 35300	Tahla	tahladrar@yahoo.fr			072427349	
Association Ain Al Ati		-Youssef El Asimi - Youssef Maassou	022 23 25 25	035779935	c/o Clinique vétérinaire Palmiers 20 Rue Rodin Quartier Palmiers 20100 Casablanca	Casablanca					
Association AL AMAL des PAMs Assila		Malika El Bouaanani			Dar El chaoui Nouvelle Cercle de Assila Tanger, BP: 4 Assila	Assila				072698426	
Association Attadamoun		Lahcen Dahmouni			Douar Oulad Ettahr Commune de Mezraoua Taounate	Taounate				067 74 21 85	
Association de TARGA		- El Fassi Afaf - Ben said Amrani Abdeslam - Moustni Mohamed	037 68 17 05	037 77 58 01	Targa Aide BP 6284 Madinat al irfane Instituts 10101 Rabat - Maroc	Rabat	targa@targa-aide.com	www.targa.aide.com			targa@targa.aide.com
Association des Coopératives Agricoles de Figuig	Association des Coopératives Agricoles de Figuig	Mohamed Amine Mimouni		056 68 53 85	Blv. Mohamed V, 122 Oujda	Oujda	amireq@caramail.com			061 36 33 18	
Association Espace sciences et Vie Sefrou		Pr. Badiaa Lyoussi		035 73 30 59	Mme Badiaa Lyoussi 67 Avenu My Rachid Immeuble Ansar Fes	Fes	aesv@caramail.com			061 35 42 46	lyoussi@menara.ma
Association féminine des Herbe aromatique et médicinal de Beni Yedar	Association féminine des Herbe aromatique et médicinal de Beni Yedar	- El Bagouri Mohamed - Zouhra Redam			CR Ben Yadar, Ben Karich, Tetouane	Tetouane				061 55 44 92	
Association maroc agriculture biologique	Association maroc agriculture biologique a Casablanca et Bensliman.	-Madrani Abd Lah		037 65 60 22	Hay Moulay Abd Lah, Rue 74 N 30 Ain Chouk Casablanca	Casablanca				061 95 85 97	
Association Marocaine d'Appui aux Initiatives de Développement (AMAID)	La mission de l'AMAID est d'œuvrer pour un développement durable et solidaire à travers la promotion du : - Développement local - Développement économique - Développement institutionnel	Fatima-Zohra CHERGUI AKALAY	037 68 11 08	037 68 10 96	N°10, rue Jabal Tazekka, Appartement N°5, Rabat - Agdal	Rabat	akalay@menara.ma				
Association marocaine d'appui à la promotion pour la petite entreprise	Association marocaine d'appui à la promotion pour la petite entreprise.	-Abd Ejalil Cherkaoui	037 68 69 14	037 68 29 88	Siège Rabat 29, Rue Jbel Toubkal, appt. 8Agdal, Rabat 10000	Rabat	amappe@mtds.com				
Association Marocaine pour l'action au développement	Association Marocaine pour l'action au développement.	Ali Bachiri	036 71 09 29	036 71 09 29	université Mohamed Premier , BP 524 Oujda	Oujda					
Association Marocaine pour l'Agriculture Biologique et l'Environnement.	Association Marocaine pour l'Agriculture Biologique et l'Environnement.	Madrani Abd Lah		037 65 60 22	B.P 70414 Hay Rmila Ain Chouk Casablanca	Casablanca	madrani_agribio@hotmail.com			061 95 85 97	madrani_agribio@yahoo.fr
Association PAM (les femmes rurales et la biodiversité) ASSILA		Bahia ZALAI			Dar El chaoui Nouvelle Cercle de Assila Tanger, BP: 4 Assila	Assila				065 35 69 93	
Association PAM TAOUNATE		Saida tayebi	035 68 8747		Commune Rurale Bouadel , Taounate	Taounate	Saida_tayebi@yahoo.fr			065 43 19 21	

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: ONG** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone	Fax	Adresses	Ville	E-mail	Site Web	Téléphone 1	Portable	E-mail 2
Association Zitoune		Chinoune Mohamed			Corps de la paix Beni Sohane Sefrou Lindsey LUDWIG BP 91 Ribat El Khir Bni Sohane, Maroc 31350	Bni Sohane				064 25 50 04	
Associattion Maroccaine de l'Agroéconomie		- Sarghini Idrissi Hassan - HAMID IMRANI	037 69 84 07	037 69 84 01	Av. Hassan II kl 4 Station dbagh Rabat		amaeco@dpae.gov.ma		037 69 84 08		
Centre d'Azrou pour le développement communautaire		Benbella Malika	035 56 14 73	035 56 14 66	Université Al Akhawayne Ifrane	Ifran	m.benbella@aui.ma		035 56 14 92	061 06 24 78	
CNOP pharmaciens		Zouine Khalid	035 53 71 31	035 53 71 31	22 bd Ahmed el melouli Zitoune Meknes	Meknes	zouinekhalid@yahoo.fr			061 28 24 85	
Cooperative Apicoles Bouyablane & Elkhayr	une cooperative d'apiculture.	Abdellah Rachmoune			Hay El Mahata (En Face du Souk) Ribat El Khayr, Province de Sefrou. Region Fes-Boulmane	Ribat El Khayr	miel_bouyablane@hotmail.com	www.bouyablane.com		070 19 06 29	
Coopérative des agriculteurs de Taounate		DAHMOUNI Lahcen			Douar Oulad Ettahr Commune de Mezraoua Taounate	Taounate				069 97 61 84	
CURDO (Centre Univérsitaire pour le Développement de la région de l'Oriental)	CURDO (Centre Univérsitaire pour le Développement de la région de l'Oriental)	Irzi Zoulikha	065 09 32 80		université Mohamed Premier , BP 524 Oujda Maroc	Oujda	inter_cudro@yahoo.fr				
ENDA MAGHEB	La principale mission que s'est assignée Enda Maghreb consiste en la promotion d'un développement humain respectueux de l'environnement. Enda Maghreb œuvre ainsi, au travers de programmes opérationnels de développement intégré, en milieux urbain et rural	Dr. Magdi Ibrahim	037 67 10 61	037 67 10 64	12, rue Jbel Moussa Appt 13 - Joli Coin Rabat Agdal, Maroc	Rabat	endamaghreb@menara.ma	www.enda.org.ma	037 67 10 62		
Espace de Solidarité et de la Coopération de l'Oriental		Benatta					oujdaesco@yahoo.fr			066 58 05 41	
Federation Sebou		Driss Slassi Moutabir			Direction Proviancial d'Agriculture BP: 18 A Fès	Fès				034 77 01 64	
Fondation crédit agricole pour le micro crédit		Boudache Malika	037 26 39 03	037 26 39 06	4 Avenue Tripoli Rabat	Rabat	bodach@creditagricole.ma	www.creditagricole.ma	037 26 39 04		
Fondation Norsys		- Zidi Tarik - Khalid El Baji	024 43 83 30		279, Semlalia 40000 Marrakech	Marrakech	tzidi@norsys.org	www.norsys.org			khalidopharm@yahoo.fr
Fondation ZAKOURRA "Tourisme rural"		AMINA Miliani	022 22 64 61	022 22 65 05	6, rue Najib Mahfoud Quartier Gauthier Casablanca	Casablanca	Miliani.amina@voila.fr			069 217 591	
FONDEP	Microt Crédit	Marie Alix le charles	037 75 62 81	037 75 63 18			marie_alix@fondep.com	www.fondep.com	037 75 48 09		
RADEV		LAMRANI Mustapha	039 50 09 43	039 50 09 43	BP: 4089 Elwafa Larache Maroc	Larache	radeve@menara.ma			061 81 40 92	lamrani.mustapha.ma@caramail.com
SOMAPAM	Société Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales.	Pr. Ismaili El Alaoui, Pr. El Rhaffari Lhousaine.	061 53 27 77		9 Rue Daraa, Apt. 9 Agdal, Rabat (Adresses provisoire).	Rabat	m.ismaili@iav.ac.ma		061 50 31 45		elrhaffari@yahoo.com
Union des herboristes du Maroc.	Union des herboristes du Maroc.	Ben Mouloud Rachid			Rue 3 N°15 Hay Baniss Belkhayate Ain Harroun Fes	Fes			035 70 31 83	064 90 42 35	
Association Initiative pour le developpement et les œuvres humaines -ourtzagh	Production des PAM	Fatima Mziouaq	61050570	35689549	Centre Ourdzagh -Ghafsai	Taounate					
Association des producteurs du Cosmétique	Production du Cosmétique					Csablanca Taounate					
Association Taounate -Ourdzagh	Dévoloppement local					Taounate					

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Organisations et institutions** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Téléphone 1	Téléphone 2	Fax	Adresses	Ville	E-mail 1	E-mail 2	Site Web
AAI	AAI est un projet de l'USAID qui travaille sur la mise a niveau de l'agriculture et de l'agro-industrie marocaines en termes de productivité et de compétitivité sur le marche national et international.	037 75 01 02		037 75 00 01	138, Avenue Hassan Ben Annouemane, quartier OLM, Souisi Rabat	Rabat	info@agromaroc.com		http://www.agromaroc.com/
ADS	L'Agence de Développement Social (ADS) fait partie de l'arsenal mis en place par l'Etat pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement durable du Maroc.	037 65 54 65		037 65 55 29	5 rue Cadi Dinia - Souissi - Rabat B.P 6816 - Maroc	Rabat			http://www.ads.gov.ma/
Agence de l'Oriental	Agence chargé du développement de la région oriental sur les plans infrastructure, économique et social	0537 63 35 80		0537 75 30 20	Agence de l'Oriental, 12, Rue Mekki Bitaouri - Souissi	Rabat	contact@oriental.ma		www.oriental.ma
Agence du Nord	Agence chargé du développement de la région du Nordl sur les plans infrastructure, économique et social	0537 56 59 02	0537 56 59 17	05 37 56 59 08	33, angle Avenue Annakhil et Mehdi Ben Barka - Hay Riad - Rabat	Rabat	contact@apdn.ma		www.apdn.ma
Agence du Sud	Agence chargé du développement des régions Sud sur les plans infrastructure, économique et social	0537 21 92 50		0537 70 49 38	Angle Avenue Moulay Rachid et rue Patrice Lumumba, Rabat	Rabat	lagencedusud@lagencedusud.gov.ma		www.lagencedusud.gov.ma
AECI	l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale	037633921	037633922	037656404	Ambassade d'Espagne, Rue Ain Khalouiya, Route des Zaers, km 5.300 Souissi, Rabat	Rabat	otcma@menara.ma		
CEFA	Association italienne, opere dans la region de settat dans le domaine de l'agriculture biologique (olive, menthe).				BP : 02 beni khloug C.P 26 150 settat	Settat	cefa01@menara.ma		www.cefa.bo.it
Corps de la Paix (Peace Corps)	Le Corps de la Paix est un organisme de développemement Americain qui met à la disposition des pays en voie de développement des Volontaires qualifiés dont ils ont besoin pour réaliser le progrès socio-économique et améliorer les conditions de vie de leur	037 68 37 80		037 68 37 99	Corps de la Paix 2, Rue Abou Marouane Essaadi, Agdal, Rabat 10100.	Rabat	melkadi@ma.peacecorps.gov		http://www.peacecorps.gov/index.cfm?shell=learn.wherepc.northafr.morocco
FAO	L'Organisation fournit une aide directe au développement, recueille, analyse et diffuse des informations, conseille les Gouvernements en matière de politique et de planification et sert de Forum international pour débattre des questions d'alimentation et	037 65 43 38	037 65 43 08	037 65 45 52	4 Bd. Al Amir Sidi Mohamed Rabat 10100	Rabat	MAR@field.fao.org		www.fao.org
Fondation Mohammed V pour la Solidarité	Qui travaille sur des actions humanitaires comme l'assistance aux sinistrés, opérations Ramadan, soutien aux associations, etc.	037 26 36 37	037 26 36 38	0 37 26 36 39	3, Rue Arrissani Hassan Rabat	Rabat			http://www.fm5.ma/fr/home.htm

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Organisations et institutions** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Téléphone 1	Téléphone 2	Fax	Adresses	Ville	E-mail 1	E-mail 2	Site Web
GTZ	La coopération technique maroco-allemande a pris corps dans les années soixante et elle avait jusqu'ici, et sur plus de trois décennies, apporté son soutien et concentré son action essentiellement sur les secteurs relevant de l'agriculture et de la recher	037 20 45 17	037 20 45 18	037 20 45 19	14, avenue de Fès, Rabat Maroc	Rabat	gtz_maroc@mtds.net.ma		
IESC (International Executive Service Corps)	IESC a pour fonction de réaliser, pour le Maroc, le programme "Morocco Fast Track Trade", initié par le Ministère américain des Affaires Etrangères dans le cadre du MEPI (Middle East Partnership Initiative) et financé par l'USAID.	022 20 88 37	022 20 88 38	022 20 88 40	17, Boulevard Moulay Youssef Casablanca	Casablanca	zbenbrahim@iesc.org		www.iesc.ma
Japan International Cooperation Agency (JICA)	La coopération de la JICA pour le Maroc touche les trois domaines traditionnels que sont la pêche maritime, le développement rural, et la coopération au niveau des populations locales (programme de volontariat JOCV ainsi que de nouvelles méthodes de coopé	037 63 87 08	037 63 87 09		6 rue Rif Souissi, Rabat	Rabat			http://www.jica.go.jp/morocco/
La Délégation de la Commission Européenne.	La Délégation au Maroc a pour objectif principal de consolider les relations de partenariat entre l'Union européenne et le Maroc et de soutenir les réformes économiques, développer la coopération et soutenir l'équilibre socio-économique du pays.	037 57 98 00		037 57 98 10	RIAD BUSINESS CENTER Aile Sud, Boulevard Er-Riad Quartier Hay Riad RABAT MAROC	Rabat	delegation-morocco@cec.eu.int		www.delmar.cec.eu.int
PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)	Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie.	037 70 35 55	037 70 15 66		Casier ONU, Angle My Hassan et Rue My Ahmed Loukili - Rabat - Maroc		fo.mar@undp.org		www.pnud.org.ma
Projet Alef	Le Projet ALEF de l'USAID perpétue l'engagement du peuple américain pour accompagner le peuple marocain dans l'amélioration de son système éducatif.	037 65 23 30		037 75 34 82	8 rue Rif Souissi, Rabat	Rabat	info@alef.ma		www.alef.ma
SAPAN	Le but du SAPAN est d'apporter une contribution en vue de l'opérationnalisation des principes de la stratégie nationale de lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse.	037 65 82 65		037 65 82 65	5 rue Cadi Dinia - Souissi - Rabat B.P 6816 - Maroc	Rabat			
USAID	Agence Américaine pour le Développement International.	037 60 20 01		037 23 20 12	10, Bd Mehdi Ben Barka, Souissi	Rabat			http://www.usaid.gov/
USDA	United States Department of Agriculture.	037 70 11 35		037 76 54 93	Ambassade des Etas-Units -2, Av. Mohamed El Fassi	Rabat			www.usda.gov
WWF MedPO (WWF Mediterranean Programme Office) - Morocco	Le but du WWF est la conservation des ressources naturelles. Il réalise six grands programmes de conservation : 1. Programme Changements climatiques, 2. Programme Forêts, 3. Programme Eaux douces, 4. Programme Océans, 5. Programme Espèces, 6. Program	037 86 53 44		037 86 53 47	Ecole nationale forestiere d'ingenieurs Bp. 511, tabriquet, sale maroc		AOusmaneDia@wwfmedpo.org		www.panda.org/mediterranean

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Fournisseur Matériel** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone1	Téléphone 2	Portable	Fax	Adresses	Ville	E-mail	E-mail 2	Site Web
ALIF METAL & BATIMENT	Fourniture d'inox, aluminium, outillages.	-Wali Alami Youssef - Abdelali Bousfiha	037 78 56 56	037 78 15 15		037 78 59 59	2 Lot. Fouad, Rte de Kenitra-Sale	Sale	alifmetal_2@menara.ma		
CAPLAM	Fournisseur de caoutchoucs et plastiques.	Amine AIT SAID	022 75 35 68	022 75 35 73		022 75 35 67	Km 11.5 Atoroute Casablanca-Rabat, BP 2618 Ain Sebaa. Casablanca	Casablanca	a.aitsaid@caplam.ma		
Dima Metal	Forgeront a Casablnaca	Abdelhadi Kably	022354599			022674684	50 Route Cotiere 111 Km 8400 Ain Sebaa Casablanca	Casablanca	dimameta@iam.net.ma		
Haj Driss, Soudour Moulay Driss Al Azhar	Atelier de soudure et construction des caroustries.	Haj Driss			070 15 58 40		Ave Moulay Driss Al Azhar N° 18 Larache	Larache			
ITRAMEP	Ingénierie et travaux mécaniques de précision.	Aissaoui Khalid	035 52 77 98		061 21 46 58	035 40 23 44	74 Bld. Essadiine les vn Meknes	Meknes	itramep@hotmail.com		
LT+ (Laser Tolerie Plus)	Conception graphique, découpe laser, oxycoupage plasma, jet d'eau, soudure MIG, etc.	Fatima Zouini	022 40 90 71			022 40 90 75	Angle rue Maâmoura et Bd. Moulay Ismail- Casablanca	Casablanca	ltplus@ltplus.ma		www.ltplus.ma
MAGVCL	Fabrication de verrerie de laboratoires et industriels.	- Mohamed Akksira - Abderrahim Mardhy	023 31 29 12	023 31 28 97		023 31 69 52	2, Rue de Sebta 20650 Mohammedia	Mohammedia	magvel@iam.net.ma		www.magvel.ma
Mr. ABD ElKhader BOULI "Forgeront"	Forgeront a Ain Arma a Meknes	ABD ElKhader BOULI			065 02 82 22		98, Ain Arma Meknes	Meknes			
New Tech			037 70 18 99					Sale			www.newtechm.ma
Sérima (Société d'Etudes et Représentation Industrielles au Maroc)	Fourniture d'inox, aluminium, outillages, réparation et assistance technique, etc.	Abdenbi Alaoui	022 40 90 71	022 63 94 51		022 40 90 70	Angle Bd. Moulay Ismail et rue Maâmoura - Casablanca	Casablanca	serima@serima-maroc.com		www.serima-maroc.com
Sté MINDEQ	Découpage par lazer et fabricant de machines industrielles.	Ziggui Mohamed	035 53 75 35	035 53 76 88	061 18 36 48	035 45 18 83					
Sté SACMI	Société de fabrication de distillateurs et bâtiments modulaires préfabriqués.	Kamal Abd Elhamid	023 32 49 03	023 32 49 05		023 32 31 03	26, Ave. des FAR Mohammedia 20800	Mohammedia	abdelhamid@sacmionline.com		http://www.sacmionline.com/
UNIVET s.a.r.l.	Fourniture de matériel d'extraction et de séchages des plantes aromatiques et médicinales et recherche des marchés extérieurs pour exportation des huiles essentielles.	MOHAMMED ZAARI	035 54 61 57			035 54 72 14	Complexe Ibn Sina Imeuble A5 Appt 1 B.M.O. Meknes	Meknes	univet@menara.ma		

Base de données PAM-Maroc **Catégorie: Média** **Date Mise à jour: Sept2009**

Nom de l'établissement	Description des activités	Nom de la personne responsable	Téléphone 1	Téléphone 2	Fax	Adresses	Ville	E-mail 1	E-mail 2	Site Web
Sada Taounate	Journal regional en Arab.	Idriss El Ouali (Directeur)	035 68 84 34			Ave. du 20 Aout (Ex route Rmila) PB: 13, Taounate	Taounate	sada_taounate@caramail.com		
2M	Deuxième chaîne de télévision marocaine.	Omar Salim (Directeur des programmes).	022 35 44 44	022 35 40 86	022 66 73 92	Km7,3- Route de Rabat Ain Sebaa- Casablanca	Casablanca	ouasti@tv2m.co.ma		www.2m.tv
Agriculture du Maghreb	Magazine francophone spécialisé dans l'agriculture au Maghreb	Gerard Couvreur	0522 23 62 13		0522 25 20 94		Casablanca	agriculturemaghreb@gmail.com		
Al Hadath	Journal en Arab.	Zahr Eddine Taybi (Directeur)	036 70 16 95	035 70 16 95	036 70 16 87	Ave. Idriss Al Akbar, Immeuble Belkhaid, 2eme étage Oujda	Oujda	alhadath@menara.ma		
Assabah	Quotidien marocain en arabe.							assabah@assabah.press.ma		www.assabah.press.ma
Assahra Al-Maghribiyya	Un journal quotidiens d'information générale en Arab.	Hicham Senoussi	022 26 91 21	022 48 91 28	022 20 30 50	17, Rue Othman Ben Affane, Casablanca	Casablanca	techniquesahara@lematin.press.ma		http://www.almaghribia.ma/
Aujourd'hui le Maroc	Magazine francophone d'information générale au Maroc.	Khalil Hachimi Idrissi (Directeur de la publication)	022 26 26 74		022 26 24 43	213, Rond-Point d'Europe CASABLANCA	Casablanca			www.aujourdhui.ma
L`Economiste	le premier quotidien économique du Maroc.	Nadia Salan (Editeur en Chef)	022 27 16 50		022 29 72 85	201, Boulevard de Bordeaux, Quartier Bourgogne, Casablanca	Casablanca	info@leconomiste.com		www.leconomiste.com
Le Matin du Sahara	Un journal quotidiens d'information générale francophones au Maroc.	Hicham Senoussi (Directeur general)	022 48 91 00	022 48 91 37	022 20 30 48	17, Rue Othman Ben Affane, Casablanca	Casablanca	contact@lematin.ma	web.master@lematin.ma	www.lematin.ma
Le Monde Agricole	Bi-Mensuel marocain francophone spécialisé dans l'agriculture						Casablanca			
Libération	Un journal quotidiens d'information générale en langue française.	Mokhtar Ghailani (Editer en Chef)	022 61 94 00		022 62 09 72	33, Rue Amir Abdelkader, Bp: 2165, Casablanca	Casablanca	jliberation@mis.net.ma	jliberation@menara.com	www.liberation.press.ma
L'opinion	Premier quotidien Marocain d'informations en langue française.	Mohamed Idrissi KAÏTOUNI (Directeur) - Jamal HAJJAM(Rédacteur en chef)	037 29 30 02	037 29 30 03	037 29 26 39	Ave. Hassan II, Lotissement Vita, Rabat	Rabat	lopinion@lopinion.ma		www.lopinion.ma
MAP (Maghreb Arabe Presse)	la MAP est l'agence officielle du gouvernement sous la surveillance du ministère de la communication.	Mohamed Khabbachi (Directeur general)	037 76 40 83	037 76 16 72	037 76 50 05	122, Ave, Allal Ben Abdellah, B.P. 1049 RP Rabat 10000	Rabat	map@map.co.ma		www.map.ma
Maroc Hebdo	hebdomadaire marocain francophone édité à casablanca.	Mohamed SELHAMI (Directeur de la rédaction Redacteur en Chef)					Casablanca	mhi@maroc-hebdo.press.ma		http://www.maroc-hebdo.press.ma/
Pack Info	Magazine mensuel marocain francophone spécialisé dans la filière F&L et agricole	Ali ELISSIGUI	0 522 40 37 37		0 522 40 38 38	Imm.Mansouria, n°4, Place Alyassir, Belvédère 20300	Casablanca	dg@fconseil.ma	contact@fconseil.ma	
SNRT	La télévision marocaine est un service audiovisuelle public, qui fournit le contenu d'information, et de divertissement pour l'audience marocaine, à l'intérieur du royaume et à l'intérieur du royaume et à l'étranger.	Ali Bouzerda(Directeur d'information)	037 76 68 80	037 70 49 63	037 76 68 88	1, Rue El Brihi, BP 1042-Rabat	Rabat			http://www.rtm.ma/
SNRT (RADIO)	Radio marocaine.	M'Hammed El Boukili (Directeur)	037 70 20 09		037 70 25 00	1, Rue El Brihi Rabat	Rabat			www.rtm.ma
Tanmia.ma	Le portail de Développement www.tanmia.ma est un portail Internet national destiné à renforcer la capacité des associations marocaines grâce à l'utilisation d'outils technologiques d'information et de communication.	Majda Bessaih (Responsible des formations).	037 68 13 48		037 68 13 48	66, Av. Fal Oud Oumeir, 4emme etage- Appt. 8, Agdal, Rabat	Rabat	info@tanmia.ma		www.tanmia.ma

ANNEXE 9

Document de la phase préparatoire PPG soumis au Secrétariat du FEM

GEF

REQUEST FOR CEO ENDORSEMENT/APPROVAL

TYPE DE PROJET: PROJET DE TAILLE MOYENNE

THE FEM TRUST FUND

Date de Soumission: 24 Décembre 2009

PARTIE I: INFORMATION SUR LE PROJET

ID DU PROJET FEMSEC : 3919

ID DU PROJET DE L'AGENCE FEM: 4050

PAYS: MAROC

TITRE DU PROJET: Intégration de la Biodiversité dans les Chaines de Valeur pour les Plantes Médicinales et Aromatiques au Maroc

AGENCE(S) FEM : PNUD

AUTRES PARTENAIRES EXECUTIFS: Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement / Département de l'Environnement

Délai prévu (j/m/a)	
Etapes Importantes	**Dates**
Programme d'Action *(Pour FSP uniquement)*	
Date d'Approbation par l'Agence	30/01/2010
Début de Mise en œuvre	30/01/2010
Évaluation à mi-parcours (si planifiée)	
Date de Clôture du Projet	12/31/2012

DOMAINE D'INTERVENTION DU FEM: Biodiversité

PROGRAMME STRATEGIQUE FEM-4: BD SP5 Promouvoir les Marchés pour les Services et Biens de la Biodiversité

NOM DU PROGRAMME /PROJET PARAPLUIE : N/A

A. CADRE DU PROJET

Objectif du Projet: Les institutions gouvernementales, les organisations non-gouvernementales et les populations rurales disposent des capacités et de la motivation de contribuer à la conservation de la biodiversité en raison de l'accroissement de la valeur accrue des PAMs cueillies en milieu naturel, des marchés accessibles et des pratiques durables de gestion des terres

Composante du Projet	Nature de l'investissement, TA, ou STA[2]	Résultats escomptés	Produits escomptées	Financement FEM [1]		CoFinancement[1]		Total ($) c=a+ b
				($)[a]	%	($)[b]	%	

1. Développement des capacités pour la conservation et exploitation durable de PAMs	TA	1. La capacité d'appliquer des techniques de récolte certifiées et durables à travers des plans de gestion respectueux de la biodiversité est développée et renforcée _Indicateur:_ *120,000 ha ciblés par le projet pour une utilisation durable, dont 220 ha sous certification Fairwild*	- Les cueilleurs sont formés dans le domaine de l'identification et des méthodes de récolte durable de PAMs - Les cueilleurs sont formés dans le système standardisé pour la récolte durable et transformation des PAMs - Les quantités de collecte durable des PAMs et fréquences sont définies - Les plans de gestion des terres et d'utilisation des ressources sont élaborés dans les sites clés de collecte des PAM	**$239,550**	*22.02%*	**$848,450**	*77.98%*	**$1,088,000**
2. Biodiversité	TA	2. Stratégie Nationale sur les PAM est adoptée et comprend des systèmes de certification, le renforcement de la réglementation et de la politique de promotion de l'environnement et la prise en compte de la biodiversité le long des chaînes de valeur Indicateur: Le niveau et taux de croissance de la demande pour les produits certifiés	- La stratégie nationale des PAMs est adoptée au niveau national et local et largement diffusée tout le long des chaînes de valeur - Le cadre réglementaire sur la cueillette, la transformation et le commerce est développé - Les modules de formation pour les membres de la chaîne de valeur et des organismes publics sont développés - Les standards, normes, règles et pratiques pour le traitement des PAMs élaborés et propagés	**$245.000**	*32,75%*	**$503.200**	*67,25%*	**$748.200**

3. Services de la Chaîne de Valeur	TA TA	3. Des canaux efficaces de communication sont mis en place et l'intégration améliorée en amont et en aval des acteurs de la chaîne de valeur permettant des réponses rapides à l'évolution des demandes du marché est assurée 4. Les transformateurs, cueilleurs et distributeurs informels sont intégrés dans la chaine de valeur <u>*Indicateur*</u>*: Le taux de changement en matière de revenu retenu au niveau local de la cueillette et de la transformation des PAMs (une hausse de 35% prévue vers fin du projet)*	- La collaboration, les alliances et le flux d'information avec et au sein de la chaîne de valeur de PAMs sont renforcés -Les petites entreprises communautaires sont formées en pratiques durables de transformation, en commercialisation de produits et leurs compétences techniques sont développés et/ou améliorées. -Des petites entreprises communautaires sont créées pour la cueillette et transformation primaire des PAMs -Une campagne de sensibilisation et un plan de dissémination des pratiques durables de récoltes des PAMs spontanées sont développés et appliqués le long des chaines de valeur	**$375.450**	*21,48%*	**$1. 372.350**	*78,52%*	**$1.747,800**
4. Gestion du projet				**$90.000**	*12,15%*	**$651.000**	*87,85%*	**$741.000**
Coût Total du Projet				A 950.000		B 3.375,000		$4.325,000

[1] *Enumérer le $ par composantes du projet. Le pourcentage est la part respective de FEM et du cofinancement du montant total de la composante.*

[2] *TA = Assistance Technique; STA = Analyse Technique & Scientifique.*

B. **Sources de Cofinancement Confirmees pour le projet** (élargir les éléments de la ligne du tableau le cas échéant)

Nom du Cofinancier	***Classement***	***Type***	***Projet***	***%***
PNUD	Agence de mise en œuvre	Don	200.000	5,93
HCEFLCD	Agence d'exécution	Don	580.000	17,9
HCEFLCD	Agence d'exécution	En nature	240.000	7,1
MAPM	Nat'l Gov't	Don	460.000	13,3
MAPM	Nat'l Gov't	En nature	60.000	1,78
MEMEE	Nat'l Gov't	Don	210.000	6,22
MEMEE	Nat'l Gov't	En nature	35.000	1,04
MCINT	Nat'l Gov't	Don	300.000	8,89
MCINT	Nat'l Gov't	En nature	40.000	1,19
ADO	Nat'l Gov't	Don	500.000	14,81

ADO		En nature	50.000	1,48
ADO	Nat'l Gov't	Don	100.000	2,96
ADPESPS		En nature	50.000	1,48
DAT	Nat'l Gov't	Don	100.000	2,96
DAT	Nat'l Gov't	En nature	50.000	1,48
INPAM	Institution Nationale	Don	300.000	8,89
INPAM		En nature	50.000	1,48
GTZ	Agence Multilaterale	Don	50.000	1,48
Cofinancement Total			**3.375.000**	**100%**

** Pourcentage de la contribution de chaque co-financeur au moment de l'approbation par le PDG du cofinancement total.*

C. RESUME DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET ($)

	Préparation du Projet	*Projet b*	*Total c = a + b*	*Honoraire de l'Agence*	*Pour comparaison: FEM et cofinancement PIF*
Financement par FEM	50.000	A950,000	1.000.000	100,000	1.100,000
Cofinancement	25.000	B3,375,000	3.400,000		1.225,000
Total	75.000	4.325,000	5.000,000	100,000	2.325,000

D. RESOURCES FEM DEMANCEES PAR AGENCE(S), DOMAINE(S) D'INTERVENTION ET PAYS [1]

Non/applicable

1 il n'est pas nécessaire de fournir d'information pour ce tableau s'il s'agit d'un seul domaine d'intervention, d'un seul pays et d'un seul projet d'agence fem.

2 Concerne le projet et tout financement antérieur de préparation des projets qui ont été fournis et pour lesquels aucun frais d'agence n'a été demandé à l'administrateur.

E. CONSULTANTS TRAVAILLANT POUR LES COMPOSANTES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE:

Composante	*Semaines estimées par personne*	*Montant FEM ($)*	*Cofinancement ($)*	*Total projet ($)*
Consultants locaux *	200	99,600	298,800	398,400
Consultants Internationaux*	60	78,000	102,000	180,000
Total	**260**	**177,600**	**400,800**	**578,400**

** détails disponibles en annexe c.*

F. BUDGET/COUTS DE GESTION DU PROJET

Eléments du cout	*Total semaines/mois estimées par personne*	*Montant FEM ($)*	*Cofinancement ($)*	*Total projet ($)*
Consultants locaux *	**862.5**	**90,000**	**600,000**	**690.000**
Consultants internationaux *		**0**	**0**	**0**
Installations du bureau, équipement, véhicules et communication*		**0**	**0**	**0**
Deplacement*		**0**	**51,000**	**51,000**
Autres**		**0**	**0**	**0**
Total		**90,000**	**651,000**	**741,000**

** Details disponibles en annexe c.*
*** Pour autres, nécessite de préciser clairement le type de dépenses dans une note.*

G. LE PROJET INCLUT-IL UN INSTRUMENT "NON-GRANT"? OUI ☐ NON ☒

(si des instruments non-grant sont utilisés, prévoir en Annexe E un calendrier indicatif des reports prévus à votre agence et au FEM Trust Fund).

H. DESCRIPTION DU PLAN SUIVI-EVALUATION BUDGETISE:

Les consultants locaux et internationaux seront employés en vertu de contrat d'assistance à court terme pour former l'équipe locale du projet (Unité de la Chaîne de Valeur). Ils les guideront à travers les instruments et mécanismes M&E choisis afin qu'ils puissent évaluer fréquemment l'impact des activités du projet pour mesurer le succès et ajuster l'assistance technique ciblée et la stratégie du projet.

Les conseillers locaux et internationaux seront employés dans le cadre des contrats d'assistance technique à court terme pour former l'équipe responsable locale du projet (l'unité de Chaîne de valeur). Ils les guideront grâce aux outils et mécanismes de S&E de sorte que l'UCV puisse fréquemment évaluer l'impact des activités du projet pour mesurer le succès et ajuster l'assistance technique visée et la stratégie du projet.

Le suivi et l'évaluation du projet seront effectués conformément aux procédures établies par le PNUD et le FEM et seront mis à disposition par l'équipe responsable du projet et le bureau du PNUD du pays (CO) avec le soutien du PNUD/FEM. La matrice du cadre logique fournit des indicateurs d'exécution et d'impact pour l'exécution du projet avec les moyens de vérification correspondants. Ceux-ci formeront la base sur laquelle le système de suivi et d'évaluation du projet sera établi.

Les sections suivantes décrivent les principales composantes du plan de suivi et d'évaluation et des estimations des coûts indicatifs liés aux activités S&E. Le plan de suivi et d'évaluation du projet sera présenté et finalisé dans le Rapport sur le Lancement du Projet suite à un réglage collectif des indicateurs, des moyens de vérification, et la définition complète des responsabilités du personnel S&E.

I. Suivi et Rapport.

a. Phase de Lancement du Projet

Un Atelier sur le Lancement du Projet sera organisé avec l'ensemble de l'équipe responsable du projet, leurs interlocuteurs du gouvernement, les partenaires financiers, le PNUD et une représentation de l'Unité de Coordination Régionale du PNUD-FEM, ainsi que du siège PNUD-FEM le cas échéant.

Un des objectifs fondamentaux de cet Atelier de Lancement du Projet sera d'aider l'équipe responsable du projet à comprendre et à faire sienne les objectifs du projet, et finaliser la préparation du premier Plan de Travail Annuel sur la base de la matrice du cadre logique. Ceci inclura la revue du cade logique (indicateurs, moyens de vérification, suppositions et risques), fournissant au fur et à mesure des détails supplémentaires nécessaires, et sur la base de cet exercice, se fera la finalisation du Plan de Travail Annuel avec des indicateurs d'exécution précis et mesurables, et de manière compatible avec les résultats escomptés pour le projet.

En outre, l 'objectif de l'Atelier de Lancement sera : (i) de présenter le personnel du projet avec l'équipe élargie du PNUD-FEM qui soutiendra le projet durant sa phase d'exécution, notamment le Bureau de Pays et le personnel de l'Unité de Coordination Régionale responsable; (ii) préciser les rôles, les services de soutien et les responsabilités complémentaires du PNUD et du personnel de l'Unité de Coordination Régionale vis-à-vis l'équipe du projet ; (iii) fournir une vue d'ensemble détaillée du rapport, du suivi et d'évaluation des conditions (S&E) du PNUD-FEM , avec un accent particulier sur les Revues Annuelles d'Exécution du Projet et la documentation relative, le Rapport Annuel du Projet, Réunions Tripartites de Revue, ainsi que des évaluations finales indépendantes. L'Atelier constituera également, une occasion pour informer l'équipe responsable du projet de la planification du budget, les revues du budget, et le redéploiement obligatoire du budget.

L'Atelier constituera en outre l'occasion pour toutes les parties de bien saisir leurs rôles, fonctions, et responsabilités au sein des structures de prise de décision du projet, y compris en ce qui concerne les comptes rendus et lignes de communication, et mécanismes de résolution de conflit. Les Termes de Référence pour le personnel et les structures de prise de décision du projet seront discutés encore une fois, le cas échéant, afin de clarifier pour tous, les responsabilités de chaque partie durant la phase d'exécution du projet.

b. Suivi des Responsabilités et des Evénements

Un programme détaillé des réunions de revue du projet sera développé par la gestion du projet, en consultation avec des partenaires d'exécution du projet et des représentants des parties prenantes et incorporées dans le Rapport de Lancement du Projet. Un tel programme inclura : (i) les délais impartis pour des revues tripartites, des réunions du conseil d'administration, (ou des mécanismes consultatifs/ ou de coordination appropriés) et (ii) des activités relatives au projet de suivi et d'évaluation.

Le suivi quotidien de l'état d'exécution relèvera de la responsabilité du coordonnateur du projet, sur la base du Plan de travail annuel du projet et ses indicateurs. L'équipe responsable du projet informera le PNUD de tous les retards ou difficultés rencontrées pendant l'exécution afin que le soutien approprié ou les mesures correctives puissent être apportés de manière adéquate.

Le coordonnateur du projet réglera de manière minutieuse les indicateurs de progrès et d'exécution/impact du projet en consultation avec l'ensemble de l'équipe responsable du projet à l'Atelier de Lancement soutenu en cela par le PNUD et aidé par l'Unité de Coordination Régionale du PNUD-FEM. Des objectifs précis pour les indicateurs de progrès d'exécution de la première année avec leurs moyens de vérification seront développés à cet atelier. Ceux-ci seront utilisés pour évaluer si l'exécution est effectuée au rythme prévu et dans la bonne direction et feront partie du Plan de Travail Annuel. Les agences locales d'exécution participeront également

à l'atelier dans lequel une vision commune des objectifs globaux du projet sera établie. Des objectifs et des indicateurs pour les années suivantes seront définis annuellement dans le cadre des processus interne d'évaluation et de planification entrepris par l'équipe responsable du projet.

La mesure des indicateurs d'impact liés aux avantages globaux aura lieu selon les délais définis dans l'atelier et en principe décrits dans l'indicateur du Modèle de Mesure de l'Impact à la fin de ce document. La mesure de ces derniers sera effectuée par des sous-traitants ou des avances avec les établissements appropriés (INPAM accepte de mener l'inventaire de la population végétative des espèces principales par des inventaires au début et avant la fermeture du projet).

Le suivi périodique de l'état d'avancement de la mise en œuvre sera assuré par le PNUD à travers des réunions trimestrielles avec le promoteur du projet, ou plus fréquemment si le besoin se fait sentir. Ceci permettra aux parties de prendre des actions et de remédier aux problèmes liés au projet en temps utile pour assurer une exécution en douceur des activités du projet.

Le PNUD et le PNUD-FEM, le cas échéant, organisera des visites de terrain annuelles, ou plus souvent sur la base d'accord et de programme convenus devant être détaillés dans le Rapport de Lancement /Plan de Travail Annuel pour une première évaluation de l'état d'avancement du projet. Tout autre membre du Comité Directeur/Consultatif Technique peut également y prendre part, comme décidé par le CD. Un Rapport sur la Visite de Terrain sera élaboré par la Co et distribué dans un délai ne dépassant pas un mois après la visite à l'équipe responsable du projet, à tous les membres du CD, et à la Coordination Régionale du PNUD-FEM.

Le suivi annuel aura lieu à travers la Revue Tripartite (TPR). Il s'agit là d'une réunion du niveau politique le plus élevé des parties directement concernées par l'exécution d'un projet. Le projet sera soumis à la Revue Tripartite (TPR) au moins une fois chaque année. La première réunion du genre aura lieu dans les douze premiers mois du début de l'exécution intégrale. Le promoteur du projet établira un Rapport Annuel du Projet (APR) et le soumettra au PNUD et au bureau régional du PNUD-FEM au moins deux semaines avant le RT pour la revue et les commentaires.

La APR sera utilisée en tant qu'un des documents de base pour des discussions lors de la réunion de laTPR . Le promoteur du projet présentera la APRà la TPR, mettant en relief les aspects politiques et les recommandations à soumettre à la décision des participants à laTPR. Le promoteur du projet informe également les participants de tout autre accord conclu par les parties prenantes pendant la préparation de APRsur la façon de résoudre les problèmes opérationnels. Des examens séparés de chaque composante du projet peuvent également être effectués au besoin. La TPR a l'autorité de suspendre le déboursement si des benchmarks d'exécution du projet ne sont pas respectés. Des benchmarks seront développés à l'Atelier de Lancement, sur la base des taux de livraison, et des évaluations qualitatives des résultats.

La Revue Tripartite Terminale (TTR) se tient le dernier mois des opérations du projet. Le promoteur du projet est tenu d'établir le rapport final et de le soumettre au PNUD et à la Coordination Régionale PNUD-FEM. Il doit être préparé sous forme de projet au moins deux mois avant la TTR afin de permettre son examen, et servira de base aux discussions dans la TTR. La revue tripartite terminale examine l'exécution du projet dans son ensemble, prêtant une attention particulière au fait de savoir si le projet a atteint ses objectifs indiqués et contribué au grand objectif environnemental. Elle décide si des actions sont encore nécessaires, en particulier par rapport à la durabilité des résultats du projet, et agit en tant qu'instrument à travers lequel les leçons tirées peuvent être saisies pour alimenter d'autres projets en cours de formulation de mise en œuvre.

c. Rapport sur le Suivi du Projet

Le Coordonnateur du projet en liaison avec l'équipe élargie du PNUD-FEM sera responsable de la préparation et la soumission des rapports suivants qui font partie du processus de suivi. Les articles (a) à (f) sont contraignants et strictement liés au suivi, alors que ceux de (g) à (h) ont une plus large fonction et la fréquence et la nature sont spécifiques au projet et sont à définir durant toute la phase d'exécution.

Un Rapport de Lancement du Projet (IR) sera établi juste après l'atelier. Il inclura le Plan de Travail Annuel / Première Année détaillé et réparti en calendriers trimestriels détaillant les indicateurs d'activités et de progrès qui guideront l'exécution pendant la première année du projet. Ce Plan d'Action inclurait les dates des visites de terrain spécifiques , les missions de soutien de la part du PNUD ou de l'Unité de Coordination Régionale PNUD-FEM ou des consultants, ainsi que des calendriers pour des réunions des structures de prise de décision du projet. Le rapport inclura également le budget du projet détaillé durant la première année complète de l'exécution, élaboré sur la base du Plan de Travail Annuel, et comprenant touts les critères de suivi et d'évaluation afin de mesurer de manière efficace l'exécution de projet durant le délai projeté de 12 mois.

Le Rapport de Lancement inclura un récit plus détaillé des rôles institutionnels, des responsabilités, des actions coordonnées et des mécanismes de feedback des partenaires du projet. En outre, une section sera inclue sur le progrès jusqu'ici réalisé des activités d'établissement et de démarrage du projet et une mise à jour de toutes les conditions externes modifiées qui peuvent affecter la mise en œuvre du projet.

Une fois finalisé, le rapport sera distribué aux partenaires du projet qui disposeront d'un délai d'un mois civil pour répondre avec des commentaires ou des questions. Avant la distribution du rapport, le bureau régional du PNUD et l'Unité de Coordination Régionale du PNUD-FEM examineront le document.

Le **Rapport Annuel du Projet (APR**) est une exigence du bureau régional du PNUD chargé de la supervision, de la gestion et du suivi du projet. C'est un rapport d'auto évaluation élaboré par la direction du projet pour le compte du Bureau du PNUD et offre des données au processus d'élaboration du rapport du Bureau Régional et le ROAR, de même qu'il constitue un principal intrant à la Revue Tripartite du Projet. Un APR sera élaboré sur une base annuelle avant la Revue Tripartite du Projet, pour refléter le progrès réalisé conformément au Plan de Travail Annuel et évaluer la performance du projet en contribuant aux résultats escomptés à travers des productions et un travail de partenariat.

Le format de APR est flexible mais devrait inclure ce qui suit :

- Une analyse de la performance du projet par rapport au plan d'action annuel au cours de la période d'élaboration du rapport, y compris des résultats produits du projet et, dans la mesure du possible, l'information sur le statut des résultats
- Les contraintes expérimentées au cours de l'évolution vers les résultats et les raisons derrière celle-ci
- Les trois (tout au plus) contraintes principales à la réalisation des résultats ainsi que les facteurs facilitateurs ayant contribué à la réalisation des résultats
- AWP et autres rapports de dépense (générées par le système ERP)
- Enseignements tirés
- Recommandations claires pour la future orientation dans la gestion des problèmes clés dans l'absence de progrès
- Changement des conditions externes qui peuvent requérir un ajustement dans la stratégie du projet, ainsi que les changements recommandés pour l'approbation du TPR.

Le Rapport de Mise en Œuvre (PIR) est un rapport annuel de suivi exigé par le FEM. C'est devenu un outil essentiel de gestion et de suivi pour des chefs de projet et constitue la voie principale pour tirer des leçons à partir des projets en cours. Une fois que le projet a été mis en exécution pour une année, un Rapport d'Exécution du Projet doit être complété par la Co avec le projet. Le PIR peut être préparé au courant de l'année entre Juillet etJuin et idéalement avant la TPR. Le PIR devrait alors être discuté lors de la TPR de sorte que le résultat soit un rapport PIR qui a reçu l'approbation du projet, de l'agence d'exécution, du PNUD et de la Coordination Régionale PNUD-FEM concernée.

L'Unité FEM M&E fournit la portée et le contenu du PIR. À la lumière des similitudes d'APR et du PIR, le PNUD/FEM a préparé un format harmonisé pour la référence.

Rapports trimestriels sur l'état d'avancement: Des rapports succincts, décrivant les mises à jour principales dans l'évolution du projet, seront fournis chaque trimestre au bureau local du pays du PNUD et au bureau régional du PNUD-FEM par l'équipe responsable du projet.

Rapports thématiques périodiques : Au fur et à mesure que cela est réclamé par le PNUD, le PNUD-FEM ou le partenaire de mise en œuvre, l'équipe responsable du projet établira des rapports thématiques spécifiques, se concentrant sur les questions ou les secteurs d'activité spécifiques. La demande d'un rapport thématique sera faite à l'équipe responsable du projet par écrit par le PNUD et énoncera clairement le problème ou les activités qui doivent être signalées. Ces rapports peuvent être utilisés sous forme d'exercice des leçons tirées, supervision spécifique dans les domaines clés, ou comme exercices de dépannage pour évaluer et surmonter des obstacles et des difficultés rencontrés. Le PNUD est prié de réduire au minimum ses demandes de Rapports Thématiques, et si ces derniers s'avèrent nécessaires, accordera des délais raisonnables pour leur préparation par l'équipe responsable du projet.

Rapport final du projet : Durant les trois derniers mois du projet, l'équipe responsable du projet établira le rapport terminal du projet. Ce rapport complet récapitulera toutes les activités, réalisations et résultats du projet, leçons tirées, objectifs réalisés ou non atteints, structures et systèmes mis en application, etc. et constituera la déclaration définitive des activités du projet durant sa vie. Il présentera également des recommandations pour toute autre mesure susceptible d'être prise en vue d'assurer la durabilité et la reproductibilité des activités du projet.

Rapports techniques: Les rapports techniques sont les documents détaillés couvrant des domaines spécifiques d'analyse ou de spécialisations scientifiques dans le projet global. Dans le cadre du Rapport de Lancement du Projet, l'équipe responsable du projet préparera une liste de projets de rapport, détaillant les rapports techniques prévus d'être élaborés sur des domaines clés d'activité durant la marche du projet, et les échéances de principe. En cas de besoin cette liste de rapports sera révisée et mise à jour, et incluse dans les RAP ultérieurs. Des rapports techniques peuvent également être établis par des consultants externes sous forme d'analyses complètes et spécialisées des domaines de recherche bien définis dans le cadre du projet et ses emplacements. Ces rapports techniques représenteront, le cas échéant, la contribution substantielle du projet aux secteurs spécifiques, et sera utilisée dans les efforts de dissémination des informations importantes et des pratiques aux niveaux locaux, nationaux et internationaux.

Publications du projet : Les publications du projet constitueront une méthode principale de cristallisation et de dissémination des résultats et des réalisations du projet. Ces publications peuvent s'avérer des textes scientifiques ou informationnels sur les activités et les réalisations du projet, sous forme d'articles de journaux, de publications des multimédia, etc. Ces publications peuvent être basées sur des rapports techniques, selon la pertinence, la valeur scientifique, etc. de ces rapports, ou peuvent être des résumés ou des compilations d'une série de rapports techniques et de toute autre recherche. L'équipe responsable du projet déterminera si ces rapports techniques méritent la publication formelle, et également (en consultation avec le PNUD, le gouvernement et autres groupes de parties prenantes) planifiera et produira ces publications dans un format cohérent et reconnaissable. Des ressources du projet devront être définies et allouées pour ces activités le cas échéant et de manière conforme au budget du projet.

II. Évaluation indépendante

Etant donné la durée limitée du projet, 3 ans, elle sera sujette seulement à une évaluation indépendante finale. Une évaluation interne complète sera entreprise à mi-parcours, conjointement par l'équipe responsable du projet, l'équipe élargie du PNUD et les partenaires nationaux. En particulier les membres du Comité Directeur et du Comité Tripartite de Revue participeront à cette évaluation pour assurer la pleine propriété de ses résultats et recommandations. Pendant cette mission d'évaluation, l'outil de dépistage du FEM *(GEF Tracking Tool)* sera complété par l'équipe responsable du projet et soumis au Secrétariat du FEM après achèvement du rapport d'évaluation.

Une évaluation finale indépendante aura lieu trois mois avant la tenue de la TPR finale, et mettra l'accent sur les mêmes questions que celle de l'évaluation à mi-parcours. L'évaluation finale examinera également l'impact et la durabilité des résultats, y compris la contribution au développement de capacité et la réalisation des objectifs environnementaux globaux. L'évaluation finale devrait également fournir des recommandations pour des activités de suivi. Les Termes de Référence pour cette évaluation seront préparées par le Bureau du PNUD sur la base d'orientation de la part de l'Unité de Coordination Régionale du PNUD-FEM. Dans le cadre de l'élaboration du rapport pour le secteur d'intervention du FEM, l'évaluation finale complétera l'outil de dépistage *(tracking tool)* approprié pour permettre le suivi de l'évolution du progrès et des changements réalisés avant l'évaluation.

III. Apprentissage et partage de la connaissance

Les résultats du projet seront diffusés dans et au delà de la zone d'intervention du projet par un certain nombre de réseaux et de forum existants de partage d'informations. En outre :

- • Le projet participera, le cas échéant, aux réseaux sponsorisés par le PNUD/FEM, organisés pour le personnel travaillant sur les projets qui partagent des caractéristiques communes. Le PNUD/FEM établira un certain nombre de réseaux, tels que la gestion intégrée d'écosystème, l'éco-tourisme, la cogestion, les plantes médicinales etc., qui fonctionneront en grande partie sur la base d'une plate-forme électronique.
- • Le projet identifiera et participera, le cas échéant, aux réseaux à caractère scientifique/ politique et /ou tout autre réseau, qui peut être bénéfique à l'exécution du projet grâce aux leçons tirées.

Le projet identifiera, analysera, et partagera les leçons tirées qui peuvent s'avérer bénéfiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets similaires futurs. L'identification et l'analyse des leçons tirées constituent un processus continu, et le besoin de communiquer de telles leçons en tant qu'une des contributions centrales du projet est une exigence qui doit être accordée pas moins d'une fois tous les 12 mois. Le PNUD/FEM doit fournir un format et aider l'équipe responsable du projet à catégoriser, inventorier et élaborer un rapport sur les leçons tirées. A cette fin, un pourcentage de ressources du projet devra être alloué à ces activités.

Plan d'Action d'Evaluation et de Suivi et Budget Correspondant

Type d'activité de M&E	Parties Responsables	Budget US$ Excluant le temps du personnel de l'équipe du projet	Calendrier
Atelier de lancement	▪ Coordonateur du Projet ▪ PNUDPNUD FEM	$1000	Durant le premier trimestre du démarrage du projet

Rapport de lancement	▪ Equipe du Projet ▪ PNUD	Aucun	Immédiatement après l'AL
Mesure des moyens de vérification pour les indicateurs des Objectifs du projet	▪ Le Coordonateur du Projet supervisera l'embauche de consultants à court terme pour faire des études spécifiques, établir des instruments de surveillance et déléguer les responsabilités aux membres de l'équipe concernée ▪ Mesures par les agents de terrain régionaux et locaux IAs	Devant être finalisé lors de la phase de lancement et de l'Atelier. Coût indicatif: 4000 $	Début, milieu et fin du projet
Mesure des moyens de vérification de l'état d'Avancement et de Rendement du projet (mesuré sur une base annuelle)	▪ Supervision par le Coordonateur du Projet et le Conseiller Technique de Projet FEM ▪ Consultants à court terme pour faire des études spécifiques, établir des instruments de surveillance et déléguer les responsabilités aux membres de l'équipe concernée ▪ Mesures par les agents de terrain régionaux et locaux IAs	Devant être déterminé dans le cadre de la préparation du Plan de Travail Annuel. Cout indicatif : $4000	Annuellement avant RAP/REP et la définition des plans d'action annuels
APR et PIR	▪ Equipe du Projet ▪ PNUD ▪ PNUD-FEM	Aucun	Annuellementt
Projet RTP et RPT	▪ Interlocuteurs du Gouvernement ▪ FEM OFP ▪ PNUD ▪ Equipe du projet ▪ Unité de Coordination Régionale du PNUD-FEM	Aucun	Chaque année, dés réception de APR
Rencontres du Comité Directeur	▪ Coordonateur du projet ▪ PNUD	Aucun	A la suite du Projet AL et partant, au moins une fois par an
Rapports sur l'état d'avancement périodique	▪ Equipe du projet	$300	Devant être déterminé par l'équipe du projet et le PNUD

Rapports techniques	▪ Equipe du projet ▪ Consultants recrutés au besoin	$4000	Devant être déterminé par l'Equipe du Projet et le PNUD
Examen à mi-parcours du projet	▪ Equipe du projet ▪ PNUDCoordinating Unit ▪ External Consultants Membres du comité directeur /membres du projet ▪ Partenaires d'exécution nationale	$10,000	À mi-parcours de la mise en œuvre du projet
Evaluation Finale du Projet	▪ Equipe du projet, ▪ PNUD ▪ Unité de Coordination du Projet PNUD-FEM ▪ Consultants Externes (c.-à-d. équipe d'évaluation)	$20,000	3 mois avant la clôture du projet
Rapport Final	▪ Equipe du projet ▪ PNUD ▪ Consultant Externe	None	Au moins un mois avant la fin du projet
Leçons tirées	▪ Equipe du projet ▪ Unité de Coordination du Projet PNUD-FEM (formats suggérés pour inventorier les meilleures pratiques, etc)	$9000 (moyenne de 3000 par an)	Annuel
Audit	▪ PNUD ▪ Equipe du projet	$4000 ($1000 en moyenne par an)	Annuel
Visites de terrain des sites (les dépenses de déplacement du personnel du PNUD devant être à la charge des honoraires De L'Agence de Mise en Œuvre (IA)	▪ PNUD ▪ Unité de Coordination régionale du PNUD-FEM (le cas échéant) ▪ Représentants du gouvernement	$15,000 (une visite par en moyenne)	Annuel
COUT INDICATIF TOTAL *Excluant le temps du personnel de l'équipe du projet et les dépenses de voyage du personnel du PNUD*		US$ 71,300	

Indicateurs clés de l'impact

Indicateur Clé de l'Impact	Cible (Année 3)	Moyens de Verification	fréquence d'échantillonnage	Emplacement
Nombre d'hectares ou les normes ISSC-PAM/FairWild sont appliquées	220 ha	Enquête de terrain, agences de certification	Fin	Zones ciblées

Indicateur Clé de l'Impact	Cible (Année 3)	Moyens de Verification	fréquence d'échantillonnage	Emplacement
Nombre de permis d'exportations reflétant l'intégration de la BD	15% au dessus de la base	Registre de plans de production durable	Début, mi-parcours fin	EACCE
Nombre de zones de concessions par les coopératives locales et associations démontrant la quantité de la biodiversité significative en vertu de la gestion des ressources naturelles efficaces	16	Cueillette sur le terrain, fiches de collecte de données, analyse des chiffres de la cellule GIS	Début , fin	Ciblées et zones voisines immediates
Nombre d'éleveurs, coopératives et associations répondant aux normes internationales	30% au dessus de la ligne de base	Analyse de la cueillette sur le terrain, analyse des chiffres de la cellule, Ministère de l'Agriculture, ADS, HCEFLCD	Début, fin	Toutes les PAs

PARTIE II : JUSTIFICATION DU PROJET :

A. INDIQUER LE PROBLEME, COMMENT LE PROJET CHERCHE-T-IL A L'ABORDER, ET LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX GLOBAUX PREVUS :

Le secteur : Le Maroc dispose d'un des sous-secteurs PAMs les plus riches dans le monde, en raison de sa diversité (4200 espèces comprenant 800 endémiques), parmi lesquelles, presque 400 espèces sont identifiées pour des usages médicinaux et/ou aromatiques, et pour son potentiel développemental, en particulier son exportation (100% de croissance en matière d'export entre 2004 et 2009). Le marché global de la Plante Aromatique et Médicinale et (PAM) est estimé à 15 milliards de dollars US. En 2008/2009, le Maroc a participé à ce marché en exportant plus de 28.700 tonnes de PAMs sèches et presque 60 tonnes d'huiles essentielles. Représentant un taux de croissance de 2% au cours de la dernière saison, ces exportations ont généré une valeur totale de presque 80 millions de dollars US, c.-à-d. 4% du marché global. 112 produits de PAM ont été exportés par l'intermédiaire de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) contre 69 produits cinq saisons plus tôt. Les PAM cueillies directement en milieu naturel connaissent une tendance à la hausse. Il existe approximativement 30 exportateurs de PAMs, un nombre qui est constamment en hausse mais qui s'avère encore relativement bas étant donné le grand potentiel du marché. Au moment ou le secteur continue de se développer, les entités responsables du gouvernement chargées de la protection des forêts nationales et des parcours, sont confrontées à un défi redoutable à savoir, comment conserver la biodiversité et protéger les ressources naturelles du Maroc tout en créant un environnement permettant aux populations rurales de participer aux activités à potentiel économique en milieu naturel afin d'améliorer leur niveau de vie.

Le marché international devient plus structuré et exigeant du fait des normes de qualité et d'étiquetage de qualité qui constituent un préalable au commerce. Le marché est de plus en plus concurrentiel en particulier avec l'apparition des pays en voie de développement en tant que fournisseurs principaux du marché. Le Maroc est l'un de ces pays, concentré principalement sur le marché international avec une main d'œuvre peu coûteuse et une biomasse spontanée abondante. Le Maroc exploite la plupart de ses produits de

végétation abondante et spontanée et est jusqu'à présent susceptible de souffrir des caprices des marchés internationaux. Le pays dispose d'intervenants hautement qualifiés et engagés en matière de PAM qui ont récemment joints leurs efforts en vue d'élaborer une stratégie nationale pour des PAMs sous la conduite du Haut commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification (HCEFLCD) mais qui n'est pas encore adoptée par toutes les parties. Néanmoins, le secteur est en proie à la méfiance et la concurrence, empêchant un flux d'information cohérent parmi des acteurs clé, un besoin de collaboration, de coordination, de formalisation du secteur, et de croissance responsable de l'activité des PAMs dans l'économie nationale.

Le projet : Le projet proposé dans ce document s'intitule **« Intégrer la biodiversité dans la chaîne des valeurs pour les plantes aromatiques et médicinales au Maroc»'.** Il vise à renforcer la capacité des institutions du gouvernement marocain, d'organisations non gouvernementales et de citoyens concernés, à contribuer à la conservation et à l'atténuation de la misère de la biodiversité en augmentant la valeur des PAMs en milieu naturel et leur accès aux marchés tout en assurant la durabilité de production. En améliorant la coopération et l'établissement de partenariats parmi les pionniers locaux et nationaux, le projet peut créer un environnement de transformation, de développement de compétences appropriées, et de progrès technologique pour ceux participant à la chaîne de valeur des PAMs. Le projet établira les mécanismes de soutien technique, législatif et institutionnel nécessaires, afin de mieux intégrer la richesse de la biodiversité des PAMs dans la chaîne de valeur de l'ensemble du sous-secteur , prenant en considération la nécessité de créer une attitude de gestion responsable de la part de tous les intervenants dans le secteur afin de préserver les ressources en mettant en application une gamme des mécanismes pour assurer la durabilité du système.

Les Plantes : La grande majorité des espèces de plantes aromatiques et médicinales utilisées provient du milieu naturel. Les espèces sont surexploitées au temps de floraison et souvent déracinées, sans se soucier de leur régénération. Les artisans en milieu naturel sont généralement payés selon la quantité récoltée, ainsi l'incitation consiste à collecter une quantité maximum possible. Cette forme insoutenable de récolte expose plusieurs espèces, en particulier celles objet d'une forte demande, à une réelle menace de risques génétiques d'érosion ou, dans certains cas, de risques accrus d'extinction. Les visites de terrain par des experts ont confirmé l'épuisement de plusieurs espèces, jadis abondantes. Les sondages des populations locales sont arrivés à la même conclusion.

Cette situation environnementale critique résultant de la moisson non durable, est bien plus inquiétante pour les communautés locales qui dépendent du milieu naturel de ces espèces. Elles observent passivement la dégradation de leur environnement naturel qui ne fait que s'empirer à cause d'autres facteurs tels que le surpâturage, le déboisement et le changement climatique. Pour remédier à cette situation et continuer à profiter de ces ressources, tous les acteurs de la chaîne doivent apprendre les principes d'une exploitation durable des PAMs et veiller à ce que celles-ci soient strictement respectées. Dans certains cas, on devra recourir à la culture de quelques espèces (« domestication » ou « culture "), à la reconversion des plantations ou à l'ensemencement de nouveau dans le cadre d'un plan d'action de réadaptation.

Après une évaluation rigoureuse des espèces possibles à cibler avec les activités de ce projet, dans lesquelles des critères écologiques, économiques et sociaux ont été utilisés pour déterminer les plantes et les régions *(voir l'annexe #1 – Sélection des espèces et du site ; Rapport d'écologie par Imane Thami Alami ; Statut international de PAM marocaines choisies avec accès au marché ; Plantes du Sud et Oasis du Maroc)*, ceux choisis sont :

- *Romarinus officialis* (romarin) à Jerada/Talsint,
- *Thymus satureioides* (thym) à Ijoukak, (à 90 Km de Marrakech,
- *Anacyclus pyrethrum* (pyrèthre) à Timahdit (à 30 km d' Azrou),
- *Origanum elogatum* (origan) dans la région de Chefchaouen,

- *Origanum compactum* (origan) dans la région de Chefchaouen.

Romarinus officialis est de loin l'espèce la plus largement exploitée, en raison de l'étendue de sa sphère géographique et la demande internationale courante de ses produits (herbe et huile essentielle). Les normes pour son usage durable existent déjà, sont adéquates et ont seulement besoin d'être répandues à grande échelle. Cependant, sa régénération fait face à un problème grave dû aux conditions de sécheresse, surpâturage et en particulier une surexploitation. Ces trois facteurs ont contribué à réduire la population de romarin. Le reboisement, qui a été expérimenté avec succès, doit être répété et adopté, et doté de règlements pour une cueillette en milieu naturel responsable.

Thymus satureioides, qui constitue le volume le plus important de Thym exporté, est de manière erronée appelé thym commun (Thymus vulgaris), et ainsi mal labélisé. Le thym commun, qui est largement cultivé en Europe est un Thymol thym, alors que le *Thymus satureioides* est essentiellement un *bornéol Thym*, un chemotype unique. Tirer profit de cette particularité permettrait au produit d'augmenter de manière significative sa valeur sur le marché international. Il est actuellement fortement exploité, menaçant réellement son implantation végétative, en particulier dans certains secteurs fragiles.

Anacyclus pyrethrum est une espèce qui subit la plus grande pression en raison de son prix élevé. Les cueilleurs en milieu naturel peuvent espérer gagner entre 300 et 400 DH le kg. Les racines sont les seules parties de la plante à être lancées sur le marché ce qui fait qu'elles sont déracinées avant que ses graines ne prennent forme. Comme Asteraceae, A. pyrethrum dispose, cependant, d'un grand potentiel pour la multiplication et la diffusion. Le Pyrethrum se cultivait dans de grandes zones montagneuses du Maroc mais à présent, on peut le trouver seulement dans la région de Timahdit. Son habitat également a été complètement perturbé à cause du surpâturage et ce qui dés lors affecte totalement la composition botanique. Une utilisation pérenne exige que la plante ne soit pas perturbée durant sa période de repos (la durée reste encore à déterminer) et les modes des pratiques en matière de cueillette doivent être améliorés.

Origanum compactum est une espèce dont les chemotypes sont fortement aromatisés en raison de son contenu élevé de carvacrol, alors *qu'Origanum elongatum* est le seul origan avec un composant d'huile essentielle à dominance de Thymol, ce qui le rend utile aux industries médicinales et aromatiques. Cette espèce est soumise aux conflits fréquents entre les apiculteurs, qui la recherchent pour produire du miel de qualité, et les cueilleurs en milieu naturel qui la vendent sous forme d'herbe sèche ou pour le marché d'huile essentielle. Les deux espèces d'origan ont une régénération végétative faible et sont plus susceptibles à la surexploitation. En raison de la forte demande locale et internationale, elles ont été sévèrement épuisées à cause de la destruction totale de la plante lorsque seulement les feuilles sont recherchées. Ces plantes sont devenues si rares qu'elles peuvent être trouvées uniquement dans des endroits inaccessibles. Une application des normes stricte en matière de cueillette en milieu naturel pourrait préserver ces espèces où la cueillette est encore possible. La domestication a été déjà initiée, mais seulement sur une petite échelle. Actuellement, le potentiel économique de l'origan est loin d'être atteint. Si elles sont lancées sur le marché sous un vrai label de qualité, ces deux espèces pourraient se développer sur le plan commercial. L'origan illustre le fait que si les plantes sont exploitées de manière soutenue et lancées sur le marché de manière efficace, le respect de la biodiversité pourrait générer des revenus significatifs.

La population : Pour démontrer la durabilité écologique, économique et sociale pour la gestion et le commerce des espèces prioritaires des PAMs au Maroc, le projet du PNUD va s'associer avec la Fondation FairWild afin d'aider les coopératives et les associations locales dans quatre régions à obtenir la

certification de FairWild® pour cinq espèces choisies avec l'intention d'assurer des prix de vente équitables et des fonds sociaux d'investissements aux communautés de producteurs et contribuer à établir des relations commerciales à long terme avec des acheteurs partageant ces valeurs. Le projet fonctionnera à travers des organisations, des coopératives, ou des associations centrales dans les communautés visées par le projet pour assurer le plus grand impact sur les bénéficiaires. Ci-après certaines des coopératives avec lesquelles le projet va travailler :

- BeniTaha/Ofoq à Jerada/Tilsint,
- CADEFA aux environs de Marrakech,
- Atlas fil & Couleur a Timahdit,
- Jbel El Alam, Aïn Lhjar, Bni Boufrah et GIE Farida dans la région de Chefchaouen.

Chacune de ces organisations a été contactée et familiarisée avec les objectifs du projet. Elles ont toutes exprimé leur enthousiasme à y participer.

Les Institutions : En démontrant la certification de FairWild® pour deux (romarin et thym) à cinq espèces choisies dans les communautés ciblées, le projet offre aux intervenants des PAMs marocains (des partenaires institutionnels aux coopératives locales en passant par les industriels) des étapes réelles à suivre dans un effort uni afin de conserver la biodiversité précieuse du Maroc tout en favorisant la croissance économique rurale. Les normes de certification deviendront une feuille de route pour activer la stratégie nationale des PAMs et la transformation du secteur des PAMs en une activité plus formelle et plus bénéfique à la population locale.

On suggère qu'une Unité de Renforcement de la Chaîne de Valeur (Unité RCV) soit mise en place pour agir de manière neutre entre tous les intervenants des PAMs, y compris les institutions du gouvernement desquelles dépend la croissance du secteur. Parmi les institutions bénéficiant directement des actions du projet et de l'unité RCV il ya : le HCEFLCD, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), le Ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume du Maroc (APDESPS), la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT), l'Agence De l'Oriental (ADO), l'Institut National pour les Plantes Aromatiques et Médicinales (INPAM), les établissements de recherches et de formation (AICN, IAV, sciences de DES de Facultés, etc…), le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies (MICNT), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MESFCRS), le Ministère de l'Intérieur (MI) et son Initiative Nationale du Développement Humain (INDH).

L'accès au marché, en fonction de la connaissance opportune du marché, est impératif pour assurer le flux du produit et un revenu substantiel. Alors que le HCEFLCD continue à se concentrer de plus en plus sur l'établissement de contrats avec les populations locales regroupées en coopératives et associations pour l'octroi des zones d'exploitation des PAMs, ses représentants cherchent constamment les moyens d'engager les populations locales dans la protection des ressources naturelles.

Le Réseau : le HCEFLCD a annoncé qu'il souhaiterait créer plus de prise de conscience pour une meilleure adoption de la stratégie nationale des PAMs grâce à une unité interne de communication. Le projet aidera le HCEFLCD et autres intervenants importants à établir une structure de coordination, un réseau des unités de communication, se concentrant sur des PAMs afin d'améliorer la synergie des efforts, l'engagement à la conservation de la biodiversité, et l'accès aux marchés. Cette unité sera à l'avant-garde de l'effort unifié en vue de recommander la création d'un comité professionnel des PAMs au sein de l'EACCE pour suivre de prés et contrôler les exportations de PAM, à l'instar des autres chaines de valeur agricoles marocaines (olives, fruits, etc.).

Composantes du projet : Le projet se propose de satisfaire les besoins du secteur des PAMs pour le soutien aux activités de Conservation de la Biodiversité et d'Atténuation de la Misère à travers un programme intégré constitué de trois composantes :

I. **Edification d'une capacité institutionnelle pour la conservation et l'exploitation durable des PAMs**

II. **Prise en considération de la biodiversité dans la transformation du marché**

III. **Services de la Chaîne de Valeur**

I. Edification d'une capacité institutionnelle pour la conservation et l'exploitation durable des PAMs

Toute tentative d'améliorer le flux de l'information et de la présentation d'un nouveau programme de certification dans le secteur des PAMs requiert une quantité considérable de capacités de la part de tous les intervenants. Le projet propose d'offrir des formations sur deux volets : Formation sur le service de la chaîne de valeurs et sur la certification de FairWild®.

Formation sur le service de la chaîne de valeurs : Les formations suivantes concerneront des représentants des associations locales, de l''INPAM, de HCEFLCD, du MAPM, du MEMEE, du Ministère de l'Intérieur (INDH), et du secteur privé :

a. Formations en communications/tutelle pour aider à établir des unités de communication efficaces/représentants dans tous les organismes participants, et à assurer la croissance du secteur par la coordination des efforts.
b. Formation en Analyse de la Chaîne de Valeurs pour rallier les intervenants et les investisseurs en vue de préparer les plans d'action qui amélioreront la compétitivité des PAMs en milieu naturel.
c. Formations en Développement Institutionnel pour les PME, PMI, prestataires de services sur la technologie appropriée, l'empaquetage, la labellisation,
d. Formations en Marketing pour mieux se préparer à créer et à garder les liens profitables du marché.

Formation en Certification de FairWild® : L'état d'avancement en matière de Certification de FairWild® dans les sites de démonstration sera partagé avec des institutions au niveau national afin que tous les intervenants des PAMs puissent tirer bénéfice de l'expérience acquise et participer à la dynamique nationale pour la conservation de la biodiversité et à l'atténuation de la pauvreté. Des intervenants au niveau national seront invités à participer à la série de formations et d'activités qui auront lieu dans les sites de démonstration. L'assistance technique personnalisée inclura :

a. Formation et conseil technique/Appui de l'édification de la capacité à l'équipe responsable du projet et aux partenaires (coopératives, associations, institutions du gouvernement, entreprises du secteur privé) en mettant en œuvre les conditions standard de FairWild®, tels que :
    i. évaluations des ressources et planification de la gestion
    ii. analyse de la situation
    iii. évaluations de l'état de conservation
    iv. évaluation des ressources appropriées et suivi des stratégies pour chaque espèce/endroit de cueillette

b. Formation et conseil technique/Appui de l'édification de la capacité pour identifier le scénario approprié d'exécution de la Norme de FairWild® pour chaque espèce et endroit de cueillette, y compris :
    i. Certification de FairWildd® utilisant le système d'estimation

ii. Gestion des ressources nationales et du site /conservation/pratiques en matière de production qui répondent aux critères écologiques de la norme FairWild® et contribuent à la stratégie nationale des PAMs du Maroc

iii. Adoption des directives de bonne pratique volontaire par les partenaires de l'industrie qui répondent aux critères de la norme de FairWild®

c. Appui technique et édification de la capacité pour concevoir et mettre en œuvre la certification de FairWild® pour les espèces choisies des PAMs là où cette approche s'avère appropriée et faisable, y compris :

i. Analyse du risque du marché et d'accès au marché

ii. Développement du marché

iii. Endroit de la cueillette et inventaire de la chaîne d'approvisionnement

d. Appui technique et soutien à l'édification de la capacité par la formation et l'accréditation du certificateur, pour créer un réseau des entités de certification locales qui pourraient augmenter le programme de certification au Maroc et également être recrutées par FairWild® Foundation pour des prestations de service certifiées dans toute la région et dans le monde entier.

Le conseil technique et la formation ont pour but de :

- Améliorer la capacité des représentants de HCEFLCD, des populations locales, et des intervenants nationaux pour analyser les chaines de valeur et élaborer des stratégies de suivi et ' d'évaluation des ressources appropriées pour chaque espèce/endroit de cueillette
- Améliorer le flux de l'information à travers des structures de communication, une capacité accrue des intervenants pour rester liés.
- Améliorer la capacité des dirigeants de la communauté locale pour évaluer les ressources, planifier la gestion, analyser la situation, et évaluer l'état de conservation.
- Établir la capacité des organismes de certification basées au Maroc d'établir la certification de FairWild® au Maroc et dans le monde.
- Mandater les institutions du gouvernement dans leur effort visant à favoriser la conservation de la biodiversité dans d'autres régions du Maroc.

L'unité sera chargée d'effectuer un inventaire de la base des ressources existantes des espèces ciblées au démarrage du projet (soutenue par GIS) et un inventaire similaire juste avant l'achèvement du projet pour déterminer l'évolution des espèces sur le terrain. L'analyse sera menée pendant la première année du projet ; INPAM fera partie des institutions collaboratrices.

II. Prise en considération de la biodiversité dans la transformation du marché

Lorsque les communications et les services du marché se sont améliorés aux niveaux national et local grâce à la composante des Services de la Chaine de Valeurs, le projet franchit des étapes importantes avec les partenaires institutionnels marocains, les intervenants du secteur privé et les communautés locales pour démontrer la Certification de FairWild® d'au moins deux espèces (romarin et thym) et jusqu'à cinq qui ont une importance écologique significative au Maroc. En démontrant la Certification de FairWild® dans les sites ciblés, le projet aidera les institutions du gouvernement en fournissant des mesures très spécifiques devant être prises pour assurer la gestion durable des forêts avec des PAMs. La question de savoir comment faire impliquer les populations locales dans la gestion de la forêt et accroitre leurs bénéfices, sera abordée par les éléments de FairTrade de FairWild.

La Certification de FairWild® pourrait ne pas être populaire de prime à bord pour les intervenants du secteur privé qui pourraient percevoir la Certification en tant que moyen utilisé par les leaders en PAMs internationaux pour bloquer l'accès au marché. Il est important de comprendre que les produits certifiés de FairWild® auront amélioré l'accès au marché dans les années à venir et que la certification permet aux Marocains de mieux préserver leurs forêts. En lançant cinq démonstrations pour FairWild® avec les plantes qui doivent encore être certifiées à l'échelle internationale, le projet entamera le processus de labellisation des espèces indigènes du Maroc au niveau international. A travers une collaboration étroite avec le HCEFLCD et autres ministères partenaires, les systèmes légaux et fonctionnels appropriés seront mis en place pour reproduire le modèle dans d'autres régions à travers le Maroc, si on le souhaite.

La FairWild® Foundation enverra ses experts pour accompagner les intervenants tout au long du processus de sorte que chacun apprenne de première main la façon de faire appliquer cette certification au Maroc et d'aider les Marocains à agir pour la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté. Les représentants de FairWild® visiteront le Maroc régulièrement pour procéder à des évaluations, à des consultations et faire des recommandations, à assurer des formations et prodiguer des conseils, à servir de mentors aux coopératives et associations, institutions du gouvernement et représentants du secteur privé pour leur apprendre les normes de FairWild®. Ils formeront également les entités de certification locales pour devenir des certificateurs capables de mener des certifications au Maroc et à travers le monde. Les sites choisis pour cette démonstration n'auront pas besoin de la certification de FairWild mais œuvreront plutôt avec elle, tout en étant encadrés par les représentants de certification de FairWild®.

L'INPAM, la faculté des sciences, le ministère de l'agriculture et les instituts de recherche participeront à la certification de FairWild® ainsi qu'au développement des normes spécifiques en analysant la matière de récolte choisie à partir des sites afin de contrôler et déterminer leur conformité aux conditions de qualités officielles (monographies pharmacopoeial) ou de (caractéristiques) commerce. En fournissant à des producteurs des documents de Certificats d'Analyse (C A) Indépendants prouvant que les matériaux sont conformes à la norme spécifique, l'effort de commercialiser les plantes deviendra plus aisé. Les activités vont, au sein de cette composante, se concentrer sur les plantes choisies dans les régions ciblées. Cependant, l'analyse de toutes les espèces de plantes en milieu sauvage marocain constituera une partie intégrante des services de la Chaine de Valeurs offerts dans la composante 3 ci-dessous. Alors que les groupes de producteurs à travers le pays manquent de ressources ou d'appareils disponibles pour vérifier eux-mêmes la qualité des matières récoltées et si elles sont vendables, cette façon de renforcer les liens tout au long de la chaine de valeurs engendrera partout des solutions avantageuses. En résumé, la composante de la biodiversité va:

• Effectuer une évaluation de la disponibilité de la biomasse, appliquant la cartographie géographique des chemotypes des espèces choisies.

• Préparer et diffuser des clips vidéos, de guides, et des manuels sur la « meilleure pratique en matière de wildcrafting », inspirés de l'ISSC-PAM, la Fondation FairWild, experts locaux,

• Fournir la culture in-situ pour la conservation des espèces menacées dans leur habitat normal ;

• Transférer la technologie appropriée aux groupes spécialisés au sujet de la certification de FairWild®, de la récolte durable et du marketing du produit,

• Démontrer la durabilité écologique, économique et sociale en mettant en œuvre la norme de FairWild® aux emplacements du projet visés pour la production, la commercialisation et l'exploitation d'au moins deux des espèces énumérées :

  - Anacyclus pyrethrum (Région du Moyen Atlas : Timahdit)
  - Origanum compactum (Région du Nord : Chefchaouen)
  - Origanum elongatum (Région du Nord: Chefchaouen)
  - Rosmarinus officinalis (Région de l'Oriental : Jerada, Tinsilt)
  - Thymus satureioides (Région du Haut Atlas: Marrakech et Régions)

• Pour les espèces non inclues dans la Norme FairWild®, les zones ciblées auront le choix d'avoir la démonstration des normes spécifiques basées sur un accord entre les utilisateurs des PAMs et le HCEFLCD.

• Une fois certifiées FairWild®, démontrer les espèces choisies qui assureront des prix de vente équitables, des prime sociales à la communauté des producteurs, et contribuer à établir des rapports de commerce à long terme avec les clients soucieux,

• Améliorer la capacité des intervenants dans les PAMs pour suivre de prés les impacts de la biodiversité et de vie des PAMs récoltées en milieu sauvage

• Améliorer le marketing par le lancement d'une labellisation marocaine des espèces PAMs indigènes.

III Services de la chaine de valeurs

Des efforts importants sont déployés par les divers intervenants travaillant sur la Chaine de Valeurs des PAMs pour sauvegarder l'environnement et aider les populations locales à bénéficier davantage des avantages économiques du secteur. Des entités du secteur privé sont entièrement engagées et de nombreuses institutions du gouvernement font de leur mieux en prodiguant des conseils à ceux qui investissent dans les PAMs en milieu sauvage. En outre, il existe de multiples projets financés par des donateurs qui tentent d'aider les institutions du gouvernement marocain et les organisations non gouvernementales dans leurs efforts visant à assurer un impact positif sur la croissance du secteur et l'amélioration des conditions de vie.

Alors qu'on enregistre beaucoup de succès à l'échelle individuelle dans différents efforts pilotes, ce n'est malheureusement pas le cas pour l'effort commun et le développement de partenariat, une nécessité pour l'impact à grande échelle et pour le renforcement de la chaine de valeurs. On entend souvent les intervenants dans les PAMs parler du besoin de coordination et de collaboration accrues. Alors qu'on constate, dans une certaine mesure, un niveau superficiel de partage d'informations, la véritable collaboration, qui appelle au partage de ressource et à la planification intégrée de travail, est absente. Quelques organismes ont signé plusieurs mémorandums d'entente (MOUs) mais la transformation de ces bonnes intentions en pratique semble toujours trainer. Il y a beaucoup de place pour la synergie. On prévoit que le projet contribue à cela à travers le développement d'une Unité de la chaine de valeurs (UCV). Cette unité sera chargée de fournir des services spontanés essentiels de la chaine de valeurs des PAMs pour tous les intervenants.

L'UCV assurera les communications, la vente, et les services de la chaine de valeur pour le secteur entier des PAMs par la mise en place d'un « guichet unique» pour l'information sur les PAMs cueillies en milieu sauvage où les intervenants, tous provenant des entités publiques et privées, peuvent trouver :

• Une Analyse de la chaine de valeurs des PAMs en milieu sauvage
• L'information sur le marché local et international, un flux de l'information amélioré au sujet des événements nationaux et internationaux des PAMs
• Bulletins du secteur, annonces du Site Web, et autres documents éducatifs
• Contrôle spécialisé amélioré pour la commercialisation et les exportations
• Un centre d'échange pour la documentation sur les PAMs au Maroc
• Assistance pour la préparation de la foire commerciale
• Informations sur des événements nationaux et internationaux sur les PAMs
• Base de données des intervenants dans les PAMs
• Liens avec les dirigeants du secteur privé nationaux et internationaux pour soutenir des PME
• Activités promotionnelles et éducatives pour le grand public

Le UCV organisera des campagnes de sensibilisation au profit du grand public et actions de recommandations ciblées, bâtira des liens entre les intervenants afin qu'une large partie de la population puisse se concentrer sur les liens étroits entre la gestion de la biodiversité, les chaînes de valeurs fonctionnelles et la pratique de la meilleure cueillette en milieu sauvage. Elle aidera à la création de partenariats stratégiques entre les institutions gouvernementales à l'intérieur et les représentants des médias à l'étranger. L'objectif de cette unité sera de générer et de diffuser des informations de manière à devenir le service indiqué chaque fois qu'on a besoin d'informations sur les plantes marocaines en milieu sauvage.

Le UCV œuvrera à l'échelle nationale et dans les régions ciblées pour veiller à ce que la croissance aux deux niveaux soit liée, l'information circule mieux dans toutes les directions, et pour que les possibilités de croissance du secteur soient optimisées. Il permettra de :

• Superviser l'analyser de la chaîne de valeurs des plantes en milieu sauvage en préparation à une meilleure commercialisation de grande valeur,
• Exposer et fournir l'accès aux nouveaux marchés,
• Créer un protocole de communication à travers un réseau d'acteurs plus enclins à partager les informations et collaborer sur des questions.
• Améliorer la capacité des institutions à coordonner leurs activités plus facilement à travers les structures de communication établie,
• Aider à l'activation de la Stratégie nationale pour le PAM à travers l'intégration de parties prenantes,
• Sensibiliser davantage les intervenants et le grand public sur l'importance de PAM en milieu sauvage dans la croissance économique marocaine.
• Parrainer la création d'un comité d'intervenants de PAM en vue d'établir et réglementer les normes d'étiquetage et d'exportation de PAM en milieu sauvage
• Intégrer davantage les PAM en milieu sauvage dans la croissance économique, notamment le développement industriel du secteur pharmaceutique et biochimique (antioxydants et autres produits secondaires des plantes).

Des avantages environnementaux sur le plan global: En aidant le Maroc à obtenir la certification FairWild ® récemment établie, avec plusieurs espèces végétales, le projet « Intégration de la Biodiversité dans les Chaînes de Valeur des Plantes Aromatiques et Médicinales au Maroc» permettra de démontrer à l'ensemble de la communauté la façon dont les moyens de subsistance peuvent être améliorés autour des chaînes de valeur des PAMs tout en respectant la biodiversité. Grâce à cette démonstration, les plantes d'importance primordiale menacées seront conservées et intégrées dans l'économie marocaine. Le HCEFLCD, en coordination avec d'autres partenaires institutionnels, établira un modèle qui peut être appliqué à la gestion des ressources dans les forêts nationales et les grands pâturages dans tout le pays et utilisés pour protéger jusqu'à 400 espèces endémiques des PAMs, telle que l' Anacyclus pyrèthrum, qui est actuellement gravement menacée d'extinction. Le projet permettra d'instaurer des processus améliorés de gestion et de récolte des espèces telles que le Romarinus officialis , Thymus satureioides, Origanum elogatum, et Origanum compactum et, ce faisant, soutiendra la gestion durable des écosystèmes liés à ces espèces pour les générations à venir. Bien qu'aucune de ces espèces ne figure sur la liste rouge de l'UICN, elles sont conservées et identifiées par le projet pour leur (i) valeur sur le marché et la prépondérance des espèces sauvages récoltées; (ii) leur rôle comme espèces clés au sein de l'écosystème dans lequel elles évoluent (iii) la possibilité d'appliquer des régimes de certification tel que FairWild qui nécessitent une gestion appropriée de l'écosystème dans son ensemble par opposition aux autres systèmes de certification qui répondent strictement aux installations concernées; (iv) leur association avec des pratiques culturelles et la connaissance traditionnelle des communautés autochtones clés au Maroc. Beaucoup de ces espèces sont présentes dans les forêts de type méditerranéen, qui font partie des écorégions de la WWF Global 200, et leur conservation et utilisation durable devrait avoir un effet d'entraînement sur la gestion et la

conservation des zones forestières. Enfin, le Maroc est l'un des pays de la région avec la plus grande couverture des points chauds Méditerranéens de la CI et les emplacements choisis par le projet sont (i) les régions les plus vierges où la conservation préventive sera plus efficace, (ii) les régions menacées et dégradées où l'utilisation durable des plantes médicinales permettrait la régénération des écosystèmes où ils se produisent. Enfin, grâce à l'élaboration des plans de conservation de la biodiversité dans les sites cibles, il est prévu que les multiples exploitations de ces paysages - tels que le pâturage, la récolte, la sylviculture, l'agriculture – soient soumis à un équilibre écologique qui permet la prestation à long terme de ces services.

B. DECRIRE LA COHERENCE DU PROJET AVEC LES PRIORITES/ PLANS NATIONAUX ET/OU REGIONAUX:

Après la ratification de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le 21 août 1995, le Maroc a achevé une étude nationale sur la biodiversité en 1997. L'étude a présenté un inventaire assez exhaustif de la flore nationale et de la faune, qui a servi de base à la stratégie et du Plan d'Action National pour la Conservation et l'Exploitation Durable de la Diversité Biologique (NBSAP) en 1999. Le NBSAP considère la conservation et l'utilisation durable des plantes aromatiques et médicinales et leurs habitats, comme un objectif prioritaire national pour le développement durable.

En 2002, le gouvernement du Maroc a créé l'Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques (INPMA) en tant qu'organe de coordination au niveau national pour promouvoir la Recherche et l'effort de développement relatifs aux PAMs. La mission de l'INPMA a également porté sur l'organisation d'ateliers et de séminaires, la promotion de l'utilisation de PAMs dans les différents secteurs socio-économiques, notamment à travers des projets de pépinière, le développement de zones pilotes de production de PAMs dans le cadre des petites et moyennes entreprises et industries et, enfin, l'établissement de partenariats et d'accords de coopération entre les différents intervenants. Depuis 2005, l'INPMA a investi un budget d'environ 674,000 dollars US et créé 71 postes de Recherche au sein du secteur de PAM.

En Décembre 2006, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte contre la désertification a pris la responsabilité de mener une expérience sur l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour les PAMs au Maroc. La stratégie nationale comporte un plan d'action portant sur 5 composantes stratégiques, (1) Rendement des ressources de PAMs, (2) commercialisation et marketing, (3) recherche, formation, campagne d'information et de sensibilisation, (4) Financement et mesures incitatives, et (5) un soutien législatif et réglementaire.

La Stratégie Nationale pour les PAMs a été adoptée par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) en Juillet 2008. Les activités du projet seront basées sur la stratégie nationale en vue d'assurer la direction stratégique et une coopération à grande échelle, et aborder particulièrement les éléments suivants:

- IV.2.5.2.Développement de la population locale
- IV.2.5.3. Gestion durable des ressources naturelles et Conservation de l'Environnement

Avoir une stratégie nationale qui réunit les bonnes intentions de nombreux intervenants dans le secteur des PAM sur papier est différent que de mettre en œuvre une stratégie et encourager les actions concrètes qui démontrent à quel point les intentions peuvent devenir des actes novateurs. Ce projet offre, étape par étape, les actions visant à unir tout les acteurs le long de la chaîne de valeurs des PAMs afin de réaliser des progrès dans l'amélioration de la gestion des ressources artisanales des PAMs marocaines tout en favorisant les moyens d'existence durable autour d'activités génératrices de revenus des PAMs.

En outre, le Maroc a élaboré divers plans, stratégies et programmes portant sur l'aménagement du territoire, le développement rural, la gestion des ressources naturelles, et, plus récemment, le développement humain. Certains de ces plans, stratégies et programmes sont manifestement sectoriels. D'autres sont transversaux dans leur portée et visent à consolider le développement durable en s'attaquant à la

réduction de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. Voici certaines des stratégies et des programmes qui sont directement liés au projet actuel:

La Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et du développement durable et son Plan d'action national, qui visent à intégrer le souci de protection de l'environnement au niveau des différents secteurs socio-économiques;

Les stratégies de développement agricole et rural portant sur la promotion des initiatives locales, en adoptant une approche intégrée, la participation et la responsabilisation des communautés rurales dans les projets de développement, l'établissement de partenariats locaux, le développement des opportunités d'emploi agricoles ruraux ou non agricoles, l'élaboration de mesures incitatives de financement du développement local , l'augmentation de la productivité, la compétitivité et les compétences des populations locales et les professionnels et la réduction de la pauvreté par la promotion de la diversification des activités et sources de revenus tout en protégeant l'environnement;

Le projet assurera la coordination avec les Plans de Développement Economique et Social (PDES), qui sont le principal outil utilisé pour la planification locale. Ils sont établis chaque année par le Conseil communal et transmis aux entités provinciales pour l'allocation budgétaire. Le projet soutiendra les PDES dans la mise en œuvre des processus fondés sur la consultation avec les populations locales pour déterminer et organiser les besoins locaux tout en prenant en considération la composante environnementale.

Le projet s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'UNDAF et du CCA entre le PNUD et le Gouvernement du Maroc (2007-2011), notamment à travers le renforcement du cadre juridique, politique et un cadre institutionnel pour la protection de l'environnement, en harmonie avec les instruments internationaux.

C. DECRIRE LA COHERENCE DU PROJET AVEC LES DIRECTIVES GEF STRATEGIES ET LES PROGRAMMES STRATEGIQUES:

Le projet a été élaboré en conformité avec la nouvelle Stratégie de la Biodiversité de FEM (FEM/C.31/10 approuvé lors de la réunion du Conseil en Juin 2007). Le projet contribuera au Programme stratégique 5 « Promotion de Marchés pour les Produits et Services de Biodiversité » conformément à l'Objectif Stratégique 2 qui met l'accent sur l'« Intégration de la Biodiversité dans les Paysages de Production / Marines et Secteurs ». Les activités du projet seront compatibles avec le marché de l'intégration de la typologie, créant des mesures incitatives et influençant activement le secteur de production des PAMs et le développement du marché. Les mesures incitatives du marché pour l'amélioration des pratiques environnementales et sociales seront encouragées.

D. JUSTIFIER LE TYPE DE SOUTIEN FINANCIER ACCORDE AVEC LES RESSOURCES FEM.

En accordant un soutien financier à ce projet, le FEM ralliera de manière efficace tous les intervenants importants dans les PAMs au Maroc autour de la Stratégie Nationale pour les PAMs récemment annoncée afin de créer le premier grand mouvement de collaboration dans le secteur pour préserver la biodiversité tout en améliorant les moyens de subsistance. La nouvelle Stratégie Nationale regorge d'idées visionnaires de ce qui doit être fait dans le secteur, et ce projet sera le premier à démontrer la façon de traduire cette stratégie en réalité avec des mesures et des actions concrètes auxquelles chacun peut participer. Conséquemment à la contribution du FEM à cet effort, neuf (9) institutions locales et plusieurs organismes bilatéraux seront en mesure de mettre en commun leurs ressources et démontrer comment les actions de collaboration dans la gestion des ressources naturelles peuvent aboutir à un impact à grande échelle. Ce projet se propose de multiplier par trois le montant de la contribution de FEM, faisant de l'investissement du FEM un catalyseur nécessaire pour la transformation du sous-secteur des PAMs. Les ressources du FEM sont demandées à titre de financement des subventions pour l'assistance technique et des activités de fondation.

E. SOULIGNER LA COORDINATION AVEC D'AUTRES INITIATIVES CONNEXES:

Le secteur des PAMs a subi un nombre important d'interventions réparties entre les régions, les produits, les acteurs et les organisations. Parmi ceux-ci figurent des initiatives qui sont en cours et les projets qui ont pris fin. Tous deux offrent des options pour une collaboration, ou le cas échéant, une source d'informations et d'expériences utiles.

Le projet fonctionnera en étroite collaboration avec d'autres projets du FEM dans la région qui travaillent sur la transformation du marché des PAMs, à savoir le projet du Liban « Intégration de la gestion de la biodiversité dans les processus de production des PAMs » et le projet en Egypte « Conservation et exploitation durable des plantes médicinales dans des écosystèmes arides et semi-arides». Le projet permettra d'établir des liens avec le projet PNUD/FEM «Transhumance pour la Conservation de la Biodiversité sur le Flanc sud du Haut Atlas », qui vise à conserver de manière globale la biodiversité grâce à des programmes de gestion adaptés intégrant la gestion des parcours pastoraux à la biodiversité, et bénéficiera du projet PNUD-FEM « Restaurer les fonctions environnementales, l'intégrité écologique et services socio-économique des paysages forestiers dans le Moyen Atlas» pour l'octroi d'une gestion participative des ressources forestières par les populations locales. En vertu du cadre MENARID récemment présenté, le projet IFAD/ONUDI axé sur les hauts plateaux du Maroc oriental comprend des considérations liées au développement du marché pour les produits naturels ; une étroite coordination sera recherchée au cours de l'exécution du projet de sorte que (i) les stratégies de développement du marché proposée par les deux projets concordent et (ii) les sites cibles du projet, ne se chevauchent pas ou, le cas échéant, les deux projets comportent des mesures spécifiques pour une mise en œuvre synergique au niveau local.

En termes d'initiatives non FEM, le projet collaborera avec le projet the International Standard for Sustainable Wild Collection of Medicinal and Aromatic Plants (ISSC-MAP) pour soutenir et promouvoir la cueillette sauvage durable. Le PNUD a déjà établi des relations avec l'équipe du Secrétariat de l'ISSC-PAM, en Allemagne, pour discuter d'une application du test de la norme de cueillette de PAMs au Maroc. Le projet s'appuiera également sur les activités de l'USAID dans le renforcement des capacités des communautés locales et des coopératives afin d'améliorer les moyens de subsistance en milieu rural et soutenir des interventions qui visent à promouvoir un développement équitable et la responsabilisation des communautés rurales.

AP3 et AAI - Projets de l'USAID (2004-2009)

Ce projet a eu le mérite de créer une dynamique dans le secteur qui a finalement abouti à l'élaboration d'une stratégie nationale des PAMs en consultation avec toutes les parties prenantes. En outre, une quantité importante du travail a été consacrée à la promotion des organisations professionnelles (deux associations créées avec le soutien de projets - SOPAMAM & APAMPAM) et dans le domaine de l'information et des communications (missions B to B avec des clients américains, bulletin bimensuel, site web, des ateliers, des séminaires, magazines, réseaux e-mail ...) et dans la certification biologique, en vertu de laquelle plus de 20 sites de PAMs ont été certifiés. Enfin, un soutien au suivi a également été accordé, par le Programme AAI / USAID (Agriculture et Agroalimentaire Intégrée), qui a fonctionné dans la région orientale et en particulier à Jerada et Talsint, au développement de la chaîne de valeurs Rosemary. AAI / USAID ont également fourni du matériel, la formation, des guides des meilleures pratiques, et un soutien à la commercialisation.

La synergie avec le projet actuel: l'USAID a financé à la fois AP3 et l'AAI. D'après les discussions préliminaires, l'USAID pourrait être intéressée à soutenir ce projet précisément dans la région de l'Est (Oriental) où des travaux du projet initial ont déjà été réalisés. Tirant profit des meilleures pratiques, des modules de formation et de l'approche proposée seront bénéfiques pour le projet proposé.

Projet INRA-USDA-ARS-ICARDA(2006-2009)

L'objectif du projet était de soutenir la conservation, la gestion et l'exploitation durable des plantes médicinales au Maroc tout en assurant efficacement la protection in situ des habitats et écosystèmes menacés. Les principales réalisations sont: la cueillette et la conservation de plus de 200 espèces, l'identification de plusieurs sites de conservation in situ et la création de 2 sites in-situ expérimentaux. Figuraient également: les initiatives visant à domestiquer le thym et l'origan, la caractérisation chimique des espèces sélectionnées, et la multiplication de semences d'espèces sélectionnées. Le projet ne se concentre pas sur les espèces en milieu sauvage.

Projet de Gestion Intégrée des Forêts du Moyen Atlas (GIFMA)(2007-2012)

Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) est l'organisme d'exécution avec des cofinancements du FEM/ PNUD et l'Agence de Développement Social (ADS). Le projet vise à développer des modèles de gestion participative avec les acteurs locaux sur les écosystèmes forestiers dans 2 municipalités pilotes: la province de Khenifra et la province de Boulmane Skoura. Boulmane Skoura est caractérisée par une abondance du romarin et l'existence de 2 coopératives avec des contrats actifs (par appels d'offres publics) pour la cueillette du romarin dans les parcours. Le projet a lancé une consultation en vue d'identifier le potentiel des activités génératrices de revenu viable de la forêt. L'objectif est d'accorder un appui aux chaînes de valeurs qui ont le plus grand potentiel de développement.

Synergie avec le projet: si les sites pilotes du projet coïncident avec les sites du projet GIFMA, le travail sera mené en étroite collaboration avec l'équipe du projet sur les plans économique, social et écologique.

Programme Régional de Récupération des PAMs dans la région de Meknès Tafilalt

Projet parrainé par l'ADS en partenariat avec le Conseil Régional de Meknès Tafilalt, HCEFLCD et la région Centre (France). Le budget total est de 9 millions de DH et son objectif est d'améliorer les revenus des organisations de petite communauté. Le projet est connu pour son programme réussi de développement du sous-secteur de l'arganier. Aujourd'hui, il tire profit de cette expérience pour les nouveaux sous-projets sectoriels tels que ceux des PAMs et du Safran de Taliouine.

Synergie avec le projet: Si les sites pilotes choisis sont situés dans la région de Meknès Tafilalt, il sera utile de coordonner avec l'ADS, qui pourrait collaborer pour accompagner les acteurs impliqués dans les PAMs.

Programme Oasis Sud (POS)

Le projet, mené par l'Agence pour la promotion économique et sociale et le développement des provinces du sud du Royaume du Maroc (APDESPS), vise à créer une dynamique locale de développement intégré des oasis dans le Sud d'une manière participative, en respectant l'environnement et le patrimoine culturel de la région. Le Sud est doté d'une gamme de PAMs spontanées et d'un nombre important d'organisations professionnelles, coopératives et associations qui cherchent à élargir et développer leurs activités. Adopter une approche de la conservation de la biodiversité par la promotion des chaînes de valeur PAMs est un atout pour les deux projets.

Synergie avec le projet: organisation d'activités conjointes, échange d'expériences, de formation et de partage des connaissances.

Projet PANLCD/GTZ

Ce projet, "Appui à la mise en place d'une stratégie participative de gestion des ressources naturelles dans la zone du Haouz et du Parc National du Toubkal» a été mis en œuvre en association avec le Centre de Développement de la Région de Tensift (CDRT) et le «projet de Conservation de la nature et contre la désertification (PRONALCD/GTZ).

Agence de développement de l'Oriental

Officiellement créée en 2006, la mission de l'Agence de l'Oriental (Agence de développement de l'Oriental) est d'accorder le soutien et l'assistance aux parties prenantes nationales et locales pour la mise en œuvre des programmes de développement dans la région orientale du Royaume. Un an plus tard, l'Agence a signé un protocole d'accord avec le PNUD pour mettre en œuvre un programme intégré de développement régional (Programme Délio), qui a combiné plusieurs projets de développement humain:

• Valeur ajoutée aux systèmes de production locaux et renforcement des compétences locales;
• Octroi d'un encadrement aux demandeurs de projets générateurs de revenus (AGR et AGE);
• Soutien aux initiatives privées des projets sociaux et économiques à fort potentiel dans (tourisme, agro-industrie, artisanat, commerce, etc);
• Renforcement des capacités.

Il convient de noter que la conservation de la biodiversité et la modernisation du secteur de PAM figurent parmi les priorités de l'Agence. Dans ce contexte, elle a signé en 2006 un accord avec le HCEFLCD. L'Agence, avait alors mobilisé un budget de 5,5 millions de DH pour soutenir et équiper deux coopératives de romarin, une à Talsint (coopérative Ofouk) et l'autre à Dabdou (Belkacem Cooperative). L'Agence a également lancé un partenariat avec l'ONUDI pour promouvoir et soutenir la création de GIE dans le secteur de l'huile d'olive.

Synergie avec le projet: L'agence accompagne actuellement les deux coopératives qui se concentrent sur le Romarin. Une collaboration étroite est très possible pour mettre en place la certification Fair Wild et établir un GIE MPA dans la région de l'Oriental

Agence du Nord (Agence de développement du nord)

L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des municipalités et provinces du nord du Royaume (APDN) est une institution publique créée en vertu de la loi de Juin 1996 et placée « sous la tutelle » du Premier ministre. C'est un outil du gouvernement en place pour assurer le développement et la modernisation du nord du Maroc et jouer le rôle de coordinateur inter-institutionnel et de facilitateur de l'intervention de l'agence

En ce qui concerne la biodiversité, l'APDN a signé en Février 2009 un accord cadre visant à renforcer et à améliorer le développement de projets dans les zones côtières de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM). Il s'étale sur une période de trois ans et dispose de près de 157 millions de DH. Il œuvre en partenariat avec la Fondation Mohamed VI pour l'Environnement, le HCEFLCD, la Direction Générale des Collectivités Locales, l'Agence TangerMéd, l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc. Dans ce cadre, l'APDN mettra l'accent sur la valeur ajoutée à l'exploitation de PAM. Pour ce faire, elle envisage une étude sur le potentiel de PAM et les possibilités de créer et de renforcer les coopératives PAM.

Synergie avec le projet: La région nord a été identifiée par le projet comme une zone de démonstration. Il

existe des possibilités de travailler avec l'APDN y compris en ajoutant la valeur aux PAM de la région. Des possibilités de cofinancement avec l'APDN existent également.

Crédit Agricole et Projet INPAM (2006-2010)

Culture de PAMs d'intérêt économique, mise en place d'un fonds destiné à soutenir les acteurs de PAMs, renforcement des associations de producteurs, élaboration des fiches techniques pour la domestication de PAMs, promotion de la vente de PAMs, facilitation des liens commerciaux entre les producteurs et les transformateurs, préparation de manuels de bonnes pratiques couvrant la cueillette en milieu sauvage, conditionnement et transformation.

GIF RIF 1 et 2

Projet de coopération espagnole (COPCA) et INPAM dans la région de Taounate (2006-2007). L'objectif du programme était de renforcer les capacités, de mettre en place et cultiver des parcelles de PAMs, des unités expérimentales de PAMs à Outzagh (Taounate), renforcer les associations de producteurs, élaborer des fiches techniques sur les PAMs spontanées, ajouter de la valeur à l'origan, le thym et le myrte.

Projet OMS-INPAM(2001-2004)

Utilisations traditionnelles et connaissances ancestrales de PAMs et conservation du patrimoine culturel de PAMs.

Projet INDH-INPAM(2006-2008)

Culture de PAMs à valeur économique, comme GIF RIF, mise en place d'unités expérimentales de PAMs à Outzagh (Taounate) et promotion de la vente de PAMs et facilitation des liens commerciaux entre les producteurs et les transformateurs.

Transhumance& Projet de Biodiversité (CBTHA)

Projet lancé en 2001 dans la région de Ouarzazate. Il se concentre sur les écosystèmes liés à la transhumance. Le projet opère dans une approche pleinement participative. Le sous-secteur de PAMs a été identifié parmi les sous-secteurs les plus prometteurs dans la région. Dans ce contexte, CBTHA a parrainé des études sur les inventaires de la biodiversité participative, un inventaire des principaux sites de la biodiversité, et une étude de commercialisation des produits de PAMs de la région.

Synergie avec le projet: Le projet a acquis une grande expérience sur l'approche participative à la conservation de la biodiversité, et s'avère donc important à utiliser par le projet pour une mise en œuvre réussie. Envisager l'échange de visites pour les participants des sites de démonstration initiaux. Le projet a également acquis une expertise en matière de mise en œuvre de l'adaptation du financement du PNUD/FEM et constituera une source d'apprentissage et d'échange sur une telle question.

Lien vers le secteur privé

Un certain nombre de partenaires potentiels dans le secteur privé ont été sollicités pour travailler sur les efforts de certification FairWild liés à ce projet. Les représentants de la Fondation FairWild ont convenu d'aider l'équipe du projet à établir des contacts avec d'autres organisations internationales. L'évaluation de la demande pour les espèces qui sont ciblées, et la création des liens avec le marché dès le départ,

constitueront une approche qui stimule la prise de décision du projet à tout moment.

Société AZBANE

La société marocaine importe 100% de ses huiles essentielles et les saveurs de pays étrangers, qui, selon son directeur technique offre une qualité constante, une régularité et une disponibilité des matières premières. Le prix des matières premières n'est pas aussi important que la qualité constante. AZBANE envisage d'entrer en contact directement avec les producteurs et les transformateurs grâce à des contrats d'approvisionnement, mais en vertu de strictes spécifications de contrôle de qualité.

Les Arômes du Maroc

L'entreprise appartient au groupe des « Domaines Agricoles», un leader national en matière de production agricole. Ce groupe est particulièrement intéressé par les produits locaux et a mis en œuvre une stratégie de développement de produits pour lancer une gamme de produits régionaux cosmétiques (ex: huile d'argane), un site de sa production de légumes bio à Dakhla, et ouvrir des magasins qui mettent l'accent sur produits régionaux marocains. L'entreprise pourrait être intéressée par ce projet pour créer une synergie et un lien direct avec des coopératives en amont engagées dans une certification comme FairWild, respectueuse des écosystèmes.

NATUREX Maroc

C'est une filiale de la multinationale NATUREX[3], un leader mondial dans les produits naturels. NATUREX est consciente de l'impact des problèmes mondiaux sur leur ligne de produits et des préoccupations pour l'environnement en particulier. Elle est peut-être plus attentive aux dimensions de conservation et d'approvisionnement en produits en milieu sauvage que d'autres domaines du secteur privé.

Liens vers les intervenants locaux

La cartographie du secteur de PAM a mis en évidence les acteurs suivants qui opèrent dans la chaîne, et présents dans l'ordre allant de l'amont vers l'aval :

- ¬ **Cueilleurs:** généralement des hommes et des femmes des zones en milieu sauvage;
- ¬ **Intermédiaires**: les individus qui connaissent les régions de cueillettes et disposant souvent d'un capital de base. Ils travaillent généralement au nom des unités industrielles;
- ¬ **Coopératives et associations de PAM**: nouveau mode d'organisation de coopératives qui a été récemment initié avec le soutien de HCEF leur accordant la priorité dans l'attribution des lieux de cueillette. Les coopératives effectuent la transformation primaire des matières premières avec le matériel et les moyens à leur disposition. Ceux qui ont bénéficié de l'appui des donateurs en sont venus à acquérir les techniques et équipements de traitement de pointe (voir l'annexe 9 pour une liste des coopératives PAMs considérées comme des partenaires potentiels);
- ¬ **Herboristes**: sont généralement de petites entreprises ou des particuliers opérant dans la phytothérapie, les épices fines et les huiles essentielles. Ils achètent les produits à des intermédiaires

---

[3] Naturex spécialisée dans la production et la commercialisation des extraits végétatifs naturels seulement.

Leur opération est divisée en 3 branches:

- Nutraceutiques industriels (61%) qui consistent en suppléments nutritionnels vendus sous forme de pilules, gels et poudres;
- aromatique and agroalimentaire (33%); extraits aromatiques, colorants et antioxydants
- Cosmétiques Industriels (1%)

Le groupe possède trois sites de production: France, Maroc et USA et récemment Italie. Les ventes sont de 10% en France, 68 % en Amérique du Nord, 3% en Asie/Océanie and autres, 2%

ou directement sur le marché (petite quantité) et vendent leurs produits sur le marché local. ¬ **Industriels**: les entreprises privées appartenant soit à des investisseurs marocains ou à des filiales marocaines de sociétés étrangères. Les industriels achètent leur matériel soit à travers des intermédiaires, les coopératives et associations, soit directement auprès des producteurs de cultures en milieu sauvage et de PAMs. Le niveau technique et technologique de ces différentes entreprises dépend de la taille des investissements. La grande majorité exporte sa production industrielle. ¬ **Laboratoires**: le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dispose de 20 laboratoires de recherche disponibles sur tout le Maroc qui peuvent mener des opérations de conformité de la qualité des produits PAMs et de configuration de produits chimiques. D'autres laboratoires se spécialisent dans la formulation et la transformation de produits provenant de fabricants pour produire des produits finis destinés aux biens de consommation (cosmétiques, médicaments, produits de parfumerie, additifs alimentaires ...). Ces laboratoires sont basés dans les pays développés (USA, Europe ...). Un seul laboratoire existe au Maroc exploité par la compagnie AZBANE, qui produit des produits cosmétiques, parfums et produits d'hygiène. À ce jour, cette compagnie importe toutes ses huiles essentielles et ses besoins en saveurs de l'étranger.

F. DISCUTER DE LA VALEUR AJOUTEE DE LA PARTICIPATION DE FEM DANS LE PROJET DEMONTREE A TRAVERS LE RAISONNEMENT INCREMENTAL:

Sans cette intervention du PNUD-FEM, la prise de conscience de la nécessité pour la conservation des PAMs restera faible, la surexploitation et les pratiques de récolte destructives continueront d'exister, les informations nécessaires sur lesquelles doivent se baser les mesures de conservation resteront médiocres, les capacités techniques et institutionnelles pour les activités de conservation et les ressources engagées pour l'application des réglementations environnementales resteront insuffisantes, et les incitations économiques nécessaires pour encourager des changements dans le comportement humain resteront exclues. En conséquence, globalement les PAMs significatives continueront d'être surexploitées et les techniques de cueillette impropre continueront d'être appliquées.

Le financement du FEM intervient à un moment opportun lorsque la stratégie nationale des PAMs a été conçue par un processus consultatif lourd, mais la diversité des partenaires et la complexité de ce secteur n'ont encouragé aucune institution à commencer à travailler pour la mise en œuvre. C'est pour cette principale raison que le timing du financement du FEM et de sa disponibilité jouent un rôle essentiel dans l'initiation de mise en œuvre de la stratégie des PAMs et en particulier de son cadre politique, et éléments de régulation institutionnels,. Sans le financement de FEM, il y aurait encore des interventions isolées et déconnectées les unes des autres, étant donné que peu de partenaires bilatéraux ont la capacité ou le désir de jouer le rôle qui convient pour traiter la mise sur pied institutionnelle et structurelle complexe du secteur.

Un certain nombre de risques ont été identifiés à l'étape PIF, qui ont été davantage analysés et évalués durant la préparation et l'évaluation du projet.

Risque identifié à PIF	Etat du risque

La transformation de l'industrie des PAMs en moyen de maintien de l'état de conservation des espèces des PAMs importantes constitue une approche nouvelle et audacieuse. Il existe une incertitude quant à savoir si les produits PAMs à valeur ajoutée peuvent créer des mesures incitatives suffisantes pour provoquer le changement de comportement souhaité au sein de l'industrie et établir les mécanismes de mise en œuvre nécessaires pour « évincer » les participants à l'industrie non respectueux. Cependant, si elle réussit, l'approche promet d'être la plus rentable, la plus soutenue et la plus susceptible à réaliser les changements comportementaux à long terme souhaités.	Ce risque demeure viable et constitue un défi au projet et au secteur des PAMs tout entier. Cependant, la conception a pris en compte ce risque et mis l'accent sur les communications, la formation et les aspects de changement des comportements pour minimiser les impacts de ce risque. Tout en demeurant un problème à surveiller de prés, ce risque n'est pas nécessairement un risque très élevé menaçant la viabilité du projet.
Une implication insuffisante des communautés locales dans le projet pourrait constituer un risque sérieux. Les communautés locales sont responsables de leurs plans économiques et de développement social respectifs qui ont besoin d'intégrer le secteur des PAMs en tant qu'opportunité pour améliorer les conditions de vie au niveau local. Cependant, les avantages au niveau local (diversification des revenus et opportunités d'emploi) développés par le projet devraient atténuer ce risque.	Durant la préparation du projet, le choix des sites a été effectué de manière à retenir les sites ou les communautés locales ont exprimé une conviction et une dynamique à s'impliquer dans ce projet, au delà de l'intérêt des dividendes économiques perçues du projet. Ce risque n'est plus classé en tant que tel et est relégué au niveau d'un problème.
Le risque du à marché constitue un élément important de l'ensemble du risque auquel fait face le projet. Par exemple, des changements importants dans les prix des marchés pour les produits à l'exportation des PAMs auraient un impact négatif sur les valeurs de conservation des PAMs. En outre, les producteurs et les cueilleurs ont besoin de subir une formation professionnelle pour renforcer les capacités afin d'aborder la concurrence de haut niveau sur le marché international et le niveau de régulation des prix au niveau du marché local et national. Un des facteurs du risque du marché est le prix des produits certifiés qui seront beaucoup plus élevés que les produits non certifiés. Le projet prendra en compte ce risque et renforcera les capacités en matière de marketing et de commercialisation stratégiques.	L'élément du risque du marché demeure important dans le projet, en particulier en raison de la volatilité des prix identifiés durant la phase de préparation du projet. Un élément du projet aborde à présent les liens entre l'offre/demande prévisible et régulière combinés avec l'établissement de la norme et la certification pour garantir l'accès aux marchés à une gamme de prix fiables. Le risque du marché demeure un élément intrinsèque du projet et sera suivi de prés tout au long de sa vie et en particulier en termes de l'impact du projet en minimisant le type de réactions enclenchées par les fluctuations du marché.
Un autre risque majeur est l'organisation du secteur. En effet, comme c'est le cas aujourd'hui et comme cela a été mentionné auparavant, il ya trop d'acteurs dans le secteur des PAMs. Il est nécessaire de créer des groupes d'intérêt, et plus encore, des micros et petites entreprises (MPE) qui feront partie d'une des associations professionnelles des PAMs fondées au cours des 3 dernières années. Une formation solide sera mise en œuvre en termes de techniques de récolte durable pour ces entreprises.	Ce risque constitue l'un des problèmes centraux devant être traités par l'approche du projet. Cependant, reconnaissant que le marché et le secteur sont très dynamiques et pas encore organisés, il est prévu que le projet n'aura pas la main sur les entreprises existantes mais soutiendra le gouvernement du Maroc à réaliser une transparence totale du secteur d'ici la fin du projet.

Gestion des risques

Avec les objectifs stratégiques du projet d'intégrer la biodiversité dans les chaînes de valeurs du sous-secteur de PAMs et d'améliorer les conditions de vie, toutes les variables du risque qui pourraient affecter négativement les résultats du projet sont prises en compte ci-dessous. Au cas où elles sont liées à l'environnement du projet, de telles variables pourraient être de nature sociale, écologique et économique ou liées au marché. Celles qui sont distinctes de l'ingénierie du projet pourraient être liées à la conception du projet, à l'exécution et à l'effet des actions ou décisions relatives au site et aux sélections végétales. Le nombre de risques peut être significatif. Ceux qui suivent sont ceux considérés comme les plus susceptibles de se concrétiser au cours de l'exécution du projet, ils seront suivis et réévalués sur une base semestrielle (selon la procédure PNUD) afin de permettre l'alerte précoce et l'action.

Risque social

Les risques sociaux qui pourraient surgir dans le cadre du projet sont les suivants:

• Le manque d'intérêt de la population à l'égard du changement technologique. Cela est possible car la population cible pourrait préférer garder les pratiques traditionnelles plutôt que d'en adopter de nouvelles;

• la perception négative de la population cible à l'égard du coût financier de la certification, ce qui pourrait conduire à rejeter émotionnellement les actions proposées.

Les risques sociaux peuvent être réduits en adoptant une approche participative de mise en œuvre qui mobilise les bénéficiaires pour prendre part à la planification et la mise en œuvre des actions. Adopter une telle approche doit mettre l'accent sur les gains attendus grâce à la nouvelle technologie et fournir une preuve de revenus accrus.

Risque Economique

Les risques économiques auxquels pourrait faire face le secteur des PAMs marocain dans une vision de développement durable prenant en compte la conservation des écosystèmes existants sont:

a. Risque de **matières premières limitées** en raison d'une cueillette excessive par la cueillette en milieu sauvage et des pillages, et le risque de **migration de la cueillette en milieu sauvage vers la culture**. Cela se justifie par:

   - De mauvaises conditions climatiques peu favorables aux régions (sécheresse ou pluies excessives, vents sahariens intenses/ en-dessous de températures congélantes) affectent la disponibilité des produits et la régularité de l'approvisionnement des marchés
   - des produits spécifiques PAMs au Maroc ne sont pas actuellement protégés contre leur culture par d'autres pays ou des sociétés multinationales;
   - La croissance du sous-secteur des PAMs cultivées pourrait créer un phénomène de cannibalisme économique vis-à-vis la cueillette en milieu sauvage si la concurrence n'est pas bien gérée.

b. Risque de perte des marchés traditionnels: les marchés de la demande peuvent se tourner vers d'autres zones de production, le secteur s'est positionné comme fournisseur de matières premières non transformées, et souffre de volumes d'approvisionnements irréguliers et faibles. La base pour cela c'est :

   - L'émergence de nouveaux concurrents internationaux (Europe de l'Est, Turquie, Amérique du Sud, Chine, Inde, Afrique centrale, ...);
   - Les prix mondiaux sont instables et il existe des contraintes de marketing, il est difficile d'atteindre et de réussir sur les marchés étrangers;

- L'utilisation croissante de produits chimiques et des pesticides peut affecter la qualité du produit et la possibilité d'obtenir des produits réellement naturels.

c. Risque de déstabiliser la chaîne de valeurs favorisant les industriels qui sont les premiers à profiter de la valeur ajoutée de la chaîne de valeurs. Cela peut se matérialiser par:
   - Un ralentissement de l'investissement privé en raison de marges plus faibles qui sont subies par des coopératives, des associations et des groupes de cueilleurs;
   - la restructuration en amont de la chaîne de valeurs grâce à la création permanente des coopératives, d'associations et de groupes d'intérêts économiques qui bénéficient de l'appui inconditionnel des pouvoirs publics (octroi de parcelles de cueillette en milieu sauvage à titre préférentiel et des subventions.)

Les risques économiques et commerciaux peuvent être réduits grâce à la mise en place d'un système d'information du marché qui pourrait être basé à l'INPAM (Institut National des Plantes Aromatiques et Médicinales), à l'aide les opérateurs de la chaîne de valeurs pour mieux prévoir leur activité. En outre, les composantes du projet pourraient être renforcées par leur intégration dans l'activité touristique pouvant constituer une source de revenus supplémentaires.

Les risques systématiques liés à la conception, la mise en œuvre, les effets ou les actions liées à l'application et la durabilité.

Risques de Conception

Les risques de conception sont ceux qui peuvent provenir de la pertinence et de la cohérence des actions du projet pour de nombreuses raisons notamment:

• Une non-concordance entre les objectifs du projet et les besoins réels des groupes cibles;

• Un écart entre les moyens mobilisés et les objectifs à atteindre;

• Une faible intégration dans les autres programmes de développement dans la région du projet.

Pour minimiser ces risques, la direction devra avoir une approche qui intègre une bonne représentation des organisations professionnelles (coopératives, associations, etc.) proposées dans le tableau institutionnel du projet. Elle devra se concentrer sur un petit nombre de sites pour éviter d'aller au delà de leur base de ressources, et il sera nécessaire de coordonner les activités du projet avec des programmes de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) entre autres programmes de développement.

Les risques de mise en œuvre

La mise en œuvre du projet peut se retrouver avec un faible score en matière d'efficacité concernant les activités prévues en raison de ce qui suit: • La totalité ou certains des partenaires se départiront de leurs engagements;

• de problèmes avec les budgets, les dépenses, la bureaucratie, les retards ;

• La hausse, plus que prévue, des coûts de mise en œuvre, et

• Difficultés de mobilisation des ressources humaines et de la population cible.

Atténuer ces risques peut s'avérer possible en adoptant les mesures suivantes:

• Définir un Mémorandum d'entente global définissant les obligations ainsi que les droits de tous les partenaires du projet;

• Concevoir, tester et assurer les procédures de paiement les plus simples et les plus transparentes;

• Planifier un programme de formation pour les comités de pilotage locaux qui pourraient traiter les procédures, la gestion financière, le suivi et l'évaluation;

• Prendre le temps dans la conception et la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation, tout en ajustant au besoin. Le projet axé sur le Marché lié aux indicateurs immuables doit rester flexible.

Risque d'Impact

Le risque d'Impact est lié à l'évaluation d'efficacité, les actions du projet proposées peuvent faire face à des conditions imprévues qui pourraient limiter l'ampleur du projet qui doit aboutir à:

• Une faible valeur ajoutée en raison du coût élevé de l'approche nouvellement introduite;

• Les effets négatifs sur la biodiversité et la préservation des ressources naturelles due à la surexploitation des plantes.

Pour réduire ces risques, la gestion doit chercher en permanence les moyens de maintenir des coûts bas, et le projet devra définir avec les partenaires les seuils de l'irréversibilité de la dégradation des ressources, sensibiliser les bénéficiaires du projet sur les seuils et les impliquer dans la planification et la prise de décision sur les moyens d'inverser la tendance

Risque de Durabilité

Pour atteindre les objectifs du projet, la durabilité doit être garantie. Toutefois, il existe des obstacles potentiels qui agissent contre la durabilité, tels que le manque d'encadrement institutionnel avec un œil sur le long terme. Dégradation continue et sévère des plantes qui, si elle a lieu, sera fatale à la pérennité du projet.

C'est la raison pour laquelle les institutions de recherche comme l'INRA, CNRF, INPAM et les universités seront impliquées dans des activités telles que la collecte des ressources phylogénétiques et la replantation des espèces dans la nature, la recherche sur l'impact des changements climatiques sur les PAMs, et la production de parcelles techniques et économiques en ciblant les opérateurs de la chaîne de valeurs des PAMs. Ces types d'activités de recherche seront discutés et planifiés de telle manière qu'ils puissent contribuer directement à l'objectif du projet et à sa durabilité.

Il convient de noter que, plutôt que d'envisager une approche qui aborde le climat comme un risque, des consultations dans la préparation du projet ont recommandé que le suivi et la gestion dynamique des écosystèmes, ainsi qu'une approche dynamique de l'évaluation des qualités des PAMs soient effectués pour déterminer la mesure dans laquelle le changement climatique pourrait en effet affecter ce secteur économiquement et écologiquement. Il a donc été convenu que les impacts du changement climatique seront régulièrement suivis et des mesures d'intervention intégrées dans le marché et la stratégie nationale des PAMs étant donné qu'une meilleure compréhension de la portée et de la manifestation des effets du changement climatique sur le secteur est acquise.

H. EXPLIQUER COMMENT LA RENTABILITE SE REFLETE DANS LA CONCEPTION DU PROJET:

L'intégration des considérations de conservation de la biodiversité dans une chaîne de valeur des PAMs, tout en associant activement le secteur privé, représente un coût beaucoup plus efficace que l'approche de conservation conventionnelle, qui implique la création de zones protégées dans lesquelles la récolte des PAMs est interdite. En intégrant la conservation, les coûts récurrents seront virtuellement éliminés, avec une conservation soutenue par des systèmes d'incitation à l'autofinancement qui génèrent des avantages financiers pour les cueilleurs et les fabricants des PAMs qui procèdent à la conservation. Stimulés par les incitations des marchés créés par ce projet, les intervenants en PAMs vont investir dans leur propre entreprise pour s'élargir et devenir éligibles à la certification. Pour l'industrie des PAMs dans son ensemble, l'approche volontaire et participative du projet est rentable par rapport aux mesures réglementaires et d'applications involontaires, réduisant le besoin, et par conséquent, les coûts, des interventions.

Bien qu'impliquant un partenariat complexe qui pourrait s'avérer compliqué à gérer, le projet donnera le coup d'envoi à l'investissement pour l'établissement de la coordination à long terme nécessaire dans un tel secteur et ensuite initiera un processus vers la durabilité. Cette structure institutionnelle permettra à chaque institution de jouer son rôle au sein de son mandat permettant ainsi au projet de mobiliser des ressources supplémentaires que celles prévues initialement en vue d'atteindre son objectif. A 1:3 FEM pour cofinancer le ratio a donc été atteint, ce qui démontre l'engagement des institutions nationales et met en évidence l'effet catalytique du financement du FEM.

Du point de vue de la gestion, le projet mis en place reconnaît que l'un des obstacles majeurs que rencontre le secteur des PAMs est la question de la coordination et de la communication qui, quand et s'ils sont surmontés, pourraient libérer le potentiel économique et écologique de l'approche d'intégration proposée. C'est pour cette raison qu'une approche souple et décentralisée a été retenue, en mettant l'accent sur la communication et la facilitation tout au long des 3 années du projet. En effet, la plupart des employés à plein temps du projet, que ce soit à Rabat, à l'unité centrale ou dans les 4 emplacements sélectionnés, auront le profil de la facilitation. Le personnel techniques spécialisé, qui est également plus coûteux, sera appelé en cas de besoin plutôt que retenu au sein du projet à un coût élevé et un coût d'opportunité pour la conservation.

Enfin le choix des 4 sites a été entrepris à la suite d'un processus participatif qui a permis l'identification des principales initiatives en cours que le projet pourrait utiliser comme moyens ou conduits pour l'intégration. Ceci a l'avantage de minimiser le temps et les coûts financiers pour s'engager avec les collectivités locales, ainsi qu'avec avec d'autres aspects opérationnels tels que la disponibilité de bureaux et d'emplacements pour l'affectation du personnel.

En tenant compte de tout ce qui précède, la rentabilité du projet a scrupuleusement été évaluée et jugée satisfaisante.

PARTIE III: COORDINATION ET APPUI INSTITUTIONNEL

A. DISPOSITION INSTITUTIONNELLE:

Après des visites méticuleuses, les contacts et l'évaluation des institutions, il a été convenu que le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) se prête mieux pour être le partenaire d'exécution. Le HCEFLCD sera responsable de l'évaluation, de la conception et de la coordination des parties prenantes et des phases de mise en œuvre du programme. Son rôle est de servir de point de contact principal pour l'interaction officielle par l'intermédiaire du Coordonnateur du Projet avec ses homologues du HCEFLCD (i) s'assurer de la conformité avec les termes du contrat, (ii) faire en sorte que les objectifs du programme, les livrables, et les résultats soient atteints à temps et conformément au budget de la façon la plus rentable que possible, (iii) jouer un rôle de leadership dans la planification et l'organisation des activités de coordination, (iv) contribuer activement à l'amélioration du plan de mise en œuvre pendant toute la durée du projet, conformément aux exigences du secteur et (v) fournir une expertise en matière de communications, promotion, mobilisation sociale, remises de prix, etc., pendant l'exécution du projet.

Le projet fonctionnera en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes (PAMM), l'Agence de l'Oriental (ADO), l'Agence pour le développement économique et de promotion sociale et de développement des provinces du sud (APDESPS), le ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l' Environnement (Même), la Direction de l'aménagement du territoire (DAT), le ministère de l'Industrie et du Commerce (MICNT), l'Institut national des plantes médicinales et aromatiques (INPAM) et autres institutions de recherche, le ministère du commerce extérieur (MCE) , ainsi que plusieurs ONG et le secteur privé et les organisations multilatérales notamment la GTZ, l'AECI et l'USAID.

Un comité de pilotage et / ou d'un groupe technique consultatif sera mis en place pour représenter chacun des intervenants indiqués ci-dessus en vue d'assurer une représentativité appropriée et une participation de tous les intervenants du secteur des PAMs. Le comité de pilotage ou le groupe consultatif technique sera chargé de prodiguer des conseils sur le projet, assurer la supervision et la direction de l'exécution des

projets, fournir une expertise dans les domaines techniques et une assistance en flux d’information parmi les intervenants clés.

B.DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET:

Le projet sera exécuté sur une période de 3 ans avec les dispositions d'exécution suivantes: le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), au nom du gouvernement du Maroc, sera le partenaire national principal désigné du projet en vertu du soutien du PNUD à l'Exécution Nationale (NEX).

Le PNUD veillera à la mise en œuvre technique et financière de haute qualité du projet à travers son bureau local au Maroc et fournira une meilleure assurance pour le projet et un rôle de soutien au projet. Le Bureau du PNUD sera chargé du suivi et de supervision, d'assurer une utilisation correcte des fonds du PNUD-FEM pour des activités programmées, des rapports en temps voulu de l’état d’exécution ainsi que du recours à des évaluations obligatoires et non- obligatoires. Tous les services pour l'achat de biens et services, ainsi que le recrutement de personnel devront être effectués conformément aux procédures, règles et règlements du PNUD.
L'Unité d'exécution du projet sera basée à Rabat et sera dotée de personnel technique et financier:

- Un **coordonnateur du projet** avec une expérience en Gestion des ressources naturelles (GRN), couvrant des fonctions de gestion de niveau élevé, assurant la direction technique du projet;
- Deux **Agents du Programme de niveau national /Prestataires de services de chaîne de valeur** issus des milieux de communication, de journalisme, de relations publiques;
- Un **Agent de l’Administration/ la Finance** entièrement dédié aux questions de gestion se rapportant au projet.
- Les **Unités de service de la chaîne de valeur** seront basées dans les quatre communautés cibles et travailleront à temps plein à partir de celles-ci, comme des bureaux satellites, en collaboration étroite avec les deux agents du **Programme de niveau national / Prestataires de services de la chaîne de valeur** au bureau de Rabat.
- Quatre Facilitateurs d'intégration au niveau local issus des milieux de communication, du journalisme ou de relations publiques. Ils mettront l'accent sur les efforts de coordination, de gestion de la formation/de l'événement, le flux de l'information et le suivi et l'évaluation des activités.

L’Unité de Gestion du Projet sera soutenue par une **assistance technique à court terme locale et internationale** dont les services seront sollicités en cas de besoin et selon les exigences du secteur des PAMs, quand des volontaires ou la coopération institutionnelle s’avèrent incapables d’assurer le service pour aider le système à faire le saut technologique nécessaire. L’Unité de gestion du projet cherchera toujours les conseils auprès du HCEFLCD et des homologues du comité directeur / groupe consultatif technique avant de s'engager dans une intervention technique ciblée qui va systématiquement servir les multiples parties prenantes dans la poursuite d'objectifs communs à travers des actions de collaboration. Voici quelques exemples de ce genre d'assistance technique qui devrait être exigée par les intervenants marocains des PAMs, conformément aux entretiens approfondis avec des représentants des institutions, associations et coopératives:

- Transformer la technologie pour la production d'huiles essentielles;
- Identifier les attributs de plantes et leurs extraits pour répondre aux besoins d’information des clients concernant l’utilisation des PAMs;
- Usage recommandé et dosage;
- Commercialisation et marketing des opportunités de vente en dehors des foires et expositions qui permettent la vente en vrac;
- Certification et labellisation pour ajouter de la valeur à leurs produits;
- Analyse de la chaîne de valeur ;
- Communication stratégique pour l'intégration des systèmes;

• Techniques et directives d’une récolte durable;
• Engagement auprès des communautés locales et en particulier les femmes cueilleuses;
• Spécialistes des ressources naturelles pour les besoins de suivi et d’évaluation sur le terrain;
• Développement institutionnel;
• Développement des PME.

PARTIE IV: EXPLIQUER L’ALIGNEMENT DE LA CONCEPTION DU PROJET AVEC LA PIF ORIGINALE:

Des changements mineurs ont eu lieu par rapport à la PIF originale:

L'objectif du projet a été expliqué en détail pour refléter de façon plus réaliste le but devant être réalisé dans le contexte marocain. Les composantes du projet et quelques résultats ainsi que les produits ont été modifiés, mais l'objectif global reste le même.

Les risques auxquels est confronté le projet ont été réévalués et précisés.

Enfin, le principal changement se reflète dans le budget étant donné que le budget de cofinancement a presque triplé, par rapport au montant initial. Tous les partenaires cités dans ce document ont exprimé leur vif intérêt et une volonté d'investir dans ce projet.

PARTIE V: CERTIFICATION D’AGENCE(S)

Cette demande a été préparée conformément aux politiques et procédures de FEM qui répondent aux critères de FEM pour adoption par CEO.

Coordonateur de l’Agence, Nom de l’Agence	Signature	Date Jour, mois, année,	Personne à contacter du projet	Téléphone	Adresse Email
John Hough, Coordonateur executif du PNUD-FEM		24 Décembre 2009	Mirey Atallah	+421905887861	mirey.atallah@undp.org

ANNEXE A: CADRE DES RESULTATS DU PROJET

CADRE LOGIQUE DU PROJET

Stratégie du Projet	**Indicateurs vérifiables de manière objective**				
Objectif	Les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales et les populations rurales ont la capacité et la motivation de contribuer à la conservation de la biodiversité en raison de l'accroissement de la valeur des PAMs en milieu sauvage, marchés accessible et les pratiques de gestion durable appliquée des parcelles de terres.				
	Indicateur	**Ligne de base**	**Cible**	**Sources de verification**	**Risques et Hypothèses**
Objectif du projet **Intégration de la conservation de la biodiversité dans la chaine de valeur des sous-secteurs des PAMs**	**Impact sur la biodiversité** 1. Nombre de contrats acheteurs/fournisseurs liant les prix au résultants de la biodiversité selon le sexe *	0	**Année 1 :** deux **Années 2 :** quatre **Année 3 :** huit (quatre incluront les femmes)	Enquête sur le terrain	**Risque:** La méfiance de longue date entre l'acheteur et le fournisseur et le peu d'incitations à encourager les cueilleurs à appliquer des pratiques de récolte durable va ralentir le processus de conclusion des contrats **Hypothèse:** le soutien au sous-secteur des PAMs pour fournir une assurance de qualité et de durabilité sur le marché tout en raccourcissant la chaîne de valeur offre de plus grands avantages aux communautés locales.

	Impact sur l'intégration 2. Nombre de communications articles a) développés b) diffusés c) visiteurs du site web	0	**Annee 1 –** a)14 b) 1,250 c)750 **Annee 2 –** a) 18 b) 1,625 c) 2,500 **Annee 3-** a) 24 b) 2,150 c) 3,250	Division des communications; distributeurs de bulletins; analytiques des sites web; bénéficiaires, fiches des données	**Hypothèse Année 1:** a) 10 bulletins mensuels + 6 communiqués de presse, 2 articles, 2 brochures pédagogiques; b) distribution à 800 acteurs AMP, 200 individus dans les institutions liées a AMP, 250 participants stagiaires c) 5 hits/jour x 30 jours les 5 derniers mois de l'année 1. Apres cela, sur une période de 12 mois. **Année 2 & Année 3:** augmentation de 25 a 30% dans chaque catégorie ;
	Impact sur l'intégration 3. Nombre d'entités bénéficiant d'assistance technique du projet *	0	Année 1 : 150 Année 2 : 500 Année 3 : 1,100	Fiches de collecte des données	**Risque:** Résistance à l'adoption de pratiques ou aux mesures prévues par l'assistance technique si elles sont perçues comme limitant la cueillette; l'horizon temporel de l'impact risque d'être trop éloigné pour les besoins économiques des participants. **Hypothèse:** Mesurer les nombres d'entités et de leur représentation large est un mandat pour une prise de conscience "intégrée" de conservation de la biodiversité.

Composante1 **Edification de la Capacité Institutionnelle**	**Impact sur l'intégration** 1.1 Nombre de permis pour la cueillette de PAMs accordés selon le genre *	Base établie au moment du commencement du projet	**Année 1 :** augmentation de 5% supérieure à r la base **Année 2 :** augmentation de 10% supérieure à la base **Année 3 :** augmentation de 15% supérieure à la base	HCEFLCD et Ministère de l'Intérieur	**Risque:** Les complications dues au chevauchement des mandats de réglementation vont décourager les cueilleurs à demander un permis pour la cueillette. - Les permis sont accordés sans aucune assurance ou preuve suffisante que le demandeur s'engage à mettre en œuvre la gestion de la biodiversité. **Hypothèse:** que les intermédiaires et les fabricants soutiendront les cueilleurs avec des orientations et des incitations à appliquer les meilleures pratiques de conservation de la biodiversité.
	Impact sur la biodiversité 1.2 Nombre d'entreprises utilisant les meilleures pratiques, instruments et approches disponibles à travers la gestion de la connaissance et les initiatives d'apprentissage *	0	**Année 1:** deux **Année 2:** cinq **Année 3:** neuf	Etude et fiches de collecte des données	**Risque:** Les participants à la chaîne de valeur sont incapables d'accéder à l'information sur le marché, la formation ou instruments à travers le mécanisme du contrat acheteur/fournisseur; des modules de formation ne sont pas suffisamment répétés alors que la formation requiert souvent 3 pour adopter de nouvelles meilleures pratiques, nouveaux instruments et approches). Incapacité de déterminer si l'Enterprise est qualifiée ou est requalifiée pour "utiliser" les meilleures pratiques, etc. dans un sondage **Hypothèses:** les entreprises internationales sont ouvertes au transfert du savoir & instruments pour intégrer le participant dans la chaine de valeur

	Impact sur l'intégration 1.3 Nombre d'agriculteurs et de coopératives respectant les normes internationales *	Enquête initiale menée durant les 1er 4 mois du projet	**Année 1 :** augmentation de 10% **Année 2 :** Augmentation de 20% **Année 3 :** Augmentation de 30%	Collecte annuelle, fiches de collecte des données, analyses des nombres des cellules GIS; MAPM; Agence Développement Social (ADS)	**Risque:** Les agriculteurs et les coopératives pourraient ne pas traduire nécessairement les opportunités de marché en mesures incitatives pour gérer la durabilité des ressources. -Le changement climatique qui augmente la dégradation des sols aura un impact négatif sur agriculteurs et les coopératives en milieu sauvage étant donné que les coûts des systèmes de protection des sols sur les terres concessionnelles sont au-delà de leur portée. **Hypothèses:** Dans le cadre du respect des normes internationales, les agriculteurs et les coopératives, et autres dans la chaîne de valeur constateront les bénéfices car chacun sera rendu responsable de la fiabilité et la qualité des produits.
Composante 2 **Conservation de la Biodiversité**	**Impact sur l'intégration** 2.1 Nombre de permis reflétant l'intégration de BD *	0	**Année 1:** 2 **Année 2:** 4 **Année 3 :** 7	Ministère du Commerce Extérieur	**Risque:** Accord sur le point critique entre un permis qui reflète le BD et un autre qui ne le fait pas; **Hypothèses:** l'Organisation chef de file fournira une contribution en décrivant le permis d'exportation comme reflétant l'intégration de BD.

	Impact sur la biodiversité 2.2 Nombre d'hectares ou les normes ISSC-PAM/FairWild standards sont appliquées *	0	**Année 1:** 12ha **Année 2:** 80ha **Année 3 :** 220ha	Enquête de terrain annuelle confirmée	**Risque:** Que le processus de certification ne soit pas perçu par la chaîne de valeur comme fournissant des orientations sur la manière d'accéder à de nouveaux débouchés à l'exportation. **Hypothèse:** l'Application de l'ISSC-PAM et la certification porteront sur les droits d'utilisation des ressources et des plans de gestion des terres.
	Impact sur la biodiversité 2.3 Nombre et zone des concessions par des coopératives locales, démontrant ainsi la quantité de biodiversité de grande importance en vertu de la gestion efficace des ressources naturelles *	Enquête initiale menée durant les 1èr 4 mois du projet	**Année 1 :** 2 **Année 2 :** 4 **Année 3 :** 6	Cueillette sur le terrain, fiches de collecte de données, analyse du nombre des cellules GIS	**Risque:** Le terme gestion des ressources naturelles "efficace «pourrait ne pas être compris de façon égale entre les coopératives **Hypothèse:** Communications et formation intensifiée des coopératives et des acteurs en amont et aval de la chaîne de valeur dans la gestion des ressources naturelles aura un impact significatif. Une sensibilisation accrue conduira à la modification des pratiques.
Composante 3 **Service de Chaine de Valeur**	**Impact sur l'intégration** 3.1 Nombre d'analyses de chaine de valeur de PAM achevées qui comprennent les points d'intervention sur compétitivité *	0	**Année 1:** 2 **Année 2:** 1+ Mise à jour **Année 3:** 2mises à jour	Détermination par chef d'équipe en conjonction avec la structure dirigeante	**Risque:** En raison des contraintes de temps l'analyse de la chaine de valeur ne sera pas suffisamment participative ou approfondie afin de prévenir les intervenants et participants d'élaborer un plan d'action. **Hypothèses:** l'approche du Whole-System-in-a-Room servira de base pour l'élaboration d'un plan d'action

	Impact on biodiversité 3.2 Nombre de plans d'action élaborés à travers l'analyse participative de la chaine de valeur et la GIE devenue opérationnelle grâce au processus d'agrégation *	0	**Année 1 :** 3 **Année 2 :** 8 **Année 3 :** 16	Agence de Développement sociale, Enquêtes; fiches de collecte de données	**Risque:** Décalage entre un accord sur les Plans d'action et leur mise en œuvre. Le fait d'assembler les GIE's sur la base de niveaux multiples d'agrégats des acteurs de la chaine de valeur introduit un nouveau processus de collaboration vertical et pourrait être compromis si l'agrégateur n'est pas capable de mettre ensemble les acteurs. **Hypothèses:** L'Agence de Développement Social est en mesure der fournir le soutien nécessaire tout au long du processus de création de GIE.

ANNEXE B: REPONSES AUX REVUES DU PROJET (du Secrétariat du FEM et Agences du FEM, et réponses aux commentaires du Conseil à l'inclusion du plan d'action et du Secrétariat de la Convention et le STAP au PIF)

Toutes les observations soulevées par le secrétariat du FEM ont été traitées avant la liquidation par PIF, il n'y a pas eu d'observations reçues de la part du secrétariat de CDB, agences STAP, FEM ou conseil.

ANNEXE C: CONSULTANTS DEVANT ETRE RECRUTES POUR LE PROJET (FINANCEMENT FEM UNIQUEMENT)

Fonction	$/ personne semaine	Personne semaines estimées **	Tâches à exécuter
Pour la Gestion du projet			
Local			
Coordonnateur du Projet	1,200	27	Gestion totale du projet, interface avec les homologues locaux, responsables pour établir un rapport sur toutes les livrables du projet
Administration Financière	750	76.8	Services administratifs, opérations du bureau, Passation des marchés, rapport financier
Total		**103.8**	**90,000 US$**
International			
Aucun pour la gestion			
Justification pour le déplacement le cas échéant: Le déplacement sera requis pour coordonner avec les représentants du projet dans les USCV (dans les régions cibles du projet). Il y aura des formations sur le terrain et nécessité pour l'équipe basée à Rabat d'assister et de coordonner les activités dans les régions cibles. Il y aura également des moments ou l'on aura besoin du personnel du Projet sur le terrain, qui sont payés par les partenaires du projet, pour aider dans les activités à Rabat, Le projet sera sollicité pour couvrir ce déplacement également. Comme indiqué, ceci ne sera pas effectué à travers le financement le financement du FEM mais grâce au cofinancement.			
Pour l'Assistance Technique			
Local			
Spécialistes de l'Analyse de la Chaine de Valeur	1992	15	L'équipe dirigeante du projet chargée de collecter toutes les informations requises pour l'analyse de la chaine de valeur, la formation, la présentation, le rapport
Spécialiste du développement de PME	1992	10	Pour diriger l'identification et le développement des PME liées

			aux PAM de manière soutenue
Botaniste/écologiste	1992	10	Pour aider à l'identification des impacts des PAM et produits, l'état des espèces et développement des caractéristiques techniques en relation avec la durabilité écologique
Evaluateurs Indépendants	1992	3	Pour effectuer l'évaluation finale du projet
Engagement de la Communité et implication d'un spécialiste	1992	12	Prévoir des formations ciblées et des services techniques selon les besoins du projet
Total	**1992**	**50**	**99,600 US$**
International			
Spécialistes en Communications	3,000	10	Mettre en place une formation VCU, former le personnel du projet en matière de stratégies de communication et structurées, superviser les activités d'intégration du secteur du projet ,lancer un programme de prix pour les media et assister l'équipe du projet en matière de développement de la stratégie de communication, création d'instruments et activités de réseau
Spécialistes en Marketing	3000	8	Prévoir des formations en marketing et accès au marché selon les besoins du projet, en particulier en relation avec le processus de certification
Evaluateur indépendant	3000	4	Pour effectuer l'évaluation finale du projet
Spécialistes en Certification	3,000	4	Prévoir des formations ciblées et des services techniques selon les besoins du projet, en particulier en relation avec le processus de certification procès
Total	**3000**	**26**	**78,000 US$**
Justification pour les déplacements le cas échéant: Les consultants internationaux seront amenés à voyager au Maroc et dépenser au moins 50% de leur mission dans le pays. Le déplacement à l'intérieur du Maroc en mission sera financé part le projet. Les consultants locaux recrutés pour les besoins de l'assistance technique devront se déplacer sur le terrain à certains moments pour mettre en œuvre les formations ou collecter les informations nécessaires. Le projet couvrira toutes les dépenses liées au déplacement, y compris l'hébergement et les per diems.			

* Prévoir le taux du dollar par semaine et par personne. ** Total des semaines et personnes requises pour exécuter la tâche.

ANNEXE D: ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DE PREPARATION DU PROJET ET UTILISATION DES FONDS

A. EXPLIQUER SI L'OBJECTIF DE PPG A ETE ATTEINT GRACE AUX ACTIVITES ENTREPRISES DU PPG.

L'objectif du PPG a été atteint et dépassé. La phase préparatoire a produit les résultats escomptés, en particulier en termes d'ajustements au cadre de résultats, réalisation d'une cartographie complète des acteurs institutionnels des PAMs au Maroc avec leurs rôles et responsabilités, ainsi que l'identification des moyens les plus stratégiques pour s'attaquer aux obstacles et les risques les plus importants qui pourraient empêcher la réussite du projet. Avec ces éléments, complétés la conception du projet a été adaptée et évaluée localement par le PNUD pour sa viabilité et la faisabilité en respectant le budget et le temps.

B. DECRIRE LES CONCLUSIONS QUI POURRAIENT AFFECTER LA CONCEPTION DU PROJET OU TOUTE CRAINTE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET, LE CAS ECHEANT:

Deux conclusions principales au cours du PPG ont été prises en compte dans la conception du projet (i) qu'un projet de grande envergure aurait été plus approprié pour ce projet, (ii) que la mise en œuvre de la stratégie nationale des plantes médicinales en synchronisation avec le projet donnerait de meilleurs résultats et permettrait de tirer partie au mieux des avantages environnementaux globaux . Par conséquent, les actions suivantes ont été prises: (i) les cofinancements mobilisés pour le projet ont été multipliés par 3 afin de permettre une meilleure qualité et des impacts plus pertinentes, (ii) la stratégie du projet a été passée en revue afin de s'adapter à l'état de la stratégie nationale des plantes médicinales et aromatiques.

Aussi, et en consultation avec les intervenants clés, le cadre des résultats du projet a été révisé et en particulier sa terminologie, pour permettre une plus forte compréhension par tous les partenaires locaux ainsi que l'engagement et l'approvisionnement. En substance, l'approche du projet reste la même mais la façon dont les résultats et les extrants sont articulés, a été adaptée à la compréhension locale et nationale.

C. PREVOIR UN MONTANT DE FINANCEMENT DETAILLE DES ACTIVITES DU PPG ET LEUR ETAT DE MISE EN ŒUVRE DANS LE TBLEAU SUIVANT:

Répartition du projet sur les activités approuvées	Etat d'exécution	FEM Amount ($)				Cofinancement ($)
		Montant approuve	Montant de pense à ce jour	Montant engagé	Montant non engagé *	
Surmonter les obstacles	achevé	20.000	0	20.000	0	5.000
Aborder les risques	achevé	10.000	0	10.000	0	2.000
Coordination	achevée	3.000	0	3.000	0	2.000
Cartographie institutionnelle	achevée	7.000	0	7.000	0	7.000
Cadre des résultats	achevé	10.000	0	10.000	0	9.000
Total		50.000	0	50.000	0	25.000

* Tous les montants non engagés doivent être restitués au FEM Trust Fund. Ce n'est pas un transfert physique de l'argent, mais réalisé par notification et compensation à partir de la

demande de décaissement à un fiduciaire. Prière indiquer la date prévue de l'opération de remboursement à un fiduciaire.

ANNEXE E: CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS ATTENDUS

Fournir un calendrier des remboursements attendus au FEM Trust Fund ou à votre agence (et / ou d'un fonds renouvelable qui sera mis en place)

ANNEXE F: **ACRONYMES**

AAI	Agriculture et Agro-industrie intégrées (projet USAID/Maroc)
ADPPO	Agence de Développement de l'Oriental (Régional Développent Agence for the Eastern Provinces)
ADPPS	Agence pour le développement et la promotion sociale et économique des Provinces du Sud
ADS	Agence pour le Développement Social
AECI	Agence espagnole de Coopération internationale
AGE AGR	Activités génératrices d'emplois (AGE); Activités génératrices de revenus (AGR)
APAMAM	Association Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales
CADEF	Cooperative a Marrakech
CEDDEM	Centre Euro-méditerranéen pour le Développement Durable
CMPE	Centre Marocain de Promotion des Exportations
CNRF	Centre National pour la recherché Forestière
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
EACCE	Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (Autonomous Establishement for Control and Coordination of Exportations)
FairWild/ IMO	Institut de Marketecology
FWF/FairWild	FairWild Foundation/Standards combining FairTrade and Wildcrafting
GIE	Groupement d'Intérêt Economique (économique cluster)
GIS	Système d'Information Géographique
GTZ	Agence d'Aide Allemande
HCEFLCD	Haut Commissariat des Eaux et Forets et de Lutte Contre la Sécheresse
INDH	Initiative de Développement Humain
INIA	Institut National de la Recherche et de la Technologie Agronomique et Alimentaire
INPAM	Institut National pour les Plantes Médicinales et Aromatiques
INRA	Institut National de Recherche Agricole
ISSC-PAM	International Standard of Sustainable Collection – Medicinal & Aromatic Plants
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
M & E	Monitoring and Evaluation
PAM	Plantes Médicinales et Aromatiques
MCINT	Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
MEMEE	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
MAPM	Ministère de l'Agriculture et des Pèches Maritimes
MOU	Mémorandum d'Entente
CD/GCT	Comité Directeur /Groupe Consultatif Technique
SEEE	Secrétariat d'Etat pour l'Eau et l'Environnement
SNIMA	Service de Normalisation Industrielle Marocaine
SOPAMAM	Société Marocaine des Plantes Aromatiques et Médicinales
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

VCS Unit	Unité de Renforcement de la Chaine de Valeur
WSR	Whole System in a Room